

Communauté de communes
Civraisien
en Poitou

**Vienne &
Gartempe**



Communauté
de communes



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU SUD-VIENNE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Sud Vienne a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le Sud-Vienne

Situé à proximité de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, le Sud-Vienne est un vaste territoire rural de 95 communes, 67 300 habitants, composé de deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe (55 communes) et la CC du Civraisien-en-Poitou (40 communes).

Doté d'un modèle de développement de type « productif-social-retraité », le Sud Vienne voit sa trajectoire de développement dépendre de plus en plus des mécanismes de redistribution et de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles.

Son attractivité résidentielle et touristique se traduit par un déficit en revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses.

Très fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu productif local n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédé durant cette période (2009-2011 et 2014-2015). Il a enregistré des pertes d'emplois importantes.

La revitalisation de l'économie passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentiels, des pistes de développement, entre autres, dans la filière culturelle, en intégrant des usages numériques. L'agriculture, essentielle sur ce territoire, a connu des mutations. Elle est appelée à mieux répondre aux attentes sociétales comme aux exigences environnementales, et à s'adapter aux changements climatiques. La transformation des produits agricoles reste à dynamiser.

Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, de même que l'existence d'équipements de loisirs sont de nature à mettre en place et promouvoir une identité touristique.

Favoriser l'attractivité du territoire implique d'améliorer l'offre de logements et l'offre d'équipements et de services. L'adaptation de l'offre de transports en commun et le développement de transports propres est un complément indispensable pour accompagner l'attractivité de ce territoire peu dense.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la façon suivante :

- Civraisien-en-Poitou : situation intermédiaire,
- Vienne et Gartempe : situation vulnérable.

2. La stratégie de développement du Sud-Vienne

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

1. Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable

Il s'agit de maintenir et renforcer une économie de proximité.

- Dynamiser le tissu économique local : mieux connaître et mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (notamment en matière de formation ou de communication sur compétences et savoir-faire locaux).
- Maintenir une économie de proximité, garante du lien social et des savoir-faire du territoire : l'artisanat et le commerce sont des points d'ancrage du territoire et de ses habitants. Ces activités participent à l'attractivité du territoire et doivent bénéficier d'une attention particulière.
- Accompagner les mutations agricoles et encourager les bonnes pratiques durables pour mieux répondre aux exigences environnementales et aux attentes sociétales : l'agriculture doit être accompagnée dans l'évolution de ses pratiques pour mieux répondre aux enjeux économiques, sanitaires et environnementaux.
- Accompagner la transition énergétique du territoire durable et les démarches de sauvegarde et de protection des milieux naturels : la transition énergétique s'inscrit au cœur d'un défi pluridisciplinaire ; social, environnemental, économique. Le territoire et ses acteurs constituent un maillon essentiel pour engager des actions concrètes qui contribuent à la transition énergétique.
- Renforcer l'offre résidentielle en faveur des entrepreneurs : pour mieux répondre à l'évolution des besoins des entrepreneurs le territoire proposera une offre immobilière adaptée : coworking, tiers lieux, ZAE.

Projets-clés :

Formation adaptée aux besoins des entreprises, multiple rural, étude stratégique sur l'état du commerce, approvisionnement de proximité.

2. Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité

Cet axe stratégique vise à promouvoir le territoire en développant ses atouts dans les domaines du tourisme, de la santé, de la mobilité, de l'habitat...

- Structurer l'offre touristique, développer une capacité d'accueil de qualité, valoriser et promouvoir le patrimoine local : les atouts sont nombreux (bâti remarquable et milieux naturels) mais doivent être valorisés et préservés pour faire connaître le territoire comme destination touristique.
- Favoriser l'attractivité du territoire par un développement harmonieux des centres-bourgs, une politique d'habitat et de revitalisation commerciale équilibrée : cette politique est nécessaire pour attirer notamment les jeunes et les cadres.

- Structurer l'offre de soin et encourager le développement de la Silver-Economie : la « seniorisation » de la société peut constituer un levier de développement économique et une filière industrielle d'avenir.
- Faciliter la mobilité en adaptant l'offre de transport en commun et en développant des transports propres : il convient répondre aux problèmes de mobilité en veillant à un aménagement du territoire équilibré, indispensable à la cohésion sociale, à la dynamique d'emploi et à l'accès aux services.

Projets-clés :

- restructuration de l'offre touristique,
- valorisation des abbayes,
- création résidence habitat jeune,
- étude sur le potentiel de création d'activité autour de la silver économie,
- maisons de santé pluri professionnelles,
- pôle multimodal.

3. Faire du Vivre Ensemble un levier de la dynamique et de l'identité du territoire

Par-delà de l'opportunité d'offrir à tous les habitants un bien vivre, il s'agit de donner une image attractive du territoire pour attirer de nouvelles populations.

- Soutenir la filière culturelle et son développement numérique, marqueur du territoire et levier de développement économique : il est indispensable de soutenir la culture qui est facteur d'attractivité touristique et de retombées économiques. De plus, en tant que composante des services à la population, elle est un facteur d'attrait de nouvelles populations. La vie culturelle participe à la qualité de vie en milieu rural. La mise en place d'une stratégie de développement culturel ambitieuse à l'échelle du Sud-Vienne peut enrichir un ancrage et structurer le territoire.
- Développer l'accès au sport : il s'agit de compléter le maillage territorial en équipements sportifs, tout en rénovant les structures existantes.

Projets-clés :

- mise en réseau offre culturelle,
- création salles de cinéma,

Les chantiers à venir :

- **Stimuler l'écosystème d'innovation dans le domaine de la Silver économie**
La Région a engagé une réflexion sur le développement d'une économie à destination des personnes âgées. Les projets de ce territoire qui relèvent de ce secteur d'activité pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Relancer l'attractivité des centres-bourgs**
De nombreux centres-bourgs perdent de leur attractivité et de leur dynamisme. Les démarches de revitalisation doivent être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire par une approche globale qui prend en compte l'ensemble des composantes : habitat, commerces, services...
Les aménagements de voirie, mises aux normes, accessibilité, amélioration des conditions de circulation, ne constituent pas des opérations de dynamisation de centres-bourgs.
Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.

- **Développer des Circuits courts**

Le développement des circuits-courts est en plein essor. L'urgence écologique oblige à retisser des liens entre les territoires urbains et ruraux. Pour cela, il faut recréer un système de distribution alimentaire pensé et appréhendé dans son ensemble. Favoriser cette pratique c'est porter une attention particulière au mode de production, de transformation, de logistique, de distribution. Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.

- **Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de :

- 1 454 720 € au GAL du Civraisien en Poitou,
- 1 518 111 € au GAL du Sud-Est Vienne (Vienne et Gartempe et une partie du Châtelleraudais).
- La Région mobilisera un financement pour soutenir les plans de développement de chaque GAL dans le respect des règlements sectoriels régionaux.

- **Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**

La Région Nouvelle-Aquitaine consacre 1.2 milliards d'euros à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'apprentissage des lycéens à travers son programme prévisionnel d'investissements 2017-2021.

Dans ce cadre, il est prévu de consacrer :

Pour la ville de Civray :

- 3 600 000 €, en faveur du lycée Les Terres Rouges,
 - Pour la ville de Montmorillon :
 - 2 000 000 €, en faveur du lycée Jean Marie Bouloux,
 - 6 450 000 €, en faveur du lycée Jean Moulin,
 - 2 500 000 €, en faveur du lycée Raoul Mortier.
- Soit, 14 550 000 € en faveur de ce territoire.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Sud Vienne.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement et sous réserve de répondre aux conditions ci-dessous indiquées.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Sud-Vienne feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoïne.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
communes du Civraisien-en-Poitou

Alain ROUSSET

Jean-Olivier GEOFFROY

La Présidente de la communauté de
Vienne et Gartempe

Annie LAGRANGE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Synthèse du diagnostic du territoire Sud-Vienne

Situé à proximité de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, le Sud-Vienne est un vaste territoire rural de 95 communes, 67 300 habitants, composé de deux intercommunalités, la CC Vienne-et-Gartempe et la CC du Civraisien-en-Poitou. Chacune d'elle est constituée autour d'un pôle principal, respectivement Montmorillon, Sous-Préfecture de la Vienne, et Civray. Ce territoire, à l'écart des axes autoroutiers et des axes ferroviaires majeurs, est traversé par deux axes routiers structurants Nord-Sud, la N10 et la N147 qui le relie à Poitiers, Angoulême, Limoges. Il est desservi par des liaisons TER (Poitiers-Limoges et Poitiers-Angoulême). Il reste insuffisamment connecté par sa couverture haut-débit et THD, ainsi que téléphonie mobile.

Une gouvernance à construire

Les deux communautés de communes, résultant elles-mêmes de fusions récentes, n'ont pas l'habitude de réflexions communes et ont à construire une gouvernance. Le territoire de contractualisation correspond au périmètre qu'elles ont retenu pour l'élaboration d'un SCoT. Les acteurs locaux font le constat qu'ils entretiennent des visions « cloisonnées ». Elus, entreprises et usagers n'ont pas mis en place de véritable espace « d'intelligence collective ». L'existence d'un Club d'entreprises (CESV) peut constituer un atout.

Un modèle de développement mis à mal

Le territoire Sud-Vienne affiche des modalités de fonctionnement socio-économique plutôt déséquilibrées. Doté d'un modèle de développement de type « productif-social-retraité », il voit sa trajectoire de développement dépendre de plus en plus des mécanismes de redistribution (les transferts sociaux et les pensions de retraite) et de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles, pourtant historiquement très ancrées et relayées depuis les années 90 par l'implantation de la centrale nucléaire de Civaux. Son attractivité résidentielle et touristique, encore restreinte, se traduit par un déficit en revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses. En effet, le déficit de revenus touristiques et de revenus « pendulaires », importés par les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur, n'est pas compensé par la nette surreprésentation des pensions de retraite, liée au vieillissement avancé de la population. Ainsi la captation de revenus résidentiels, moteur majeur des économies locales, se trouve largement sous-mobilisée sur le territoire et limite les créations d'emplois présents.

Une économie marquée par l'effondrement de la sphère productive

Le tissu productif a subi comme partout une profonde transformation depuis les années 70. Le développement de l'économie présente, tournée vers la

satisfaction des populations résidentes et des touristes, n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère de l'économie, poussée par les forces de la consommation locale, s'est en effet développée à un rythme bien moindre que dans la région ou en France. La trajectoire économique du territoire se caractérise surtout par un effondrement de la sphère productive concurrentielle et exportatrice. La « Grande récession », impulsée en 2008 par la crise financière internationale, est venue amplifier ce long processus de restructuration. Très fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu productif local n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédé durant cette période (2009-2011 et 2014-2015). Il a enregistré des pertes d'emplois extrêmement intenses (- 10,7 % de baisse entre 2008 et 2015). Peu de secteurs d'activité ont réussi à sortir indemnes de cette période. Seuls les secteurs *Fabrication électrique, Arts, spectacles & activités récréatives, Activité pour la santé humaine, Activité de services administratifs et de soutien* et *Production et distribution électrique, de gaz, vapeur et air conditionnée* ont créé de l'emploi entre 2008 et 2015.

Des marges de développement

Les mauvaises performances économiques du territoire ne doivent cependant pas être imputées à une orientation sectorielle défavorable, mais bien plus à l'incapacité du territoire à mobiliser ses propres ressources et spécificités (effet local). En effet, il apparaît que les performances de créations d'emplois du territoire demeurent nettement moins bonnes que ce l'on aurait pu attendre compte tenu de sa structure de spécialisation.

Un autre signe de perte de vitalité économique peut être lu dans la faiblesse du taux de création d'entreprise qui, de surcroît, souffre d'une baisse comme partout ailleurs. Il est à l'origine d'un moindre renouvellement du tissu d'entreprises qu'en moyenne en Nouvelle Aquitaine et en province.

La revitalisation de l'économie passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentes. Elle doit tenir compte de la place majeure qu'occupe aujourd'hui la centrale nucléaire de Civaux, en tant que principal employeur. Le devenir de la filière nucléaire mérite d'être anticipé et les initiatives existantes en termes de production d'énergie renouvelable (bois-énergie, photovoltaïque, méthanisation, éolien ...) valorisées et amplifiées en tirant profit des ressources locales tant agricoles que naturelles.

Les acteurs locaux relèvent des pistes de développement, entre autres, dans la filière culturelle, en intégrant des usages numériques.

L'agriculture, essentielle sur ce territoire, a connu des mutations en termes d'orientation : l'élevage ovin est en difficulté dans le Montmorillonnais, la culture céréalière gagne le Civrasiens. Elle est appelée à mieux répondre aux attentes sociétales comme aux exigences environnementales, et à s'adapter aux

changements climatiques. L'agriculture bio, les circuits courts, l'agrotourisme émergent mais sont encore peu développés. Les industries agro-alimentaires ne sont pas surreprésentées : la transformation des produits agricoles reste à dynamiser.

Vers une meilleure lisibilité de l'offre touristique

Le déficit d'attractivité touristique trouve probablement son origine dans le faible développement de l'offre touristique marchande (la capacité d'accueil touristique du territoire apparaît nettement inférieure aux autres territoires ruraux néo-aquitains) et une insuffisante montée en gamme. Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, de même que l'existence d'équipements de loisirs (centre de plein air de Lathus, Vallée des Singes ...) sont de nature à mettre en place et promouvoir une identité touristique.

Un frémissement d'attractivité à démultiplier

Quelques signaux positifs se dessinent en termes d'attractivité : après une longue période de déprise démographique à l'image des territoires ruraux néo-aquitains, le Sud-Vienne enregistre depuis le début des années 90 un solde migratoire positif. Cette attractivité résidentielle récente reste cependant limitée en volume et géographiquement. Elle est circonscrite à la frange nord du territoire, qui s'inscrit dans la périurbanisation du Grand Poitiers. Le solde migratoire compense à peine un solde naturel résolument négatif à l'échelle du territoire, qui résulte d'un vieillissement accentué de la population. Le nombre d'habitants se stabilise donc. L'arrivée de nouvelles populations limite le vieillissement de la population qui reste cependant préoccupant, notamment en termes de renouvellement de la population active.

Le faible poids des revenus « pendulaires » dans la captation de revenus extérieurs semble traduire une intégration au final relativement modérée dans la trajectoire de développement de la CA du Grand Poitiers, bien que la proximité de celle-ci polarise l'essentiel des mouvements pendulaires du Sud-Vienne et des transferts de richesses qui vont avec. Il semble primordial de développer cet important potentiel de revenus pour le territoire et plus largement de favoriser l'attractivité du territoire en améliorant l'offre de logements et l'offre d'équipements et de services. Le parc de logements, plutôt ancien, se renouvelle peu. Il est marqué par un taux de vacance élevé et une représentation plutôt réduite du parc locatif HLM et privé qui ne favorise pas l'accueil de nouveaux arrivants. L'offre d'équipements apparaît sous-dimensionnée, notamment pour les équipements les plus courants (de proximité et de la gamme intermédiaire). Les aménités naturelles dont bénéficie le territoire, une intense vie associative, sa dotation plutôt favorable en équipements sportifs, de loisirs et culturels sont par ailleurs des atouts. L'adaptation de l'offre de transport en commun et le développement de transports propres (covoiturage, auto-partage, véhicules électriques ...) est un complément indispensable pour accompagner l'attractivité de ce territoire peu dense.

Attirer en particulier des jeunes actifs et des cadres est un challenge pour le Sud-Vienne afin de renforcer la captation de richesses, dynamiser la création d'emplois et l'innovation et de renouveler la ressource en main-d'oeuvre. Un tel brassage aurait aussi pour vertu d'amplifier la montée en qualification de la population déjà amorcée. Si la population apparaît globalement sous-qualifiée, ce n'est en effet pas le cas des moins de 40 ans. Ils sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur qu'en moyenne dans les territoires ruraux néo-aquitains et moins souvent sans diplôme qualifiant.

Eviter de glisser vers un modèle de type « social-retraité »

Les répercussions sociales du modèle de développement sont mitigées. D'un côté, la précarité de l'emploi et le niveau de chômage, bien qu'en croissance, demeurent moins élevés qu'en moyenne dans la région et en province. De l'autre, le niveau de revenu des ménages demeure plutôt faible et le taux de pauvreté sensiblement supérieur aux territoires de référence, quelle que soit la tranche d'âge. Ce dernier constat appelle une vigilance particulière. La concomitance de l'ancienneté du parc de logements et d'une offre de transport réduite expose par ailleurs le territoire à des risques de précarité énergétique.

Plus globalement, si le Sud Vienne ne sort pas de la trajectoire défavorable dans laquelle se trouve inscrite sa sphère productive, il est exposé à une dégradation de sa situation sociale. La composante productive du modèle de développement pourrait s'effacer et laisser la place aux seuls mécanismes de compensation que sont les revenus de socialisation (revenus sociaux et pensions de retraite) sans que les revenus résidentiels ne puissent assumer de véritable fonction d'amortisseur. Ce glissement pourrait conduire à l'émergence d'un modèle de développement de type « social-retraité » aux « performances » sociales particulièrement défavorables.

Des enjeux stratégiques

La question de la diversification du modèle de développement constitue à cet égard une priorité stratégique de première importance. Y répondre passera nécessairement par une relance des activités productives combinée à une augmentation de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Le Sud-Vienne se doit de démentir l'idée reçue dévalorisante et semble-t-il trop répandue d'une « campagne où il n'y a pas de travail », « vieillissante parce que les jeunes la quittent ». Une ambition nouvelle s'impose, s'appuyant sur la prise de conscience des ressources du territoire et la mise en synergie des acteurs.

La proximité de l'agglomération poitevine est aujourd'hui vécue comme une « dépendance au Grand Poitiers » plutôt que comme une source de revenus pendulaires et de développement de l'économie locale. Le Sud-Vienne a tout à

gagner à devenir un territoire « interconnecté », ouvrant les acteurs locaux à des mises en réseau porteuses et sur des coopérations interterritoriales notamment avec le Grand Poitiers (que ce soit en termes d'accueil de population, développement économique, touristique, offre de transport ...).

Au final, **quatre enjeux-clés ressortent** :

- **Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable (Stimuler les activités endogènes pour produire plus de valeur ajoutée dans une approche durable).**
Cet enjeu recouvre la dynamisation des activités aussi bien productives exportatrices que présentes, au service de la population résidente et des touristes. La prise en compte de l'approche durable de ces activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, développer des modes de production et de consommation responsables.
- **Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du Sud-Vienne**
Il s'agit de définir la manière dont les acteurs locaux s'associent pour travailler à cette nouvelle échelle territoriale. La gouvernance doit impliquer maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage, et coordonner financements publics et privés. Elle nécessite de prévoir un suivi continu des actions menées et une réflexion prospective. Elle n'exclut pas un principe de subsidiarité entre les deux CC.
- **Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité (Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement).**
Le territoire ne dispose pas de toutes les ressources pour se développer. Il a besoin de mobiliser des ressources externes (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations, équipements ...), dans la proximité et au-delà pour renforcer ses capacités de développement, en mettant en avant ses spécificités propres.
- **Faire du vivre ensemble un levier de la dynamique locale et de l'identité du territoire**
La cohésion sociale et territoriale, la participation des acteurs à l'identité du territoire sont à envisager à cette nouvelle échelle territoriale. La vie associative, culturelle et sportive constitue une des facettes.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer le tissu productif local et favoriser un modèle de développement plus durable						
1.1 : Dynamiser le tissu économique local : mieux connaître et mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (notamment en matière de formation ou de communication sur les compétences et savoir-faire locaux).						
Projets structurants						
1	<u>Création d'un annuaire des compétences et produits des entreprises</u>	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	30 000 €	Maxi : 15 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
2	Analyse des besoins en formations courtes adaptées à l'économie locale	Club des Entrepreneurs du Sud Vienne			Accompagnement des services de la Région, préalable à la mise en place d'une démarche de type GPECT, et pouvant donner lieu à une structuration du Club d'entreprises sur les enjeux RH	FORMATION
1.2 : Maintenir une économie de proximité, garante du lien social et des savoir-faire du territoire : l'artisanat et le commerce sont des points d'ancrage du territoire et de ses habitants. Ces activités participent à l'attractivité du territoire et doivent bénéficier d'une attention particulière						
Projets structurants						
3	<u>Services de proximité en milieu rural (derniers commerces et multiples ruraux à Paizay le Sec, Romagne, ...)</u>	Commune de Paizay le Sec		Maxi : 60 000 € par multiple rural		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projet en amorçage						
	> Mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation sur le Sud Vienne					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
1.3 : Accompagner les mutations agricoles et encourager les bonnes pratiques durables L'agriculture doit être accompagnée dans l'évolution de ses pratiques pour mieux répondre aux enjeux économiques, sanitaires et environnementaux.						
Projet en amorçage						
	> Animation et développement de programmes anti-gaspillage alimentaire, approvisionnement de la RHD en produits locaux (Association Mont'Plateau...)					AGRICULTURE
1.4 : Renforcer l'offre résidentielle en faveur des entrepreneurs Pour mieux répondre à l'évolution des besoins des entrepreneurs, le territoire étudiera une offre immobilière adaptée : coworking, tiers lieux, ZAE.						
Projets structurants						
4	<u>Réaliser un schéma d'accueil des activités économiques</u>	Sud-Vienne	30 000 €	Maxi : 15 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	> Développer les espaces d'accueil d'activité : tiers-lieux, co-working (Usson, Couhé, Charroux, Sillars...) > Création d'un éco-hameau (ateliers partagés, éco-gîtes) à Lathus					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TIERS LIEUX
Axe 2 :						
Intégrer le Sud-Vienne dans un espace élargi, affirmer son attractivité et sa capacité à générer de l'activité						
2.1 : Promouvoir le bâti remarquable et naturel, signature identitaire du Sud-Vienne et développer une capacité d'accueil de qualité. Les atouts sont nombreux (bâti remarquable et milieux naturels) mais doivent être valorisés et préservés pour faire connaître le territoire comme destination touristique à part entière						
Projets structurants						
5	Structuration de l'offre touristique	Sud-Vienne	935 490 €		Projets à étudier dans le cadre de l'APP NOTT pour un soutien des actions	TOURISME
6	Développement Abbaye de Saint Savin (scénographie, numérique, communication...)	Etablissement Public de Coopération Culturelle St Savin Sur Gartempe et Vallée	557 610 €	Maxi :20% plafonnée à 500 000 € des dépenses éligibles		TOURISME/PATRIMOINE
7	Valorisation du site de Morthemmer	Commune de Valdivienne	500 000 €	Max : 50% sur l'étude de faisabilité - Aide au conseil	Avis favorable pour une étude d'impact et de faisabilité touristique	TOURISME
Projets en amorçage						
	> Mise en réseau des sites patrimoniaux remarquables, mise en valeur et préservation des édifices (de Charroux, de Valence...) > Création d'une destination touristique Sud-Vienne s'appuyant sur des marqueurs territoriaux et identitaires communs, > Réhabilitation de gîte de groupes (Commune de St-Macoux)					PATRIMOINE / TOURISME

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES											
2.2 : Favoriser l'attractivité du territoire par un développement harmonieux des centres-bourgs, une politique d'habitat et de revitalisation commerciale équilibrée. Cette politique est rendue nécessaire pour attirer notamment les jeunes et les cadres																	
Projets en amorce																	
	> Création d'une résidence Habitat Jeune à Montmorillon > Etude stratégique pour la mise en place du dispositif régional "Un, deux, toit" pour l'hébergement temporaire des jeunes					URBANISME / SERVICE HABITAT LOGEMENT											
2.3 : Structurer l'offre de soin et encourager le développement de la Silver Economy La "séniorisation" de la société peut constituer un levier de développement économique et une filière d'avenir																	
Projets structurants																	
8	Semaine de la santé	Communauté de Communes Vienne et Gartempe	41 000 €	Maxi : 1 000 €		SANTE											
9	Réalisation d'une étude stratégique territoriale sur l'organisation de l'offre de soins et des problématiques de santé (CLS)	Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou	30 000 €	50% d'un plafond de 50 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
10	Étude sur le potentiel de la création d'activité autour de la silver economy	Sud-Vienne	45 000 €		AAP	SANTE											
Projet en amorce																	
	> Mailler le territoire en maisons de santé (Valdivienne, Civaux, Gençay)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
2.4 : Faciliter la mobilité en adaptant l'offre de transport en commun et en développant des transports propres :																	
Projets en amorce																	
	> Création d'un pôle multimodal à Lussac-Les-Châteaux, salon sur les mobilités électriques et mobilités en zones rurales					MOBILITE TERRITORIALE / AIDES AUX ENTREPRISES											
Axe 3 : Faire du vivre ensemble un levier de la dynamique local et de l'identité du territoire																	
3.1 : Soutenir la filière culturelle Marqueur fort du territoire et levier de développement économique, son soutien passe par une aide à sa structuration, notamment par une mise en réseau de l'offre, l'appui aux structures de diffusion et au maillage en équipements																	
Projets en amorce																	
	> Mise en réseau de l'offre des structures culturelles (MJC), soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals...), Réhabilitation de la MJC Claude Nougaro, création de scène de proximité à Montmorillon, d'un théâtre de verdure à Valdivienne...					CULTURE											
Ingénierie du contrat : Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.																	
	<table border="1"> <tr> <td>Chef de projet territorial - animation du contrat</td> <td rowspan="3">Communautés de Communes Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou</td> <td>0,5 ETP</td> <td>maxi : 15 000 € pour 1/2 ETP</td> <td rowspan="3">Année 2018</td> <td rowspan="3">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE</td> </tr> <tr> <td>Chef de projet économie-emploi-formation</td> <td>1 ETP</td> <td>maxi : 30 000 € pour 1 ETP</td> </tr> <tr> <td>Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat ("tourisme")</td> <td>1 ETP</td> <td>maxi : 30 000 € pour 1 ETP</td> </tr> </table>	Chef de projet territorial - animation du contrat	Communautés de Communes Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou	0,5 ETP	maxi : 15 000 € pour 1/2 ETP	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE	Chef de projet économie-emploi-formation	1 ETP	maxi : 30 000 € pour 1 ETP	Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat ("tourisme")	1 ETP	maxi : 30 000 € pour 1 ETP				
Chef de projet territorial - animation du contrat	Communautés de Communes Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou	0,5 ETP		maxi : 15 000 € pour 1/2 ETP	Année 2018			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE									
Chef de projet économie-emploi-formation		1 ETP		maxi : 30 000 € pour 1 ETP													
Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat ("tourisme")		1 ETP	maxi : 30 000 € pour 1 ETP														
LEADER																	
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER											



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DES VALS DE SAINTONGE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Les Vals de Saintonge ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : les Vals de Saintonge

Créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des 7 communautés de communes qui composaient le Pays, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge regroupe 111 communes pour une population de 54 512 habitants (INSEE 2014).

Territoire de l'intérieur des terres, très rural, proche de plusieurs bassins économiques et de de vie importants et bien desservi par les infrastructures routières sur un axe Nord-Sud, les Vals de Saintonge bénéficient peu des effets positifs de la dynamique littorale. Son contexte socio-démographique est difficile (population vieillissante, isolée) et marqué par un taux de pauvreté fort. Les indicateurs liés à l'emploi du territoire révèlent des difficultés accrues en matière de chômage et de formation de la population.

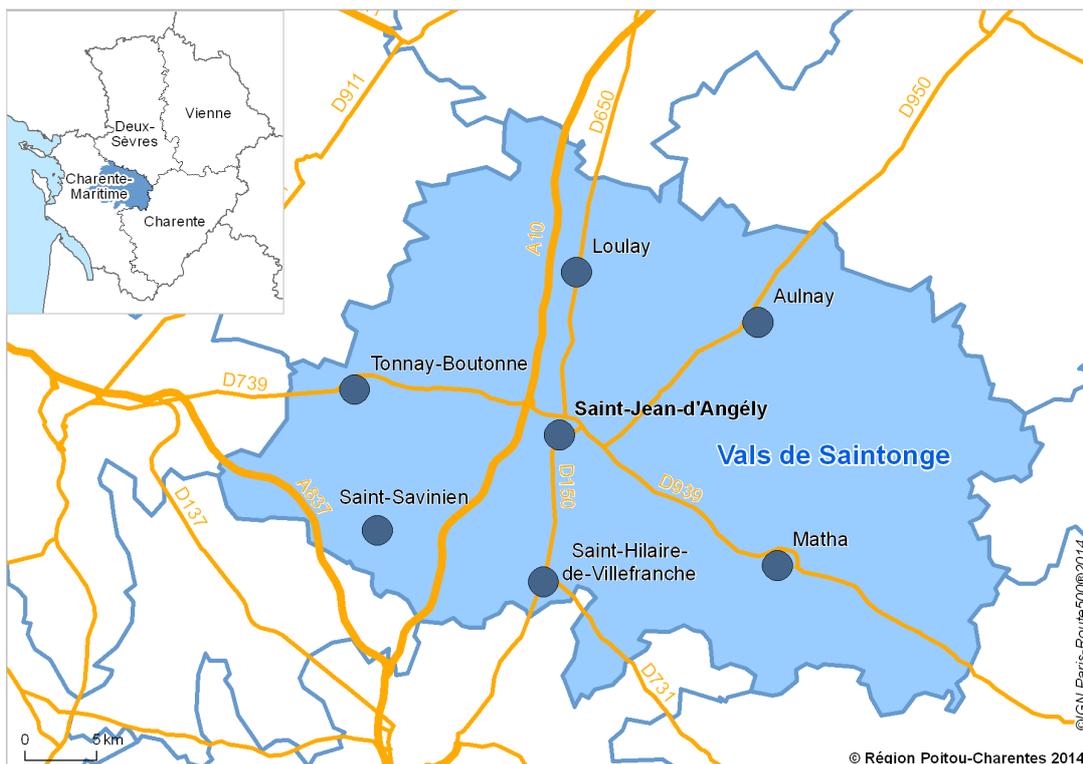
La revitalisation de l'économie des Vals de Saintonge passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentes. Elle s'appuie sur des initiatives récentes qui témoignent d'une politique d'attractivité ambitieuse : la création d'un centre thermal et d'un complexe cinématographique, la revitalisation de plusieurs centre-villes, ...

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, essentielles sur ce territoire, sont mises en exergue par la présence du pôle Val Bio Ouest, écosystème propre aux Vals de Saintonge. Son renforcement est un des enjeux économiques du territoire.

Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, sont de nature à mettre en place et promouvoir une politique de développement touristique.

Le territoire jouit d'une bonne accessibilité aux services de la vie courante et d'un maillage de services et d'équipements satisfaisant. Héritée de l'histoire et structurée autour de l'organisation administrative de l'arrondissement et des chefs-lieux de canton existants ou passés, son armature urbaine favorise une répartition géographique équilibrée des populations et des emplois avec une prépondérance du pôle urbain central de Saint-Jean d'Angély. Cette armature urbaine équilibrée constitue un atout important pour la réussite d'une politique de revitalisation territoriale.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



La situation de vulnérabilité des Vals de Saintonge

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé la communauté de communes en situation intermédiaire.

La stratégie de développement des Vals de Saintonge

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

1. Renforcer la compétitivité du territoire : économie du « bien-vivre », accueil et accompagnement

- Développer une économie axée sur le "bien-vivre" (bio, santé, thermalisme, silver économie)
- Favoriser l'accueil et l'accompagnement en Vals de Saintonge : initiatives entrepreneuriales, clientèles touristiques

Projets clés :

- Structuration de la filière bio sur le territoire
- Création d'un centre thermal à Saint-Jean d'Angély
- Maisons de santé
- Réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques.

2. Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables

- Revitaliser les bourgs centres
- Développer et organiser les équipements, les services et le vivre ensemble en milieu rural
- Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants par la culture et le sport
- Valoriser le patrimoine en développant les services et en restaurant les sites emblématiques

Projets clés :

- opération collective de modernisation : marché couvert de Matha, investissements productifs
- plateforme de mobilité territoriale
- complexe cinématographique.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les Vals de Saintonge.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 2 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Communauté de Communes des Vals de
Saintonge

Alain ROUSSET

Jean-Claude GODINEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Les territoires fragiles de la Région Nouvelle-Aquitaine

Zone d'Emploi Saintes – Saint-Jean-d'Angély

(Olivier Bouba-Olga, Emmanuel Nadaud)

La Zone d'Emploi de Saintes – Saint-Jean-d'Angély est un territoire à dominante rurale au carrefour de Cognac, Bordeaux, Royan, La Rochelle et Niort. Elle comprend 140 communes réparties autour de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Pons et Gémozac. La zone d'emploi compte 121 119 habitants (INSEE Recensement 2014).

1. La zone d'emploi Saintes – Saint-Jean d'Angély : organisation territoriale et gouvernance

➤ Une unité territoriale difficile

Le territoire de la zone d'emploi est morcelé et en transition sur le plan institutionnel. Des changements importants ont eu lieu ces dernières années, impulsés de gré ou de force par les lois de décentralisation. La zone d'emploi couvre partiellement 5 EPCI : CA de Saintes (Saintes) ; CC Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge (Saint-Porchaire) ; CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (Gémozac) ; CC des Vals de Saintonge (Saint-Jean-d'Angély) ; CC de la Haute-Saintonge (Jonzac), auxquels s'ajoute un Pays : le pays de la Saintonge Romane, qui couvre les trois intercommunalités de Saintes, Saint-Porchaire et Gémozac. Celles-ci sont amenées à ne constituer plus qu'une seule intercommunalité à l'avenir dans un périmètre qui devrait être celui du Pays.

➤ Gouvernance territoriale et inertie collective locale

La gouvernance territoriale est un facteur de développement économique au même titre que les investissements en éducation ou en infrastructure. Elle nécessite la reconnaissance par les acteurs publics et privés d'une interdépendance mutuelle et du besoin des autres pour permettre la définition et la mise en œuvre de stratégies favorables au développement du territoire. Elle met l'accent sur la multiplicité et la variété des acteurs aux intérêts variés et parfois antagonistes, dont aucun ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. Or, le défaut de gouvernance constitue l'un des facteurs principaux de fragilité du territoire.

➤ Des complémentarités territoriales sous-exploitées

Des complémentarités nombreuses existent avec les territoires voisins mais sont sous-exploitées. Selon les thèmes abordés (tourisme, agriculture et agroalimentaire, activités résidentielles, etc.), les complémentarités s'entendent sur deux grands ensembles : un axe Ouest-Est entre Royan et Cognac et un espace Saint-Jean-d'Angély – Saintes – Cognac. À cela s'ajoute des opportunités nouvelles avec Bordeaux suite à la création de la Nouvelle-Aquitaine.

EN BREF

- Une zone d'emploi morcelée sur le plan institutionnel.
- La gouvernance territoriale : enjeu de développement économique majeur du territoire.
- Des opportunités de développement par la recherche de complémentarités avec les territoires voisins : Cognac, Royan, Bordeaux notamment.

ANALYSE STATISTIQUE

POPULATION ET EMPLOI

- Population et Emploi augmentent sur la Zone d'Emploi
- Population portée par un solde migratoire positif et élevé, signe d'un territoire attractif
- Dynamique de l'emploi liée à l'emploi présentiel.
- Emploi salarié porté par l'Agriculture et le Tertiaire non marchand.

SECTEURS CLÉS

- 2 grands secteurs-clés : SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE et AGRICULTURE-VITICULTURE
- 1 secteur spécifique : BOIS
- Des spécialisations fortes en COMMERCE et, dans une moindre mesure, en TRANSPORT
- Des secteurs de niche : CUIR ET CHAUSSURE, quelques sous-secteurs du COMMERCE DE GROS, NETTOYAGE INDUSTRIEL et CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX.

EMPLOI PRIVÉ

- L'emploi privé diminue sur le territoire, tout en restant dans la moyenne régionale et nationale.
- Le secteur Santé – Social et le Commerce de détail font partis des secteurs dynamiques. Ils gagnent des emplois, notamment du fait d'effets territoriaux favorables.
- Le secteur Bois, secteur spécifique, souffre d'effets sectoriels et territoriaux négatifs.
- Des dynamiques locales négatives pèsent sur plusieurs secteurs : industries alimentaires, commerce de gros, produits informatiques, électroniques et optiques.

2. Saint-Jean-d'Angély, un rebond difficile

Saint-Jean-d'Angély constituait une place forte du commerce au 19ème siècle et a connu l'essor d'industries au 20ème siècle. La ville a progressivement sombré depuis les années 1960. Les acteurs économiques et politiques locaux n'ont pas su apporter de projets nouveaux à la ville. La ville souffre d'une image peu attrayante pour les entreprises. Après plusieurs décennies de difficultés, Saint-Jean-d'Angély tente de redorer son image. Trois axes doivent être soutenus : agriculture et industrie-agroalimentaire Bio, industrie du Bois et santé-tourisme.

➤ **Agriculture et industrie agro-alimentaire : entre tradition et renouveau**

L'agriculture constitue le domaine d'activité principal du territoire des Vals de Saintonge. Les difficultés conjoncturelles des filières Céréales, Polyculture et Élevage expliquent pour partie les difficultés du

territoire. Seule la viticulture ne présente pas de fragilité mais celle-ci est peu présente dans les Vals de Saintonge.

L'industrie agro-alimentaire est relativement peu présente sur le territoire. L'usine BROSSARD a marqué l'histoire économique et sociale du territoire de 1932 à 2013, par le nombre de personnes qu'elle a employées mais aussi par l'attachement des habitants à cette entreprise dont l'image est restée familiale. Le projet de vallée et biscuiterie Bio à Saint-Jean-d'Angély marque l'espoir d'un renouveau sur le territoire. Le projet de Biscuiterie Bio à Saint-Jean-d'Angély constitue un symbole fort sur le plan économique et social. Le projet s'inscrit dans l'essor de l'agriculture biologique. Il est cohérent au regard du savoir-faire historique du territoire tout en lui redonnant de la visibilité.

➤ **Une filière Bois à restructurer et soutenir**

La présence de peupliers le long de la Boutonne a permis l'émergence d'une industrie du Bois autour de cette essence au cours du 20ème siècle. Dans une économie mondialisée, l'industrie du Bois a souffert et perdu beaucoup d'emplois. Elle forme néanmoins encore aujourd'hui un secteur spécifique. Plusieurs entreprises, faisant preuve d'innovation et initiant des stratégies nouvelles, constituent encore aujourd'hui des acteurs économiques majeurs. Le secteur reste fragile et nécessite une attention particulière. L'enjeu est de structurer la filière, consolider les acteurs et savoir-faire existants et parvenir à faire monter des projets nouveaux.

➤ **Économie résidentielle : un blason à redorer**

Le territoire souffre d'une image particulièrement négative. Décrite comme une zone rurale et sinistrée, le territoire ne parvient pas à mettre en avant ses atouts. Saint-Jean-d'Angély possède un cadre de vie et des atouts touristiques à valoriser. Une stratégie se met progressivement en place autour du tourisme vert et de la revitalisation du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély. En matière d'activités liées à la santé humaine et l'action sociale, l'attention est portée sur des grands projets structurants. Le projet de centre thermal constitue le projet le plus emblématique. Il constitue également une arlésienne sur le territoire faite d'espoir et de déception. Une nouvelle fois relancé avec l'intérêt porté par un groupe privé, le projet a franchi plusieurs étapes décisives. La réussite du projet marquerait un repositionnement de la ville autour d'un axe tourisme et santé cohérent avec la dynamique économique départementale.

EN BREF

- Un territoire rural en souffrance
- Une gouvernance de nouveau en ordre de marche
- Industrie du Bois à soutenir
- Agro-alimentaire Bio : filière d'avenir
- Un axe Tourisme – Santé autour du projet de centre thermal

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer la compétitivité du territoire : développer une économie axée sur le « bien-vivre » et favoriser l'accueil et l'accompagnement des initiatives en Vals de Saintonge						
1.1 Développer une économie axe sur le « bien-vivre » (bio, santé, thermalisme, silver éco)						
Accompagner et développer la filière agro-bio : la Communauté de Communes des Vals de Saintonge bénéficie de la présence d'un écosystème local orienté sur la production agricole biologique. Afin d'accroître la synergie entre les acteurs et favoriser le développement de cette économie créatrice d'une réelle valeur ajoutée sur le territoire, Vals de Saintonge Communauté souhaite mettre en place une stratégie économique de la filière, et définir les outils les plus adaptés au développement des projets.						
Projets structurants						
1	<u>Réaliser une étude stratégique économique sur la filière (positionnement, définition des outils adaptés pour développer les projets)</u>	Vals de Saintonge Communauté	19 200 €	9 600 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE
2	Développer le pôle Val Bio Ouest - mission Interbio : développement, animation, prospection, structuration filière, consulting, accompagnement des porteurs de projets	Interbio Nouvelle-Aquitaine	à préciser	22 000 €	Avis favorable pour 2018	AGRICULTURE
3	Etude de faisabilité technique et financière d'un bâtiment relais pour accueillir une activité d'insertion de transformation et de commercialisation de produits agricoles bio	SIE Vals de saintonge	12 768 €	Maxi : 6 384 €	Taux maxi de 50% sous réserve de l'instruction du dossier	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Projets en amorçage						
	> Mettre en place une restauration collective en circuits courts >Créer un bâtiment relais pour accueillir une activité d'insertion de transformation et de commercialisation de produits agricoles bio					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE / IAA
Élaborer et mettre en œuvre un projet territorial de santé et de silver économie : le développement d'une silver économie sur le territoire s'inscrit dans le cadre d'une démarche politique volontariste visant en premier lieu la création d'un centre thermal à Saint-Jean d'Angély. Ce projet phare du contrat repose sur une initiative privée qu'il conviendra d'encourager et de relier au plan thermal régional Nouvelle-Aquitaine.						
Projets structurants						
4	<u>Créer un centre thermal à Saint-Jean d'Angély</u>	entreprise privée	14 000 000 €	Maxi : 700 000 €	sous réserve de l'instruction du dossier	ECONOMIE
5	Création et extension de maisons de santé sur le territoire	Commune de Brizambourg, Commune de Matha, ...	NC	Maxi : 200 000 €/ projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
1.2. Structurer les filières des énergies renouvelables, de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Economie Créative et Collaborative						
Projets en amorçage						
	> Créer une société d'Economie Mixte dédiée aux projets énergétiques du territoire					ENERGIE CLIMAT
1.3. Favoriser l'accueil et l'accompagnement en Vals de Saintonge : initiatives entrepreneuriales, clientèles touristiques						
Accroître la notoriété du territoire et mettre en scène ses patrimoines pour accueillir de nouvelles clientèles touristiques : le territoire bénéficie peu des retombées économiques générées par l'économie touristique très développée du littoral Charentais-Maritime. Il dispose néanmoins d'atouts importants et d'aménités qui lui sont propres, notamment en matière de tourisme vert, et vise le développement d'une offre de loisirs et de découverte innovante, à structurer.						
Projets structurants						
6	Etude pour l'aménagement touristique des carrières souterraines de St-Savinien	Commune de Saint-Savinien	99 600 €	Taux maxi : 50% du coût de l'étude	Cofinancement régional pour les dépenses liées à la phase 2 (mise en tourisme)	TOURISME
7	Réaliser un Schéma stratégique d'accueil des activités économiques.* NB. L'étude stratégique sur la filière agro-bio constituera un volet de cette étude	Vals de Saintonge Communauté	à préciser	Maxi : 30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
*en déclinaison du schéma, les opérations correspondantes (solutions immobilières, réhabilitation de friches en ZA ou extensions, équipements structurants, ...) pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII						
Projets en amorçage						
	> Développer l'offre de loisirs de pleine nature sur les axes structurants par l'installation de parcours kayak et l'aménagement des bords de la Boutonne (Saint-Julien de l'Escap, Tonny Boutonne, Dampierre sur Boutonne, ...) > Restructurer la base de loisirs de Thors dans le cadre du pôle touristique Terre de vignoble > Créer un outil de découverte du château de Neuvicq en réalité augmentée > Structuration de l'offre touristique (Créer un wifi territorial sur l'ensemble de la destination, dans le cadre de l'Appel à Projets NOTT)					TOURISME
Axe 2 : Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge : renforcer les centralités urbaines pour un maillage et des services équilibrés et durables						
2.1 Revitaliser les bourgs centres du territoire, en lien avec les services de base et l'habitat, et mieux maîtriser les franges urbaines						
Revitaliser les bourgs-centres pôles du territoire en lien avec les services de base et l'habitat : afin de densifier l'action publique en faveur de la revitalisation des bourgs centres, la politique contractuelle régionale sera mobilisée au travers de l'opération collective de modernisation en cours sur le territoire. Les investissements, notamment communaux, visant à maintenir les derniers services de proximité en cas de carence de l'initiative privée pourront également être soutenus à ce titre.						
Projets structurants						
8	<u>Mener une Opération Collective de Modernisation (réhabilitation du marché couvert de Matha, investissements productifs, ...)</u>	Vals de Saintonge Communauté Commune de Matha	à préciser	Maxi : 100 000€ pour les Halles et marchés couverts	La participation régionale à l'action collective sera déterminée après adoption de la stratégie et du plan d'action	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ACTIONS COLLECTIVES
9	<u>Conduire une OPAH revitalisation</u>	Vals de Saintonge Communauté	110 000 €	Maxi : 90 000 €		URBANISME/LOGEMENT
Projets en amorçage						
	> Créer les outils de la maîtrise foncière des franges urbaines pour favoriser l'implantation d'activités agricoles, d'espaces de mobilité douce, ...					URBANISME / LOGEMENT
2.2 Développer et organiser les équipements, les services et le vivre ensemble en milieu rural						
Favoriser l'accès des habitants aux services et aux droits : territoire très rural de la Charente-Maritime, les Vals de Saintonge concentrent de réelles difficultés en matière de mobilité et d'accès aux droits. Les projets de plateforme mobilité et de garage solidaire, qui relèvent d'acteurs privés des secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire, sont porteuses de solutions concrètes, et constituent des initiatives à accompagner dans le cadre des compétences et dispositifs régionaux.						
Projets structurants						
10	Création d'un garage solidaire, à Saint-Jean d'Angély	SOLID'AUTO	à préciser	Maxi : 50 000 €	Avis favorable au titre d'une aide à l'investissement, sous réserve du conventionnement de la structure par l'Etat (DIRECCTE)	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Projets en amorçage						
	> Organiser une plateforme mobilité territoriale (service de réparation et vente de véhicules, guichet unique, ...) > Créer une Maison de Services au Public à Saint Jean d'Angély - en articulation avec les compétences régionales					VIE ASSOCIATIVE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2.3 Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants par la culture et le sport						
Projets structurants						
11	<u>Créer un complexe cinématographique en centre-ville de St-Jean d'Angély</u>	Vals de Saintonge Communauté	3 531 800 €	400 000 €		CULTURE
12	Soutien à l'action décentralisée de l'A4 et à la programmation au sein de l'Eden	Association A4	221 000 €	Maxi 2018 : 23 000 €		CULTURE
13	Festival et action culturelle jeunes et familles	Association La Motte des Fées	132 000 €	Maxi 2018 : 6 000 €		CULTURE
14	Revalorisation et restructuration du centre aquatique Atlantys à Saint-Jean d'Angély	Vals de Saintonge Communauté	400 000 €	Taux maxi : 30% des dépenses éligibles		SPORTS

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
2.4 Valoriser le patrimoine en développant les services et en restaurant les sites emblématiques						
Projets structurants						
15	Restauration de l'église Saint-Pierre d'Aulnay	Commune d'Aulnay	1 500 000 €	Taux maxi : 15% des dépenses éligibles	Avis favorable sur les parties classées Monument Historique, sous réserve d'un financement de l'Etat (DRAC)	PATRIMOINE
16	Réhabiliter le patrimoine architectural et paysager autour du château de Taillebourg	Commune de Taillebourg	400 000 €	Taux maxi : 15% sur les parties classées et 25% sur les parties inscrites	Avis favorable sur les parties classées et inscrites, sous réserve d'un financement de l'Etat (DRAC)	PATRIMOINE
Projets en amorçage						
	> Mener une étude de positionnement et de valorisation de l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE
Ingénierie du contrat : Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial - animation du contrat Chef de projet économie-emploi-formation Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (en premier lieu "revitalisation des centres-bourgs" et "tourisme")	Vals de Saintonge Communauté	0,3 ETP 0,6 ETP 1,5 ETP	Maxi : 12 500 € pour 1/2 ETP Maxi : 25 000 € pour 1 ETP Maxi : 37 500 € pour 1,5 ETP	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



**GRAND
GUÉRET**
Communauté
d'Agglomération



PORTES DE LA CREUSE
en marche

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE DE GUERET

2018-2021

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire de Guéret a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la Région.

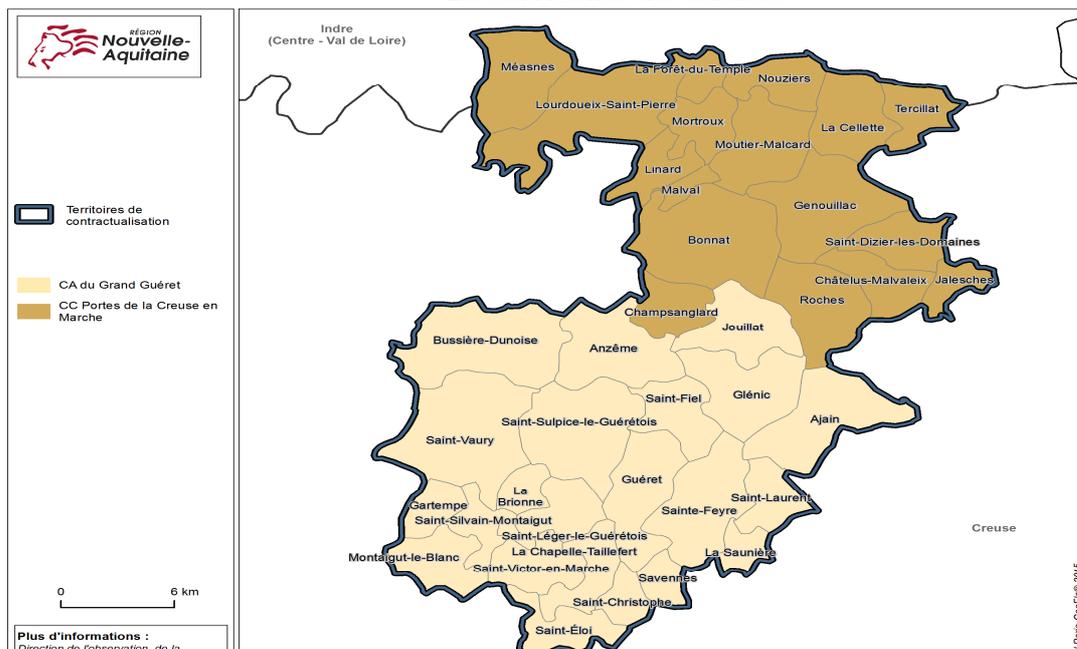
Un territoire de projet :

Le Territoire de Guéret regroupe la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Il comprend 39 communes et compte 35 000 habitants en 2013, dont 81 % résident dans la CA. Le Pays de Guéret se structure autour de l'aire urbaine de Guéret.

Ce territoire est traversé par un axe routier structurant, la route Centre Europe Atlantique – RN 145 (reliant Suisse et Italie du Nord à l'Atlantique), qui le relie à Limoges et Montluçon en 50 minutes à une heure, et à Clermont-Ferrand en 1h50. Guéret est à l'écart de réseaux ferrés de grande ligne. La ville est desservie par des lignes TER Limoges-Montluçon et La Souterraine-Aubusson-Felletin.

Le territoire de Guéret



Doté d'un système de développement économique « public-retraité », la question de la diversification du modèle de développement constitue une priorité stratégique. En effet, même si le poids de la sphère publique peut constituer un amortisseur des chocs économiques (ce qui n'a pourtant pas été le cas), son impact pourrait s'affaiblir pour des raisons de contraintes des finances publiques. Il s'agit d'y répondre en tentant de relancer des activités productives, créatrices de valeur ajoutée, combinées à une augmentation de l'attractivité résidentielle, voire touristique du territoire si les aménités du territoire sont jugées suffisantes. La prise en compte de l'approche durable des activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes production et de consommation responsable. La transition numérique peut également offrir des opportunités de développement sur le territoire.

L'amélioration de l'organisation et la dynamisation de l'écosystème local s'avère nécessaire pour jouer sur l'effet local.

Le vieillissement avancé de la population, la présence importante d'équipements de santé et de formations spécialisées méritent d'être davantage exploités grâce notamment aux initiatives existantes dans la Silver Economy pour faire du territoire de Guéret un territoire laboratoire sur le sujet.

Les revenus pendulaires apparaissent insuffisamment développés. Des pistes à explorer pour intensifier les échanges avec des agglomérations voisines, en intégrant l'adaptation de l'offre de transport.

Plus largement, il s'agit d'intégrer le Territoire de Guéret dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations ...).

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire, des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

1 - La situation de vulnérabilité du territoire de Guéret

La CC Portes de la Creuse en Marche est en situation de vulnérabilité intermédiaire et la CA du Grand Guéret est en situation plus vulnérable, par rapport à la moyenne des communautés de communes et agglomération de la région Nouvelle-Aquitaine.

En effet, sur les 4 domaines étudiés, la communauté de communes et l'agglomération se retrouvent en situation de vulnérabilité dans 3 ou 4 domaines :

- Revenu de ménages
- Economie et marché du travail
- Démographie
- Niveau de formation de la population.

La CC Portes de la Creuse en Marche a trois domaines de vulnérabilité sur quatre, relatifs au revenu des ménages, à la démographie, et au niveau de formation de la population. Seul le domaine économie emploi marché du travail est supérieur à la moyenne régionale des communautés de communes. Elle est donc en position de fragilité intermédiaire.

La CA du Grand Guéret a 4 domaines de fragilité par rapport à la moyenne régionale des CA, donc en position de vulnérabilité plus forte.

2 - Une spécificité : le dispositif « Mutations économiques »

La communauté d'agglomération du Grand Guéret bénéficie du dispositif **Mutations économiques**.

Confrontée à la perte de 157 emplois industriels directs, la Région a décidé de mettre au service du développement économique de cet EPCI ainsi que sur celui de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, des compétences spécifiques. Un ingénieur, recruté par la Région, exerce ses missions sur les 2 EPCI concernés.

Un plan d'actions cohérent et coordonné sera mis en œuvre dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Le dispositif « Mutations économiques » pourra s'inscrire dans le volet économique du contrat du territoire de Guéret.

3 - La stratégie de développement sur la période de contractualisation

La stratégie du territoire de Guéret se décline selon les 3 enjeux suivants :

1 - Redynamiser le tissu productif local

La question de la diversification du modèle de développement constitue une priorité stratégique. La sphère productive a atteint un niveau critique et le territoire apparaît peu résilient face à la crise.

Les orientations stratégiques recouvrent les thématiques suivantes :

- **Favoriser le développement économique** : il s'agit de répondre à cet enjeu en tentant de relancer des activités productives, créatrices de valeur ajoutée, combinées à une augmentation de l'attractivité résidentielle.

Projets clés : à partir d'un schéma d'attractivité économique, le développement du cluster domotique pour permettre l'incubation d'entreprises, la création d'un bâtiment d'accueil d'entreprises sur les secteurs de la domotique et du numérique, création d'une pépinière.

- **Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial.**

2 - Développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supra départementale

L'amélioration de l'organisation et la dynamisation de l'écosystème local s'avèrent nécessaires pour améliorer les performances de l'effet local.

Les revenus pendulaires apparaissent insuffisamment développés. Des pistes sont à explorer pour intensifier les échanges avec des agglomérations voisines, en intégrant l'adaptation de l'offre de transport.

Plus largement, il s'agit d'intégrer le Territoire de Guéret dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations ...), tout en mettant en avant ses spécificités propres.

Projets clés :

Construction d'un centre aqua ludique à Guéret

Aménagement de la station sport-nature

Redynamisation centre-ville et centre bourg

Aménagement d'un pôle inter modal

Chantier living lab transport.

3 - Le vieillissement comme support d'expérimentation

Le vieillissement avancé de la population, la présence importante d'équipements de santé et de formations spécialisées méritent d'être davantage exploités grâce notamment aux initiatives existantes dans la Silver Economie pour faire du Pays de Guéret un territoire laboratoire sur le sujet.

Projets clés :

Création de maisons de santé

Obtention de l'agrément de maison de santé universitaire pouvant accueillir des étudiants en médecine, pour un ancrage territorial.

Le pôle domotique et santé de Guéret comme tête de réseau pour l'innovation technologique et organisationnelle à développer sur le département.

L'aspect communication-marketing territorial sera traité de manière transversale.

Par ailleurs, le territoire de Guéret bénéficie du programme LEADER et le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII, tourisme,... ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire de Guéret et qui ont un impact direct sur son développement. La région Nouvelle-Aquitaine a ainsi investi 21 500 000 € en Creuse, en 2017, sur des opérations de restructuration et réhabilitation dans les lycées.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de cohésion et dynamisation du territoire de Guéret** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'action pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire de Guéret feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le
En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

Le Président de la communauté
d'agglomération du Grand Guéret

La Présidente de la communauté de
communes Portes de la Creuse en Marche

Eric CORREIA

Sylvie MARTIN

Territoire de Guéret - Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire

SYNTHESE - PAYS DE GUERET

Le Pays de Guéret regroupe la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Guéret et la Communauté de Communes (CC) Portes de la Creuse en Marche. Il comprend 39 communes et compte 35 000 habitants en 2013, dont 81 % résident dans la CA. Le Pays de Guéret se structure autour de l'aire urbaine de Guéret.

Ce territoire est traversé par un axe routier structurant, la route Centre Europe Atlantique – RN 145 (reliant Suisse et Italie du Nord à l'Atlantique), qui le relie à Limoges et Montluçon en 50 minutes à une heure, et à Clermont-Ferrand en 1h50. Guéret est à l'écart de réseaux ferrés de grande ligne. La ville est desservie par des lignes TER Limoges-Montluçon et La Souterraine-Aubusson-Felletin.

Un territoire dont la vulnérabilité est avérée

Le tissu économique a subi comme partout une profonde transformation depuis les années 70. Les secteurs productifs exportateurs, déjà peu présents, ont fortement reculé. La sphère productive, avec 20% de l'emploi total, atteint ainsi un niveau critique.

A l'inverse, la sphère présentielle a renforcé sa surreprésentation (80% de l'emploi total). Cette tendance résulte d'une moindre croissance de la sphère présentielle et de l'effondrement de la sphère productive.

Le territoire est fortement spécialisé dans quelques secteurs présentiels à forte composante publique : l'administration publique, la santé, l'hébergement médico-social-action sociale qui totalisent à eux seuls 50 % des emplois salariés.

Le Pays de Guéret fait partie des territoires de contractualisation néo-aquitains autour de CA qui ont été les moins résilients aux effets de la crise et qui ont perdu le plus d'emplois salariés privés depuis 2008 (derrière la Vallée du Lot et le Pays Châtelleraudais). Compte tenu du poids de l'emploi public, on aurait pu penser que le territoire serait plus à l'abri des aléas de la crise.

Il n'a quasiment pas subi de pertes d'emploi salarié privé au cœur de la crise financière internationale (dite des Subprimes). Sa situation s'est par contre dégradée entre 2009 et 2011 lors du cycle de légère reprise au niveau régional et national et cette évolution négative s'est amplifiée entre 2011 et 2014 en période de récession. Le territoire gagne des emplois salariés privés depuis 2014, même si ces gains restent timides.

Sur la période 2008-2016, trois secteurs ont enregistré une hausse significative de leurs effectifs salariés : les activités administratives et de soutien (travail

temporaire, propreté, sécurité ...), l'hébergement-restauration et l'hébergement médico-social - action sociale.

Nombreux sont les secteurs qui ont perdu des emplois et la plupart ont connu des évolutions plus défavorables qu'au niveau national. Le secteur de la construction est celui qui a le plus souffert.

Un territoire dont le modèle de développement « public-retraité » est remis en question

Guéret tire profit de son rôle de Préfecture en termes de captation de revenus. Un tiers des actifs travaillent dans la sphère publique. Il est ainsi probable que les revenus publics aujourd'hui captés par le Pays de Guéret sont surreprésentés.

La captation de revenus résidentiels provient essentiellement des retraites. Les pensions et retraites ont un poids plus élevé dans le Pays de Guéret que dans la région. Le vieillissement déjà accentué de la population y contribue. Même si le poids des pensions de retraite est probablement limité par un montant moyen des pensions inférieur à celui des territoires autour de pôles de 10 000 à 40 000 emplois et à la moyenne régionale.

Les revenus résidentiels « importés » par les actifs qui résident dans le Pays de Guéret et vont travailler à l'extérieur semblent restreints.

Le Pays de Guéret présente un bilan des relations d'interdépendance négatif en matière de déplacements domicile-travail. Les actifs qui résident sur le territoire et en sortent pour travailler sont moins nombreux que ceux qui résident à l'extérieur et entrent sur le territoire pour travailler. Les premiers contribuent à la captation de revenus par le territoire, au travers de leurs salaires qu'ils sont susceptibles de dépenser sur le territoire. Les seconds contribuent à une évasion de revenus.

Cette situation se retrouve dans nombre de territoires autour de communautés d'agglomération de par la fonction de centralité et de concentration des emplois de ces dernières. La CA de Guéret offre en effet des emplois à de nombreux actifs résidant dans les CC voisines. Mais le Pays de Guéret n'entretient de relations significativement positives en termes de captation de revenus avec aucun territoire, tout au plus avec la CC de la Marche Berrichonne. Il ne tire notamment pas bénéfice de la relative proximité de la CA Limoges métropole ni de la CA de Montluçon, avec qui il a peu de relations.

La très faible part d'actifs travaillant dans les secteurs productifs exportateurs réduit d'autant la captation de revenus productifs.

La faiblesse de l'offre d'hébergement touristique laisse supposer que les dépenses touristiques sur le territoire le sont aussi. D'autant que l'offre d'hébergement touristique est très majoritairement non marchande (principalement des résidences secondaires).

Le territoire dispose cependant de lieux touristiques « atypiques » tels que le parc animalier des Loups de Chabrières, le labyrinthe géant des Monts de Guéret ou le Musée d'art et d'archéologie de Guéret (peintres de la Vallée de la Creuse, orfèvrerie) ou encore d'une offre de sports de nature.

Au final, le modèle de développement du Pays de Guéret peut être qualifié de « public-retraité », ce que confirme sur le périmètre de la CA l'étude réalisée par OPC pour l'ADCF « Le profil de développement des agglomérations et métropoles françaises ». Ce modèle de développement, que l'on trouve fréquemment sur la « diagonale aride », est peu porteur. Il est symptomatique du vieillissement prononcé de la population et de la faiblesse relative des autres moteurs de développement. Les revenus publics, qui ont joué dans le passé un rôle d'amortisseur et qui marquent des limites dans un passé récent, sont susceptibles de se fragiliser au regard du resserrement des budgets publics et de la restructuration des collectivités locales.

Des marges de développement

Pour mieux comprendre les raisons de la mauvaise dynamique économique du territoire, il est possible de distinguer l'évolution des emplois liée à l'orientation sectorielle de l'économie locale de celle qui est liée à ses capacités propres, dite « effet local », et qui renvoie à la présence d'aménités, de centres de recherche et surtout à la capacité de coordination du tissu productif local...

L'évolution négative de l'emploi salarié privé dans le Pays de Guéret repose essentiellement sur ses capacités propres (effet local). En d'autres termes, il apparaît que le tissu productif local demeure nettement moins performant que ce que l'on pourrait attendre de lui compte tenu de sa structure de spécialisation. L'ampleur de l'effet local négatif rend impératif d'identifier les motifs réels de cette sous-performance et de ne pas chercher uniquement des facteurs explicatifs derrière la conjoncture ou des effets structurels.

Autre signal : dans un contexte général de baisse continue du taux de création d'établissement, le Pays de Guéret subit la même évolution mais surtout atteint des seuils très bas (8,5% en 2016), limitant le renouvellement du tissu économique. De plus, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans sont largement surreprésentés ce qui alerte sur la question de la transmission-reprise. C'est beaucoup moins le cas des chefs d'exploitation agricole.

Une attractivité bien trop aléatoire

La déprise démographique entamée il y a 30 ans n'a été interrompue qu'entre 1999 et 2008, sous l'effet d'un sursaut temporel d'attractivité de la CA.

Cette évolution se démarque de celle des territoires de référence dont la population progresse de manière continue depuis 1968 et s'accélère dans les années 2000.

Les pertes de population du Pays de Guéret s'expliquent par un solde naturel très négatif (naissances-décès) qui constitue une constante et un solde migratoire généralement faible qui devient même négatif depuis 2008 accentuant les pertes de population et qui touche la CA du Grand Guéret.

Le vieillissement de population, qui résulte de cette longue déprise et du manque de renouvellement démographique, est particulièrement avancé. Et l'importance de la tranche des 45-59 ans laisse planer le risque d'une accentuation du phénomène.

Conséquence immédiate : la population active de 15 à 64 ans est d'ores et déjà en train de se réduire, ce qui fragilise d'autant les perspectives économiques du territoire. Le constat concomitant d'une faible attractivité pour des actifs qualifiés de la zone d'emploi de Guéret, qui s'étend sur l'ensemble du département de la Creuse, rend d'autant plus crucial pour le territoire d'attirer de tels actifs.

Le niveau d'équipement du Pays de Guéret peut favoriser l'attractivité du territoire. Il est en effet très élevé pour la gamme supérieure, moindre pour certains équipements plus courants. La CA de Guéret fait partie des 4 CA de France métropolitaine les mieux équipées. Les équipements de santé y sont surreprésentés (centres hospitaliers, hébergement pour adultes handicapés), de même que les établissements culturels et de services aux particuliers. Une vigilance mérite d'être portée sur les équipements commerciaux et les services de proximité aux particuliers sous-représentés.

A l'inverse, la déprise démographique cumulée à un vieillissement de la population peut par contre faire peser un risque sur le maintien du niveau de services.

Le parc de logements, plutôt ancien, se renouvelle peu et le taux de vacance est élevé. L'ancienneté des logements risque d'entraîner une précarisation énergétique des habitants.

L'offre actuelle de logements n'est pas de nature à favoriser l'accueil de nouveaux arrivants.

Une situation sociale contrastée

Le niveau de précarité de l'emploi est relativement modéré et la progression du nombre de chômeurs est moins rapide que dans les territoires de référence, pour partie sous l'effet de la diminution de la population active.

Le niveau de revenu de la CA du Grand Guéret est quasiment au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et de la France de province mais de fortes disparités existent

au sein du Pays de Guéret : la CC Portes de la Creuse en Marche affiche les revenus les plus bas des EPCI de la région.

Le taux de pauvreté est élevé dans la CA, et bien davantage encore dans la CC. Cette dernière fait partie des CC de la région qui enregistrent un taux de pauvreté parmi les plus élevés.

La situation du Pays de Guéret au regard des revenus sociaux est mitigée :

- Les prestations sociales représentent un taux proche du taux régional.
- A l'inverse la part des indemnités chômage dans le revenu déclaré par les ménages est moins élevée que dans les territoires de comparaison.

Si le Pays de Guéret ne sort pas de la trajectoire défavorable de l'emploi dans laquelle il s'est inscrit, il s'expose à des départs d'actifs et à une réduction des revenus résidentiels qui conduiraient à davantage de mécanismes de compensation (revenus sociaux).

Des enjeux stratégiques

Enjeu 1 : redynamiser le tissu productif local

La question de la diversification du modèle de développement constitue une priorité stratégique. En effet, même si le poids de la sphère publique peut constituer un amortisseur des chocs économiques (ce qui n'a pourtant pas été le cas), son impact pourrait s'affaiblir pour des raisons de contraintes des finances publiques. La sphère productive a atteint un niveau critique et le territoire apparaît peu résilient face à la crise.

Il s'agit d'y répondre en tentant de relancer des activités productives, créatrices de valeur ajoutée, combinées à une augmentation de l'attractivité résidentielle, voire touristique du territoire si les aménités du territoire sont jugées suffisantes. La prise en compte de l'approche durable des activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes production et de consommation responsable. La transition numérique peut également offrir des opportunités de développement sur le territoire.

Enjeu 2 : développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supradépartementale

L'amélioration de l'organisation et la dynamisation de l'écosystème local s'avère nécessaire pour jouer sur l'effet local.

Les revenus pendulaires apparaissent insuffisamment développés. Des pistes à explorer pour intensifier les échanges avec des agglomérations voisines, en intégrant l'adaptation de l'offre de transport.

Plus largement, il s'agit d'intégrer le Pays de Guéret dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations ...).

Enjeu 3 : le vieillissement comme support d'expérimentation

Le vieillissement avancé de la population, la présence importante d'équipements de santé et de formations spécialisées méritent d'être davantage exploités grâce notamment aux initiatives existantes dans la Silver Economie pour faire du Pays de Guéret un territoire laboratoire sur le sujet.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer le tissu productif local						
La diversification du modèle de développement constitue une priorité stratégique. La sphère productive a atteint un niveau critique et le territoire apparaît peu résilient face à la crise.						
Projets structurants						
1	<u>Développement du parcours résidentiel des entrepreneurs : schéma d'accueil d'activités, immobilier d'entreprise (pépinière d'entreprises, réqualification des ZAE...)</u>	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de communes Portes de la Creuse en marche	A préciser	Taux maxi : 50 % - plafond 30 000 € pour le schéma d'accueil d'activités	Projets étudiés au cas par cas en complément de l'investissement intercommunal	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	<u>Etude de programmation pour la création d'un bâtiment d'accueil d'entreprises (Domotique et numérique)</u>	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	50 000 €	Maxi : 25 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
3	Création d'un pôle régional référent sur l'habitat santé vieillissement handicap	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	70 000 €	Maxi : 30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
4	Vers un projet alimentaire territorial creusois	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le compte du territoire de projet	129 000 €		AAP Circuits courts	AGRICULTURE
5	Aménagement du nouveau Tiers lieu	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	1 505 000 €	115 410 €	Appel à Projet Bâtiment du Futur CP 28 mai 2018	ENERGIE/ NUMERIQUE
Projet en amorçage						
	> Mobiliser les ressources et les acteurs autour d'un projet d'écologie industrielle territoriale					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT
Axe 2 :						
Développer l'attractivité du territoire et renforcer la polarité à l'échelle supra-départementale						
L'amélioration de l'organisation et la dynamisation de l'écosystème local s'avèrent nécessaires pour améliorer les performances de l'effet local. Les revenus pendulaires apparaissent insuffisamment développés. Des pistes sont à explorer pour intensifier les échanges avec des agglomérations voisines, en intégrant l'adaptation de l'offre de transport. Plus largement, il s'agit d'intégrer le Territoire de Guéret dans un espace élargi pour mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement (revenus, accueil de population, savoir-faire, innovations ...), tout en mettant en avant ses spécificités propres.						
2.1. Développer la station sport nature						
Projets structurants						
6	Etude d'impact économique de la station sport nature	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	30 000 €	15 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/SPORT
7	Local Bateau Anzême et espace triathlon	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	173 974 €	27 000 €	CP 28 mai 2018	SPORT
8	Aménagement du site de la Bouchonnerie, dont création de 3 passes à canoë entre Glénic et Jouillat	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	330 000 €			SPORT
9	Création d'un Parc Acrobatique en Hauteur à Chabrière	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	182 000 €	20 %, soit 34 600 €	Proposition pour la CP d'octobre 2018	TOURISME

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
10	Création d'une piste de VTT - Cross Country Création Parcours maniabilité VTT site pré olympique	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	520 000 €			SPORT
11	Requalification de l'Institut Régional de Formation Jeunesse et Sport Guéret ville pré olympique	Ville de Guéret	1 550 000 €	20 % d'un plafond de 750 000 €	Intervention sur la partie Auberge de jeunesse uniquement	TOURISME

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
2.2 Revitalisation et maillage de services						
Projets structurants						
12	<u>Création d'un centre aqualudique</u>	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	14 700 000 €	2 000 000 € maxi	Dans la limite de 30% de l'assiette éligible	SPORT
13	Renouvellement urbain du quartier Politique de la Ville "Albatros"	CREUSALIS	8 220 000 €		Accompagnement des bailleurs sociaux sur la rénovation énergétique	ENERGIE CLIMAT
14	Requalification du Foyer de Jeunes Travailleurs "Jean Petit du Boueix"	CREUSALIS	1 810 000 €	Aide maxi : 5000 € x 44 places, soit 220 000 €		LOGEMENT
15	Développer les parcs d'énergie renouvelables (Méthanisation)	Société de projet (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / ENGIE / PICOTI/ ...)	8 000 000 €			ENERGIE
16	Création d'un espace de pratiques culturelles	Association Partispartla	393 314 €	Maxi : 20 %	Soutien en investissement	VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE
Projets en amorce						
	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'événementiel sportif et culturel > Soutenir l'économie de proximité des territoires, derniers commerces... (sainte Fevre...) > Révitalisation du centre-ville de Guéret (commerces, urbanisme, mobilité...) 					
2.3 Mobilité						
Projet structurant						
17	<u>Aménagement pôle intermodal</u>	Agglomération du Grand Guéret	5 167 000 €	604 200 €		TRANSPORT
Projets en amorce						
	<ul style="list-style-type: none"> > Développement du réseau des bornes électriques > Construction d'une passerelle piétonne et cyclo au dessus de la RN 145 >Rénovation urbaine du quartier politique de la ville Albatros développement des mobilités douces > Mobilités actives sur le territoire (vélos électriques en libre service) 					
2.4 Tourisme						
Projets structurants						
18	<u>Etude structuration touristique</u>	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le compte du territoire de projet	20 000 €		APP NOTT	TOURISME
19	Mise en valeur du site du plan d'eau de la Prugne (labelisation tourisme et handicap)	Communauté de communes Portes de la Creuse en marche	40 700 €		AAP NOTT	TOURISME
Projet en amorce						
	> Mise en valeur du site touristique de Malval					TOURISME
2.5. Formation						
Projet structurant						
20	Aménagement de la MSP de Guéret pour accueillir des étudiants. Labellisation Maison de Santé Universitaire	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	250 000	50 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SANTE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 3 :						
Le vieillissement comme support d'expérimentation pour le développement de nouvelles économies						
3.1. Offre de soins						
Projets structurants						
21	Création de pôles de santé (Guéret/ST Feyre, Bonnat/Genouillac, Châtelus Malvaleix...)	Agglomération du Grand Guéret Commune de Bonnat Commune de Châtelus	4 000 000 €	200 000 € maxi/projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/SANTE
22	Mise en réseau des sites de santé	Communauté de communes Portes de la Creuse en marche	103 000 €		Dans l'attente de l'étude préalable et de l'avis ARS	SANTE
3.2. Nouvelles formes d'habitat						
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un hameau à Nouziers > Création d'unités intergénérationnelles à Lourdoueix St-Pierre > Expérimentation pour le développement de la culture du chanvre à usage thérapeutique 					HABITAT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SANTE
Ingénierie du contrat :						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique et d'attractivité.						
Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	<ul style="list-style-type: none"> Chef de projet territorial - animation du contrat Chef de projet économie-emploi Chargé de mission thématique charte forestière Chargé de mission animation économique 	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	<ul style="list-style-type: none"> 0,5 ETP 1 ETP 0,5 ETP 1 ETP 	<ul style="list-style-type: none"> Maxi : 15000 € Maxi : 30 000 € Maxi : 7 500 Maxi : 30 000 € 	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



CONTRAT D'ATTRACTIVITE

BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

En Gironde, le Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a déposé une candidature pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Un territoire de contractualisation : le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL), qui rassemble trois intercommunalités fondatrices (la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre) est un territoire de projet qui a vocation à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales, et développer les coopérations entre les collectivités. Totalisant 17 communes et près de 150 000 habitants, c'est un vaste bassin de vie peu dense.

Depuis sa création, deux contrats de Pays ont été signés avec la Région Aquitaine :

- 1^{er} contrat de Pays : 2005-2007
- 2nd contrat de Pays et son avenant: 2009-2013

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Nouvelle Aquitaine, les 3 EPCI du Pays Barval se sont portés candidats ensemble, le 21 juillet 2017, à un nouveau contrat, s'appuyant sur la charte du Pays révisée en 2014 et les travaux initiés en 2015.

Le Pays poursuit ainsi son objectif de participer à la construction d'une future agglomération, en menant un programme territorial de convergence progressive, par des actions structurantes et l'élaboration de stratégies communes. Il ambitionne de faire du territoire un moteur de l'économie régionale.

La nouvelle politique contractuelle régionale, dont les orientations ont été votées lors de la séance plénière du Conseil régional Nouvelle Aquitaine le 10 avril 2017, vise à soutenir et développer les atouts de tous les territoires et à mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Elle permet de soutenir les projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population (bloc de compétences Région), à partir d'un processus de contractualisation co-construit entre la Région et le territoire de projets, du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre.

Le contrat dit d'attractivité vient ainsi renforcer le programme d'actions des 3 EPCI du Pays BARVAL, et s'inscrit en parfaite cohérence et complémentarité avec les autres dispositifs mobilisés, afin de donner au territoire les moyens de ses objectifs.

Les principaux enjeux du territoire :

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités. Il connaît une dynamique démographique importante qui génère une pression sur les espaces, mais également les services et les équipements. Sans compter que le territoire connaît un profond vieillissement de sa population, qui va se poursuivre.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain.

La dynamique économique du territoire repose sur son attractivité démographique et touristique. L'activité est fortement tournée vers la satisfaction des besoins des personnes. Si l'économie présente l'avantage de générer des emplois considérés comme non délocalisables, elle repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs, sans compter les risques liés à la baisse du niveau des retraites ou la concurrence accrue des destinations touristiques.

Aujourd'hui apparaît un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est élevé sur le territoire et se dégrade.

Toutefois, le territoire dispose de facteurs favorables pour promouvoir un développement économique diversifié, à condition d'offrir aux entreprises des conditions propices d'implantation et de développement : foncier économique, infrastructures de transport, cycles de formation adaptés....

Si la proximité de l'agglomération bordelaise, en pleine expansion, représente un atout indéniable pour la dynamique de développement du territoire, elle interroge cependant sur les effets de la métropolisation croissante dont certains commencent à se ressentir.

Ces dynamiques amènent à faire évoluer le modèle de développement pour accompagner le passage d'un territoire résidentiel à la construction d'une véritable agglomération multifonctionnelle, développant la diversité de ses activités, la mixité de ses populations, et préservant la qualité de son cadre de vie.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable, permettant :

- d'assurer les conditions d'un développement préservant les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie ;
- de renforcer la dynamique économique par une action publique volontariste de soutien au tissu économique existant et de diversification de l'économie du territoire ;
- de conforter la cohésion et l'unité du territoire qui doit être vecteur de développement territorial afin de gagner en cohérence dans l'accueil des nouvelles populations, et d'accompagner les mutations identitaires, énergétiques et sociales en cours.

La stratégie du Pays Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre se décline autour de 3 axes :

Il s’agit pour les trois intercommunalités constituant le Pays, de reconnaître les forces à l’œuvre et de prioriser leur action concertée sur 3 orientations fédératrices.

1. Renforcer la dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l’emploi

Il s’agit de favoriser un développement économique diversifié, à travers le soutien aux secteurs moteurs de l’économie locale (commerce, artisanat, tourisme, ...), mais également de développer les conditions propices à l’accueil et l’accompagnement de nouvelles entreprises (services et équipements, formation...), afin de favoriser l’emploi sur le territoire.

Objectif 1.1-Développer l’économie du territoire

- Soutenir la création et le développement des entreprises
- Favoriser l’économie de proximité
- Renforcer le développement touristique
- Renforcer l’adéquation de l’offre de formation aux besoins des entreprises

Projets clés :

- création d’un **tiers-lieu** sur la commune de Lanton (participation de la Région de 60 000 €)
- création d’un **outil numérique marchand mutualisé** sur le Pays du Barval (participation de la Région de 8 604 €)

Objectif 1.2-Développer l’emploi et la formation

Projets clés :

- création d’une **plateforme de l’emploi partagé** (participation de la Région de 60 000 €)
- développement du **pôle multi-métiers de la COBAS** (participation de la Région de 50 000 € pour l’étude et de 458 700 € pour les travaux)

2. Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours

La culture et le sport représentent des enjeux importants en matière d’identité et d’attractivité territoriale. La progression importante ces dernières années de la pratique d’activités sportives et culturelles, cumulée à la dynamique démographique du territoire, fait que l’offre en équipements du territoire, bien que globalement satisfaisante, à l’exception des équipements nautiques sur le Nord Bassin, ne permet pas de répondre aux demandes et besoins des populations.

Objectif 2.1- Accompagner le développement culturel

Projet clé :

- Rénovation de la **maison commune des célibataires** « Le Corbusier » (participation de la Région de 200 000 €)

Objectif 2.2- Adapter les équipements sportifs

Projet clé :

- Restructuration de la **salle de sport du lycée de la mer** à Gujan-Mestras (participation de la Région de 150 000 €)

3. Préserver les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie

La cohésion du territoire passe par le renforcement et la facilitation des liens et flux internes au territoire, qu'ils soient sociaux ou économiques.

Le territoire s'est donné comme ambition de construire une politique de transport durable ambitieuse et une véritable stratégie de la mobilité au service des différents besoins de la population, qui repose sur la solidarité territoriale et la préservation de la qualité de vie.

Objectif 3.1-Développer les mobilités

- Organiser les déplacements de demain
- Développer l'intermodalité
- Renforcer les déplacements doux

Projets clés :

- Programmes de **passages de voies dans différentes gares** du bassin d'Arcachon (participation de la Région de 750 207 € sur le dossier de Gujan-Mestras et La Teste de Buch)
- **Pôle d'échange multimodal** d'Arcachon (participation de la Région de 432 000 €)
- Programme de **pistes cyclables de la COBAS** (participation de la Région de 362 685 €)

Objectif 3.2-Accompagner la transition énergétique

Par ailleurs, le Pays BARVAL bénéficie du **programme LEADER** 2015-2020, pour lequel 1,35 M€ de FEADER a été attribué. Une aide régionale à l'animation et aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation. De même, bénéficie-t-il du programme **DLAL FEAMP**, pour lequel une dotation de 1,05 M€ lui a été attribué pour la période 2016-2020, lui aussi cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la Région a décidé la **construction d'un nouveau lycée** sur ce territoire pour répondre à la forte croissance démographique observée sur les communes du Val de l'Eyre en particulier. **Implanté au Barp, c'est un investissement de 45 M€** qui sera réalisé d'ici 4 ans, à proximité d'un autre équipement structurant sur le territoire, le Laser Mégajoule du CEA.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Toutefois, les opérations identifiées par le territoire et soutenues par la Région depuis 2016 sont prises en compte.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 5 exemplaires

à Bordeaux, le

La Présidente
de la COBAS

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Marie-Hélène DES ESGAULX

Alain ROUSSET

La Présidente de la Communauté de
Communes du Val de l'Eyre

Le Président
de la COBAN

Marie-Christine LEMONNIER

Bruno LAFON

Liste des annexes

Annexe 1 : synthèse du diagnostic du Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre



Pays
Bassin d'Arcachon
Val de l'Eyre

PROJET CONTRAT D'ATTRACTIVITE PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE 2017-2020

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

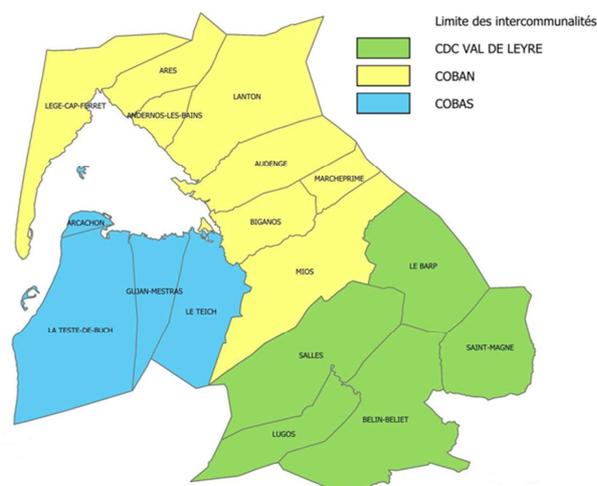
SOMMAIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE	P03
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES.....	P06
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	P08
1-Dynamique démographique et typologie des populations.....	P08
2-Economie.....	P09
3-Services à la population.....	P16
4-Environnement et cadre de vie.....	P24
5-Approche par les flux de revenus.....	P26
SYNTHESE AFOM.....	P28
ENJEUX DU TERRITOIRE.....	P30

PRESENTATION DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l'initiative de trois structures intercommunales :

- ◆ La Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN)
- ◆ La Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- ◆ La Communauté de communes du Val de l'Eyre (CDC Val de l'Eyre)



Sa pertinence a été confortée par la création au 1^{er} janvier 2007 d'un arrondissement sur le même périmètre.

Il s'étend sur un vaste territoire, globalement peu dense, qui regroupe un bassin de vie de 17 communes, et compte au 1^{er} janvier 2017, 146 160 habitants (Insee-Population Totale).

INSTANCES DU PAYS

Constitué sans structure juridique propre, le Pays repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Un comité de pilotage

Il réunit les représentants de chacune des trois intercommunalités fondatrices et ses partenaires, ainsi que le Président du Conseil de Développement.

- Un conseil des élus

Il rassemble les 17 maires du territoire.

- Un conseil de Développement

Créé en 2004, par un élargissement du Conseil de Développement de la Cobas, le CoDev du Pays a été renouvelé en 2014. Il compte aujourd'hui 68 membres, représentants de la société civile, et est présidé par Jean-Marc REBIERE.

- Un comité technique

Il regroupe les directeurs des 3 intercommunalités, auxquels sont associés selon les programmes ceux du PNRLG, du SIBA, du SYBARVAL, et du PNM ainsi que l'équipe technique du Pays.

PARTENAIRES LOCAUX

Le PNR : Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (11 communes du Pays Barval)

Président : Renaud LAGRAVE

Le SIBA : Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (10 communes littorales)

Président : Michel SAMMARCELLI

Le SYBARVAL : Le Syndicat mixte pour la révision et le suivi du Scot du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (périmètre Pays)

Président : Jean-Guy PERRIERE

Le Parc Naturel Marin : le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon créé le 5 juin 2014, couvre 420 km² d'espaces marins avec 127 km de linéaires côtiers¹

Président : François DELUGA

LES DATES CLES DU PAYS

Approbation du périmètre

- Arrêté : 13 décembre 2004

Adoption de la Charte de développement

- Une première charte : 2004
- Une actualisation de la charte : en décembre 2007
- Une révision de charte : 2014

RAPPEL DES PROCEDURES ET DEMARCHES ENGAGEES

Territoire de projet, le Pays n'a pas vocation à gérer mais à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales et développer les coopérations entre les collectivités, à partir d'un projet de développement commun exprimé dans la charte.

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur des dispositifs mobilisés dans le cadre du Pays :

Un contrat avec la Région

- **1^{er} contrat de Pays** : 2005-2007
- **2nd contrat et son avenant** : 2010-2013

Chaque contrat a été élaboré en cohérence et articulation avec celui dédié spécifiquement à l'agglomération COBAS (2004-2006 et 2009-2013).

¹ <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-bassin-d-Arcachon>

Deux programmes européens

- **LEADER** : 2007-2014 et 2015-2020

1 350 000 € de subventions FEADER accordées sur la dernière programmation.

- **DLAL FEAMP** : 2007-2014 (Axe 4 du FEP) et 2015-2020

1 050 000 € de subventions FEAMP accordées sur la dernière programmation.

Une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce

- **1^{ère} tranche** : 2011-2014

- **2^{ème} tranche** : 2016-2018

407 783 € de subventions (Etat, Région, Conseil Départemental).

Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale 2014-2017

85 000 € de subventions (Etat, Région).

Il s'agit d'une démarche prospective visant à anticiper les évolutions structurelles des secteurs d'activité du territoire, pour orienter les politiques de formation vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Situé sur la façade littorale, à proximité des grands axes de déplacement et de la métropole bordelaise, le territoire connaît une forte attractivité.

Il s'agit d'un territoire globalement peu dense, doté d'un patrimoine naturel et paysager riche et diversifié, à la qualité préservée, qui repose sur un rapport unique à l'eau, l'océan et la forêt de pins composant le massif des Landes de Gascogne. Ce patrimoine aux équilibres écologiques fragiles, confère au territoire son identité remarquable et représente également un atout économique majeur.

Le Pays connaît une dynamique démographique soutenue, la plus forte de Gironde depuis plusieurs décennies.

Avec près de 150 000 habitants, il a en effet gagné plus de 60 000 habitants ces 30 dernières années.

L'évolution démographique reste soutenue, tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l'Eyre qui s'élève à 2.5% (2009-2014).

La dynamique démographique provient essentiellement des flux migratoires, même si le solde naturel oscille autour de l'équilibre.

La population du territoire affiche globalement des niveaux de revenus plus élevés que la moyenne départementale, même si les écarts tendent à se réduire. Un certain nombre d'indicateurs révèle ainsi une précarisation des ménages.

L'héliotropisme démographique s'accompagne en effet de profondes évolutions sociétales.

Il connaît un vieillissement marqué de sa population : le Pays Barval est le territoire girondin qui présente la population de plus de 75 ans la plus importante (12 % en 2014) et l'INSEE estime qu'il progressera encore de manière significative.

Le territoire connaît également un taux de chômage important, notamment chez les femmes, qui se dégrade.

Il s'élevait en 2014 à 12.9%, avec deux catégories particulièrement touchées : les plus de 50 ans et les femmes, ces dernières affichant un taux supérieur à la moyenne régionale (14.3%). Par ailleurs, les derniers chiffres relatifs aux demandeurs d'emplois (Cat. A) montrent une progression de 1% sur le territoire, alors qu'ils diminuent de 1.5% à l'échelle régionale².

Il offre globalement un bon niveau de services et d'équipements à la population, qui s'est renforcé ces dernières années. Cependant cette offre, qui doit s'adapter en permanence à l'évolution démographique, présente **d'importantes disparités territoriales**, accentuées par des

² Source : Marché du travail en septembre 2017-DIRRECCTE NOUVELLE AQUITAINE

mobilités internes difficiles, du fait d'un manque d'homogénéité de l'offre en transports en commun public, et d'une configuration géographique complexe.

Si le Pays bénéficie d'un important tissu économique, composé à la fois d'activités traditionnelles innovantes et d'activités artisanales, commerciales, et touristiques dynamiques, **il repose essentiellement sur de très petites entreprises, avec une prépondérance de la sphère présentielle** (65% des établissements et 76% des postes salariés).

7

Le territoire souffre d'un certain déséquilibre dans la composition de son économie et d'un manque de positionnement ou de notoriété si l'on excepte, évidemment, la filière touristique. Alors que l'économie historique et traditionnelle (pêche, ostréiculture, sylviculture, nautisme...) présente d'importantes vulnérabilités, et que l'économie touristique est fortement dépendante des variations saisonnières et subit une concurrence territoriale accrue, le manque d'activités à forte valeur ajoutée empêche que la dynamique importante de création d'emplois se traduise parfaitement dans la richesse produite et les revenus versés.

L'offre de formation restreinte, ciblée et concentrée géographiquement ne permet par ailleurs pas de contribuer à un développement économique endogène.

1. Dynamique démographique et typologie des populations

Une croissance démographique soutenue

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est le territoire de Gironde qui connaît depuis plusieurs décennies la plus forte croissance démographique. Ce territoire a gagné 35 891 habitants entre 1999 et 2014, soit une croissance totale de plus de 35.5 %.

La dynamique démographique du territoire est tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l'Eyre (+2.5%), même si en volume, ce sont les territoires du Nord et du Sud Bassin qui gagnent le plus de population (+18 726 entre 1999 et 2014 sur la COBAN, +10 149 pour la COBAS et +7 016 pour le Val de l'Eyre).

Ainsi, le poids démographique du Pays en Gironde progresse (9.6 % de la population départementale en 2014 contre 8.6 % en 1999).

Sa densité moyenne est ainsi en progression (99 habitants/km² en 2014) mais elle reste très inférieure à la moyenne départementale (153 habitants/km²), même s'il existe de fortes disparités territoriales entre le Sud (195.7 habitants au km²) et le Val de l'Eyre (34.6).

Un territoire attractif mais vieillissant

L'évolution démographique du territoire provient essentiellement des flux migratoires, le solde naturel oscillant autour de l'équilibre ces dernières années. Les soldes naturels positifs sur le Val de l'Eyre, et dans une moindre part sur le Nord Bassin, selon les années, compensant le solde négatif du sud Bassin qui continue de se dégrader.

Le territoire se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (32 % en 2014), supérieure à la moyenne régionale (28.8%), en progression depuis de nombreuses années, et qui devrait connaître une croissance renforcée selon les projections INSEE. Le Pays est le territoire girondin qui présente le plus fort pourcentage de population de plus de 75 ans (12%-2014).

Une typologie des populations en évolution

Bien qu'elle reste très légèrement supérieure à la moyenne départementale, la part des couples avec enfants diminue depuis plusieurs années pour atteindre un quart des ménages en 2014 (contre 31.2% en 1999) sur l'ensemble du territoire. C'est sur la COBAS qu'elle est la plus faible (20.8%) et sur le Val de l'Eyre qu'elle reste la plus forte (37.4%). A l'inverse, la part des familles monoparentales progresse (9.1% en 2014) ainsi que celle des ménages d'une seule personne (36.3%). Le territoire accueille ainsi des profils de population qui se diversifient.

Si le Pays reste fiscalement plus riche que la moyenne girondine, les écarts se réduisent significativement : le revenu net moyen des ménages³ s'élève à 21 870 € en 2014 (26 734 € en 2009), contre 20 979 € au niveau girondin (soit un écart de 891 € contre 1 799 € en 2009) et 19 992 € en moyenne en Région. A l'exception du Val de l'Eyre, on constate une baisse de la médiane du revenu fiscal. Ceci signifie que le territoire accueille plus de personnes qui présentent des revenus fiscaux moindres. Le Pays se distingue toujours au niveau régional et plus encore au niveau départemental par le poids des revenus des retraites (37.2% en 2014), et leur part continue de progresser, sauf sur le Val de l'Eyre.

2. Economie

Le territoire bénéficie d'un important tissu économique avec un total de 18 106 établissements actifs recensés au 31 décembre 2015 (+ 3 080 établissements par rapport à 2011), principalement dans le commerce, les activités de transport et les services (65.5% des établissements)⁴.

Ces établissements représentent presque 11 % des établissements en Gironde. C'est sur la COBAS que se concentrent le plus d'établissements (48.5%), suivie de près par la COBAN (42%).

L'économie locale est caractérisée par une forte présence, qui continue de croître, des entreprises de moins de 10 salariés (96.6%) et par la prépondérance de la sphère présentielle⁵.

Une économie productive diversifiée liée aux ressources du territoire.

L'ostréiculture :

L'ostréiculture est une activité traditionnelle qui a façonné l'identité du territoire et qui demeure une activité économique importante et dynamique :

- 315 entreprises pour environ 1 100 emplois et 7 à 10 000 tonnes d'huîtres marchandes produites chaque année.
- Le Bassin d'Arcachon: 1^{er} centre naisseur en France.

La pêche :

Activité traditionnelle du Bassin d'Arcachon, la pêche artisanale conserve un poids économique significatif :

³ Revenus nets déclarés localement.

⁴ INSEE, CLAP.

⁵ La sphère présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

- 114 navires enregistrés sur le Bassin d'Arcachon en 2016 dont les 3/4 pour la pêche intra-bassin,
- 178 entreprises sous statut mixte conchyliculture petite pêche et 13 entreprises de pêche à l'appât, pour un total de près de 500 emplois
- En 2016, ces navires ont débarqué 2 055 tonnes de poissons en criée d'Arcachon, pour un chiffre d'affaires de plus de 14 millions d'euros. Environ 80% des achats effectués sont ensuite vendus en dehors du territoire du Pays.

L'aquaculture : un potentiel en développement

Le territoire dispose d'unités en développement (2 producteurs de caviars, une production de sangsues, une production de spiruline⁶, une pisciculture de truites).

Un potentiel d'installation de nouvelles entreprises existe sur le territoire, notamment sur le Val de l'Eyre en raison des disponibilités foncières et d'un accès facilité à l'eau douce. La reconquête d'anciens bassins piscicoles représente également un potentiel de réimplantation d'activités traditionnelles d'affinage ou de grossissement de bivalves.

L'extraction pétrolière : des complémentarités potentielles à l'avenir incertain

L'extraction pétrolière, réalisée sur le territoire depuis 50 ans, représente 8% de la production nationale de pétrole. Une seule société est concessionnaire (Vermillion Rep SAS) pour une production de 2000 barils de brut par jour, soit 15% de la production de Vermilion France⁷.

L'activité génère une remontée d'eau à une température de 65 à 70°C dont l'énergie peut être valorisée (ex : chauffage de l'éco quartier de La Teste de Buch), même si le Ministre de l'Environnement a annoncé récemment l'arrêt de l'extraction pétrolière en France, en 2040.

L'agriculture : une activité peu présente mais un employeur significatif

Les surfaces exploitées sont faibles mais restent stables et représentent 6,5% du territoire en 2010 (données disponibles les plus récentes)⁸. On dénombre en 2010, 106 unités agricoles (- 45% sur les 10 dernières années). Malgré cette baisse, le secteur agricole global conserve un volume d'emplois significatif avec un total de 1 200 emplois permanents et 350 emplois saisonniers.

Les filières agricoles locales sont diversifiées (élevage, maraîchage, production horticole et florale) mais restent marquées par une prédominance des grandes cultures qui représentent près de 95% de la surface agricole du territoire.

Notamment sur le Val de l'Eyre, les terres agricoles subissent la pression urbaine et les installations sont rares (1,7% des installations non ostréicoles du département).

⁶ Micro algue d'eau douce de couleur bleue verte, utilisée en tant que complément alimentaire et dans la production cosmétique.

⁷ Reportage France Bleu Gironde du 6/09/2017.

⁸ Source : Diagnostic agricole-SYBARVAL Septembre 2010

L'exploitation forestière et la filière forêt-bois : un potentiel de développement important

Le territoire, situé dans la plus grande forêt cultivée d'Europe, bénéficie d'une très importante ressource en bois, qui couvre plus de 66 % de son territoire.

La filière forêt bois est un pan important de l'économie locale, représentant 8,9% de l'emploi salarié de la zone d'emploi de La Teste-de-Buch (INSEE CLAP, 2010). Le territoire abrite en effet deux des 40 plus gros employeurs de la filière régionale : SMURFIT KAPPA (Biganos) et Beynel PGS (Belin-Beliet/Salles), ce qui implique une forte spécialisation de l'emploi de la filière sur le secteur papier/carton (avec environ 450 salariés, SMURFIT KAPPA est le 2^o employeur sur la zone d'emploi de La Teste de Buch⁹). Les segments de la filière les plus représentés sur ce territoire sont ainsi la sylviculture et l'exploitation forestière, l'industrie bois-papier et le sciage, le segment de 2^{ème} transformation représentant une part marginale de l'activité économique locale.

Dans les prochaines années, les professionnels prévoient une augmentation de la production de bois, qui devrait doubler. Néanmoins, il n'existe pas d'unité de transformation permettant d'apporter une valeur ajoutée à cette ressource à l'échelle locale (hors production de palettes et biochimie). Le projet de coopération mené par le Pays avec le Pays Basque espagnol, dans le cadre du programme Leader, et en lien avec le partenariat avec Xylofutur, devrait permettre d'explorer de nouvelles pistes de valorisation.

Le nautisme, vers une filière vitrine

Cette filière traditionnelle, ancrée sur le Bassin d'Arcachon depuis plus d'un siècle, possède un poids économique significatif. Au 31 décembre 2014, le territoire compte 239 établissements (dont 114 spécialisés dans la construction, la réparation et la maintenance navale), qui emploient 696 salariés (450 salariés pour les seuls 114 établissements), et génèrent un chiffre d'affaires global estimé à 127 millions d'euros.

La filière est localement très diversifiée et regroupe la quasi-totalité des compétences du domaine, notamment grâce à des entreprises artisanales polyvalentes. De plus, le territoire bénéficie d'une filière de formation spécialisée sur deux établissements, allant du CAP au BTS.

Malgré ses nombreux atouts, la filière présente des fragilités récurrentes : la crise de 2008 a en effet entraîné une nette diminution du nombre de salariés (passé sous le niveau de 2003). Le secteur fait, par ailleurs, face à d'importantes échéances de transmission (25% de chefs d'entreprises de plus de 55 ans¹⁰) et à un manque de main d'œuvre qualifiée.

⁹ Approche économique des 15 zones d'emploi d'Aquitaine, INSEE 2012.

¹⁰ Etat des lieux des professionnels de la filière nautique sur le Bassin d'Arcachon CMARA 33, octobre 2015.

Recherche et développement

Le Pays est concerné par 5 pôles de compétitivité¹¹ d'envergure nationale : le pôle de compétitivité Route des Lasers et Laser Mégajoule (optique et lasers), le plus visible car implanté sur le territoire, le Pôle de compétitivité Xylofutur (Forêt-bois-papier), le pôle Avenia (géosciences-cf. forage pétroliers), le pôle Agri Sud-Ouest Innovation (agriculture, agro-industrie) et le pôle Aerospace Valley (aéronautique, espace, systèmes embarqués) qui inclut la base aérienne 120 de Cazaux.

Si la contribution réalisée en 2016 par le Conseil de Développement du Pays sur l'impact de ces derniers, relève l'intérêt de telles structures pour de petites unités, quand elles arrivent à s'intégrer dans des projets labellisés sur le plan national (plus de notoriété et donc un meilleur accès aux banques, aux subventions et aux marchés), elle met en exergue la faiblesse des retombées de ces pôles sur le territoire et renvoie à la nécessité de développer une approche plus large des potentialités d'une économie productive pour le territoire.

C'est notamment dans cet objectif, qu'un partenariat va être lancé avec le pôle de compétitivité Xylofutur sur la filière forêt-bois local.

Une économie présentielle premier moteur économique du territoire.

La sphère présentielle regroupe 65% des établissements et 76.5% des postes salariés du territoire au 31/12/2015 (contre respectivement 60% et 66.6% à l'échelle du département et 50% et 68.5% à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine).

L'économie de proximité

Les entreprises de proximité représentent des enjeux importants: vitrine du territoire à travers l'animation et le lien social qu'elles créent, mais également les potentiels d'emploi qu'elles représentent. Elles participent à l'identité du territoire, à sa qualité de vie et à son image. Cependant l'économie de proximité est fragile et encore insuffisamment structurée. C'est la raison pour laquelle, le Pays développe une 2nde tranche de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat. La 1^{ère} tranche de ce dispositif a ainsi permis d'accompagner près de 50 entreprises, pour un montant global d'investissement de 2,9 millions d'euros.

► Dynamique commerciale

L'offre en commerce est importante sur le territoire, malgré des déséquilibres infra territoriaux (la COBAS et la COBAN représentent à elles deux 95% de l'offre

¹¹ « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ». <http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/la-politique-des-poles-depuis-2005-472.html>.

du Pays). On recense 7 804 établissements commerciaux en 2016¹² soit 11% des établissements de Gironde.

Le secteur est dynamique, avec 23,6% de croissance du nombre d'établissements commerciaux et de services entre 2007 et 2013 (soit 1 104 établissements en plus), et 5% de croissance entre 2015 et 2016. A lui seul, le secteur des services représente la moitié des établissements commerciaux (+ 8% entre 2015 et 2016) et 60% des créations pures d'établissements. Si le taux de création d'entreprise progresse depuis 2014, il est passé sous la moyenne girondine en 2016 (11%).

Le secteur commercial est essentiellement composé de petites unités : 93% comptent moins de 10 salariés. Les entreprises commerciales des secteurs Café-Hôtellerie-Restauration et hébergement expriment des difficultés croissantes de recrutement, accentuées durant la saison estivale.

Bien que la croissance du commerce de proximité se maintienne, la surreprésentation du secteur des grandes et moyennes surfaces (GMS), constatée à l'échelle de la Gironde est visible sur le territoire.

► **Secteur artisanal**

Les activités artisanales représentent une filière dynamique de première importance sur le territoire, caractérisée par une prédominance du secteur du BTP et des activités garage mécanique. La couverture du territoire est totale avec un maillage dense. Ainsi, en 2016, on dénombrait 3 771 établissements artisanaux (dont doubles inscrits CCI/CMA), 4 474 salariés et 359 apprentis¹³. Si le nombre des établissements progresse ces dernières années, le nombre de salariés tend lui à diminuer. Les établissements du Pays représentent 12% des établissements de Gironde.

La filière est marquée par une proportion élevée de chefs d'entreprises de plus de 55 ans (19%). Par ailleurs, notamment dans le secteur de l'alimentaire, des rénovations des établissements sont nécessaires, pour maintenir leur compétitivité. Enfin, les entreprises artisanales font face à des difficultés de recrutement récurrentes.

Le tourisme et la saisonnalité

Secteur économique phare du territoire, en termes de revenus et d'emplois, il concentre 13% de l'emploi local (jusqu'à 20% en juillet et août) et génère plus de 350 millions d'euros par an sur les 10 communes du Bassin d'Arcachon, dont plus de 80 % de mai à septembre¹⁴. Sur le secteur du commerce, ce sont 19 % du chiffre d'affaire qui sont liés au tourisme sur le Pays¹⁵.

Le tourisme est essentiellement littoral et maritime, cependant, plusieurs filières différenciantes composent l'offre du territoire (plaisance, patrimoine maritime, vélo, écotourisme, glisse...) et de nouvelles apparaissent et sont à développer

¹² Source CCIBG 2016

¹³ Données CMARA 33.

¹⁴ Comité Régional du Tourisme Aquitaine (CRTA).

¹⁵ Diagnostic commercial du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre en vue de la mise en place d'un Document d'Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

(tourisme d'affaires, le tourisme académique et scientifique, la filière bien-être, la filière golfique ou le tourisme de nature sur l'intérieur du territoire).

Le Bassin d'Arcachon représente 27% du nombre de séjours réalisés en Gironde et 1/3 de la fréquentation touristique départementale (soit près de 8.5 millions de nuitées en 2017).

L'offre d'hébergement touristique est riche et variée mais fortement hétérogène, notamment entre le littoral et l'intérieur du territoire. Sur le Bassin d'Arcachon, on compte 181 361 lits touristiques au total (dont plus de 75% de lits non marchands-résidences secondaires), soit 7% du parc régional. Les hébergements en camping représentent 64% des hébergements marchands. Il est à noter que 37 % du parc hôtelier du territoire n'est pas classé, contre 28% à l'échelle régionale.

La clientèle du territoire est majoritairement familiale, originaire d'aquitaine (26%), d'île de France (17%) ou de l'étranger (16%). 52% des touristes se concentrent sur trois communes du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch et Andernos-les-Bains¹⁶. Sur le Val de l'Eyre, on compte 785 lits touristiques au total, dont 60% issus d'une résidence de tourisme.

La demande touristique est aujourd'hui en mutation. Bien que le nombre de séjours reste stable, leur durée diminue, avec une durée moyenne de 7 jours sur le Bassin (étude BVA 2016), et des contenus spécifiques sont recherchés. L'offre doit donc être adaptée aux nouvelles populations touristiques et à leurs modes de consommation des produits touristiques. C'est notamment la raison pour laquelle le SIBA développe une stratégie de marque territoriale.

Le nombre d'emplois touristique a augmenté de 7% entre 2009 et 2011 sur le Bassin d'Arcachon. On compte, en 2011, 3 400 emplois touristiques sur le Bassin d'Arcachon, dont 2 900 ETP, représentant 10% de l'emploi total¹⁷. Contrairement à l'ensemble de l'Aquitaine, l'emploi touristique du Bassin d'Arcachon est moins tourné vers l'hébergement et la culture, mais davantage vers la restauration, les sports et les loisirs.

Malgré les démarches initiées, le taux de fidélisation des salariés saisonniers sur le territoire est le plus bas constaté sur le littoral aquitain¹⁸, ce qui pose la question de la précarité des statuts sur le territoire et de la professionnalisation des saisonniers. Les employeurs soulignent des difficultés croissantes auxquelles ils font face, dans la recherche de profils qualifiés et dans la gestion des ressources humaines en saison, plus particulièrement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Des travaux de réflexion sont en cours avec les professionnels, animés par la cellule de l'emploi public, pour renforcer l'attractivité des établissements auprès des saisonniers. Les acteurs territoriaux de la formation et du tourisme réfléchissent également à des maquettes de

¹⁶ Source : SIBA-Recueil des données touristiques 2017

¹⁷ Données INSEE – Insee Analyses Aquitaine Décembre 2014

¹⁸ 23% de fidélisation sur le territoire contre 27% de moyenne sur le littoral aquitain, Enquête INSEE sur le tourisme en Aquitaine, janvier 2010.

formation dédiées aux employés saisonniers afin de renforcer leur professionnalisation.

On constate sur le territoire que la problématique de recrutement des entreprises s'accroît et touche aujourd'hui les différents secteurs de l'économie locale. L'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de 331 entreprises locales en 2015, dans le cadre de la GPECT, fait état de 540 recrutements programmés sur les 12 derniers mois par les entreprises qui n'ont pu être réalisés.

Equipements et services aux entreprises

Les zones d'activités économiques

Le territoire bénéficie d'un maillage complet et équilibré avec une trentaine de zones d'activités pour environ 1 000 ha. Elles sont caractérisées par des niveaux d'aménagements (y compris paysagers) et d'équipements hétérogènes et une faible spécialisation. Peu de ces zones offrent des services mutualisés ou de l'accompagnement des entreprises. Malgré des typologies de zones variées, l'offre foncière ne répond pas totalement aux besoins des entreprises locales, notamment du fait de son coût. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE relèvent de la compétence exclusive des EPCI, ce qui devrait permettre de tendre vers une homogénéisation des niveaux d'équipements.

Pépinières d'entreprises et espaces de coworking

Le territoire compte deux pépinières d'entreprises (une sur la COBAS et une sur la Communauté de Communes du val de l'Eyre). Elles complètent l'offre du secteur privé en proposant à la fois un foncier accessible aux entreprises nouvellement créées et un accompagnement des porteurs de projet. Face au constat de l'émergence de nouvelles formes de travail sur son territoire (télétravail, augmentation du nombre d'indépendants et d'autoentrepreneurs travaillant à domicile...) et suite à l'étude réalisée par l'association Agenoriae¹⁹, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a créé en 2013 un 1^{er} espace de coworking « Espace 21 ». Face au succès rencontré par cet équipement, un 2nd espace est en cours de création. D'autres initiatives publiques et privées se développent aujourd'hui sur le territoire de la COBAN et de la COBAS, pour certains avec des spécificités métiers. Bien que le modèle économique de ce type d'équipement reste fragile, il répond à de véritables besoins des acteurs économiques et participe à réduire les déplacements domicile-travail.

L'Agence Economique BA2E

Les 3 intercommunalités du Pays ont créé un outil mutualisé au service des entreprises du territoire mais également de celles qui souhaitent s'implanter.

¹⁹ Etude de préfiguration ayant pour objectif d'évaluer l'opportunité de créer un ou plusieurs espace(s) de travail partagé (coworking) afin de mailler le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Association Agenoriae, 2013. Financée dans le cadre du programme LEADER.
<http://www.leader-paysbarval.com/projet1.html>

Véritable guichet unique, l'agence accompagne les entreprises à chacune des étapes (création, développement, transmission-reprise...), en lien avec un réseau de partenaires.

Elle gère également un site internet de promotion qui a pour objectif d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises par un accès facilité aux données concernant les disponibilités foncières et immobilières d'entreprises.

TIC

Bien qu'en progrès, l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies, numériques en particulier, restent inégales sur le territoire. D'importants programmes d'investissement sur les infrastructures et équipements sont déployés par les 3 EPCI pour les 10 ans à venir sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique. De même, la CDC du Val de l'Eyre et la COBAN aident les entreprises via un système d'abonnement mutualisé à la fibre, dans les zones d'activités, pour rendre ce service plus accessible, aux TPE notamment.

L'objectif est ainsi de renforcer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire tout en offrant un service de qualité aux populations.

En effet, si l'offre de service numérique est elle aussi en développement, elle reste aujourd'hui encore limitée, tout comme l'innovation numérique. Le Val de l'Eyre entend participer au renforcement des synergies entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation, tels que le pôle Laser Mégajoules et le futur lycée qui prévoit de développer des filières d'excellence.

3. Services à la population

Le territoire est globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics et au public mais il doit s'adapter en permanence à la dynamique démographique. Il présente également d'importantes disparités territoriales et souffre globalement encore d'un manque d'équipements structurants.

HABITAT

Le Pays compte 100 993 logements en 2014 (source INSEE), soit une évolution de 11 % par rapport à 2009 (pour une évolution de population totale de 8.6 % sur la même période). Le développement de l'offre de logements est globalement fort sur le territoire, mais près de deux fois plus important sur le Val de l'Eyre.

Le parc de logements reste très majoritairement composé de logements individuels (75.2% en 2014), y compris sur la zone la plus urbaine. Cependant, le parc individuel est en recul, et ce sur les 3 intercommunalités.

Les tensions portent à la fois sur l'accession, principalement sur la COBAS et la COBAN, et la location pour l'ensemble du territoire où l'offre locative reste insuffisante. Le taux de vacance relativement faible sur le territoire témoigne des

tensions sur le marché du logement (5.1% en 2013²⁰ contre 8.3% au niveau régional).

Si l'offre en logements sociaux est en progression sur le territoire depuis plusieurs années (5 208 logements sociaux en 2014-source RPLS 2014/SYBARVAL), elle reste inférieure à la demande.

Le SCOT fixe l'objectif de 35% de logements sociaux dans le cadre de l'offre nouvelle ou de la requalification du parc existant. Le territoire est également caractérisé par une faible offre dédiée aux ménages et aux jeunes en grande précarité et en rupture.

TRANSPORT

Evolution des besoins

Les habitants sont relativement mobiles pour un territoire non métropolitain et la distance moyenne parcourue quotidiennement par personne s'établit à 43 kms, niveau assez élevé justifié tant par des déplacements internes (dits de proximité) qu'avec la métropole Bordelaise. Près de 40% des déplacements de proximité (< 5km) sont effectués par le biais de la voiture individuelle. Le Pays est marqué par de fortes dépendances entre les territoires, caractérisées notamment par la configuration des flux « pendulaires » qui génèrent une plus grande dépendance à la voiture particulière.

L'agglomération bordelaise concentre à elle seule un quart des déplacements pour le travail (14 000 déplacements par jour), du fait de son attractivité pour 30% des actifs domiciliés sur la COBAN ou le Val de l'Eyre.

Seul le Sud-bassin se distingue par la forte proportion (plus de 80 %) des emplois occupés par des résidents de l'agglomération d'une part et la densité des réseaux de transport en commun d'autre part.

Ces relations d'interdépendance entre les territoires (internes et externes) génèrent un volume de déplacements conséquent, conduisant à des difficultés grandissantes en termes de mobilité à la fois par l'augmentation du trafic routier que par les nuisances générées.

Face à ces constats, la COBAN et la Communauté de communes du Val de l'Eyre ont élaboré un schéma des mobilités et des modes doux en 2017, afin de se doter d'un schéma de planification stratégique et de déterminer un programme d'actions à court et long termes, pour agir sur toutes les mobilités.

Infrastructures routières

Les grands corridors de trafic du territoire, en particulier l'A63-A660, la RD1250 et la RD106 connaissent des saturations provenant d'un surcroît de fréquentation en période estivale, mais aussi de plus en plus lors des week-ends, et d'une hausse du trafic aux heures de pointe hors saison estivale (migrations alternantes domicile-travail).

Des projets sont actuellement à l'étude afin de fluidifier le trafic :

²⁰ Source INSEE : recensement de population 2013

- Au Sud (axe A660/RN250): aménagement des ronds-points et poursuite du doublement de la voie jusqu'à La Teste de Buch.
- Au Nord : le Département de la Gironde mène une démarche de concertation sur le « Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin ».

Transport collectif

Les offres de transport en commun existent sur le territoire, diversifiées mais souvent méconnues, elles ont également besoin d'être renforcées et plus cohérentes pour proposer de la complémentarité. L'accès à l'agglomération reste encore problématique pour une partie des habitants, plus encore les déplacements à l'intérieur du Pays quand ils sont extérieurs à la COBAS.

Le territoire dispose d'une ligne ferroviaire Arcachon-Bordeaux (ligne 32) desservant 7 gares ouvertes au trafic de voyageurs sur le territoire (Marcheprime, Factice-Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, la Hume, La Teste de Buch et Arcachon). La ligne 32 est concernée par 50 trains par jour en semaine et connaît à nouveau une fréquentation en hausse, dynamisée par l'effet LGV grâce à l'optimisation des correspondances en gare de Bordeaux St-Jean. Elle constitue aujourd'hui une des lignes majeures de la Région Nouvelle-Aquitaine (environ 8 200 voyageurs par jour en semaine selon les comptages d'octobre 2016, soit 15% de la fréquentation TER de Nouvelle Aquitaine).

Les transports interurbains sont nouvellement gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui, en conservant un fonctionnement identique des services, a repris de droit la compétence d'organisations du transport interurbain scolaire et de voyageurs. Devenue agglomération au 1^{er} janvier 2018, la COBAN doit organiser sa prise de compétence pour le 1^{er} janvier 2019.

Ce sont toujours 4 lignes qui sont proposées sur le territoire : 2 lignes pour les liaisons vers Bordeaux (ligne 601/Bordeaux-Lège-Cap-Ferret et ligne 505/Talence-Belin-Béliet) ciblées prioritairement sur les usages réguliers ; une ligne transversale 610/Belin-Beliet - Lège-Cap-Ferret et une ligne de rabattement (ligne 504/Saint Magne), complétées d'une ligne estivale vers Lacanau (ligne 611). Depuis la refonte du réseau TransGironde en 2012, ces lignes représentaient environ 390 000 voyageurs à fin 2015, dont 272 000 pour la seule ligne 601 (et 278 000 à fin 2016).

Un réseau de transport collectif urbain est présent uniquement sur la COBAS, seule des 3 intercommunalités du Pays à être autorité organisatrice de transport urbain.

Progressivement, les 3 intercommunalités ont développé chacune un service de transport à la demande, permettant de compléter les services de transport collectif du territoire.

Les trois services disposent donc de leur propre mode de fonctionnement adaptés aux spécificités du territoire, et la recherche d'une meilleure harmonisation des services proposés s'avère être une piste d'évolution à l'avenir. Les navettes maritimes existantes ont essentiellement une fonction touristique avec des horaires adaptés à cette clientèle. La complémentarité avec les réseaux

terrestres de transport collectifs est difficile, les jetées étant peu ou mal connectées aux réseaux de bus ou train pour la partie sud.

Au regard des distances kilométriques routières entre le nord et le sud du bassin, de la saturation grandissante de ce réseau, et des insuffisances en matière de transport collectif sur le nord bassin, le développement du transport maritime reste un enjeu pour la liaison Nord - Sud Bassin.

Intermodalité

Les 7 gares présentes sur le territoire sont déjà ou vont être transformées en pôle d'échanges intermodaux (PEI). Les réalisations récentes à Biganos ou à Marcheprime renforcent cette armature. Dans le contexte du rôle de chef de file qu'à la Région en matière d'intermodalité et eu égard à ses compétences nouvelles, elle en devient un acteur décisif dans l'organisation future de l'intermodalité, tant physique que dématérialisée (information – interopérabilité). Les attentes sont fortes et le Pays Barval va mettre en place des projets allant dans ce sens (Guichet unique, Interopérabilité billettique).

La COBAS a déjà montré la voie avec l'acceptation tarifaire du titre urbain Baïa à bord des TER circulant entre les gares de son territoire.

La ligne interurbaine 610 est également connectée au TER au pôle de Facture-Biganos, mais des améliorations restent à apporter pour proposer des connexions attractives pour le voyageur (temps d'attente).

Le Plan de Modernisation des gares de la Région a déjà permis de réaliser un travail de valorisation des gares ainsi que de leurs abords, confortant la situation de ces lieux stratégiques en matière de mobilité..

Dans un avenir à moyen terme, il peut être imaginé le développement de pôle d'échanges de proximité, à l'image de l'aire de covoiturage multimodale de Querquillas à Andernos-les-Bains, portée par le Département et la COBAN.

Déplacements doux

Globalement plat, le territoire du Pays est propice au développement des modes doux comme alternative à la voiture, en particulier dans la zone la plus urbaine agglomérée du Sud bassin, qui cumule l'ensemble des fonctions urbaines sur des distances relativement faibles (moins de 3 km).

Le territoire dispose aujourd'hui d'environ 265 km de pistes cyclables.

S'il est relativement étendu, le réseau est organisé pour un usage essentiellement de loisirs et de tourisme. Aussi, les différents territoires déploient des politiques d'aménagement et d'équipements pour poursuivre le développement du réseau, en misant sur le jalonnement, la continuité des itinéraires et leur sécurisation. Dans le cadre du développement des PEI, à terme, toutes les gares du territoire offriront des consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, favorisant ainsi les pratiques multimodales. Le territoire souhaite renforcer les modes doux, qui constituent une solution de mobilité pertinente à son échelle pour les déplacements du quotidien.

Covoiturage

Avec une quinzaine d'aires et de nouvelles à venir, le territoire va bientôt offrir plus de 550 places pour permettre une pratique plus confortable et sécurisée.

De plus, le Pays a développé une page personnalisée sur le portail TransGironde dédié au covoiturage, permettant à chacun de renseigner son trajet, qu'il soit conducteur ou passager.

Avec près de 230 annonces à ce jour, la pratique visible du covoiturage est certaine mais les marges de progrès restent fortes pour inciter les autosolistes à utiliser différemment leur véhicule. Faire connaître ce service de mise en relation des covoitureurs potentiels représente un enjeu auprès de différents publics qui se déplacent sur le territoire.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'emploi total sur le territoire a davantage progressé qu'au niveau départemental et représente plus de 7% de l'emploi girondin. On dénombre 45 071 emplois sur le territoire, en 2014 (soit une progression de 9% depuis 2009). La dynamique d'emploi, principalement portée sur le territoire par la sphère présenteielle (+ 18 651 emplois), ne parvient toutefois pas à suivre le rythme de la dynamique démographique.

Si l'indicateur de concentration d'emploi²¹ progresse (79.1 en 2014 contre 78.4 en 2009), il reste très inférieur à celui de la Gironde (100.3) et de la Nouvelle-Aquitaine (99). Ce chiffre masque, de plus, de fortes disparités territoriales, entre le Sud Bassin qui bénéficie d'un indicateur de 98.1, contre 66.3 sur la COBAN et 64.8 sur le Val de l'Eyre.

La part de l'emploi salarié reste inférieure au niveau départemental et régional (79.7% en 2014 contre 86.1% au niveau Gironde et 84.4 au Niveau NA) et continue de diminuer sauf sur le Val de l'Eyre.

La structure de l'emploi est en évolution sur le territoire: la répartition des emplois selon la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) montre un recul de la part des ouvriers et employés.

Le taux de chômage se dégrade. Il s'élève à 12.9% en 2014, avec 2 catégories particulièrement touchées : les plus de 50 ans et les femmes. Le taux de chômage de ces dernières s'élève à 14.3%, ce qui est supérieur à la moyenne régionale.

Les derniers chiffres de la DIRECTTE relatifs à l'évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie A (août 2017) confirment la dégradation de la situation de l'emploi sur le territoire, plus importante qu'au niveau départemental alors que la situation s'améliore à l'échelle régionale. C'est sur les plus de 50 ans que la situation est la plus dégradée (+5.1% d'évolution annuelle contre 3.7% au niveau départemental et 2.2% au niveau régional) et les femmes qui affichent le taux de progression le plus fort à l'échelle départementale, après Blaye.

Le service public de l'emploi sur le territoire est structuré autour d'un nombre limité d'acteurs (2 agences Pôle Emploi, la mission locale, Cap Emploi...), aux

²¹ L'indicateur de concentration d'emplois mesure le nombre d'emplois dans le territoire pour 100 actifs résidant du territoire ayant un emploi

périmètres d'intervention divers et aux organisations territoriales variées. 7 structures de l'insertion par l'activité économique maillent le territoire, et accompagnent en moyenne par an plus de 300 personnes en insertion.

Globalement le tissu local de l'insertion professionnelle est limité au regard des secteurs d'intervention et du volume d'emploi concernés. Il se compose majoritairement de petites associations au rayonnement local.

EDUCATION-FORMATION

Le territoire bénéficie d'un maillage scolaire dense (au moins une école par commune), en évolution permanente au regard de sa dynamique démographique. Il est également maillé de collèges importants (au moins 4 d'entre eux accueillent plus de 700 élèves, et le plus petit collège en compte déjà 452), adaptés à la population actuelle, même si certains établissements dépassent leurs capacités d'accueil réglementaires.

Après celui de Mios ouvert en 2016, un collège supplémentaire est programmé au Barp. On constate un maillage inégal des lycées entre la zone littorale et rétro littorale, ainsi que des capacités d'accueil insuffisantes pour faire face à la croissance démographique. Un nouveau lycée en Val de l'Eyre a ainsi été programmé au Barp pour 2022 (capacité 900 places, avec gymnase et internat).

Au global, en matière d'enseignement, le taux d'équipement du territoire est inférieur au taux moyen régional (5.2 pour 10 000 habitants pour la gamme proximité, contre 6.3 au niveau régional, 0.8 pour la gamme intermédiaire contre 1.1, et 0.6 pour la gamme supérieure contre 0.9²²).

L'offre de formation supérieure sur le territoire s'est légèrement accrue ces dernières années, mais reste réduite. On compte 9 Brevets de Technicien Supérieur concentrés essentiellement sur le sud bassin.

L'apprentissage est développé à travers 4 Centres de Formation des Apprentis (CFA).

Si la population du territoire est globalement plus diplômée qu'au niveau régional (les niveaux bac et + représentent 44.3% de la population non scolarisée de 15 ans et +, contre 40.8% au niveau régional²³), on relève toutefois une situation plus contrastée sur certaines classes d'âge, notamment les 15/24 ans dont le niveau de formation est plus faible qu'à l'échelle régionale (la part des bac +2 et + ne représente que 14.8%, contre 20% au niveau régional).

SANTE -SOCIAL

Le territoire est doté d'établissements et services de santé, mais l'offre reste encore insuffisante en dépit de la restructuration (pôle de santé d'Arcachon-La Teste de Buch et le Centre Médico-chirurgical et Maternité Wallerstein-Arès).

Si l'offre de santé pourrait être jugée suffisante au regard de la couverture en établissements et professionnels, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre souffre de déficits (absence d'offre de santé spécialisée...), ce qui pourrait poser des difficultés de qualité de soins avec l'augmentation de la population. Sur

²² Source : INSEE-Base permanente des équipements 2015

²³ Source : INSEE-RGP 2013

l'ensemble du territoire, des insuffisances sont perçues sur la médecine générale (difficultés à trouver un médecin référent) ainsi que sur la médecine spécialisée. Les services du Conseil Départemental de la Gironde ont fait l'objet d'une restructuration autour de Pôles Territoriaux de Solidarité regroupant l'ensemble des domaines d'intervention. Celui du Bassin, implanté à Lanton, couvre exactement le périmètre du Pays.

En matière d'action sociale, il n'existe pas d'organisation intercommunale sur le territoire, chaque commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui met en place des mesures d'accompagnement et de suivi personnalisé à l'attention des publics en difficulté, pour prévenir leur exclusion et faciliter leur insertion. Bien que globalement très structurés, ils offrent des services de niveaux différents selon les communes. Le territoire compte également un centre social qui couvre 3 communes du Nord Bassin.

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué sur le territoire et devrait s'accroître dans les années à venir, ce qui implique une demande croissante en matière de structures d'accueil et de services adaptés. Si l'offre d'équipements et de services de prise en charge se développe sur le territoire, elle reste encore à conforter. Il en est de même pour les équipements et services aux personnes handicapées. Un projet de CLIC²⁴ de niveau 3 est à l'étude.

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Si la part des jeunes de moins de 20 ans reste inférieure à la moyenne départementale (21.7% en 2014), elle progresse de manière significative sur le Val de l'Eyre (28.5% en 2014) ;

Le territoire dispose d'un bon maillage d'équipements et de services à destination de la petite enfance (individuels et collectifs), représentant plus de 2 000 places d'accueil pour la petite enfance. Toutes les communes disposent a minima d'une possibilité de garde en assistante maternelle.

Ces dernières années, plusieurs projets ont vu le jour permettant d'adapter l'offre à la dynamique démographique, et une expérimentation en matière d'accueils atypiques des enfants, menée sur le Pays, a permis de renforcer l'adaptation de l'offre de services aux configurations de l'emploi pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le territoire dispose également d'un bon maillage d'équipements et de services à destination des jeunes : toutes les communes ont un service d'accueil périscolaire, très majoritairement communaux, et d'accueil de loisirs sans hébergement (à l'exception de Lugos). Il existe une quinzaine de structures d'accueil des adolescents sur le territoire, majoritairement de gestion communale (PRJ, BIJ, PRIJ).

²⁴ Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

SPORT ET CULTURE

Le territoire est doté d'une bonne couverture d'équipements sportifs standards diversifiés, qui restent à adapter aux évolutions démographiques, à l'exception des équipements nautiques sur le Nord Bassin.

L'équipement sportif du territoire est globalement important : toutes les communes possèdent au moins un terrain de grand jeu, 15 d'entre elles comptent au moins une salle multisports.

Pour autant, ces équipements dans leur majorité ne parviennent plus à répondre à la demande des différents publics (scolaires, clubs, particuliers) et font l'objet de saturation.

De plus, le territoire dispose de peu d'équipements sportifs pour accueillir des compétitions de haut niveau.

Le territoire offre également un maillage dense d'équipements et d'animations culturelles. Toutes les communes disposent d'un accès à la lecture publique.

Chaque intercommunalité possède au moins 2 écoles de musique (municipale ou associative). Cette offre est complétée par un tissu associatif important pour l'enseignement et la pratique d'autres disciplines (danse, arts plastiques...).

Le territoire compte 6 cinémas (2 multiplexes à plusieurs salles et 3 cinémas) et deux lieux de projections de films au sein de salles culturelles (Biganos et Marcheprime). Un multiplexe supplémentaire remplacera prochainement le cinéma d'Andernos-les-Bains.

Le territoire bénéficie d'un niveau d'équipements importants en termes de diffusion culturelle, pour la plupart développés à l'échelle communale, sans inscription dans une stratégie territoriale plus globale.

La proximité avec l'agglomération bordelaise explique le rayonnement essentiellement local de ces équipements. Toutes les communes déploient des événements culturels, sur la quasi-totalité de l'année, avec un renforcement sur la période estivale. Parmi ceux qui réunissent plus de 20 000 personnes, on peut citer : le festival « Jazz en Liberté », le festival « Cadences » ou « Cabanes en Fête ».

Le territoire offre un niveau d'équipement en matière de « sport, loisirs, culture » inférieur à la moyenne régionale, principalement dans la gamme de proximité (7.3 pour 10 000 habitants, contre 16.9 au niveau régional²⁵).

²⁵ Source : INSEE-Base permanente des équipements 2015

4. Environnement et cadre vie

Les paysages, l'urbanisation et les espaces naturels : un équilibre et une identité à préserver

Les paysages et les espaces naturels du territoire fondent son identité, sa notoriété et son attractivité.

Nombreux et divers, ils peuvent être classés en trois catégories : les paysages d'eau qui constituent l'élément essentiel de la création de la lagune, les paysages de forêt qui couvrent la plus grande partie du territoire et enfin les paysages du littoral et les espaces périurbains.

Le SCOT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre comme les deux parcs naturels qui couvrent son territoire ont pour objectif de préserver les espaces de nature les plus importants du point de vue de leurs fonctions économiques, écologiques et paysagères.

Ces grands paysages sont en effet soumis à de nombreuses pressions, résultant notamment de la forte fréquentation à laquelle le territoire est soumis pendant la période estivale. De plus, le recul du trait de côte et l'érosion marine menacent les espaces côtiers. Ainsi, les courants de marées, la force de houle et celle de la Leyre modèlent et redessinent continuellement le Bassin. Enfin, l'urbanisation et les activités humaines peuvent être sources de rupture de continuités écologiques en réduisant la part des espaces naturels sur le territoire.

L'eau : un enjeu majeur

Sur le territoire du Pays, 92% de la ressource en eau potable sont issus des différentes nappes profondes. La gestion de la ressource s'effectue dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Nappes Profondes de Gironde (SAGE) qui a été révisé en 2013.

La qualité de l'eau représente un enjeu majeur pour le territoire, de l'amont à l'aval.

En amont, les cours d'eau sont sous surveillance de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Toutes les communes sont concernées par un SAGE (qualité d'eau, quantité d'eau, préservation des milieux).

En aval: le bassin d'Arcachon est un milieu récepteur sensible.

Des réseaux de surveillance au service de l'environnement et des usages sont mis en place ou relayés sur le territoire.

Les activités domestiques et industrielles produisent des rejets d'eaux usées dont le traitement doit être assuré sur le territoire. Pour les 10 communes littorales, le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Le SIBA a confié l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la Société Eloa, société dédiée du groupe Veolia eau (DSP janvier 2013). Le rejet est effectué hors bassin à la Salie.

Pour les autres communes la compétence est communale (à l'exception des communes de Mios et Salles qui se sont regroupées en syndicat -le SIAEPA).

Le transfert de compétences eau et assainissement vers les EPCI à fiscalité propre sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Outre la gestion des systèmes d'assainissement, depuis la Loi sur l'Eau de 1992, il appartient également aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales. Le SIBA a développé un pôle spécifique pour les 10 communes de son territoire d'intervention qui vise depuis 1985 à privilégier l'infiltration des eaux pluviales, limiter le ruissellement et mettre en œuvre des mesures compensatoires. Chaque commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales dont certains sont en cours d'actualisation. Sur les autres communes, des initiatives sont en cours.

Les déchets

Sur le territoire, chacune des trois intercommunalités assure la gestion des déchets sur les communes qui la composent. Elles assurent ainsi la collecte sélective, le tri et l'acheminement pour valorisation. Si les tonnages sont stabilisés (environ 140 000 tonnes de déchets collectés et traités sur le territoire), de fortes fluctuations saisonnières sont ressenties sur la partie littorale.

La typologie des équipements et la diversité des filières de tri proposées permettent un bon taux de valorisation en déchetterie. Afin de réduire les déchets à la source, des actions de prévention sont développées : compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi, ressourceries/recycleries...

Les risques naturels

Le risque d'érosion du littoral et de recul du trait de côte concerne les communes du Bassin situées en façade atlantique. Ainsi, un certain nombre de communes du Pays est soumis à des Plans de Préventions des Risques Littoraux, au regard de deux natures de risques : érosion et submersion marine. L'État en concertation avec les communes a ainsi défini une bande littorale inconstructible limitant le développement urbain. Sur le Bassin d'Arcachon, désigné comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) par les services de l'État, c'est le SIBA qui porte l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), afin de sensibiliser les habitants du territoire au risque de submersion marine. La SLGRI a été approuvée en 2017 et sa mise en œuvre concrète se fera par le biais d'un programme d'actions spécifique au territoire.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Submersion Marine élaboré par l'État et prescrit le 10 novembre 2010 sur les 10 communes du Bassin, est en cours d'avis des Personnes Publiques Associées, avant enquête publique en 2018.

La vigilance au regard du risque incendie est particulièrement forte sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui est totalement intégré au

massif de la forêt landaise (de nombreuses communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt).

Un Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration

Suite au transfert de la compétence par les 3 intercommunalités, le SYBARVAL a lancé début 2017 l'élaboration d'un PCAET visant à réduire les émissions de GES, à développer les énergies renouvelables et à adapter le territoire aux effets du changement climatique. La question de l'énergie est ainsi abordée au travers de 3 axes : sobriété énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. La phase de diagnostic est actuellement en cours de finalisation et L'objectif est d'adopter le PCAET fin 2018.

5. Approche par les flux de revenus

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé une nouvelle méthode de diagnostic des territoires, fondée sur l'approche des flux de revenus. Cette approche permet d'analyser les moteurs de développement de l'économie du territoire, reposant sur sa capacité à capter des revenus à l'extérieur de ses frontières et à les redistribuer dans son économie locale.

Les premières analyses menées sur le territoire par les services de la région, confirment les éléments de diagnostic produits par le territoire, et qui fondent aujourd'hui sa stratégie.

Migrations pendulaires :

Avec près de 19 000 sorties quotidiennes pour 7 000 entrées (tous modes confondus), le solde est largement favorable au territoire, ce qui suppose une plus grande captation de revenus et une moindre évasion. Il est intéressant d'observer que près de 600 sorties se font vers la région parisienne, un phénomène qui pourrait se renforcer avec la LGV. Bordeaux demeure la première destination avec près de 73 % des sorties, mais seulement 36 % des entrées.

Base résidentielle :

La part estimée des retraites et rentes dans le revenu s'élève à 37 % contre 32,2 % en Nouvelle Aquitaine. Cette surreprésentation s'explique par le vieillissement de la population et le montant annuel moyen des retraites par ménage, supérieur de 3 700 €.

Par ailleurs, 1/3 des actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur, contre seulement 24 % dans la moyenne des territoires de contractualisation.

La captation des revenus issus de la base résidentielle est donc élevée, confortée par une densité d'hébergement touristique largement supérieure à la moyenne des territoires de références (130 lits pour 100 habitants contre 74).

Base productive :

La base productive exportatrice est sous représentée, confirmant que la captation de revenu est là très faible, bien plus que dans la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains, où elle représente 10 points de plus.

Base publique :

Bien qu'abritant une sous-préfecture, le constat est similaire à celui de la base productive, avec cependant un écart moindre avec la moyenne des territoires de contractualisation (-3,8 points).

Base sociale :

La part estimée des prestations sociales en 2014 dans le revenu disponible est moins élevée dans le territoire du Barval que dans la moyenne des territoires de contractualisation (3,4 % contre 7 %).

La lecture de ces éléments laisse entrevoir un déséquilibre marqué entre les moteurs de développement du territoire, au profit de la base résidentielle.

Nous pouvons supposer que le territoire BARVAL a une surreprésentation des revenus touristiques et pendulaires, suggérant que les autres moteurs de développement manquent de dynamisme.

Cette hypothèse est corrélée par l'évolution démographique qui se distingue des territoires de références. En moyenne annuelle, elle est de 1,61 % de 2008 à 2013 contre 0,68 % dans les territoires de références, exclusivement liée au solde migratoire. Les plus de 60 ans, et notamment les 60-74 ans sont surreprésentés.

SYNTHESE AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un territoire attractif doté d'un patrimoine naturel riche et préservé : une dynamique démographique et touristique.</p> <p>Des niveaux de revenus globalement supérieurs à la moyenne régionale.</p> <p>Un niveau global d'équipements et de services à la population satisfaisant.</p> <p>Un développement de l'offre de logements important, globalement en phase avec la progression démographique.</p> <p>Des activités et des savoirs faire traditionnels et innovants.</p> <p>Une économie présentielle dynamique (artisanat, commerce, service, tourisme).</p>	<p>Un milieu naturel fragile.</p> <p>Un territoire dépendant des énergies fossiles.</p> <p>Une population âgée.</p> <p>Une précarisation des ménages.</p> <p>Des disparités territoriales.</p> <p>Un territoire périurbain sans pôle urbain majeur.</p> <p>Une configuration géographique qui complexifie les mobilités internes.</p> <p>Une part de l'activité économique fortement dépendante de variations saisonnières.</p> <p>Une économie productive faible et vulnérable.</p> <p>Un déficit d'image économique.</p> <p>Une insuffisance d'équipements et services aux entreprises.</p> <p>Un taux de chômage important (particulièrement chez les femmes et les seniors).</p> <p>Des difficultés accrues de recrutement des TPE dans l'artisanat et le commerce principalement.</p> <p>Un maillage insuffisant en infrastructures numériques.</p> <p>Des infrastructures routières en saturation.</p> <p>Des transports en commun globalement insuffisants et inégalement répartis.</p> <p>Une offre d'enseignement inégale.</p> <p>Une offre de formation supérieure et professionnelle restreinte et concentrée sur le sud bassin.</p> <p>Des formes d'habitats centrés sur l'individuel, consommateur d'espace et des besoins non couverts.</p> <p>Un manque d'équipements culturels ou sportifs structurants.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un accueil de population aux profils diversifiés.</p> <p>Des potentiels de développement économique inexploités (aquaculture, activités productives-forêt bois, énergies renouvelables, économie sociale et solidaires, silver économie...).</p> <p>Des pôles de recherche en développement.</p> <p>Un futur Lycée en Val de l'Eyre positionné sur des filières d'excellence.</p> <p>Un territoire couvert par deux parcs naturels.</p> <p>Un potentiel important de gisement d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables</p> <p>Une proximité de l'agglomération bordelaise en plein développement.</p> <p>La liaison LGV qui rapproche le territoire de Paris.</p> <p>Le développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.</p> <p>La reprise économique.</p>	<p>Un contexte général de chômage important qui interroge sur l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.</p> <p>Un taux de chômage important sur le territoire, qui se dégrade, particulièrement chez les seniors et les femmes.</p> <p>Déconnexion des formations aux besoins des entreprises.</p> <p>Un risque de banalisation et de dépendance du territoire à l'agglomération bordelaise.</p> <p>Des risques naturels importants (érosion, submersion marine, inondations, feux de forêt).</p> <p>Attractivité potentiellement affaiblie du fait de la saturation du réseau routier, principalement dans le Nord du territoire.</p>

ENJEUX DU TERRITOIRE

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités. Il connaît une dynamique démographique importante qui génère une pression sur les espaces, mais également les services et les équipements. Sans compter que le territoire connaît un profond vieillissement de sa population, qui va se poursuivre.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain.

La dynamique économique du territoire repose sur son attractivité démographique et touristique. L'activité est fortement tournée vers la satisfaction des besoins des personnes. Si l'économie présentielle a l'avantage de générer des emplois considérés comme non délocalisables, elle repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs, sans compter les risques liés à la baisse du niveau des retraites ou la concurrence accrue des destinations touristiques....

On constate aujourd'hui un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est important sur le territoire et se dégrade.

Le territoire dispose de facteurs favorables pour promouvoir un développement économique diversifié, à condition d'offrir aux entreprises des conditions propices d'implantation et de développement : foncier économique, infrastructures de transport, cycles de formation adaptés....

Si la proximité de l'agglomération bordelaise, en pleine expansion, représente un atout indéniable pour la dynamique de développement du territoire, elle interroge cependant sur les effets de la métropolisation croissante dont certains commencent à se ressentir.

Ces dynamiques amènent à faire évoluer le modèle de développement pour accompagner le passage d'un territoire résidentiel à la construction d'une véritable agglomération multifonctionnelle, développant la diversité de ses activités, la mixité de ses populations, et préservant la qualité de son cadre de vie.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable, permettant :

- d'assurer les conditions d'un développement préservant les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie ;
- de renforcer la dynamique économique par une action publique volontariste de soutien au tissu économique existant et de diversification de l'économie du territoire ;
- de conforter la cohésion et l'unité du territoire qui doit être vecteur de développement territorial afin de gagner en cohérence dans l'accueil des nouvelles populations, et d'accompagner les mutations identitaires, énergétiques et sociales en cours.



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Contrat d'attractivité du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre



N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Axe 1 : Renforcer la dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l'emploi						
1.1 Développer l'économie du territoire						
Soutenir la création et le développement des entreprises et favoriser l'économie de proximité						
Projets structurants						
1	Espace de coworking : Lanton	COBAN	310 482 €	60 000 €		NUMERIQUE
2	2 Espaces de coworking : Andernos / Audenge	COBAN	A déf.		Projet et financement à étudier dans le cadre de l'AMI Tiers lieu de la Région	NUMERIQUE
3	ATELIER 21 : pôle tertiaire et artisanal	CDC VE	1 127 000 €	Aide de 20 à 50 % sur assiette de dépenses éligibles	Projet et financement à étudier dans le cadre de l'AAP Bâtiment du futur	ENERGIE CLIMAT
4	Outil numérique marchand mutualisé	CDC VE	34 415 €	8 604 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	>Pôle Digital CDC VE : lien route des lasers et futur lycée et mobilisation du Cluster Digital Aquitaine					NUMERIQUE
	>2 ensembles immobiliers CDC VE : instruction du dossier dans le cadre de l'AAP Bâtiment du futur					ENERGIE CLIMAT
	>Silver Economie : potentialités du BARVAL - Cf Lien avec futur Cluster Silver Economie					SIVER ECONOMIE
Renforcer le développement touristique						
Projets structurants						
5	Adaptation des locaux de l'OTI du Val de l'Eyre et création d'un site internet	OTI VAL DE L'EYRE	103 661 €	20 000 €		TOURISME
6	Aménagement de 3 sentiers d'interprétation Nature autour d'étangs	OTI Cœur du Bassin	35 000 €	Maxi : 50% - volet étude	Sous réserve de préciser les attendus de l'étude, la croiser avec les sites déjà mis en valeur. Intervention possible maximum à 50 % sur l'étude si cahier des charges répond aux objectifs de la Région Intervention possible de la Région sur les investissements selon conclusions de l'étude. A voir dans le cadre du dispositif Aménagement Durable des Stations pour Audenge	TOURISME
7	Outils numériques au service de la valorisation de l'offre nature du territoire	OTI Cœur du Bassin	8 000 €		Sous réserve que ce projet s'inscrive dans le cadre de l'AAP NOTT et de son instruction dans ce cadre. Le contenu doit être développé.	TOURISME
Projets en amorçage						
	>Elaboration et mise en œuvre schéma des pistes cyclables et circuit cyclotouristique Pays de la COBAN : A voir dans le cadre du schéma régional vélo route voies vertes					TOURISME
	>Développement d'outils d'accueil touristiques numériques du Cœur du Bassin : projet éligible dans NOTT à hauteur maxi de 30 % mais à retravailler entre la COBAN et l'OTI					TOURISME

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
1.2 Développer l'emploi et la formation						
<i>Projets structurants</i>						
8	Création d'une plateforme de développement de l'emploi partagé	CDC VE pour le compte du PAYS	232 000 €	60 000 €		FORMATION
9	Création d'un foyer de jeunes travailleurs 55 places (hippodrome)	Gironde Habitat	2 680 700 €	246 000 €		LOGEMENT TOURISME
10	Création d'un foyer de jeunes travailleurs 34 places (Brameloup)	Gironde Habitat	1 942 160 €	149 000 €		LOGEMENT TOURISME
11	Création de 8 studios pour jeunes travailleurs	Clairsienne	594 474 €	77 000 €		LOGEMENT TOURISME
12	Intégration de l'antenne CDFAA-Bassin Formation	Région	50 000 €	50 000 €	Avis favorable sur prévisionnel d'investissement de 2 M€ supporté par la Région	APPRENTISSAGE
13	Intégration de l'antenne CDFAA-Bassin Formation	COBAS	834 000 €	458 700 €		APPRENTISSAGE
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation CDC VE : en lien avec l'arrivée du futur lycée au Barp					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Etude territoriale de santé sur le Pays Barval					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Analyse de l'appareil et de l'offre de formation du Pays Barval					FORMATION
Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours						
2.1 Accompagner le développement culturel						
<i>Projets structurants</i>						
14	Construction d'un cinéma	Société Cinémas du Nord Bassin	4 281 097 €	400 000 €		CULTURE
15	Rénovation de la "maison commune des célibataires" Le Corbusier	COBAN	799 960 €	Maximum 25 % par tranche de dépenses plafonnées à 400 K€	Sous réserve du dépôt de dossier et de son instruction dans le cadre du RI patrimoine.	PATRIMOINE
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Création d'une médiathèque : Arcachon / Biganos / Andernos les Bains / Arès : nécessité en amont pour le territoire d'opérer une hiérarchisation de ces projets					CULTURE
2.2 Adapter les équipements sportifs						
<i>Projets structurants</i>						
16	Salle multisport de Biganos	Biganos	1 335 508 €	250 000 €		SPORT
17	Restructuration de la salle de sport du lycée de la mer	COBAS	1 500 000 €	150 000 €		SPORT
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Création de 2 piscines intercommunales : COBAN					SPORT

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Axe 3 : Préserver les fondamentaux de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie						
3.1 Développer les mobilités						
<i>Organiser les déplacements de demain</i>						
Projets structurants						
18	Création d'un franchissement de la voie ferrée Gare de Facture	RFF			Participation régionale à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dès lors que ce franchissement répond aux obligations de mise en accessibilité des points d'arrêt TER	TRANSPORT
19	Passages voies en gare de La Teste de Buch et Gujan-Mestras	COBAS/SNCF/REGION	8 313 810 €	750 207 €		TRANSPORT
20	Passages voies en gare de La Hume et Le Teich	COBAS/SNCF	710 000 €		Pour le Teich : la Région pourrait participer aux études du projet	TRANSPORT
Projets en amorçage						
	>Schéma communautaire des mobilités : COBAN / CDC Val de l'Eyre					TOURISME
Développer l'intermodalité						
Projets structurants						
21	Pôle d'échange multimodal Arcachon	COBAS	3 568 357 €	432 000 €		TRANSPORT
22	Pôles d'échanges multimodaux comprenant notamment des passages souterrains	COBAS	150 000 €		Etudes La Teste et Gujan en cours : la Région y est associée techniquement. Financement des investissements dans le cadre du RI Gares et PEM à hauteur de 20 % maximum de l'assiette éligible	TRANSPORT
23	Pôle d'échange multimodal : Gujan Mestras / Le Teich / La Teste de Buch	COBAS			Projet et coût en cours de finalisation : financement des investissements dans le cadre du RI Gares et PEM à hauteur de 20 % maximum de l'assiette éligible	TRANSPORT
24	Guichet unique	COBAN/PAYS	58 300 €	12 675 €	Uniquement sur le volet étude de faisabilité avec la dimension d'un lieu physique de type maison de la mobilité préférentiellement. Pas utile d'aller étudier des systèmes d'information dématérialisés, mais plutôt de définir un espace de services, d'accueil, de conseil.	TRANSPORT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	>Amélioration de l'intermodalité TER : COBAN/PAYS. La Région confirme l'intérêt de réfléchir à l'amélioration de l'intermodalité, mais autour d'un document cadre qu'il conviendrait de bâtir, dans un contexte de mutation du territoire et d'évolution des compétences des EPCI					TRANSPORT
	>Pôle intermodal hors ferroviaire sur la COBAN					TRANSPORT
	>Implantation abris vélos sécurisés (intermodalité vélo-bus) sur la COBAN : nécessité d'intégrer l'implantation d'abris vélos sécurisés au pôle d'échange intermodal hors ferroviaire (l'abri vélo est une des composante du pôle d'échange)					TRANSPORT

N°	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€)	Cofinancement Régional Estimé (€)	Observations	Thématiques, Politiques Régionales
Renforcer les déplacements doux						
Projets structurants						
25	Programme pluriannuel des pistes cyclables 20018 - 2019	COBAS	1 450 742 €	362 685 €	435 223 € Feder	TOURISME
26	Programme pluriannuel des pistes cyclables 2020 - 2021	COBAS	3 112 693 €	Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral	Sous réserve de l'exécution de la tranche 1 conformément au programme arrêté dans la délibération de la Région d'octobre 2017 et de la présentation (tracé, échéancier, estimation) du programme de la tranche 2.	TOURISME
27	Piste cyclable Marcheprime-Biganos Tranche1	COBAN	500 000 €	Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral	Sous réserve de à la présentation du linéaire global reliant Marcheprime à Biganos, de son échéancier de réalisation et de son estimatif, dans le cadre de la Véloodyssée et du schéma directeur vélo littoral.	TOURISME
Projets en amorçage						
	>Programme pluriannuel 2018-2020 de la COBAN : attente présentation (tracé, échéancier, estimation) du programme issue du schéma des modes doux. Intervention possible entre 10 et 25 % au regard des principes du schéma directeur vélo littoral					TOURISME
	>Mise en œuvre schéma Modes doux de la CDC VE :N.E. au Schéma régional Vélo route voies vertes. Section Le Barp PEI Marcheprime à examiner dans le cadre du futur lycée					TOURISME TRANSPORT
3.2 Accompagner la transition énergétique						
Projets en amorçage						
28	>Mise en œuvre du plan Climat Energie : SYBARVAL / EPCI					ENERGIE CLIMAT
29	>Pérennisation de la plateforme de rénovation énergétique : COBAN >Espace Habitat et information Rénovation énergétique : COBAS => attente élaboration du Plan Régional Efficacité Energétique					ENERGIE CLIMAT
30	>Plan de Gestion du Parc Naturel Marin - 40 % maximum sous réserve de l'instruction >Etude dynamiques hydrosédimentaires & Etude de fréquentation globale du Bassin					RECHERCHE ENVIRONNEMENT
Programmes européens						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
	DLAL FEAMP		2 593 750 €		Engagement des opérations en CP	AQUACULTURE & PÊCHE



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



CONTRAT D'ATTRACTIVITE

**GRAND PAU
ET
PAYS DE NAY**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le Grand Pau d'une part et le Pays de Nay, d'autre part, ont déposé une candidature pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Pour tenir compte de l'organisation actuelle au sein du périmètre de contractualisation proposé par la Région et les dynamiques de coopération existantes entre les EPCI, la Région a mené en une double démarche avec les EPCI du Grand Pau, d'une part, avec le Pays de Nay, d'autre part.

Par ailleurs, depuis janvier 2018, les 3 EPCI du Grand Pau sont membres du Pôle Métropolitain Béarn regroupant 7 EPCI qui souhaitent à travers cet outil de coopération mieux valoriser l'identité du Béarn et en faire un important territoire d'attractivité et de développement de la Nouvelle Aquitaine. Aussi, à l'avenir, les EPCI du Grand Pau comptent s'efforcer d'inscrire le Pôle Métropolitain comme périmètre de leurs futures contractualisations.

Un territoire de contractualisation de moyen terme : Grand Pau et le Pays de Nay

Le territoire se compose de deux ensembles :

le Grand Pau composé de 3 EPCI : la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes Luy en Béarn et la Communauté de Communes de Nord Est Béarn. Le Grand Pau compte aujourd'hui 231 000 habitants et 174 communes ;

la Communauté de communes du Pays de Nay qui compte 29 000 habitants sur 29 communes.

Les deux territoires de projet présentent plusieurs enjeux communs identifiés par les diagnostics des deux entités :

- **Un enjeu d'organisation spatiale**, pour tendre vers une organisation plus équilibrée, solidaire, attractive et durable du territoire. Face au risque d'essoufflement du cœur urbain majeur de Pau et à la perte d'attractivité des bourgs périphériques et ruraux, la maîtrise du foncier, le renforcement des **centralités économiques**, la sauvegarde des terres agricoles, la mise en valeur et la pérennisation des espaces naturels, véritable « capital vert » du territoire, sont au cœur de cet enjeu.
- **Un enjeu de structuration économique des filières**, par le confortement des filières économiques stratégiques du territoire (aéronautique, géosciences, agroalimentaire, TIC), le renforcement des filières productives de proximité (agriculture, viticulture, élevage, maraîchage), et le développement des relations entre le monde de l'entreprise et celui de la **formation-recherche**. La présence d'une université de rang international (géosciences notamment) rend cette coopération d'autant plus stratégique.
- **Un enjeu de réduction des inégalités au sein même de son territoire, en mettant** en place des actions susceptibles de faire profiter de la croissance et du développement aux populations les plus fragiles présentes de façon non négligeable dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le centre-ville de Pau, mais aussi dans un certain nombre de bourgs plus ruraux.
- **Un enjeu d'attractivité touristique et patrimoniale**, par la construction d'une véritable image de marque pour exploiter pleinement son positionnement privilégié de piémont immédiat des Pyrénées et la présence de la 4^{ème} agglomération de Nouvelle Aquitaine. Le développement de **l'hébergement** touristique, la promotion des sites patrimoniaux et de **l'identité locale** béarnaise et pyrénéenne, et la mise en place d'un programme ambitieux de réhabilitation des éléments du patrimoine constituent des démarches indispensables pour favoriser une plus grande attractivité.
- **Un enjeu de transition environnementale et énergétique**, par le développement de projets inédits dans la production d'énergies vertes ou la réduction de la consommation primaire d'énergie, la mise en place de solutions innovantes dans le domaine des mobilités, de la réduction des nuisances et le recyclage de déchets.
- **Un enjeu de positionnement des 2 territoires** dans leur environnement régional et national. Doté d'aménités notoires (métropole, proximité de la montagne et de l'océan, infrastructures de transports performantes), les territoires sont néanmoins exposés au risque d'enclavement. Dépasser les échelles de réflexion habituelles passe par une projection sur de nouveaux périmètres, à l'échelle notamment du **Pôle métropolitain Pays de Béarn**, et via la coopération avec les territoires voisins.

Conscients des réels atouts de leur bassin de vie (présence de filières d'excellence, cadre de vie remarquable, patrimoine historique...), les EPCI composant le territoire de contractualisation

souhaitent que le Contrat d'Attractivité avec la Région Nouvelle Aquitaine soit un des outils permettant la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour le territoire. Cette stratégie doit permettre de favoriser un modèle de développement équilibré du territoire, vecteur de rayonnement national et européen.

Pour répondre à ces enjeux, les deux territoires de projets ont développé leur stratégie pour les prochaines années.

La stratégie du Grand Pau se décline en 3 axes :

1. **Renforcer le Grand Pau et son cœur de pays en tant que territoire d'équilibre et d'attractivité au Sud de Nouvelle-Aquitaine**

L'objectif est de mettre à profit les atouts du territoire pour conforter son positionnement à l'échelle régionale et nationale, renforcer les atouts économiques du territoire et réduire les inégalités et promouvoir le territoire en valorisant son patrimoine et son identité.

Projets-clés :

Pôle entrepreneurial Laherrère : créer un pôle intégré d'activités, de services et de logements pour renforcer l'écosystème entrepreneurial local au cœur d'un quartier en mutation.

Projet porté par la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP).

Mise en en place d'un réseau de tiers lieux : cette opération a pour ambition de proposer aux indépendants, aux créatifs, aux « makers », aux travailleurs nomades ou pendulaires, des locaux modernes et des outils numériques mutualisés.

Projet porté par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB).

Le train de Pyrène : valoriser l'itinéraire Pau-Canfranc par la mise en place d'une signalétique et d'animations touristiques et patrimoniales sur le cheminement géologique du tracé ferroviaire.

Projet porté par l'association GEOLVAL, dans le cadre du programme Leader en coopération avec le Haut-Béarn.

2. **Inscrire le développement durable au cœur du projet de territoire**

Le développement durable doit occuper une place centrale dans l'évolution du territoire. Il doit permettre de préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, et favoriser la transition énergétique (filrière bois et géothermie notamment).

Projets-clés :

Légumerie collective : promouvoir la production maraîchère locale par l'implantation d'une unité de découpe et de conditionnement de légumes, à destination de la restauration collective locale.

Projet porté par l'ADAPEI 64.**Réseau de chaleur urbain** : alimenter le quartier Saragosse et le campus universitaire en énergie verte par le déploiement d'un réseau basé sur la chaleur fatale de l'usine d'incinération.

Projet porté par la CAPBP avec une extension possible via la centrale géothermique de Fonroche.

Pôles d'Échanges Multimodal : il s'agit d'assurer le développement de la gare de Pau comme espace majeur de mobilité et d'échanges pour le Béarn et le sud Aquitain. Il permettra d'accueillir les évolutions de trafic de voyageurs compte tenu des projets de développement des lignes nationales, régionales (les contrats d'axes ferroviaires en Béarn), et de développement des modes de transports collectifs départementaux et urbains (Bus à Haut Niveau de Services).
Projet porté par la CAPBP.

3. **Organiser et structurer les bassins de vie**

La consolidation de **l'armature urbaine et rurale élaborée dans le cadre du SCOT** doit permettre d'atteindre un niveau de fonctionnalité optimal, en renforçant les centralités économiques y compris les polarités intermédiaires, et développer l'accès à la culture et au sport.

Projets-clés pour le Grand Pau :

Halles centrales de Pau : réhabiliter le pôle commercial principal du centre-ville de Pau pour favoriser et faciliter la vente des produits alimentaires locaux en circuits courts. Projet porté par la Ville de Pau.

Musée gallo-romain de Claracq : Rénover le musée labellisé au niveau national et contribuer à renforcer l'attractivité culturelle et touristique du nord du Béarn.
Projet porté par la Communauté des Communes des Luys en Béarn.

Reconversion de la Halle SERNAM de Pau : consacrée à la création d'un lieu d'envergure départemental, dédié à l'économie créative et collaborative, le projet B22 est une opération emblématique de 4.500 m², véritable trait d'union entre l'hyper-centre historique engagé dans une démarche de rénovation forte, le futur Pôle multimodal et le projet de nouveau quartier Rives du Gave.
Projet porté par la Ville de Pau.

Par ailleurs, le Grand Pau s'inscrit dans la démarche de **Pôle métropolitain Pays de Béarn**, constitué le 30 mars 2018, pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire, et servir de périmètre de référence pour d'éventuelles futures contractualisations.

Enfin, le Grand Pau bénéficie du programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1,6 M€ de FEADER a été attribué. Une aide régionale à l'animation et aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

La stratégie du Pays de Nay se décline autour des 3 axes suivants :

1. **Renforcer les atouts économiques des territoires tout en se diversifiant**

Tirer parti de l'attractivité et des aménités existantes pour porter l'effort de la collectivité dans deux directions complémentaires : d'une part conforter l'attractivité du territoire pour l'accueil des industries aéronautiques ; d'autre part, diversifier et renforcer les clés d'un développement endogène générateur d'emplois : tourisme, agriculture, services à la personne et aux entreprises, télétravail.

Projets clés :

Site industriel aéronautique de Bordes (Aéropolis) : soutien à une étude de faisabilité (volet immobilier).

Aménagement col du Soulor : valoriser un site touristique majeur du territoire en aménageant ses abords et faciliter l'accès et l'accueil des visiteurs. Projet porté en lien avec la Région Occitanie dans une démarche de coopération interterritoriale.

2. **Engager un modèle de développement rural plus soutenable**

En lien avec les démarches locales déjà engagées, approfondir les enjeux et exploiter les opportunités en termes d'accès aux mobilités alternatives à la voiture, de production d'énergie durable et renouvelable, et de maîtrise du cycle des déchets, pour assurer et promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée.

Projet clé :

Halte ferroviaire de Bordes-Assat : créer un nouvel arrêt sur la ligne Pau-Tarbes afin de faciliter les déplacements pendulaires, notamment pour le site industriel majeur de Bordes.

Réseau de chaleur et filière bois énergie locale : soutien aux études préalables pour mettre en place un système de production et de distribution d'énergie à partir des ressources de bois locales.

3. **Organiser et structurer les bassins de vie**

Il s'agira de répondre localement aux besoins identifiés en termes d'accès aux services sur les polarités principales du territoire du pays de Nay, en cohérence notamment avec l'AMI centre-bourg dont la Ville de Nay est lauréate.

Projets clés pour le Pays de Nay:

Opération collective de modernisation (OCM): dynamiser et pérenniser l'offre en matière d'artisanat et de commerce sur les bourgs principaux et secondaires du territoire, par une action concertée avec l'État et les collectivités territoriales.

Centre culturel communautaire de Nay : répondre à la carence avérée d'équipements culturels sur le territoire par la création d'une médiathèque tête de réseau et d'un cinéma de deux salles à orientation Art et Essai.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les parties prenantes à la contractualisation.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de contractualisation, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de contractualisation.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de contractualisation.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de contractualisation.

Les territoires de projet s'engagent à poursuivre les objectifs décrits dans leurs stratégies territoriales, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans les plans d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans les plans d'actions pluriannuels à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Toutefois, les opérations identifiées par les territoires et soutenues par la Région depuis 2015 sont prises en compte.

Les opérations du territoire identifiées par les plans d'actions pluriannuels devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité des territoires de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans les plans d'actions pluriannuels du présent Contrat. Les montants inscrits dans les maquettes financières sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus des territoires de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Compte tenu de la présence de deux entités spécifiques sur le territoire de contractualisation, un comité de pilotage particulier à chacune de ces entités pourra être organisé à leur demande.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Les signataires du contrat s'engagent également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals ...) dont les informations seront fournies par la Région.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, les plans d'actions pluriannuels présentés en annexe pourront faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 5 exemplaires

à Bordeaux, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Communauté
d'Agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées

Le Président de la communauté
de communes des Luys en Béarn

Alain ROUSSET

François BAYROU

Jean-Pierre MIMIAGUE

Le Président de la communauté
de communes Nord-Est-Béarn

Le Président
du Syndicat Mixte
du Pays du Grand Pau

Le Président de la communauté
de communes du Pays de Nay

Arthur FINZI

Marc CABANE

Christian PETCHOT-BACQUE

Liste des annexes

Annexe 1 : synthèse du diagnostic du Grand Pau

Annexe 2 : synthèse du diagnostic du Pays de Nay

Annexe 3 : Plan d'actions pluriannuel du Grand Pau

Annexe 4 : Plan d'actions pluriannuel du Pays de Nay

CONTRAT D'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU

Région
Nouvelle Aquitaine

Janvier 2018



SOMMAIRE

Préambule	p.3
A- Le Territoire et les structures porteuses du contrat	p.5
B- Les caractéristiques du territoire – Diagnostic	p.8
I- Un territoire dynamique du Sud-Ouest dont le rayonnement reste à conforter	
II- Un bassin de vie en interrelation entre l'urbain et le rural	
III- Un territoire au cadre de vie exceptionnel mais fragilisé	
C- L'analyse Globale « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces »	p.20
D- Les enjeux identifiés, issus du diagnostic	p.21
E- Les axes de la stratégie territoriale	p.25
I- Renforcer le Grand Pau et son cœur de pays en tant que territoire d'équilibre et d'attractivité du Sud Aquitaine	
II- Le développement durable au cœur du projet de territoire	
III – Organiser et structurer les bassins de vie	
F- Le plan d'actions	p.31
G- Les moyens de mise en œuvre	p.31
I – Le pilotage	
II- Les moyens humains dédiés	

Préambule

Conscients que les importants atouts de son bassin de vie ne sont pas toujours optimisés pour favoriser un modèle de développement équilibré, dynamique et apte à mieux contribuer à son rayonnement national et européen, les EPCI du Grand PAU (la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes des Luys en Béarn et la Communauté de Communes Nord Est Béarn), souhaitent que le **Contrat d'Attractivité** avec la Région Nouvelle Aquitaine soit un des outils permettant **la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable** pour le territoire du Grand Pau.

Une stratégie de développement territorial, partagée par les 3 EPCI tous membres du Syndicat Mixte du Grand Pau destinée à :

- prendre davantage appui sur son formidable **patrimoine naturel et historique** notamment en se donnant les moyens de le requalifier pour mieux le mettre en valeur et ainsi en faire un levier d'attractivité et de développement touristique et économique ;
- préserver la nature et l'agriculture notamment en répondant aux besoins de ses habitants tout en restant sobre dans l'utilisation de l'espace, de l'énergie et ainsi se montrer respectueux de la nature. Cette démarche d'aménagement passe en grande partie par un renforcement des fonctions actuelles de centralités du Cœur de pays sur l'Agglomération de Pau, et par une extension maîtrisée des centres bourgs. A cet effet, le réinvestissement des friches commerciales et industrielles ainsi que l'important parc de logements vacants constituent un enjeu important sur le territoire du Grand Pau. La mise en œuvre du SCOT et, à moyen terme, d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal(PLUi) au sein de la CABP, de la CCLB et de la CCNEB devrait contribuer à **un aménagement territorial plus équilibré** ;
- continuer de positionner le Grand Pau comme un territoire de référence dans le domaine des **filières d'excellence** telles que la géoscience, l'aéronautique et en pointe dans le domaine du numérique et de l'agroalimentaire. Pour atteindre cet objectif, le territoire souhaite, tout en évitant l'étalement urbain, donner aux entreprises et au secteur de **la formation et de la recherche** l'envie ainsi que les moyens de s'installer et de se développer au sein de son territoire. A cet effet, les EPCI du Grand PAU et le SMGP considèrent comme prioritaires la modernisation et l'optimisation par une démarche de densification, des pôles économiques existants.
- jouer son rôle dans le rayonnement et le développement de la Région Nouvelle Aquitaine. Cet objectif passera soit par la mise à niveau des

équipements sportifs, culturels et touristiques existants soit par de nouvelles créations à rayonnement régional et national.

La stratégie de territoire proposée permet de **créer des synergies entre les bassins ruraux et les territoires urbains et périurbains**. Elle prend aussi en compte les attentes très fortes des communes du territoire vis à vis de la ville de Pau qui doit plus que jamais jouer un rôle levier et moteur dans la dynamique de développement global du bassin de vie, et voire au-delà.

Dans un contexte de contraintes financières fortes, les EPCI du Grand Pau souhaitent que le contrat d'attractivité soit l'occasion de contractualiser avec la Région Nouvelle Aquitaine sur **des priorités territoriales partagées** et arriver ainsi à **une intervention publique programmée** dans le temps et dans l'espace.

Cette stratégie doit prendre en compte le fait que le territoire du Grand Pau est dans une phase sensible de son développement. Il est doté certes d'un grand nombre d'atouts mais un certain nombre d'indicateurs conduisent à adopter une attitude de vigilance. En effet, à l'image d'un certain nombre de villes moyennes, le territoire est confronté à la concurrence des métropoles et à la difficulté de maintenir une activité commerciale dans les centres villes et centres bourgs. Aussi, les choix stratégiques qui seront faits conduiront à une continuité de la dynamique de développement ou au contraire à un risque de baisse de l'attractivité.

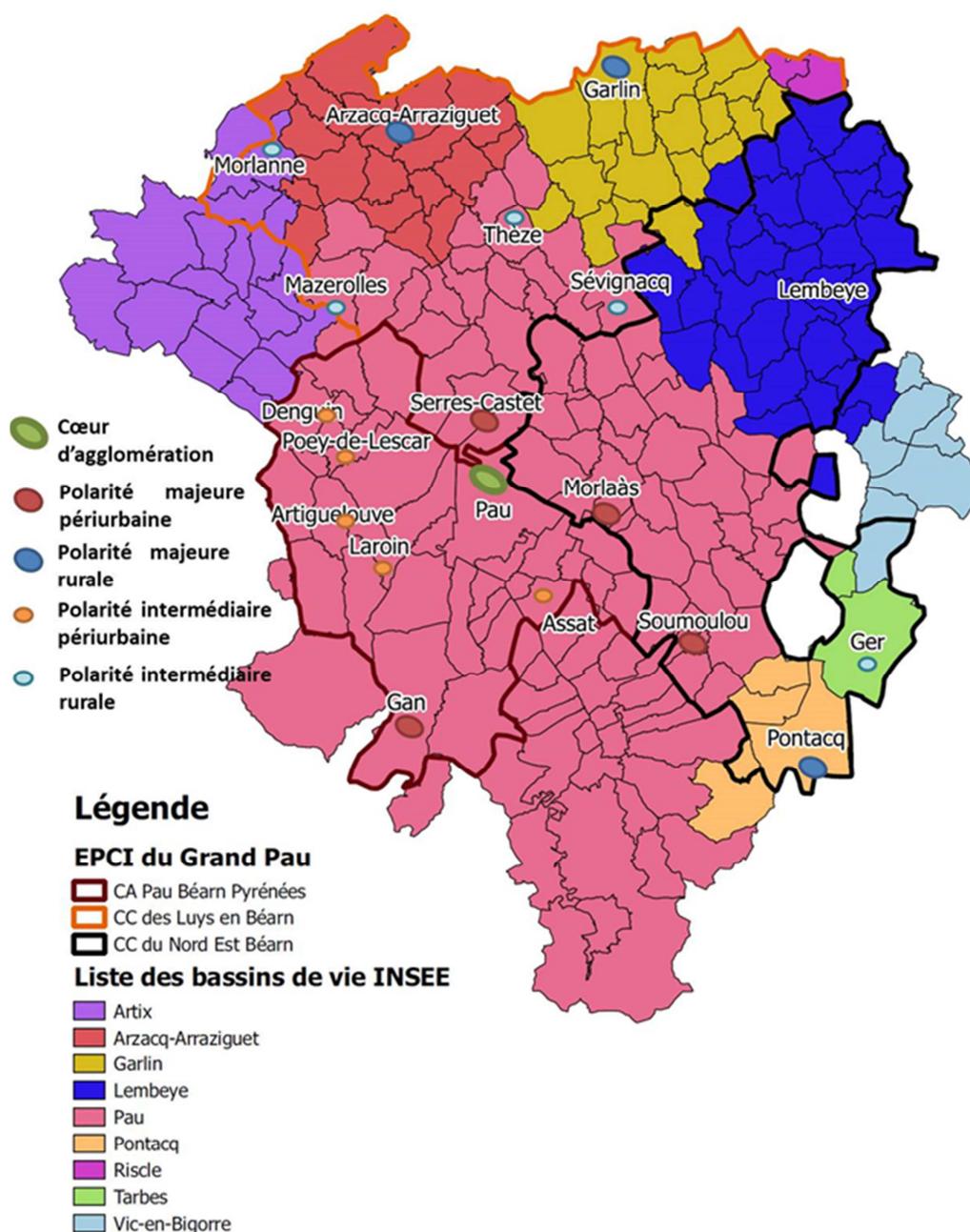
C'est pour prendre en compte cet enjeu éminemment stratégique de maintien et de renforcement de leur attractivité que le Grand Pau et les territoires voisins sont en cours de constitution d'un Pôle Métropolitain. Celui-ci doit conduire à fédérer les énergies et ambitions, à faire émerger des enjeux pertinents et ambitieux et à développer des projets d'intérêt métropolitain à grande échelle.

A/ Le territoire et les structures porteuses du contrat

Le Grand Pau s'étend sur 1270 km² et réunit **231 000 habitants** répartis sur les **174 communes** que comptent le territoire couvert par les 3 EPCI du Grand Pau : la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), la Communauté de Communes des Luys en Béarn (CCLB) et la Communauté de Communes de Nord-Est Béarn, toutes membres du Syndicat Mixte du Grand Pau (SMGP).

Les Bassins de vie du Grand Pau

Liste des bassins de vie et EPCI qui composent le Grand Pau



Source INSEE

I- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP)

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est le fruit de la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Pau Porte des Pyrénées, la Communauté de Communes du Mieu de Béarn et la Communauté de Communes Gave et Coteaux. La CAPBP est constituée de **31 communes** et compte **162 000 habitants**.

La diversité des communes qui forment la CAPBP est la source de sa richesse : un territoire alliant les atouts de l'urbain et de la ruralité, à la pointe de l'innovation et la conscience de son rôle comme moteur de la dynamique du Béarn et du rayonnement de ce dernier dans la Nouvelle Aquitaine.

II- La Communauté de Communes des Luys en Béarn

La nouvelle Communauté de communes des Luys en Béarn, née le 1er janvier 2017 de la fusion des Communauté de communes des cantons d'Arzacq, de Garlin et l'ancienne Communauté de communes des Luys en Béarn, est composée de **66 communes** avec **27 385 habitants** sur une superficie de 514 km².

Le nouveau territoire est ainsi le fruit de l'union des terres de Soubestre à l'ouest avec une partie du Madiranais à l'Est et les terres du Luy en Béarn au Sud. Cette fusion a donné naissance à un territoire vaste, à la fois rural et périurbain qui recèle un patrimoine historique riche, avec ses châteaux, son musée gallo-romain et ses villages pittoresques sur fond de paysages vallonnés dans la plaine des Pyrénées.

Un territoire où l'agriculture et l'industrie sont les deux secteurs prédominants. La Communauté de Communes met à disposition des entreprises de tout secteur souhaitant s'installer dans la région, l'ensemble des services nécessaires à leur implantation avec un réel accompagnement dans leur développement.

III- La Communauté de Communes Nord Est Béarn

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 a acté la création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Morlaàs, Ousse Gabas et Lembeye en Vic Bilh à compter du 1^{er} janvier 2017. L'EPCI est ainsi aujourd'hui composée de **74 communes** et compte **33 522 habitants**.

La superficie du nouveau territoire est de 582 km². La densité de population est de 57,6 habitants pour information, le taux de variation de population entre 2008 et 2013 est de + 0,92%.

IV- Le Syndicat Mixte du Grand Pau

Le SMGP a été créé le 11 février 2008, reprenant les missions de l'Association du Pays du Grand Pau elle-même créée en 2002. Il a piloté l'élaboration du SCOT du Grand Pau, expression d'un véritable **projet de territoire collégial**, approuvé en 2015 au terme de 6 années de réflexion et de concertation. Il est également compétent en matière de politiques contractuelles. Aussi le Syndicat Mixte est un

outil dont l'antériorité de plus de 15 ans est un support de collaboration intercommunautaire offrant une vision partagée du territoire sur trois axes :

- la prospective et la connaissance des enjeux auxquels est confronté ce territoire élargi,
- la définition d'un projet commun et d'orientations prenant en compte ces enjeux, au service des intercommunalités membres et de leurs spécificités,
- la recherche de leviers financiers permettant la mise en œuvre de ce projet.

Cette antériorité et l'expérience du travail en commun font du Grand Pau un véritable **territoire de projet**.

B/ Les caractéristiques générales du territoire - Diagnostic

I- Un territoire dynamique du Sud Ouest dont le rayonnement reste à conforter

1-1 Un territoire à la localisation privilégiée

Situé au cœur de l'**Aquitaine**, dans le département des **Pyrénées-Atlantiques** (province du **Béarn**), le territoire du Grand Pau constitue un véritable pôle d'équilibre dans le **Grand Sud Ouest**.

La structuration territoriale dans la Nouvelle-Aquitaine

Pôle supérieur

Ensemble de services répondant aux besoins d'une population sur une aire de recrutement très large

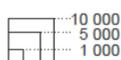
Pôle intermédiaire

Ensemble de services ou d'équipements répondant aux besoins d'une population sur une aire de recrutement large

Pôle proximité

Ensemble des services et des équipements répondant aux besoins de la population communale ou des très proche voisins

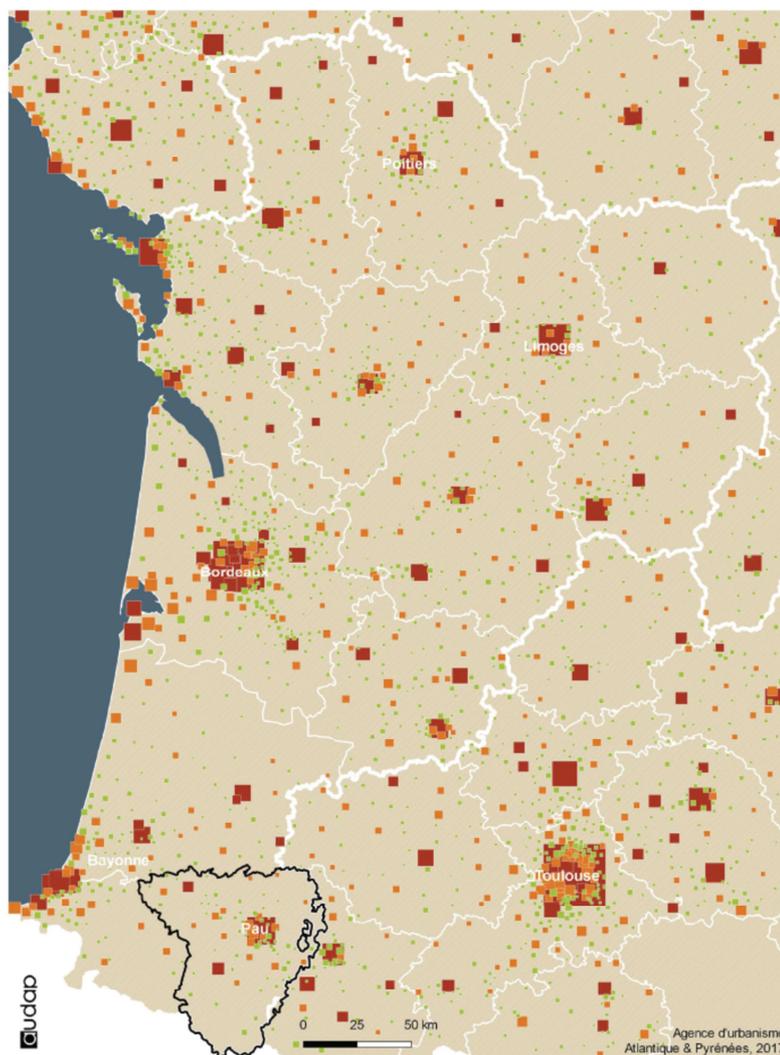
Nombre d'équipements



Typologie

- Pôle supérieur
- Pôle intermédiaire
- Pôle proximité

Source : INSEE BPE 2015, IGN, AUDAP



Avec 241 394 habitant en 2013, l'Aire Urbaine de Pau est la cinquième après Bordeaux, Bayonne (291 443 hab.), Limoges (283 050 hab.) et Poitiers (257 233 hab.).

L'aire urbaine de Pau accueille 77,5 % de la population du Béarn (365 581 hab.).

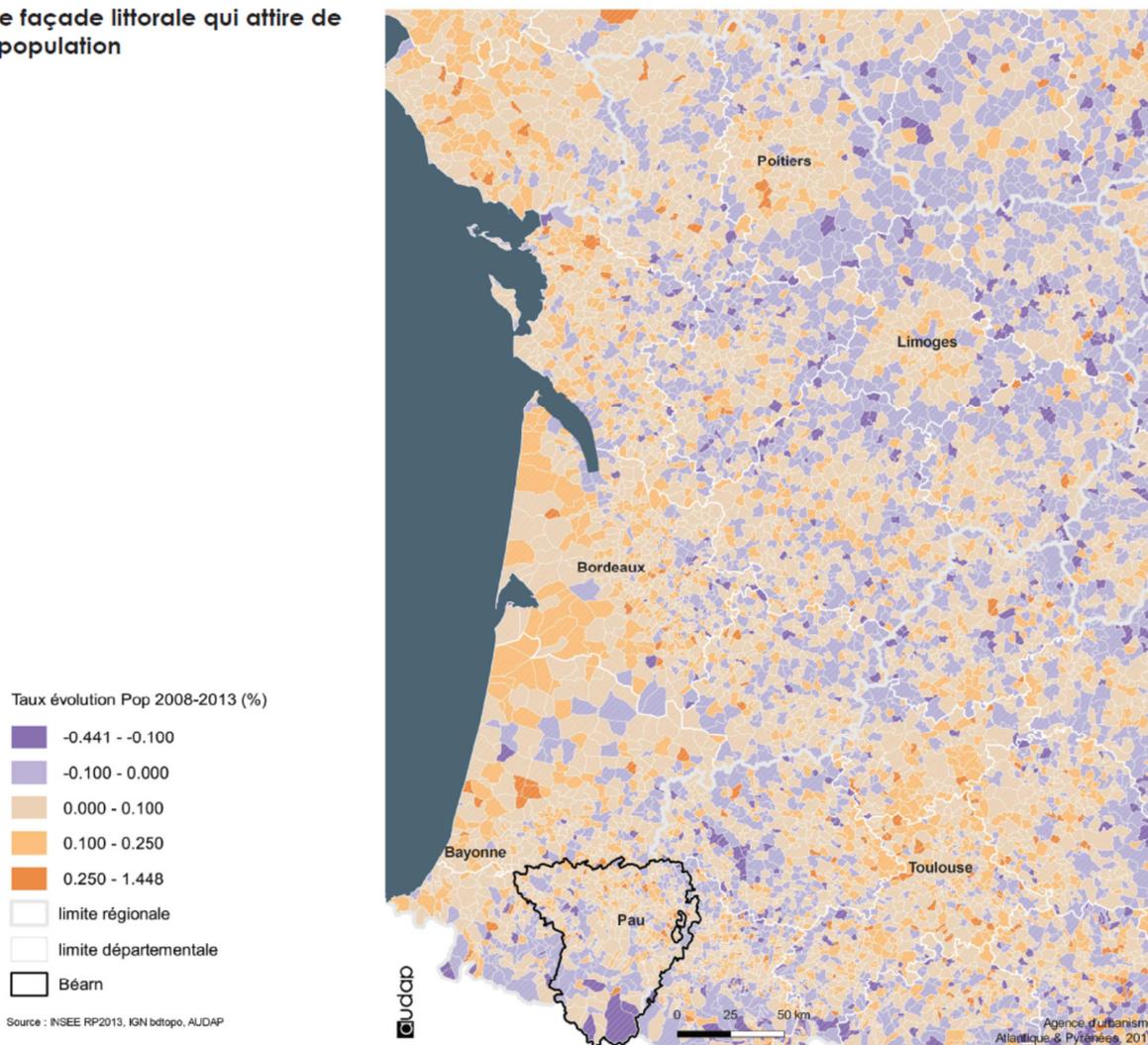
Entre 1968 et 2010, l'Aire Urbaine de Pau a connu une croissance de 22 %. De manière plus récente, l'Aire urbaine est passée de 144 communes pour 1321 m², à 174 communes pour 1475 m² en 2017.

72 % de la population du territoire réside au sein de l'Agglomération Paloise et Pau, la ville centre du Pays, accueille près d'un tiers des habitants du territoire.

1-2 Une croissance démographique en stagnation

Le territoire a connu une croissance démographique soutenue entre 1980 et 2008 avec une augmentation en moyenne de 1400 habitants par an. Sur la période 1999-2010, la croissance démographique du Grand Pau se situait même au-dessus des moyennes nationale, régionales et départementales. Le Grand Pau s'inscrivait donc de manière dynamique dans le développement national.

Une façade littorale qui attire de la population



Cependant, il y a lieu de noter que depuis la fin des années 2000, le territoire connaît un net ralentissement de sa croissance démographique avec un gain qui descend à 240 habitants par an entre 2009 et 2014. A l'échelle infra-territoriale, cette évolution est la résultante d'une perte de population sur la ville de Pau (- 3689 hab. sur la CAPBP entre 2008 et 2013) compensée partiellement par un gain au niveau de son unité urbaine (+ 1233 hab. sur la même période). Il est à noter que ce tassement au niveau de la croissance de la population a aussi comme explication un départ de population vers les grandes métropoles régionales (Bordeaux et Toulouse).

1-3 Des filières d'excellence, d'enseignement supérieur reconnues et un milieu de la recherche réputé qui assurent un rayonnement métropolitain

Le bassin palois possède des atouts et potentialités fortes dans les fonctions économiques supérieures dites métropolitaines, qui offrent des perspectives économiques ambitieuses au territoire. Historiquement, ce positionnement est le résultat du **développement de filières d'excellence** :

- Le génie pétrolier et les géosciences qui génèrent environ 6000 emplois directs, le territoire se positionnant comme le leader national de cette filière.
- L'aéronautique : peu présente sur l'agglomération paloise mais qui génère environ 3000 emplois directs dans le reste de l'aire urbaine.
- L'industrie Agro-Alimentaire avec environ 2000 emplois directs dans l'agglomération.

Ces 3 filières représentent environ 1/3 de l'économie productive du bassin de vie palois marqué par l'implantation de **grands groupes leaders mondiaux** (TOTAL, TURBOMECA, ARKEMA, COFELY, EURALIS...) autour desquels se sont structurés un **tissu de PME/TPE riche et performant**, des univers de la **recherche**, de la **formation** et de l'enseignement supérieur pointus. Ils permettent ainsi au territoire du Grand Pau d'exister au niveau régional et de se démarquer économiquement.

Par ailleurs, le territoire connaît une concentration importante d'emplois à forte valeur ajoutée. En 2013, 9,4% des emplois de la Communauté d'agglomération sont des emplois de cadres portant sur des fonctions métropolitaines (7339 emplois). Ces emplois sont fortement portés par les domaines de la "conception-recherche" (spécificité du territoire) et de la gestion.

1-4 Un territoire à la taille critique pour exister aux côtés des grandes métropoles, excentré des grands corridors de déplacements



Le Grand Pau s'inscrit **au centre de trois métropoles** Bilbao, Bordeaux, Toulouse et peine parfois à promouvoir son image dynamique, pourtant au rendez-vous.

N'étant pas implanté le long ou à proximité immédiate des grands corridors de déplacements européens, à l'image de l'arc atlantique, **l'accessibilité au territoire se trouve en effet limitée**, et ses relations avec les provinces espagnoles voisines (Pays Basque, Aragon, Navarre), restent encore marginales.

1-5 Une destination touristique souvent relayée au second plan

Situé entre mer et montagne, à proximité de plusieurs pôles urbains (Tarbes, Lourdes, Côte Basque) et de l'Espagne, le territoire du Grand Pau bénéficie d'un **emplacement géographique privilégié**, favorable au développement touristique. Le Grand Pau a la volonté de présenter **une offre touristique diversifiée, complémentaire et transversale**, susceptible d'attirer différents types de clientèles. Ce potentiel de développement touristique important (tourisme d'affaires, culturel, sportif, pleine nature, gastronomique...) est freiné par deux types de problématiques :

- d'une part, **un manque de structuration de la filière touristique**,
- d'autre part un grand besoin de réhabilitation et de mise en valeur de l'important patrimoine historique et paysager du territoire.

Le centre-ville de Pau qui accueille une très grande partie des éléments les plus emblématiques de ce patrimoine, et qui par conséquent devrait avoir un rôle de levier pour l'ensemble du tourisme local, ne pourra remplir complètement cette fonction que si un important travail de **requalification du patrimoine**, aujourd'hui insuffisamment mise en valeur, est mené.

Force aussi est de constater que la **notoriété du Béarn** reste encore faible et apparaît souvent comme une destination moins attractive que le Pays Basque voisin. Malgré la qualité de son environnement et de son patrimoine, l'économie du Grand Pau est ainsi encore peu tournée vers le tourisme.

Le territoire présente la caractéristique d'avoir une offre en hôtellerie de 1 et 2 étoiles supérieure à la moyenne des territoires comparables (+ de 40 000 emplois) et une offre en 3 et 4 étoiles sous représentée.

Répartition des hôtels par classement

	non classés	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles ou plus	ensemble
TER_CONTR6400TC004 Grand Pau - Pays Nay	17,7	6,5	38,7	27,4	9,7	100,0
TERREFTerritoires grands pôles 40 000 emplois et +	21,5	5,2	31,0	31,2	11,2	100,0
REG75 Nouvelle-Aquitaine	28,0	3,7	32,1	28,3	7,9	100,0
France de province	25,9	3,8	30,0	31,1	9,1	100,0

Sources : INSEE, DGE, CRT données au 1er janvier 2016

Le constat est le même concernant l'offre de campings, avec une sous-représentation des catégories d'accueil haut de gamme.

Répartition des campings par classement

	non classés	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles ou plus	ensemble
TER_CONTR6400TC004 Grand Pau - Pays Nay	37,5	12,5	12,5	25,0	12,5	100,0
TERREFTerritoires grands pôles 40 000 emplois et +	26,7	5,4	22,4	26,7	18,8	100,0
REG75 Nouvelle-Aquitaine	28,0	5,6	20,1	28,0	18,3	100,0
France de province	27,3	5,9	23,3	28,8	14,7	100,0

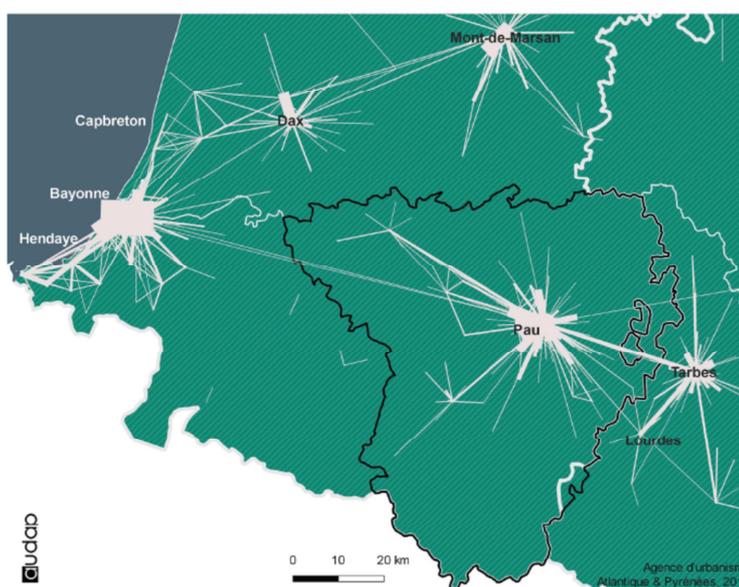
Sources : INSEE, DGE, CRT données au 1er janvier 2016

II - Un bassin de vie en interrelation entre l'urbain et le rural

2-1 Une aire urbaine constituant un véritable bassin d'emploi

Aujourd'hui, le développement du Grand Pau s'exprime beaucoup sous une forme périurbaine et son attractivité est avant tout due au **rayonnement de sa ville centre**. L'agglomération paloise, au sens physique du terme, dispose indéniablement d'un pouvoir d'attraction (offre urbaine, emplois, équipements, cadre de vie, ...) qui aujourd'hui, bénéficie à l'ensemble des territoires limitrophes. Dynamique et attractive, l'agglomération paloise joue un rôle important pour son bassin de vie immédiat et plus encore, constituant ainsi autour d'elle une **véritable aire urbaine**.

Deux structures se dessinent, un axe littoral et un système Béarn-Bigorre polarisé par l'Agglomération paloise



2-2 Une situation sociale et un niveau d'emploi favorable

- Une économie équilibrée

La caractéristique de l'économie du Grand Pau tient à son **caractère équilibré**. Le territoire peut compter sur plusieurs moteurs économiques complémentaires (revenus productifs, publics, résidentiels...). Cet équilibre résulte principalement de deux facteurs :

- ✓ Un équilibre entre les sources de revenus qui proviennent pour :
 - 17% du productif (revenus provenant des biens et des services produits localement et vendus au reste du monde) ;
 - 47% du résidentiel (revenus issus des retraites, du tourisme, des actifs vivant et/ou travaillant dans l'aire urbaine) ;

- 11% du secteur public ;
- 24 % du secteur médico-social.
- ✓ Un secteur public raisonnablement représenté : 25,6% contre 25,1 % en moyenne en province.

L'équilibre entre les sources de revenus assure à l'aire urbaine de Pau une **régularité de développement** comparée à d'autres territoires urbains.

- Les secteurs d'emploi dominants

L'analyse sur les évolutions de l'emploi par secteur entre 2008 et 2016 montre que les créations d'emplois sont plutôt orientées vers le tertiaire (+4,1 % dans les activités informatiques et +2,4 % dans les services administratifs et de soutien). Dans la même période on constate une perte dans certains secteurs industriels (-6,4% dans le textile, -0,7% dans l'agroalimentaire, et -4% dans la fabrication et installation de machines et équipements) et surtout dans la construction (-2,6 %, comme sur le reste de la France).

Par ailleurs l'étude de l'évolution de la création d'établissements croisée à l'âge des entreprises montre un moindre renouvellement de ces dernières sur la période récente.

- Une situation sociale globalement favorable

La Population du Grand Pau dispose globalement d'un meilleur niveau de qualification que dans le reste de la Région ou que dans les territoires comparables. Ainsi, en 2013, la part des plus de 15 ans sortis du système scolaire avec un diplôme de niveau I, II ou III est de 31,1% sur le Grand Pau, contre 23,8% au niveau Régional.

De même, en 2013, le taux de chômage était relativement plus faible sur le Grand Pau (11,3%) que dans l'ensemble de la Région (12,7%) ou le reste de la France de province (13,3%).

Enfin, le taux de pauvreté y est également plus faible (11,2%) contre 13,5% au niveau Régional et 14,5% au niveau du reste de la France de Province. La population du territoire du Grand Pau dispose de revenus généralement plus élevés, quelle que soit les catégories étudiées.

2-3 Néanmoins, des signes de difficulté qui nécessitent une vigilance

Cette vigilance concerne l'agglomération de Pau et plus particulièrement sa ville centre.

- En matière d'emploi et de revenus

En effet, dans ce domaine, la situation est nuancée, avec d'un côté une baisse de -0,3% d'emplois sur l'agglomération de Pau entre 2008 et 2013, et de l'autre, une hausse de 4,4% sur l'ensemble de l'aire urbaine. Ces chiffres atteignent même -1%, pour les salariés du secteur privé sur l'agglomération de Pau entre 2009 et 2015 contre +7,5% dans le reste de l'aire urbaine. Ces évolutions sont à mettre en parallèle avec l'évolution démographique qui suit les mêmes tendances.

Notons aussi que le revenu médian par habitant le moins élevé de l'agglomération est constaté sur Pau et Billière, alors que le plus élevé concerne la première couronne.

- En matière de cohésion sociale et territoriale

Ainsi, les leviers de croissance et de développement dont dispose le territoire du Grand Pau ne profitent pas à toute sa population. Il est constaté une grande précarité pour ce qui concerne les habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Pau : Saragosse et Ousse des Bois. Concentrant avec le centre-ville de Pau près 40% de ménages sous le seuil de pauvreté, les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Pau se caractérisent aussi par leur taux de chômage nettement supérieur à celui de l'ensemble de l'Agglomération : 13,7% contre 26,4% sur le quartier Saragosse et 39,9 % sur le quartier Ousse des Bois pour le recensement 2014.

Il est aussi à noter que la situation de ces quartiers ne cesse de se dégrader, pour un certain nombre de catégories de population : les hommes, les plus de 50 ans, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RSA et de l'ASS et les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée.

Evolutions de la structure de la demande d'emploi 2011 2014

Evolution 2011 2014	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans	TH	B RSA	B ASS	DELD	DETLD
Ville de Pau	1,36%	-1,36%	-0,53%	3,80%	3,89%	1,00%	2,84%	3,64%	3,15%
Toutes ZUS Pau	2,21%	-2,21%	-0,34%	5,26%	7,40%	3,25%	5,60%	4,97%	4,04%
Berlioz	-3,42%	3,42%	-2,38%	2,17%	5,81%	5,62%	3,90%	2,04%	0,86%
Dufau Tourasse	3,97%	-3,97%	-0,18%	5,60%	5,78%	6,05%	5,46%	4,19%	2,47%
Ousse des bois	4,61%	-4,61%	-1,08%	8,07%	11,75%	-1,58%	8,82%	8,32%	8,74%

Source Pôle emploi

Dégradation de la situation

Amélioration de la situation



Remarque : Jusqu'en 2014, la ZUS Duffau Tourasse englobait aussi le quartier Saragosse

Ces quartiers se caractérisent aussi par la présence d'un très faible nombre d'établissements économiques : 72 sur le quartier Saragosse et 35 sur le quartier Ousse des Bois sur les 6490 établissements recensés sur la ville de Pau et 11 109 établissements de l'Agglomération recensés en 2015 (INSEE 2015).

- En matière de vacance immobilière économique

L'immobilier d'entreprise palois connaît une vacance élevée et persistante (faible volume de commercialisation et offre en bureaux, locaux d'activité, entrepôts et autres locaux commerciaux particulièrement importante). Ce phénomène est aggravé par une offre en foncier économique conséquente et facilement aménageable en périphérie (Morlaàs, Bordes-Assat, Nousty-Soumoulou, Garlin et Thèze). Sans politique d'aménagement concertée, la commercialisation de ces fonciers économiques est un risque de déstabilisation pour le marché palois.

Cette offre bon marché en périphérie concurrence directement le potentiel en requalification très important sur l'agglomération Paloise. En effet, en 2017, on estime à 113 ha le volume de friches, notamment dans les plus anciennes zones industrielles et artisanales. Le coût de valorisation de ces friches (démolition, dépollution, requalification) ne les rend pas concurrentiel vis-à-vis des terres proposées en périphérie.

- En matière de vacance des logements

Le centre-ville de Pau est confronté à une forte vacance des logements. 75% des logements vacants de la CAPBP sont localisés à Pau où le taux de vacance est de 16% alors que dans les communes de la périphérie, ce taux n'est en moyenne que de 4%. Ramené à l'échelle de l'agglomération ce taux est de 12%, qui est

lui-même deux fois supérieur aux taux constatés sur des agglomérations comparables comme Poitiers (8%), Chambéry (7%) ou la Rochelle (6%).

Notons aussi qu'à l'échelle plus large du Grand Pau le taux de vacances est supérieure à la moyenne Régionale (10,2 % contre 8,3 %) et celle constatée dans les territoires comparables (8 %).

La situation de la ville de Pau conduit la Communauté d'Agglomération à mener, depuis plusieurs années, une politique importante de rénovation et de remise sur le marché de logements en centre-ville. Ainsi, sur la période 2011-2016 (2^{ème} PLH), 840 logements ont été améliorés et 240 logements vacants ont été remis sur le marché.

Le nouveau PLH de la Communauté d'Agglomération de Pau continue de prévoir un objectif ambitieux, avec la réhabilitation de 750 logements (500 privés et 250 publics) par an sur la période 2018-2023.

En lien avec le travail de redynamisation commerciale, ce réinvestissement en matière de logement doit permettre un recentrage de la zone de chalandise et un apport de clientèle pour le centre-ville qui rencontre des difficultés importantes de maintien du commerce.

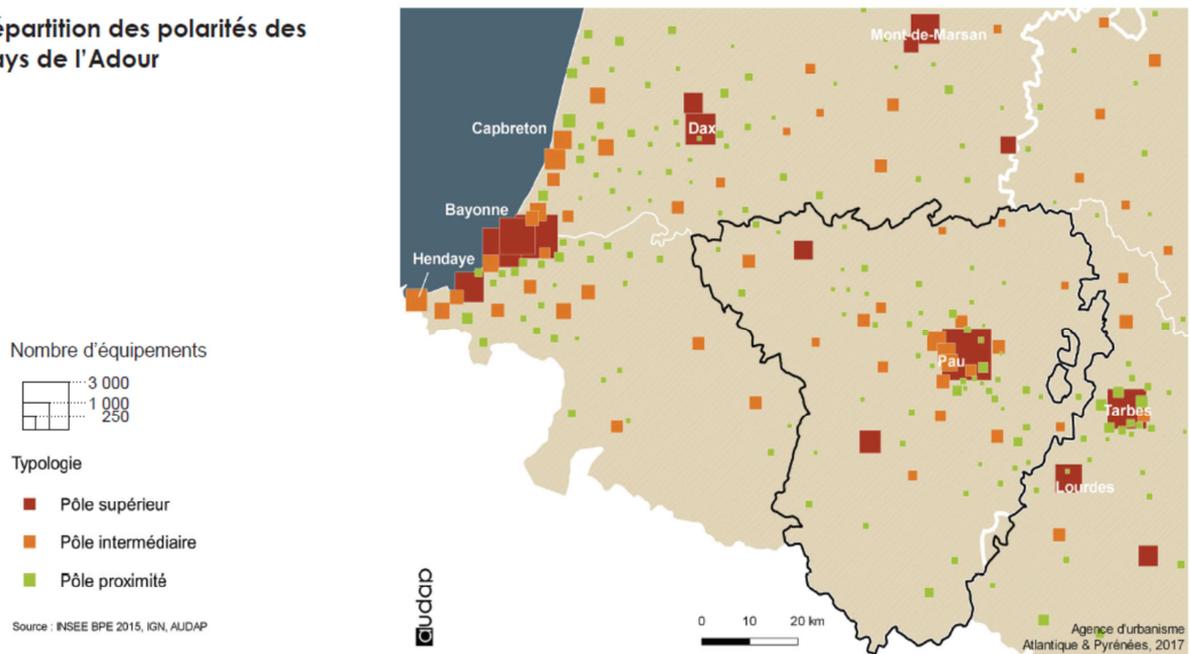
Ces points de vigilance montrent l'enjeu que représente la préservation de l'attractivité du cœur d'agglomération, et plus particulièrement du centre-ville de Pau.

2-4 Un bon niveau d'équipements mais des installations à renforcer et à mettre à niveau

Malgré son relatif enclavement, le territoire dispose aujourd'hui, à l'image parfois d'une capitale régionale, d'un **niveau d'équipements de bonne facture** pour sa taille. C'est le cas en matière d'infrastructures de déplacement (aéroport, gare TGV), numériques, sportives (zénith, palais des sports, stade d'eaux vives, Pôle Sportif du Hameau), culturelles (médiathèque à dimension régionale, musée des Beaux-Arts, Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental voir régional), de santé, de formation (université pluridisciplinaire, écoles spécialisées).

L'existence d'un bon niveau d'équipement ne doit cependant pas cacher le besoin d'améliorer le maillage territorial et de mise à niveau des équipements et des services.

Répartition des polarités des Pays de l'Adour



La nécessité d'un meilleur équilibre dans l'implantation des équipements et des services

Les équipements et services structurants sont principalement implantés au sein des principales polarités majeures urbaines et périurbaines (Pau, Gan, Soumoulou, Morlaàs et Serres Castets) ou rurales (Lembeye, Arzacq-Arraziguet, Garlin, Pontacq).

Si pour renforcer les centralités il semble pertinent de continuer l'implantation des grands équipements au sein des grandes polarités, le développement de la périurbanisation doit aussi être prise en compte, car elle s'accompagne d'une demande de création de services de proximité. Le schéma départemental 2017 d'accessibilité des services montre que cette demande est notamment aujourd'hui exprimée au sein des polarités intermédiaires, périurbaines ou rurales.

Une nécessité de mise à niveau des équipements

Si effectivement le territoire a mené au cours de ces dernières années un important effort d'investissement pour la réalisation des grands équipements, force est de constater la nécessité aujourd'hui de mener aussi un travail important de mise à niveau de l'existant. En effet, l'élaboration en 2017 du Contrat de Ruralité des 3 EPCI du Grand PAU, a montré qu'une part importante des équipements nécessitait des travaux de mise aux normes ou de redimensionnement pour tenir compte de l'évolution de la population et de ses besoins, notamment dans le périurbain qui a vu l'installation de nombreuses familles avec enfants.

III- Un territoire au cadre de vie exceptionnel mais fragilisé

3-1 Un paysage à grande diversité, la richesse de l'héritage historique, l'importance de la nature en ville

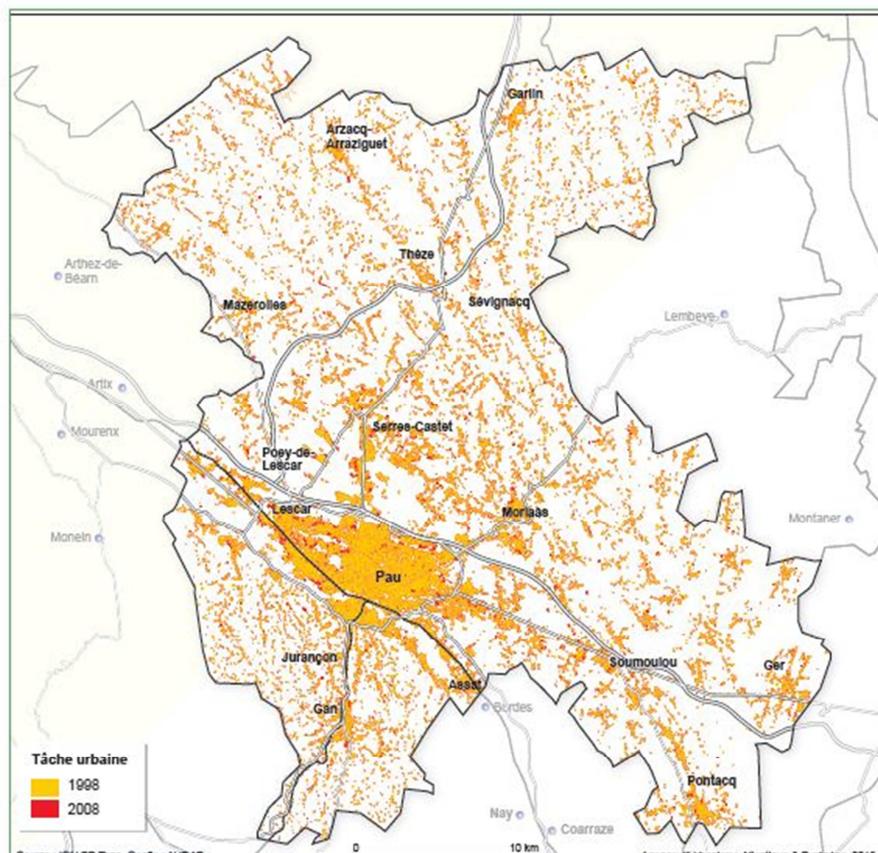
Sa douceur climatique et son **patrimoine naturel** (Pyrénées, Gave, Côteaux, Forêt...), bâti et immatériel (Châteaux de Pau, Morlans) font du Grand Pau un territoire attractif. Plus encore, l'omniprésence de la **chaîne pyrénéenne** et la proximité de l'océan Atlantique ou de l'Espagne offrent une image récréative, permettant de vivre, étudier, travailler, se divertir dans un environnement qualitatif. Le Grand Pau offre ainsi à ses habitants un environnement qualitatif parce qu'il conjugue attractivité économique, urbaine et proximité aux grands espaces.

3-2 Un modèle de développement qui interroge la pérennité des espaces agricoles et les sensibilités environnementales et patrimoniales

Le modèle d'urbanisation actuel met en danger les marqueurs identitaires dont dispose le Grand Pau et participe à l'altération de sa diversité paysagère et naturelle, pour ainsi dire de ses fondements identitaires. Le développement de l'urbanisation

exerce ainsi des **pressions croissantes sur les espaces ouverts**, notamment agricoles, parce qu'il réduit progressivement la matière première de l'activité agricole qu'est le foncier. Sur la période 1998 à 2008, la consommation foncière a été de 1750ha. Le SCOT se fixe comme objectif de réduire cette consommation de 50% pour les années à venir.

LA TACHE URBAINE : EVOLUTION ENTRE 1998 ET 2008



C/ Analyse globale Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Domaines	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie et aménagement	Un bassin de vie important	Croissance démographique ralentie	Une attractivité du territoire et de son cadre de vie	Un manque de valorisation des facteurs d'attractivité
Economie - Commerce - Foncier	Une offre foncière économique importante Un bassin d'emploi dynamique Des filières d'excellence et présence de grands groupes économiques Tissu de PME riche et performant	Une stratégie à mieux partager Vieillesse des zones d'activité et un développement des friches Un commerce et des services de centre-ville fragilisés	Un SCOT et des PLUi visant à rééquilibrer le développement entre centralités et périphéries Possibilité de densification des zones existantes Des potentialités pour structurer de nouvelles filières	Concurrences internes (entre EPCI) et externes (métropoles) Forte spécialisation des espaces Une conjoncture défavorable entraînant une perte de dynamisme économique exogène Fragilisation du territoire en cas de départ d'une des grandes entreprises locomotives Une dévitalisation des centre villes accentuant la baisse d'attractivité et la déprise démographique
Formation-recherche	Un potentiel de recherche important et des filières d'enseignement supérieur reconnues	Un pôle universitaire concurrencé par les métropoles régionales	Diversification des partenariats avec les acteurs locaux Labellisation I site de l'UPPA	Un risque de fuite des étudiants vers les métropoles régionales
Mobilité		Une forte utilisation de la voiture	Un coût croissant de l'énergie La mise en service du Bus à haut niveau de service et du Pôle Multimodal	Une accentuation de l'utilisation de la voiture
Agriculture	Une agriculture de qualité, dynamique et au poids important	Une agriculture touchée par la périurbanisation	Une nouvelle demande sociétale de proximité et de qualité	Une périurbanisation accentuée et une déprise des terres agricoles /Une perte du poids du secteur agricole
Patrimoine naturel - Tourisme	Un patrimoine exceptionnel, riche et diversifié	Des espaces naturels menacés, méconnus et peu valorisés Une offre touristique peu structurée et un patrimoine pas assez mis en valeur	Un marqueur territorial attractif Une prise de conscience et un engouement pour les loisirs nature Un fort potentiel de développement de l'offre touristique et un important bassin de chalandise	Une dégradation des paysages entraînant une perte d'attractivité Continuer à urbaniser les espaces ouverts Un manque de visibilité du territoire au niveau touristique, le manque de notoriété
Culture-Identité	Une forte culture locale (savoir-faire, traditions, histoire)	Un manque de valorisation de ce patrimoine culturel et historique	De nouvelles attentes sociétales en quête d'identité	La perte des savoir-faire et traditions locales
Positionnement	Un emplacement privilégié De grandes infrastructures	Un relatif enclavement au sein du triangle Toulouse / Bordeaux / Bilbao	Une offre ferrée renforcée (LGV), complémentarité d'offre aéroportuaire	Une desserte ferroviaire affaiblie par l'absence de la LGV (offre limitée TER)
Coopération	Des coopérations anciennes au sein du Grand Pau	Peu de coopérations engagées avec les territoires voisins ou éloignés	La constitution d'un vaste espace inter-régional pour aborder les dynamiques métropolitaines	Une coopération qui ne se traduirait pas par des réalisations concrètes

D/ Les enjeux identifiés, issus du diagnostic

5 enjeux territoriaux, qu'ils soient d'aménagement, de développement, d'environnement ont été identifiés :

- **Une organisation plus équilibrée et durable de l'aménagement du territoire**

Le développement du territoire se fait à plusieurs vitesses, ce qui efface peu à peu la bonne structuration territoriale : le cœur urbain majeur (Pau et son espace urbain aggloméré) s'essouffle et les bourgs périphériques et ruraux perdent leur rayonnement. L'enjeu est la maîtrise et l'organisation de l'aménagement et du développement du territoire, conscient que l'absence de choix collectifs partagés ont pu conduire à des dysfonctionnements. Il s'agit donc de renouveler certaines pratiques permettant ainsi de concilier préservation du cadre de vie et besoin – ambitions de développement et utilisation judicieuse de l'espace. L'enjeu de cette nouvelle organisation qui repose plus sur la solidarité territoriale, est de développer une politique du logement et d'aménagement économique et commerciale moins consommatrice d'espaces. Cette démarche reposera principalement sur une densification des zones déjà urbanisées.

Ce positionnement est aussi la condition de la **sauvegarde des terres agricoles** dont les surfaces ont été fortement impactées entre 1998 et 2008 (-1750 ha).

Le territoire dispose également de réservoirs naturels, de biodiversité, de richesses patrimoniales remarquables. Un réseau hydrographique dense et inégal structure profondément le territoire, son paysage, son identité. L'enjeu est de révéler et pérenniser ces **espaces naturels, forestiers, agricoles** qui constituent 90% des espaces du Grand Pau. Ces richesses environnementales, écologiques et économiques dessinent des paysages marqueurs d'identités et représentent en quelque sorte le « **capital vert** » du Grand Pau constitutif d'un cadre de vie apprécié et attractif. Il s'agit de mieux identifier ce potentiel et de penser l'aménagement et le développement d'une manière novatrice en mettant le patrimoine naturel au cœur du projet.

Enfin, la durabilité de l'aménagement doit permettre la limitation au recours de l'autosolisme par une politique de mobilité multi-modes. Malgré des évolutions notables des réseaux alternatifs, on assiste à une utilisation importante de la voiture (plus de 75% des déplacements, ce qui place l'agglomération paloise dans le peloton de tête des agglomérations les moins utilisatrices des **transports alternatifs**). Il s'agit donc d'une part de développer une **politique de mobilité durable** en étroite relation avec le projet d'armature urbaine et rurale (lien urbanisme – transport), en facilitant notamment les déplacements infra-urbains, en particulier vers les différents pôles économiques, par un développement des modes de transports collectifs.

- **La structuration des filières économiques en lien avec la formation et la recherche**

L'enjeu est d'une part le renforcement de l'attractivité territoriale en confortant les leviers de **développement économique « métropolitain »** autour des filières locomotives : les filières d'excellence (aéronautique, géosciences, agroalimentaire, équine, TIC...) et les filières basées sur l'exploitation des ressources naturelles locales (agriculture de proximité, bois, viticulture...).

D'autre part il s'agit de privilégier le développement des forces qui construisent le Grand Pau ou sont susceptibles de la valoriser, en se démarquant ainsi des autres territoires par *ses spécificités*. L'atteinte de cet objectif nécessite aussi que le territoire soit plus offensif, probablement en renforçant les moyens nécessaires pour « vendre » auprès des porteurs de projets, les importantes **opportunités d'installation** qu'il offre.

De même, le développement des filières économique nécessite de favoriser plus **les relations entre les entreprises et le secteur de la formation-recherche**. L'enjeu est de stimuler l'innovation et d'intégrer les nouveaux marchés de demain. Même si le potentiel de recherche est reconnu et étroitement lié aux filières d'excellence, le renforcement du **pôle d'enseignement supérieur** est un enjeu, qui dépasse le seul intérêt universitaire, pour un rayonnement économique du Grand Pau.

- **La réduction des inégalités au sein même du territoire**

Comme évoqué précédemment, la croissance et le développement du Grand Pau ne sont pas toujours répartis de manière homogène sur le plan géographique et ne profitent pas à toute la population. Un certain nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (Saragosse et Ousse des Bois) ainsi que le centre-ville de Pau cumulent les difficultés, notamment la précarité de ses habitants. De même, certains secteurs ruraux connaissent une frange de population fragilisée qui s'est installée pour accéder à des logements moins chers, tout en souffrant d'un manque d'accès aux services et à l'emploi. Le risque est que se développe une forme de fracture sociale et urbaine mettant à mal la cohésion et le bien vivre ensemble sur le territoire du Grand Pau.

La situation est plus préoccupante sur le plan de l'emploi et s'explique par différents éléments : le manque de qualification professionnelle mais aussi en partie par une faiblesse des réseaux professionnels des demandeurs d'emploi. Ces derniers ont parfois tendance à se cantonner géographiquement à leur quartier, se restreignent aux entreprises qu'ils connaissent et ont même parfois tendance à s'autocensurer.

Cette situation a conduit à faire de l'accès à l'emploi et à la formation une priorité dans le cadre du Contrat de ville 2014-2020 signé avec l'État aussi dans

le cadre de la Stratégie Urbaine Intégrée élaborée par le territoire et agréée par la Région Nouvelle Aquitaine en 2015. Les actions proposées dans ce dernier dispositif ont vocation à être prises en compte par le contrat d'attractivité.

- **La mise en résonance de la requalification du patrimoine, de l'offre touristique et de l'identité béarnaise**

Outre la mise en place d'un **programme ambitieux de réhabilitation** des éléments du patrimoine, l'enjeu dans ce domaine est la mise en œuvre d'une **stratégie touristique offensive** afin d'organiser un véritable secteur économique. L'ambition porte sur la structuration et la promotion de l'offre touristique, qu'elle soit urbaine ou rurale, dans une perspective de renforcer l'attractivité et de soutenir un nouveau modèle de développement répondant aux enjeux de développement durable.

En complément, il est central de préserver, faire connaître, partager et **mettre en valeur les éléments qui fondent les identités du Grand Pau**, qu'elles soient naturelles, patrimoniales, paysagères, culturelles. La qualité de ces identités se dégradant sous la pression d'un aménagement et développement par toujours maîtrisé, il s'agit de « reconquérir » ces éléments exceptionnels ou ordinaires, mais emblématiques qui fondent le territoire et auxquels chaque habitant est attaché.

Ce travail doit passer par l'organisation de la promotion du territoire en faisant connaître le pouvoir attractif du Grand Pau (marketing territorial). L'enjeu est le développement d'une **image de marque** suffisamment porteuse pour être reconnue comme entité majeure du Grand Sud Ouest, et ce à travers les champs qui participent à l'attractivité et au rayonnement, tels que cités précédemment. Il s'agit d'amorcer une politique de **marketing territorial**.

- **La confrontation du territoire dans son environnement régional et national**

Le Grand Pau bénéficie d'un emplacement géographique privilégié (proximité montagne – mer – grandes métropoles) et d'une offre en grandes infrastructures (aéroport, autoroutes...) mais souffre d'un **relatif enclavement** en étant excentré des grands corridors de déplacement nationaux et européens. Il s'agit donc de renforcer cette accessibilité et plus généralement le positionnement du Grand Pau à l'échelle du Grand Sud Ouest.

Il s'agit également de mettre en œuvre des actions de coopération à l'échelle du Grand Pau (urbain / rural), du Béarn et au-delà. Si les leviers sont multiples pour faire du Grand Pau un territoire à l'attractivité et rayonnement renforcés, les acteurs ont également conscience qu'ils doivent **dépasser les échelles de**

réflexion habituelles. L'enjeu est donc de renforcer les coopérations qu'elles soient « locales », autour d'enjeux communs avec les territoires voisins béarnais, bigourdans ou aragonais, mais également plus lointaines par des échanges favorisant des pratiques nouvelles et de l'innovation.

Pour aller plus loin dans cette direction, les intercommunalités du Béarn sont en cours de constitution d'un Pôle Métropolitain. Par la mise en place de ce nouvel espace de coopération fondé sur une identité commune et une volonté de construire ensemble, elles entendent ainsi mieux appréhender les enjeux stratégiques de développement. Dans le cadre de ce partenariat métropolitain, qui pourra s'ouvrir, lorsque cela est pertinent, aux pays et régions voisines, pourront éventuellement être lancées des chantiers en matière de tourisme, de recherche et d'enseignement supérieur, de transports et de mobilité, de politique culturelle et linguistique, de développement durable et d'environnement, et de développement économique.

Les 3 défis à relever pour le territoire :

=> le défi d'un territoire qui, pour renforcer son attractivité, son rayonnement et sa cohésion sociale interne, **doit se réinventer**

=> le défi d'un territoire au cadre de vie enviable qui **doit protéger et valoriser ses ressources pour rester attractif**

=> le défi d'un territoire sollicité qui doit **mieux organiser et maîtriser son aménagement**

E/ Les axes de la stratégie territoriale

Dépendant pour beaucoup du positionnement de PAU, l'attractivité du territoire du Grand Pau, qui offre rayonnement et dynamisme, **est aujourd'hui à un tournant**. Les évolutions en cours, qu'elles soient territoriales, environnementales, économiques ou sociales obligent aujourd'hui le Grand Pau à de nouveaux engagements tout en s'appuyant sur les forces qui l'ont construit (identité, filières économiques, positionnement territorial...).

La stratégie présentée ci-dessous décrit le **projet ambitieux, durable et structurant** qui a été identifié et largement partagé par les acteurs locaux du Grand Pau pour assurer son aménagement et son développement au cours des prochaines années et faire ainsi du Grand Pau un acteur de premier plan dans le développement du Grand Sud-Ouest.

AXE N° 1 : Renforcer le Grand Pau et son cœur de pays en tant que territoire d'équilibre et d'attractivité du Sud Aquitaine

Le Grand Pau, qui inclut la seconde agglomération d'Aquitaine et qui structure fortement le bassin Béarn-Bigorre, a pleinement conscience de son faible niveau de **rayonnement**, notamment au regard des métropoles du Grand Sud-Ouest que sont Bordeaux et Toulouse. Le Grand Pau entend se démarquer des autres territoires en privilégiant le développement des forces qui le construisent ou sont susceptibles de le valoriser.

Sous Axe 1.1 : Renforcer les atouts économiques du territoire et réduire les inégalités

L'objectif est d'accompagner et d'appuyer les filières économiques d'excellence existantes ou en émergence du Grand Pau, vitrines de son positionnement économique, mais également de soutenir toutes **activités ou recherches** participant au renforcement de ces filières et plus globalement à la dynamisation de son économie locale. Ces démarches passeront principalement par des actions en matière d'emploi, de formation, d'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises

Le Grand Pau entend ainsi affirmer son leadership national en **géosciences et génie pétrolier**, maintenir la compétitivité dans l'**aéronautique**, préserver le dynamisme des filières **agricoles** et **agro-alimentaires**, amorcer la structuration des **nouvelles filières** (équine, montagne, bois...) et mettre la filière du **numérique** au service des filières d'excellence.

Même si son potentiel de recherche est reconnu et étroitement lié aux filières d'excellence, le renforcement du pôle d'**enseignement supérieur**, dont

l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) constitue un des piliers, est également un objectif essentiel pour le Grand Pau. De même, les acteurs du territoire souhaitent continuer à **tisser des liens entre les entreprises et le secteur de la formation et de la recherche**. Cette volonté conduit à faire du renforcement de la Technopôle-Université, une priorité pour les investissements à venir.

Au-delà de l'attention portée aux filières d'excellence, le Grand Pau entend aussi mener une politique volontariste d'insertion sociale et professionnelle notamment au bénéfice des populations les plus éloignées de l'emploi. L'objectif est que le développement du territoire bénéficie à toutes les catégories de population et ne soit pas générateur de fracture sociale. A cet effet, les actions contenues dans la Stratégie Urbaine Intégrée de l'Agglomération de Pau agréée par la Région seront prises en compte par le plan d'action proposé dans le cadre du contrat d'attractivité territoriale.

Sous-Axe 1.2 : Promouvoir le territoire en valorisant son patrimoine et son identité

Conscient que son positionnement touristique actuel le différencie peu dans un Grand Sud-Ouest très touristique, le Grand Pau souhaite être à l'avenir **une destination à part entière**, dans le but d'organiser un véritable secteur économique du tourisme. L'ambition porte ainsi sur **deux démarches** concomitantes.

En premier lieu, le Grand Pau doit mener un travail important de **restauration et de mise en valeur de son patrimoine touristique**. Cette démarche est particulièrement urgente pour le centre-ville de Pau qui abrite aujourd'hui une bonne partie des éléments de patrimoine du territoire. Le fait que le centre-ville de Pau constitue un levier et un facteur entraînant pour l'ensemble du secteur touristique du territoire du Grand Pau, justifie l'effort important nécessaire à mener pour la réhabilitation et la mise en valeur de son patrimoine.

La seconde démarche portera sur **la structuration et la promotion de l'offre touristique**, qu'elle soit urbaine ou rurale, dans une perspective de renforcer son attractivité auprès de la clientèle régionale, nationale et internationale, tout en répondant aux enjeux de développement durable. Ses axes prioritaires sont : l'itinérance, les activités de pleine nature, le patrimoine naturel, historique, gastronomique.

Une démarche de **coopération touristique**, allant dans ce sens, a été engagée en 2012 par le SMGP avec la Région Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec les intercommunalités et offices du tourisme du territoire, dans le but de structurer et promouvoir l'offre touristique locale tout en accompagnant la professionnalisation des acteurs de ce secteur d'activité.

Plus largement, il s'agit pour le Grand Pau de développer **une véritable image de marque** suffisamment porteuse pour être reconnu en tant qu'entité majeure

du Grand Sud-Ouest, et ce, à travers l'ensemble des champs qui participent à son attractivité et son rayonnement, autrement dit d'amorcer une politique de **marketing territorial**.

AXE N°2 : Le développement durable au cœur du projet de territoire

Parce que le Grand Pau est constitué à **90 % d'espaces naturels, forestiers et agricoles** porteurs de richesses environnementales, écologiques et économiques et que ces espaces dessinent ensemble des paysages marqueurs d'identités, le Grand Pau a pour ambition de révéler et pérenniser ce « **capital vert** », constitutif d'un cadre de vie apprécié et attractif (armature verte, bleue et jaune)

Sous-Axe 2.1 : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

Le Grand Pau affirme ainsi l'importance de la **protection, de la préservation et de la valorisation de ces espaces** et plus globalement du maintien d'un équilibre environnemental global dans lequel chacun d'eux, selon sa fonction (paysagère, agricole, naturaliste, écologique, économique...) trouvera sa place.

Le Grand Pau entend ainsi partager et valoriser cette diversité en mettant en scène ses **entités paysagères et patrimoniales emblématiques**, reflet de ses identités territoriales (les balcons pyrénéens, le Gave de Pau et sa saligue, les coteaux.....).

En outre, le Grand Pau entend **pérenniser les espaces et activités agricoles** du territoire, reconnaissant à l'agriculture sa vocation économique, sociale et identitaire. Parce que ces espaces sont une ressource non renouvelable et l'outil de travail de l'agriculture, le Grand Pau entend également pérenniser **le foncier agricole**, tout en confortant **le fonctionnement des exploitations agricoles**.

Enfin, au-delà du besoin de connaissance, le Grand Pau entend dans le cadre d'une politique globale de pérennisation, protéger, préserver et valoriser les différents réservoirs de **biodiversité** du territoire et plus largement garantir le fonctionnement de ces continuités écologiques.

Sous-Axe 2.2 : Favoriser la transition énergétique

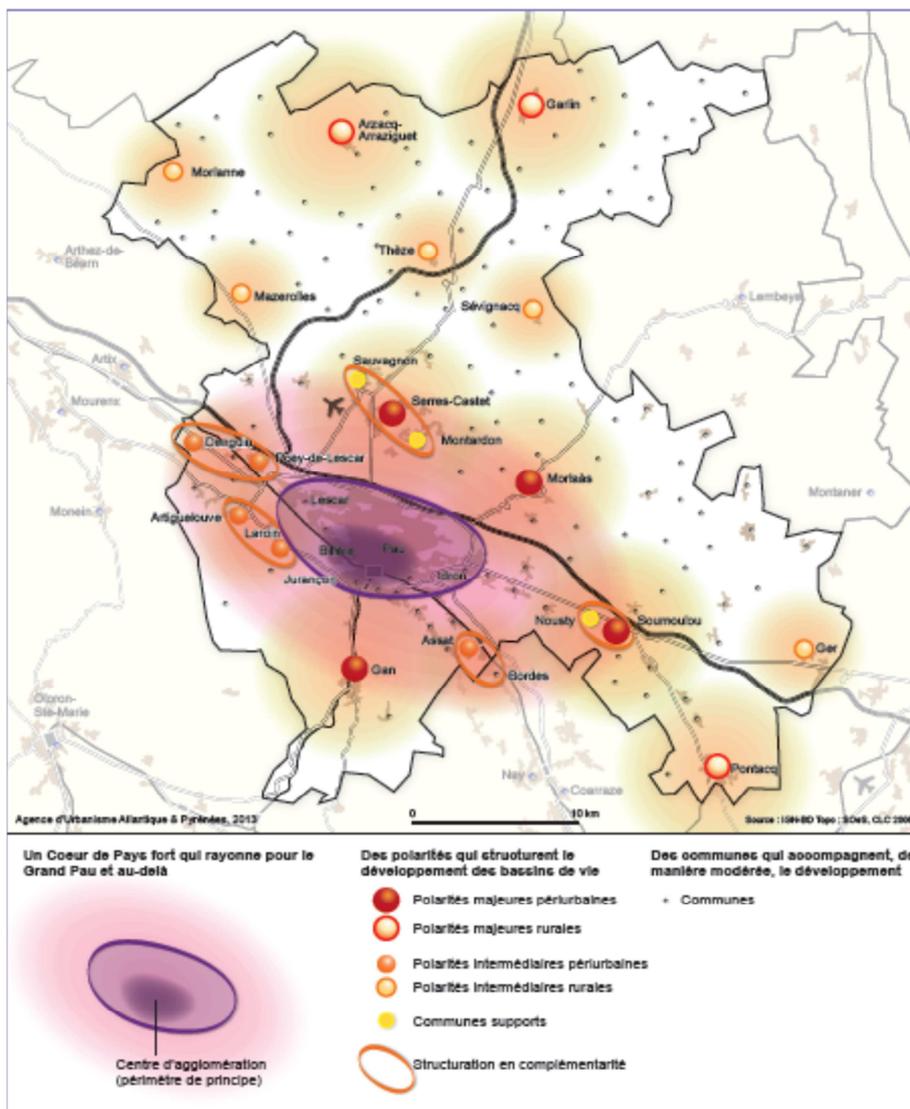
Conscients que les nuisances et pollutions sont un risque, à savoir qu'ils engendrent une dégradation environnementale et pourraient à terme déboucher sur une baisse de l'attractivité territoriale, le Grand Pau entend promouvoir un développement plus responsable, en garantissant notamment **une gestion plus durable des ressources**.

Ainsi, le Grand Pau prône une moindre artificialisation des espaces, des nuisances sonores et de la pollution de l'air, une gestion améliorée des **déchets** (promotion du recyclage, valorisation énergétique des déchets...) et des matériaux, mais aussi une dépendance énergétique et un recours aux énergies fossiles moindres (développement de **transports alternatifs, rénovation thermique** du bâti, promotion des **énergies renouvelables** à partir des ressources locales...) tout en veillant à porter une attention toute particulière à la question de **l'eau**.

Le **bois** est par ailleurs un axe privilégié par le Grand Pau qui entend mener une politique en faveur de la filière et accompagner les projets visant à valoriser cette ressource.

AXE N°3 : Organiser et structurer les bassins de vie

Le territoire du Grand Pau est composé de **polarités** et de **centralités** (agglomération, villes, villages) qui structurent son organisation et dont la diversité des territoires à vivre est un atout considérable pour répondre aux aspirations multiples des habitants.



Source : SCOT du Grand Pau

Le Grand Pau considère ainsi que la consolidation de cette organisation, avec **l'Armature urbaine et rurale**, doit permettre à l'ensemble des communes qui la composent d'atteindre collectivement, et de manière équilibrée et solidaire, un niveau de fonctionnalité qu'aucune ne pourrait offrir individuellement ; chaque commune aura ainsi un rôle à jouer en complémentarité. Le cœur de Pays, autour de Pau, et les polarités ou communes supports joueront un rôle préférentiel au sein de cette armature, support des politiques publiques, en matière d'aménagement et de développement du territoire (habitat, économie, transport, santé, commerces, services...).

- Sous- Axe 3.1: Renforcer les centralités économiques

Avec son projet territorial, le Grand Pau entend participer à la construction d'un environnement propice au **développement économique** et particulièrement des **emplois**, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

Il s'attache tout particulièrement à répondre aux besoins (maintien et essor) des activités économiques, en mettant à disposition **une gamme complète d'offres foncières et immobilières d'accueil** (incubateur, pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, village des artisans). Cette ingénierie est aussi utile à la mise en œuvre d'un véritable **marketing territorial** pour la valorisation des opportunités d'installation qui existent sur le territoire.

D'autre part, afin de répondre au fort **enjeu de reconquête et renouvellement urbain**, le Grand Pau a la volonté de **requalifier et densifier** le potentiel existant (friches immobilières, parcelles sous occupées, non bâties...) et souhaite mobiliser en ce sens les partenaires institutionnels par une politique ambitieuse en la matière. Il s'agit ainsi, en lien avec l'armature urbaine et rurale, de privilégier notamment l'implantation des activités économiques dans les espaces urbanisés et d'exploiter l'important **vivier de friches industrielles** dont certaines sont localisées dans des secteurs privilégiés tels que le quartier de la gare, à proximité du centre-ville de Pau. L'option poursuivie est la **densification des pôles économiques**, de formation et de recherches existants.

Cette démarche de renforcement des centralités suppose :

- **le développement de l'attractivité du centre de l'agglomération** notamment par la modernisation des équipements accueillis ou leur évolution vers de nouvelles fonctions pour répondre aux besoins du territoire, ainsi que le traitement des espaces publics majeurs. En ce qui concerne plus particulièrement le cœur de pays, la mise en place du premier Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) constitue une condition et un atout pour favoriser le renforcement des centralités.
- **la requalification et le renforcement des pôles économiques** du cœur du Pays
- **la confortation des polarités intermédiaires** en préservant l'accès aux commerces de proximité et aux services, tout en répondant aux exigences de la nouvelle économie (tiers lieux, soutien aux travailleurs indépendants, au télétravail, etc.).

- Sous-Axe 3.2 : Développer l'accès à la culture et au sport

Les **équipements culturels et sportifs** doivent être calibrés au poids de la population et au niveau des pratiques accueillies. Dans le domaine culturel, hormis le théâtre qui est très répandu, la lecture publique, les lieux d'enseignement musical, de danse et d'arts plastiques, de spectacle vivant, d'arts visuels et de cinéma sont majoritairement concentrés dans l'agglomération avec là aussi, un **fort besoin de requalification et de mise à niveau** des équipements publics.

En définissant des priorités d'intervention, le territoire du Grand Pau souhaite disposer des équipements culturels et sportifs utiles à l'épanouissement de sa population et au développement de son attractivité notamment par l'accueil de manifestations à portée régionale, nationale et internationale. D'autre part consciente que dans ces domaines, il existe un besoin de proximité pour les pratiques quotidiennes d'activités culturelles et sportives, le territoire du Grand Pau souhaite promouvoir une structuration **par bassin de vie** et une complémentarité entre le rural et l'urbain.

Il s'agit de **compléter le maillage** territorial en équipements sportifs et culturels structurants, tout en rénovant les structures existantes, et de **professionnaliser les équipements et les acteurs** locaux.

F/ Le plan d'actions

Le plan d'actions constitue **un recueil des projets** (intitulés, maîtrises d'ouvrage, calendrier de réalisation, coût...) **proposés par les acteurs locaux** à ce jour. Il s'agit de donner une visibilité aux **ambitions du territoire** en identifiant pour chaque axe stratégique, les opérations répondant au projet de territoire et correspondant aux domaines d'intervention du Conseil Régional pour la période 2015 – 2021. (Cf. *document ci-joint*)

G/ Les moyens de mise en œuvre

• **Pilotage**

Un **comité de pilotage** composé des collectivités signataires, de la Région Nouvelle Aquitaine, du CESER et de représentants du Conseil de Développement se réunira au minimum une fois pour suivre et valider les différentes étapes de vie du contrat (plan d'actions, bilans...).

• **Moyens humains**

Faute de moyens spécifiques dédiés, le SMGP et la CDAPP (Direction Modernisation-Territoire-Pilotage-Ressources) s'appuieront sur l'ingénierie présente dans les deux structures pour élaborer, piloter, mettre en œuvre et suivre le contrat de programmation territoriale.

Sources pour les éléments du diagnostic

SCOT du Grand Pau – SMGP/AUDAP – juin 2015

Fiches enjeux du PLU de l'agglomération de Pau – CAPBP/AUDAP - Février 2017

Les dynamiques Économiques Paloises – CAPBP/L'ŒIL – Juillet 2013

Dynamique Économique – CRNA/INSEE/CLAP/ARCOSS

Situation Sociale - CRNA/INSEE/FILOSOFI/ DGFIP/IRCOM

Attractivité et facteurs d'attractivité – CRNA /INSEE /DGE/CRT

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès aux Services Publics – CD64/État
– Février 2017

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAPBP

**PROJET DE CONTRAT D'ATTRACTIVITE DU PAYS DE NAY
2018-2020**

<u>SOMMAIRE</u>	Pages
Préambule	3
I – Présentation générale du territoire	4
-Positionnement géographique	
-Géo-morphologie et paysages	
-Planification stratégique	
-Contractualisations et démarches-cadres	
II – Diagnostic général	9
A-Démographie, ménages et cadre de vie	10
-Dynamisme démographique	
-Urbanisation	
-Habitat	
-Mobilités	
-Offre de services publics	
-Centralité de Nay	
B – Entreprises et emploi	15
-Emploi et population active	
-Tissu d'entreprises	
-Industrie aéronautique	
-Construction	
-Parcs d'activités	
-Agriculture	
-Commerce	
-Tourisme	
C - Environnement, paysages et patrimoine	21
-Espaces naturels	
-Forêts	
-Ressource en eau	
-Déchets et pollutions	
-Qualité de l'air	
-Energie	
-Paysages et patrimoine culturel	
-Tableau AFOM	
III – Enjeux identifiés	27
1-Un enjeu d'armature territoriale attractive, solidaire et durable	27
-Centralité et polarités	
-Equilibres commerciaux	

-Développement culturel	
-Jeunesse	
2-Un enjeu de diversification économique	30
-Economie productive industrielle	
-Economie productive agricole	
-Offre économique foncière publique	
-Economie présentielle touristique	
3-Un enjeu de transition environnementale, énergétique et de mobilités	34
4-Un enjeu transversal de développement numérique	37
5-Un enjeu transversal de coopérations inter-territoriales	37
-Bassin de l'Adour	
-Massif Pyrénées	
-Coopération internationale jeunesse	
IV-Stratégie territoriale	38
-Scenarios SCoT	
-Armature territoriale et polarités (SCoT)	
-Stratégie de développement	
Sources-Etudes	44

Préambule

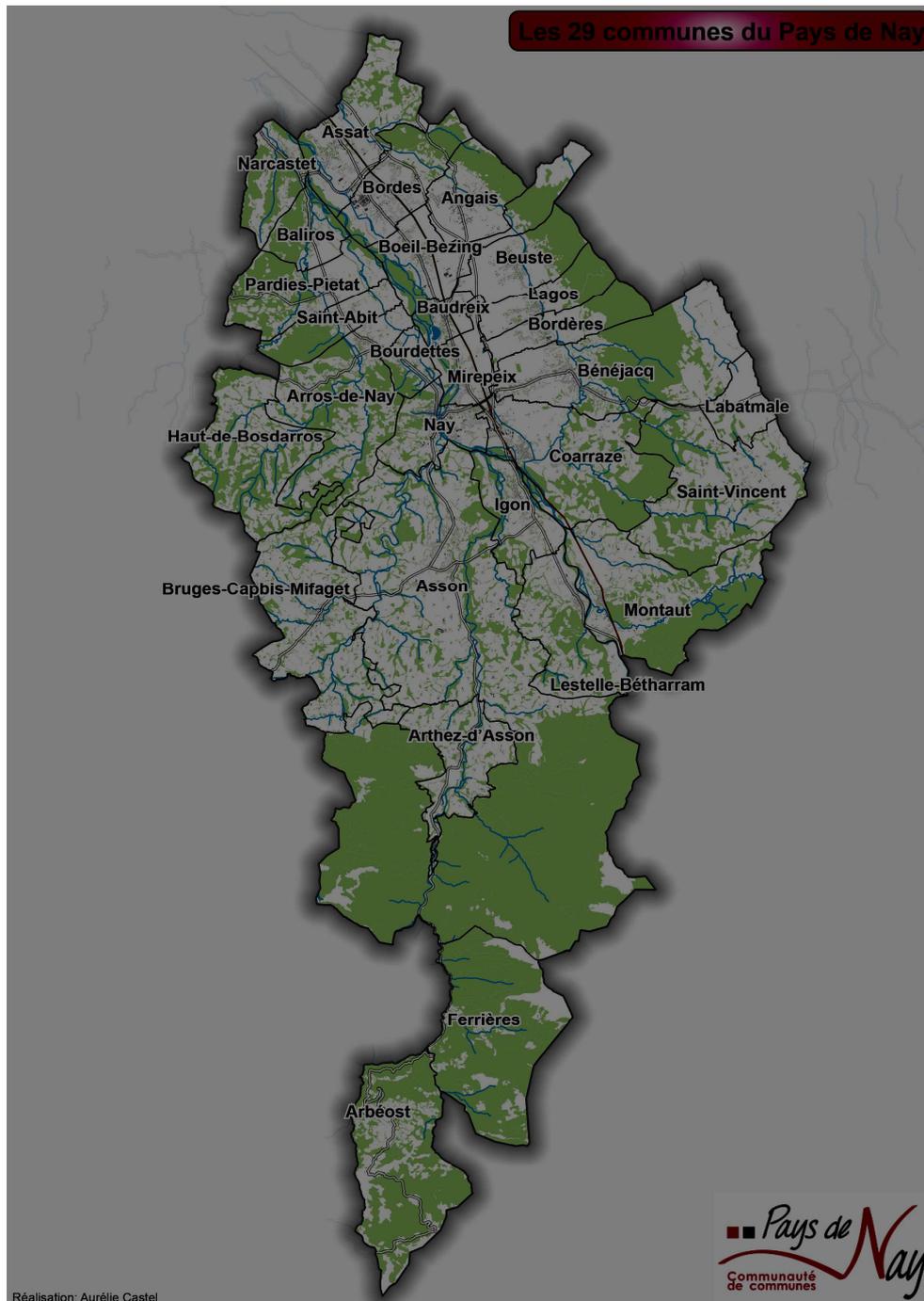
Territoire à la fois rural, péri-urbain et de montagne, le Pays de Nay s'inscrit dans un projet de développement qui s'appuie à la fois sur son histoire et son identité, sur la prise en compte des enjeux plus généraux et plus globaux qui sont ceux d'un développement solidaire et plus soutenable et, enfin, sur l'ouverture à toutes les dynamiques et coopérations interterritoriales possibles.

Les forces vives du Pays de Nay - habitants, entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations..., sont associées, dans le cadre du SCoT notamment, aux réflexions et échanges sur ses démarches territoriales de développement et de services (plus de 1 000 participants cumulés aux ateliers et forums du SCoT sur les années 2012-2017).

Le contrat d'attractivité avec la Région, fondé sur une approche commune des enjeux et des priorités de développement et de service, constitue un outil partenarial essentiel dans la mise en place des projets clefs du territoire, tels qu'arrêtés dans le plan d'actions.

I – Présentation générale du territoire

Le territoire du Pays de Nay s'étend sur 324 km², regroupe 29 communes, dont 7 communes de montagne au sud, et réunit 29 000 habitants. Sa ville-centre est la commune de Nay (3 550 habitants).



Positionnement géographique

Le Pays de Nay se situe à proximité immédiate de plusieurs axes d'échanges et de développement :

- Toulouse - Pau -Bayonne -Espagne
- Pau - Bordeaux
- Pau -Tarbes
- Pau - Lourdes

En termes de perception du positionnement, le territoire du Pays de Nay est un territoire d'interface, ce qui se traduit par une interactivité et des échanges.

En premier lieu, il s'agit d'un territoire d'interface entre l'urbain et le rural. Le territoire du Pays de Nay est en effet inséré entre plusieurs agglomérations proches (20/30 minutes) : Pau, Tarbes et Lourdes.

En second lieu, il s'agit d'un territoire d'interface entre la plaine, les coteaux, le piémont et la montagne. Le Col du Soulor (1 404 m), dominé par le Pic Gabizos (2 639 m), est situé sur son territoire.

Enfin, le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay est, depuis l'intégration des communes d'Arbéost et de Ferrières en 2014, à cheval sur deux départements, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées, et sur deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Le réseau autoroutier ne dessert pas directement le Pays de Nay. Les échangeurs les plus proches se situent à environ 25 minutes du territoire. Les infrastructures routières internes au territoire se structurent essentiellement autour de la RD 938, reliant le territoire à Pau jusqu'à Nay. Parmi les autres infrastructures routières départementales, le territoire est relié aux Hautes-Pyrénées par Saint-Pé-de-Bigorre et à la vallée d'Ossau. Par ailleurs, le territoire est positionné sur le réseau grande ligne de la SNCF, avec la desserte de la Gare Coarraze-Nay par la ligne Toulouse-Bayonne et la liaison TGV Paris-Tarbes, et sur le réseau TER par la même gare de Coarraze-Nay et de Lestelle-Montaut. Enfin, si le territoire ne possède pas d'aéroport, il est à proximité (40/50 minutes) des aéroports de Pau-Pyrénées et Tarbes-Ossun-Lourdes.



Le Pays de Nay vu depuis l'Estibète (1851m) sur la commune de Asson

Géo-morphologie et paysages

Le Pays de Nay s'inscrit dans un ensemble physique plus vaste, celui du Massif des Pyrénées. Cela se traduit fortement dans le relief du territoire, mais également dans ses caractéristiques écologiques et agricoles.

Depuis la plaine et ses coteaux au nord, jusqu'au sud du territoire, l'étagement du relief est donc très marqué, modifiant les paysages et l'activité humaine en profondeur. Au sud, le territoire est montagneux, guidé par la vallée encaissée et boisée de l'Ouzom et culminant à 2 480 mètres à Arbéost.



Vallée de l'Ouzom

A une échelle plus fine et géophysique, quatre grands ensembles caractérisent le Pays de Nay :

- la **plaine de Nay**, grande vallée axiale alluviale du Gave de Pau, avec de larges terrasses,
- le **piémont et les coteaux**, à l'ouest de la vallée de Nay et au sud de Nay avant le front pyrénéen,
- la **montagne** avec les premiers chaînons pyrénéens qui atteignent une altitude de 1 800 à 2 700 mètres sur les Hautes-Pyrénées limitrophes,
- les **coteaux** du chemin Henri IV (GR 782) à l'est de la Plaine de Nay, fortement boisés.

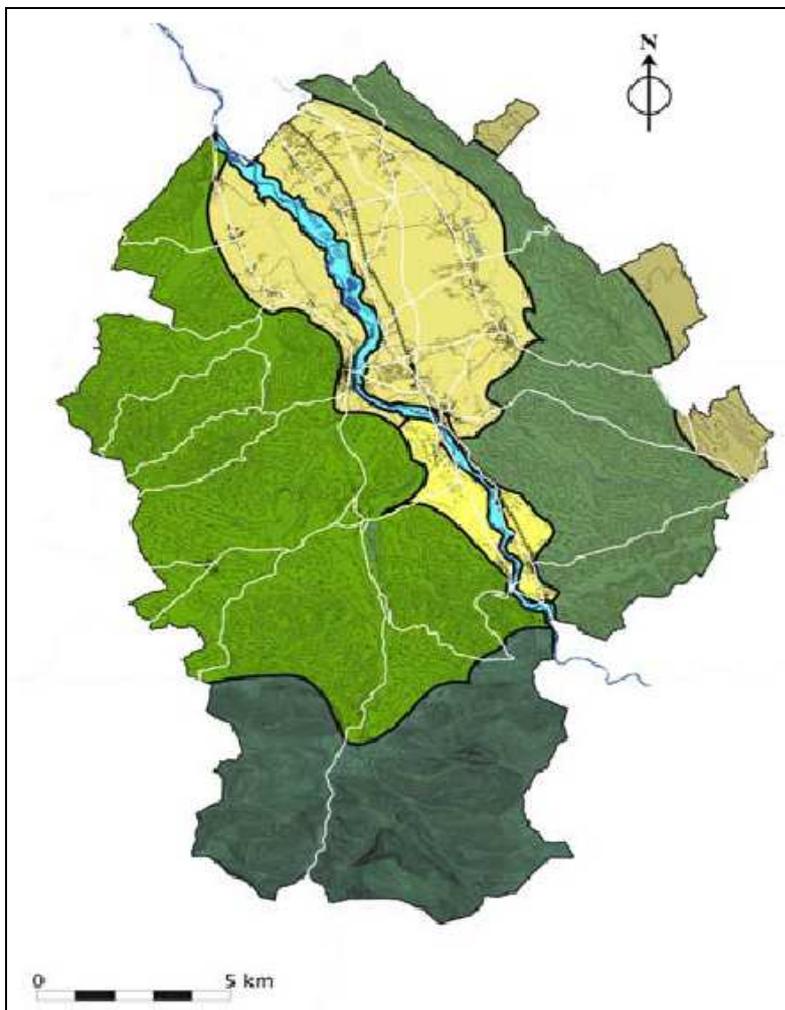


Plaine de Nay



Paysage de piémont, secteur d'Asson

De façon plus fine encore, la Charte architecturale et paysagère réalisée avec le CAUE 64 en 2010-2012, distingue 7 entités paysagères :



 **1 - Le Gave de Pau et sa saligue** : corridor végétal associé au cours d'eau traversant le territoire, cette entité se distingue par un système paysager singulier : la saligue, à la fois riche en diversité biologique et d'une extrême vulnérabilité.

 **2 - La plaine du Gave et du Lagoin** : plaine à la fois urbaine car support des lignes de villages, elle reste néanmoins dominée par les paysages de la culture du maïs produisant une succession géométrique de parcelles où l'arbre est absent.

 **3 - La vallée étroite** : continuité de la plaine du Gave, elle est issue du changement de direction du gave lors des différentes glaciations, cette vallée encaissée se présente comme un espace de transition.

 **4 - Les coteaux boisés du Lagoin** : par leur caractère boisé et pour une agriculture en partie tournée vers l'élevage, les coteaux du Lagoin se pose comme une entité marquant la frontière entre les deux grandes vallées alluviales (vallée du Gave de Pau et vallée de l'Ousse).

 **5 - Les coteaux de l'entre deux gaves** : proches des premiers contreforts des Pyrénées, ces coteaux présentent des vallons aux pentes douces où se développent un bocage entre cultures et prairies.

 **6 - Les contreforts de l'Ouzoum** : expression du massif pyrénéen sur le territoire de l'intercommunalité. Cette entité se caractérise par un paysage de haute montagne avec son cortège de composants naturels (pics, vallée étroite) et d'une activité agropastorale.

.....
 **7 - La Vallée de l'Ousse** : ancienne vallée du gave à mi hauteur entre le plateau de Ger et la vallée du Gave de Pau. Elle présente un paysage agricole de champs ouverts où le maïs est omniprésent. Ce territoire ne représente qu'une infime partie de la vallée de l'Ousse.

Le territoire offre un réseau hydrographique très dense, organisé de part et d'autre du Gave de Pau, qui traverse le territoire dans une direction sud-est - nord-ouest.

Les forêts couvrent 45 % du territoire du Pays de Nay. Elles sont principalement localisées sur les montagnes au sud, le plateau du chemin Henri IV et les versants des coteaux.

Planification stratégique

La Communauté de communes du Pays de Nay, lauréate de l'appel à projets SCoT ruraux en 2012, met en place un SCoT rural.

Le Pays de Nay est limitrophe de plusieurs autres SCoT :

- le SCoT du Grand Pau (limitrophe dans la partie nord du territoire)
- le SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes (limitrophe dans les parties est et sud)
- le SCoT Pyrénées - Vallée des Gaves (limitrophe sur la partie sud, montagnaise, du territoire).

S'il n'existe pas d'InterSCoT, plusieurs rencontres InterSCoT ont été initiées par le Pays de Nay depuis 2013. Les SCoT du Piémont Oloronais (Haut-Béarn) et du Val d'Adour, non limitrophes, y ont également participé.

19 des 29 communes du Pays de Nay disposent d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé.

Les cartes communales ont également connu un succès relatif sur le territoire, avec 5 communes concernées.

Enfin, 5 communes ne disposent d'aucun document, l'Etat étant compétent pour la délivrance des autorisations d'urbanisme au titre du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Deux communes sont aujourd'hui en cours d'élaboration de leur PLU.

Coopérations inter-territoriales et démarches-cadres

Outre le SCoT rural (2012), enjeu de gouvernance locale politique et participative en lui-même, la CCPN est engagée dans les démarches-cadre et contractuelles suivantes :

- Plan Paysages (lauréate de l'appel à projet 2013)
- Actions développement forestier avec le CRPF (2013)
- Contrat d'axe ferroviaire avec la Région (2013)
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centre-Bourgs (aux côtés de la Ville de Nay, lauréate, pour les Pyrénées-Atlantiques, de l'appel à projet national en 2015)
- Schéma cyclable, avec l'AUDAP (2014-2017)
- Contrat de ruralité, signé avec l'Etat fin 2016
- Itinéraire européen transfrontalier de la Route du Fer des Pyrénées, avec la Catalogne, l'Andorre et Guipuzcoa (2017)
- Convention avec la CCI Béarn (2017)
- Plan Montagne et Appel à projet TIGA avec le Département des Pyrénées-Atlantiques (2017)
- OCM-FISAC (2018)
- Contrat local de santé, avec les deux autres communautés est-Béarn (2018)

La CCPN est ou sera membre des syndicats suivants :

- Syndicat Mixte ValorBéarn - traitement déchets ménagers (2001)
- Syndicat Mixte Aéroport Pau Pyrénées (2006)
- Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (2017)
- Syndicat Mixte numérique départemental (en cours de création)
- Syndicat Mixte Gemapi (en cours de création).

La CCPN n'est pas membre du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Pau, du Syndicat Mixte Pôle métropolitain Pays de Béarn et de l'EPFL Béarn.

La CCPN est membre de l'Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn-Pays Basque (AADT).

Elle est adhérente de la Mission Locale Pau Pyrénées, qui comprend une antenne à Nay.

II – Diagnostic général

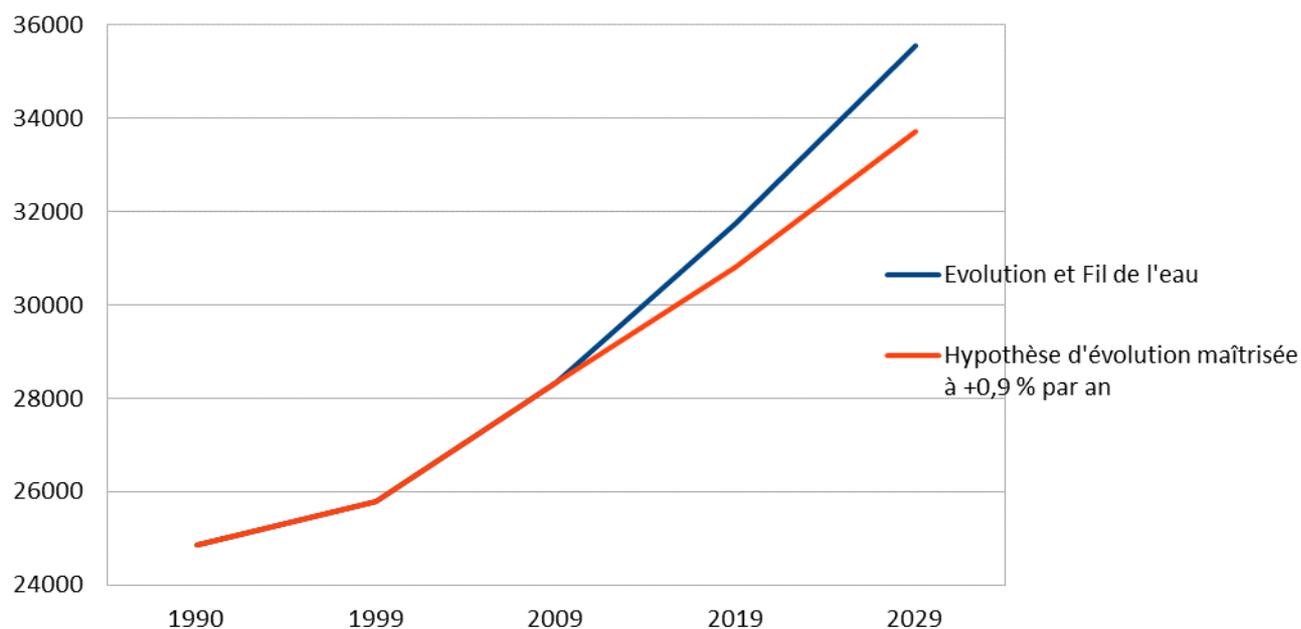
Comme beaucoup de territoires « mixtes », ruraux et péri-urbains, le Pays de Nay connaît des dynamiques socio-économiques diversifiées, voire contrastées.

A – Démographie, ménages et cadre de vie

Dynamisme démographique

En 1990, le territoire du SCoT regroupait 24 862 habitants. 25 ans plus tard, il en compte 29 735. Le territoire gagne en moyenne entre 200 et 350 habitants par an. Le rythme annuel de croissance démographique constaté depuis 2009 est régulièrement supérieur à 1%.

A ce rythme, le seuil des 35 000 habitants pourra être atteint en 2033.



Cette croissance est liée à l'arrivée de jeunes ménages, avec des communes qui connaissent un solde migratoire supérieur à 2% par an sur cette période. Pour autant, les soldes naturels montrent également, mais dans une moindre mesure, une certaine dynamique (de -0,4 % à +0,8 %).

Cette vitalité démographique est confirmée par l'indice de jeunesse du territoire, qui est bien supérieur à celui du département (1,31 contre 0,99 pour le département des Pyrénées-Atlantiques). 19 % de la population avait moins de 15 ans en 2013, contre 10,5 % de plus de 75 ans.

La CCPN a cependant également amorcé un vieillissement de sa population :

-Les 60-74 ans représentent 16% de la population totale (+19% entre 2010 et 2015) (contre +6% pour la population totale sur la même période). Par ailleurs, les 75 ans et plus (2 634 personnes, soit 10% de la population totale) augmentent de près de +10%.

-L'isolement résidentiel est en forte hausse chez les personnes âgées. Ainsi, 24% des personnes vivant seules ont plus de 80 ans (contre 22% en 2010), soit une augmentation de +25% entre 2010 et 2015.

-L'indice de vieillissement attendu, c'est-à-dire la part des 60-74 ans au regard des 75 ans et plus, est également en hausse, passant de 1,38 en 2010 à 1,49 en 2015.

-On constate l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à domicile : en 2015, 419 bénéficiaires de l'APA vivent à domicile sur le territoire contre 340 en 2010, soit une augmentation de +23% entre 2010 et 2015.

De façon plus générale, l'attractivité démographique appelle des nuances.

Certaines communes connaissent des évolutions très favorables, tandis que d'autres montrent certaines fragilités. De façon générale, la dynamique démographique, si elle est partagée globalement, est essentiellement concentrée sur l'axe de la RD 938 et des communes qu'elle irrigue.

Les disparités de revenus de la population sont également sensibles. La médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 20 160 € en 2012, comparable au niveau départemental (20 147€). Ces données ne doivent pas toutefois masquer de réelles disparités au sein du territoire, avec une ligne de partage entre « nord » et « sud ». Les revenus moyens des communes au nord d'une courbe Arros-de-Nay – Mirepeix – Bordères sont en effet le plus souvent supérieurs à la moyenne. A l'inverse, au sud de cette courbe, et à l'exception de la commune d'Asson, ils peuvent être inférieurs de 20 %.

Les études sociales réalisées depuis plusieurs années font également apparaître une croissance des ménages en difficulté sur le territoire intercommunal :

- Les bénéficiaires RSA passent de 382 bénéficiaires en 2010 à 514 bénéficiaires en 2015, soit une augmentation de +34%, dont deux tiers de bénéficiaires du RSA socle ;

- Le nombre d'allocataires « dépendants des prestations sociales », c'est-à-dire des allocataires dont au moins la moitié des ressources sont issues des prestations sociales de la CAF, augmente : 558 allocataires en 2010 et 731 allocataires en 2015, soit +26% ;

- Le nombre d'allocataires dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté progresse également : 898 allocataires en 2010 et 1 014 en 2015, soit une augmentation de +13% ;

- Enfin, le nombre de bénéficiaires du FSL est aussi en hausse constante : 135 bénéficiaires en 2010 contre 205 en 2015, soit +52%.

Urbanisation

Ce dynamisme démographique s'est manifesté, depuis la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle, par un phénomène d'étalement linéaire sensible sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre des travaux du SCoT, l'analyse de la tâche urbaine sur le territoire du Pays de Nay a été effectuée de 1850 à 2015.

On observe ainsi un continuum de la tâche urbaine au nord du territoire en rive droite du Gave de Pau, cette périurbanisation ayant pour effet la disparition progressive de l'urbanisation historique « en colliers de perles ». L'urbanisation s'étale en effet le long des voies de communication principales. A cette urbanisation linéaire s'ajoute une agrégation d'opérations de lotissements, souvent déconnectés des centre-bourgs, qui tendent peu à peu à relier les communes entre elles. Une urbanisation se fait également visible le long d'axes de communication plus secondaires.

La densification de l'urbanisation est moins importante en rive gauche du gave de Pau. Même si le développement urbain est visible, les bourgs restent encore physiquement séparés.

Dans la partie sud du territoire, le phénomène de périurbanisation est là aussi fortement visible, notamment sur Asson.

Sur l'ensemble du territoire, entre 1998 et 2015, 423 ha de surface ont été urbanisés, soit une augmentation moyenne de 1,3 % par an. Cette consommation représente 20 % des surfaces urbanisées totales en 2012. La consommation d'espace a été la plus soutenue sur le secteur de la plaine (211 hectares), contre 83 hectares pour les secteurs des coteaux et de la montagne. Elle a été plus modérée sur le secteur du pôle urbain.

Habitat

S'agissant de la vocation de l'urbanisation, celle-ci est très majoritairement résidentielle (334 hectares contre 89 hectares pour les activités économiques et les équipements). Plus spécifiquement, le secteur des coteaux et de la montagne est marqué par le poids de l'artificialisation des sols pour la construction de bâtiments ou ouvrages agricoles.

Cette urbanisation et cet étalement urbain linéaire se traduisent également par des formes d'habitat standardisées.

Le territoire est très marqué par l'accession à la propriété dans le cadre d'un projet de construction.

Les prix de l'immobilier en 10 ans ont été multipliés par 2,76 pour les terrains à bâtir (61 214€), 2,37 pour les maisons neuves (274 842€) et 2,52 pour les appartements neufs (141 429€).

S'agissant de cette production de logements, on note une domination importante du pavillon en lotissement, des lotissements standardisés, souvent conçus à l'unité foncière, insérés entre tissu ancien et espace agricole et sans mixité.

Les opérations collectives ou de réhabilitation sont beaucoup plus rares, malgré des exemples à Nay, Asson, Angaïs, Bordes ou Montaut.

La Communauté de communes représente un parc de 11 735 logements en 2013, en forte croissance depuis 1999 : + 3 920 logements, soit une croissance de 50 % du parc de logements en 14 ans. Par comparaison, sur la même période, le gain de population est de 3 641 habitants (ratio relativement faible de + 0,9 hab/log).

Le parc est composé à 86,3 % de résidences principales en 2013, dont 76,8 % de propriétaires et 20,8 % de locataires.

Le parc de logements HLM ne représentait que 2,3 % du parc de logements en 2013, soit 234 logements HLM. Il évolue très sensiblement ces dernières années, mais moins vite que le nombre de logements total.

Le nombre de logements vacants était de 959 en 2013, contre 623 en 2008, soit 8,1 % du parc de logements, ce qui représente une évolution importante. On note également un « noyau dur » de la vacance, notamment sur la commune de Nay.

Mobilités

L'urbanisation du territoire s'est fortement structurée à partir de la voie la plus importante pour le territoire, la RD 938, dite « *voie rapide* ». Destinée à fluidifier le cheminement de Nay à Pau, en évitant les « villages-rues » existants, cette voie a été construite dans les années 1990.

Du fait de sa position d'interface entre plusieurs pôles d'emplois majeurs, le territoire du Pays de Nay

connaît des déplacements pendulaires importants. 52 % des actifs du Pays de Nay travaillent en dehors du territoire. Quant à l'inverse, 43 % des emplois offerts par le Pays de Nay sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur.

Le territoire du Pays de Nay présente donc la particularité, contrairement à la majorité des territoires ruraux proches de pôles urbains, de connaître des migrations pendulaires importantes à la fois en sorties et en entrées. Cela s'explique par la proximité de l'agglomération paloise et par la présence sur le territoire de l'usine Safran, qui est l'un des plus gros employeurs de la région.

La majorité des flux entrants est polarisée sur la commune de Bordes et en majorité en provenance de la commune de Pau. Toutefois, la centralité Nay-Coarraze-Bénéjacq attire un flux d'actifs qu'il convient de ne pas négliger.

La voie rapide connaît un trafic très important, avec une fréquentation de 11 000 à 16 000 véhicules par jour entre Nay et Pau. Elle est désormais caractérisée par de réels problèmes de limite de capacité de certaines branches et de certains carrefours, notamment avec la rocade et l'accès à l'usine Safran aux heures de pointe. Elle est également caractérisée par des conflits d'usage liés à sa fréquentation, même ponctuelle, par des engins agricoles.

Ces problèmes de limite de capacité de la voie rapide génèrent un report de trafic sur de nombreuses voiries secondaires ou locales de la part des habitués qui souhaitent rejoindre Pau. Ce phénomène pose de réels problèmes, car ces voies ne sont pas adaptées à ce trafic. En outre, il faut indiquer que la traversée des bourgs est également une problématique qui doit être traitée : sécurité des traversées, problèmes liés au passage d'engins agricoles ou de poids lourds, ou encore difficultés liées au ramassage scolaire.

Il n'existe pas à ce jour d'aire ou équipements de covoiturage sur le territoire du Pays de Nay, même si un projet est porté par le Département pour l'aménagement d'une aire de 20 places à Boeil-Bezing dans le cadre du Schéma Départemental. Il existe toutefois une plateforme internet départementale du co-voiturage, qui possède 2 600 inscrits et qui recense une soixantaine d'offres régulières sur le territoire du Pays de Nay. Bordes et Nay concentrent la moitié des demandes de covoiturage. L'origine des entrants ou la destination des sortants sont concentrées sur Pau et sa proximité, mais il existe aussi une demande régulière pour Orthez, Tarbes, Lacq, Bayonne...

Offre de services publics

L'appréciation de la situation de l'offre de services au public sur le territoire peut être effectuée dans le cadre du diagnostic établi par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP 2017).

De façon générale, les constats suivants du SDAASP se retrouvent sur le Pays de Nay, territoire rural et péri-urbain :

- situations contrastées géographiquement : zones + denses/zones piémont et montagne...
- modification de la structure de la population, des besoins et des attentes en termes de services
- vieillesse de la population
- amélioration de l'offre TER
- maintien des derniers commerces de proximité

- amélioration de l'inclusion numérique
- anticipation du vieillissement de certains professionnels de santé
- soutien et diversification de l'offre à destination des publics adolescents
- amélioration de l'identification et du repérage des jeunes, et de la visibilité des missions locales
- mobilité des jeunes en milieu rural
- adaptation des horaires aux usagers...

Les services publics de proximité sont concentrés sur le pôle de Nay-Coarraze-Bénéjacq. L'agence de Pôle emploi et la Mission locale sont désormais installées au centre de Nay. La commune de Nay possède une Maison de services au public labellisée depuis 2016. La Poste est encore très présente sur le territoire.

Le territoire possède un tissu scolaire particulièrement riche, avec 4 600 enfants scolarisés, 3 collèges et 6 lycées (dont 2 lycées professionnels et un lycée technologique).

Une résidence à destination des jeunes en alternance et en formation a été mise en place en 2012 à Bordes (Résidence Terre d'Envol), avec le soutien de la Région.

Concernant la santé, l'offre médicale de base est pour l'heure globalement satisfaisante, avec des lacunes sur certaines spécialités. Les projections de la démographie médicale sur les années 2020 nécessitent cependant d'anticiper le départ et le remplacement de médecins généralistes. La CCPN a mis en place, en 2017, une action en ce sens, avec la création de la plateforme d'accès aux soins « País » (Plate-forme alternative d'innovation santé).

Dans un cadre intercommunal, des équipements et services aux ménages importants ont été construits ces dernières années par la CCPN : une piscine intercommunale en 2009, deux crèches en 2009-2010, une déchetterie en 2012...

Le principal déficit d'équipement et de services du territoire réside dans le domaine culturel. Le territoire ne possède pas de médiathèque, de salle de cinéma, ni de salle de concerts ou de salle de spectacles polyvalente. Inversement, il se caractérise par un dynamisme associatif culturel notable, avec des manifestations culturelles importantes et originales : « *Festivarts* » à Arros-de-Nay, Festival du Livre Jeunesse « *Frissons* » à Bordères », Festival de Musique « *Pyrène Festival* » à Bordes...Exemple rare en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine, il existe également une artothèque sur le site de la Minoterie de Nay, gérée avec l'association Nay'Art, soutenue par la Région.

Centralité-Nay

La Ville de Nay joue un rôle identitaire et de centralité de proximité. Cependant, son centre-bourg pose des problèmes fonctionnels et résidentiels mettant en difficulté ses fonctions de ville-centre :

- population en régression, vieillissante, avec des fragilités sociales plus marquées que la moyenne intercommunale (personnes isolées, familles monoparentales, taux de chômage, revenu des ménages inférieur...),
- fragilité du tissu commercial, même si la commune affiche encore une densité alimentaire élevée (6,63 commerces pour 1000 habitants), concentre encore 60 % de l'offre non alimentaire et est le lieu, tous les mardis, d'un des marchés les plus importants des Pyrénées-

Atlantiques (120 à 150 professionnels en plein cœur du centre-ville),

- hausse de la vacance des logements (doublement depuis 2006),
- difficulté d'accessibilité et de circulation,
- carence en équipements culturels.



B - Entreprises et emplois

Les dynamiques en matière économique sont également diversifiées.

Le tissu économique du territoire est divers et contrasté. Il réunit aussi bien des pôles importants de l'économie productive (ou « non présenteielle ») que de nombreux établissements relevant de l'économie dite « présenteielle » (ou « résidentielle »). En résumé, se conjugue, sur un même territoire, à la fois un pôle industriel de dimension internationale et un col pyrénéen de renommée touristique et sportive majeure, le tout séparé par une importante zone de piémont...



Vue Usine Safran, plaine, piémont, vallée de l'Ouzom

Emploi et population active

Le nombre d'emplois était de 9 332 en 2013.

Les emplois sont essentiellement concentrés sur 2 pôles, couvrant 5 communes :

- Bordes/ Assat, avec près de 4 000 emplois,
- Nay-Coarraze-Bénéjacq, avec 2 800 emplois.

La structuration de la population active en 2013 était quasi-identique à celle du département.

S'agissant des évolutions récentes, la période 1999-2013 a été marquée par une forte hausse de plusieurs catégories, et notamment des retraités. Le nombre de cadres supérieurs augmente très fortement. Les professions intermédiaires et les employés sont stables, alors que le nombre d'ouvriers est en fort repli. A l'inverse, on note une relative hausse du nombre d'artisans, de commerçants, ainsi que du nombre de chefs d'entreprise sur cette période. Enfin, la baisse du nombre d'exploitants agricoles est ralentie mais forte sur une longue période. Ils étaient 552 en 1999 contre 339 en 2011, ce qui représente une baisse de plus de 40 % en 10 ans.

La répartition des emplois par secteurs d'activités sur le territoire du Pays de Nay ne se calque pas sur celle observée à l'échelle du Béarn et du Pays du Grand Pau.

Les emplois tertiaires arrivent au 1^{er} rang (49 %) mais dans une moindre mesure que sur les autres territoires. L'industrie se positionne au 2^{ème} rang (38,9 %), positionnement de plus grande ampleur que sur les territoires du Béarn et du Pays du Grand Pau, ce qui est notamment dû à la présence de l'usine Safran sur la commune de Bordes. La construction arrive en 3^{ème} position, mais très loin des deux premiers secteurs, avec environ 7 % des emplois, ce qui est comparable au chiffre des autres territoires. Enfin, l'agriculture est le 4^{ème} secteur pourvoyeur d'emplois (5,1 %).

Entreprises

Le territoire du Pays de Nay comptait 2 315 établissements en 2014, agriculture comprise.

La très grande majorité des entreprises du Pays de Nay sont des TPE (Très Petites Entreprises). Sur les 2 315 établissements du Pays de Nay, on ne comptait en 2014 que 98 établissements de plus de 10 salariés. Ces chiffres sont globalement comparables aux données nationales, 94 % des entreprises françaises étant des TPE.

La particularité du Pays de Nay tient plus au poids que jouent, en termes d'emploi, les 43 entreprises employant plus de 20 salariés. 1,88 % des établissements représentent 72,7 % de l'emploi salarié. Au premier rang figure l'usine Safran de Bordes, avec 2 776 emplois au 1^{er} janvier 2016, soit 40 % de l'emploi salarié du territoire sur une seule entreprise. Mais il faut aussi noter la présence d'autres entreprises ayant un impact fort en termes d'emploi, notamment dans l'industrie, l'agroalimentaire ou les travaux publics et le bâtiment.

L'implantation des entreprises de plus de 10 salariés est très polarisée sur les pôles économiques majeurs du territoire, à savoir Bordes et Assat au nord, avec le site d'Aéropolis, comprenant la nouvelle usine Safran, Nay, Coarraze et Bénéjacq au centre du territoire, en raison soit d'implantations historiques (exemple Cancé à Nay) ou de l'aménagement du PAE Monplaisir.

S'agissant de la dynamique de la création d'entreprises, 157 nouvelles entreprises ont été créées en 2016 hors agriculture. Depuis 2008, la grande majorité de ces créations d'entreprises a été réalisée sous la forme d'entreprises individuelles (79 %).

Industrie aéronautique

Une 1^{ère} caractéristique du territoire est donc la présence, au nord, de l'Usine SAFRAN et du pôle aéronautique «Aéropolis». L'industrie représente ainsi 3 502 emplois et près de 200 établissements. Il s'agit donc du 1^{er} employeur du territoire, sauf à considérer les activités tertiaires dans leur globalité. Le poids de l'usine Safran à Bordes est à ce sujet très lourd : 81 % des emplois industriels se situent sur la commune de Bordes.

Le réseau de sous-traitance est très actif, avec de nombreux sous-traitants dans le sillage de Safran. Toutefois, ces établissements ont des difficultés pour dépasser le stade de la TPE et sont caractérisés par une forte dépendance par rapport au donneur d'ordres. A l'inverse, la filière est carencée sur certaines activités (métallurgie, estampage, matriçage, découpage, traitement de surfaces, décolletage, fabrication équipements électriques...).

Cela dit, le territoire se caractérise aussi par la présence simultanée, aux côtés de ce pôle industriel aéronautique, de tous les autres secteurs et composantes de l'économie productive et présente.

Construction

Le secteur de la construction est en partie porté sur le territoire du Pays de Nay par la dynamique de construction de logements et l'attractivité démographique. Ce domaine d'activité représente un total de 338 emplois pour 300 établissements en 2014. Il est essentiellement caractérisé par des entreprises individuelles sans salarié.

Parcs d'activités

Les espaces spécifiquement aménagés pour les activités économiques sont, malgré la dynamique économique du Pays de Nay, relativement limités. De plus, hormis le site d'Aéropolis à Bordes, où est installée l'usine Safran, ces espaces ne sont souvent pas satisfaisants à un ou plusieurs titres : foncier disponible, image et paysages, aménagement urbain, services aux entreprises ou entretien...

L'étude économique réalisée en 2008 par la Communauté de communes du Pays de Nay évoquait le besoin d'une trentaine d'hectares d'offre foncière à destination des entreprises sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des travaux du SCoT, mais aussi de la mise en œuvre de la loi NOTRE sur le territoire de la Communauté de communes élargie aux communes d'Assat et de Narcastet depuis le 31 décembre 2016, un recensement exhaustif des espaces aménagés pour les activités économiques a été réalisé, en précisant les espaces encore disponibles au regard de la maîtrise foncière et des documents d'urbanisme actuels.

Les solutions d'accueil en termes d'immobilier sont également limitées, avec l'absence d'hôtels d'entreprises, pépinières ou d'espaces de coworking. Pourtant, l'étude de 2008 mettait bien en évidence le potentiel que certaines friches pouvaient représenter. L'offre est donc aujourd'hui insuffisante, imposant un nécessaire développement de foncier économique qui doit être cohérent et qualitatif.

L'étude soulignait l'implantation au fil de l'eau des entreprises. A noter également qu'il n'existe pas d'espace aménagé pour les activités au sud du territoire.

Un schéma des ZAE est désormais en cours de finalisation.

Après traitement, en 2012-2015, d'une situation très dégradée de profusion des publicités extérieures, un programme de signalétique économique et touristique est également en cours de déploiement.

Agriculture

L'agriculture est une composante majeure du Pays de Nay. Elle a fait, à ce titre, l'objet d'une étude spécifique et renforcée dans le SCoT, avec la Chambre d'agriculture. Plus de la moitié de la surface totale (53 %) du territoire est occupée par des terres agricoles.

La plaine de Nay (40 % de la SAU) et ses plateaux présentent les terres les plus fertiles qui assurent de très bons rendements. Ce secteur plat est composé de grands champs largement destinés à la maïsiculture (59 % de la SAU). De nombreuses parcelles sont irriguées pour fiabiliser les rendements.

Le piémont et les coteaux du nord-est et sud, entrecoupés des petites vallées du Beez et de l'Ouzom, représentent 33 % de la SAU du Pays. 43 % de la surface est boisée. 76 % de la SAU est en prairie et en fourrage.

La montagne représente 25 % de la SAU du Pays. 84 % de la surface est boisée. 20 % de la SAU est en prairie et fourrages et 77 % en estives et landes.

Des industries agro-alimentaires valorisent les productions locales et constituent un pôle d'emploi. La filière agroalimentaire est dynamique, avec plus de 200 emplois, des ressources locales à potentiel et des produits de qualité jouissant d'une bonne image (labels, AOC...). Elle manque en revanche de services mutualisés à mettre en place (groupements d'employeurs...) et de coopérations/complémentarités à trouver avec les territoires voisins (source étude économique 2008).

Une partie des terres n'est pas déclarée à la PAC. Il s'agit souvent de terres réservées à une fonction de « loisirs ». Ces espaces comprennent également les cultures spécialisées (maraîchage, pépinières, vergers,...). Ils constituent des espaces non négligeables qui sont particulièrement exposés aux changements d'usages.

La SAU du territoire a diminué de 6,8 % sur les 10 dernières années, suivant la tendance départementale.

La carte sur l'évolution entre 2000 et 2010 du nombre d'exploitations et de la SAU, dont le siège est sur la commune, fait apparaître une baisse généralisée du nombre d'exploitations (-13 %). La baisse de la SAU touche plus fortement les communes autour de Nay et dans la plaine du Gave, là où l'urbanisation se développe davantage.

Pour l'ensemble des exploitations, les plus de 50 ans représentent 61 % des exploitants. La pyramide des âges est déséquilibrée : la tendance est au vieillissement avec une majorité d'agriculteurs dans la classe d'âge de plus de 50 ans. 14% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans et exploitent 22 % de la SAU, soit presque deux fois moins que les plus de 50 ans. En 2010, 60 % des agriculteurs de plus

de 50 ans étaient sans successeur connu.

De 2007 à 2011, 23 agriculteurs se sont installés avec les aides à l'installation sur le territoire du Pays de Nay, dont une majorité sur le canton de Nay-Ouest, ce qui donne une moyenne de 4 agriculteurs par an.

25 % des exploitants du Pays de Nay sont pluri-actifs. Toutefois, la pluri-activité reste bien inférieure à la moyenne départementale qui est de 39 %.

Les prairies représentent 43,5 % de la surface agricole et sont principalement situées sur le piémont et les coteaux en lien avec une activité d'élevage dominante. Les estives localisées sur les montagnes occupent 22 % de la surface agricole.

Le maïs et les autres céréales (blé, orge,...) totalisent 31 % de terres agricoles. Le maïs, qui couvre 4 923 ha, est cultivé principalement dans la plaine de Nay et est en grande partie irrigué.

S'agissant des productions animales, l'élevage bovin est la production animale dominante du territoire. Il est suivi par l'élevage ovin qui se concentre en zone de coteaux.

Le Pays de Nay regroupe un nombre important de productions sous signes officiels de qualité d'origine, supérieure ou environnementale : IGP Jambon de Bayonne, IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest, AOP Ossau Iraty, IGP Tomme des Pyrénées, label Rouge pour la viande bovine (Blonde d'Aquitaine), l'agneau de lait des Pyrénées, les volailles...

L'agriculture biologique est faiblement présente à l'échelle du Pays : une dizaine d'exploitations sont certifiées en Agriculture Biologique.

Près d'une centaine d'exploitations pratiquent la commercialisation en circuit court, soit 14 % des exploitations avec des productions fromagères, de la viande bovine et du maraîchage, chiffre qui suit la tendance départementale. Pour la moitié d'entre elles, ce mode de commercialisation constitue 75 % du chiffre d'affaire. Il existe 5 AMAP sur le territoire, regroupant plus de 30 producteurs qui approvisionnent plus de 200 familles.

La production maraîchère du nord du territoire contribue à l'alimentation du territoire et de l'agglomération paloise riveraine.

L'agri-tourisme est peu développé.

Commerce

Le territoire se caractérise par une assez bonne diversité commerciale, avec des taux corrects de commerces non alimentaires (41 %) et alimentaires (23 %). La desserte de base (tissu commercial de première nécessité) est complète sur les 6 communes les plus peuplées de la Communauté de communes. L'offre alimentaire sur la Communauté de communes du Pays de Nay est plutôt diversifiée (boulangeries, commerces d'alimentation et boucheries-charcuteries).

Les services (16 %) et surtout les Cafés-Hôtels-Restaurants (20 %) sont en retrait, ce qui s'explique en partie, et malgré ses atouts, par la faible vocation touristique réelle du territoire (quasiment plus d'hôtels aujourd'hui et faible présence des résidences secondaires).

Moins de la moitié de la population de la Communauté de communes du Pays de Nay dispose d'un

tissu commercial complet. Près d'un habitant sur 6 réside sur une commune qui ne dispose d'aucun commerce alimentaire, ni de café ou restaurant. Des tournées alimentaires sont principalement réalisées sur les communes les moins structurées commercialement et permettent ainsi de compléter efficacement la desserte traditionnelle de base.

On recense 14 communes ne disposant d'aucun commerce alimentaire (4 ont cependant au moins un Café-Hôtel-Restaurant) et 2 communes qui sont confrontées à la problématique du dernier commerce alimentaire : Igon et Saint-Vincent.

Ces communes à l'offre commerciale très fragile ou inexistante sont surtout concentrées au sud et à l'est du territoire et concernent plus de 8 000 habitants, soit le tiers de la population totale de la Communauté de communes.

La densité commerciale est significativement inférieure à celle rencontrée sur des territoires similaires en équipement de la maison, mais surtout en culture-loisirs et en équipement de la personne. La proximité de l'agglomération paloise explique ces faibles densités. Cette structuration de l'offre dénote surtout une offre d'hyper-proximité, au détriment d'une offre plaisir (culture-loisirs, équipement de la personne) généralement plus faible sur les territoires ruraux et périurbains.

La Communauté de communes dénombre une petite vingtaine de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Elles sont quasiment toutes implantées entre Bénéjacq, Nay et Coarraze. Seul l'Intermarché de Bordes fait exception. L'ensemble des GMS représentait près de 20 000 m² de surface commerciale en 2015.

Le territoire a vu de nombreux changements intervenir dans cette offre GMS (déménagement du Super U du centre-ville de Nay vers l'Espace Commercial des Pyrénées à Bénéjacq, déplacement du LIDL de Coarraze sur l'Espace Commercial des Pyrénées en 2014, agrandissement d'Intermarché à Bordes en 2015, fermeture des Hard-Discounteurs ED à Nay et Netto à Coarraze en 2014...).

Avec 859 m² pour 1 000 habitants, la densité totale de GMS sur la Communauté de communes est maîtrisée comparativement à la densité sur le département (1 098 m²).

Cette différence est surtout le fait de la faiblesse de l'offre en GMS spécialisée, surtout en équipement de la maison et en équipement de la personne (inférieure de 60 % à l'offre moyenne sur le département) mais également en culture-loisirs.

A l'inverse, on observe un fort équipement en alimentaire. L'offre alimentaire était supérieure de près de 10 % à la densité sur le département en 2011, ce qui explique la fermeture de 2 établissements en 2014, avec les pertes d'emplois corrélatives.

La Communauté de communes reste directement sous l'influence de Pau et de son agglomération (Pau, Billère, Lons ou Bizanos) riche en grandes surfaces, près de 200, pour une surface totale dépassant les 300 000 m². Le sud du territoire subit aussi, dans une moindre mesure, l'influence de Lourdes, dont l'offre culture-loisirs ou en équipement de la personne est cependant limitée et ne constitue pas un moteur d'évasion.

Tourisme

Le tourisme est une composante à part entière de l'économie du territoire du Pays de Nay. Le territoire possède des activités et sites touristiques « phares », à l'image des grottes de Bétharram, qui sont situées à cheval sur le Pays de Nay et le département des Hautes-Pyrénées ou encore du Col du Soulor (-Aubisque). Il est traversé dans sa partie centrale à la fois par le Gave de Pau et par la Véloroute Bayonne-Perpignan.

Le territoire est également limitrophe et tout proche de destinations phares des Hautes-Pyrénées (Lourdes, Val d'Azun...) et de la vallée d'Ossau.

L'offre de restauration et d'hébergement est cependant relativement faible. L'hôtellerie est un problème récurrent de la capacité d'accueil du territoire, notamment pour les entreprises. L'offre de restauration est également limitée.

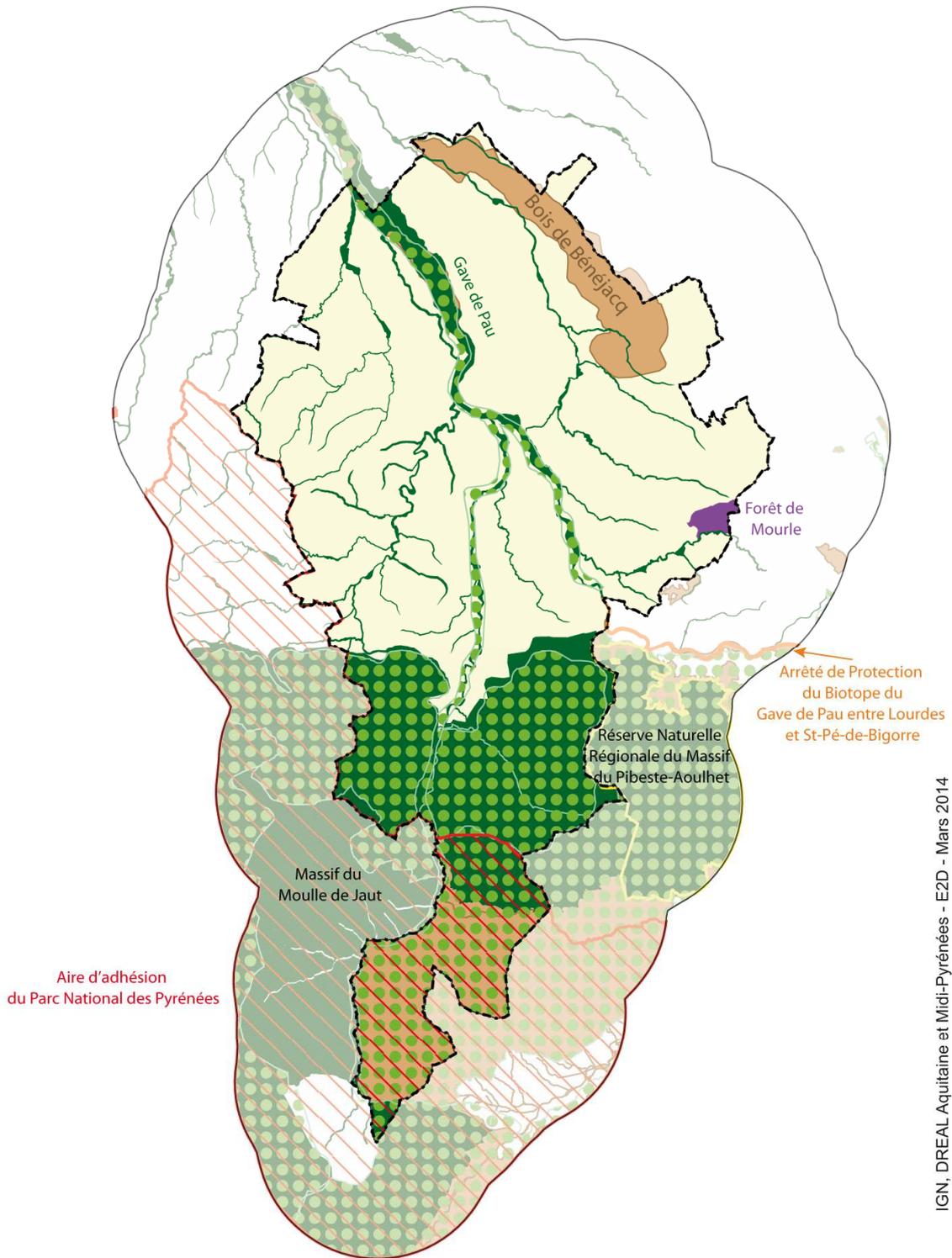
C – Environnement, paysages, patrimoine

Espaces naturels

Les espaces naturels remarquables du Pays de Nay représentent une superficie d'environ 11 600 ha, soit 37,6 % du territoire.

Les espaces naturels de plus grande valeur écologique sont situés d'une part autour du Gave de Pau, de ses affluents et de leurs boisements rivulaires ; d'autre part sur le milieu montagneux du sud, zone d'intérêt notamment pour les populations d'oiseaux et pour la présence d'espèces endémiques.

Elaboration du SCOT du Pays de Nay
ESPACES NATURELS REMARQUABLES (2014)



IGN, DREAL-Aquitaine et Midi-Pyrénées - E2D - Mars 2014



Du point de vue de la biodiversité, on peut distinguer 5 grands continuums écologiques sur le territoire du Pays de Nay, avec leurs propres caractéristiques et leur propre intérêt :

- Les forêts de feuillus
- Les zones humides
- Le bocage
- Les pelouses d'altitude,
- Les roches d'altitude.

Forêts

Les superficies boisées sont un marqueur important du paysage du Pays de Nay sur les coteaux et dans les secteurs d'altitude.

Les terrains boisés occupent presque autant de surface que les surfaces agricoles. Il s'agit aussi bien de forêts que de boisements épars ou de terrains non entretenus, où la végétation recolonise les milieux de façon spontanée.

Il a été observé ces dernières années un certain enrichissement des terres non entretenues.

Dans la plaine agricole, les cinquante dernières années ont été marquées par une certaine disparition des haies qui constituaient le bocage nayais, disparition liée au remembrement mais également à la mécanisation de l'agriculture et au regroupement parcellaire.

Ressource en eau

Le SDAGE 2010-2015 identifie 2 cours d'eau classés comme axes migrateurs, gages d'une bonne qualité des eaux : le Gave de Pau et le Lagoin.

Sur le territoire du SCOT, le Gave de Pau, le Lagoin et le canal du Lagoin font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux. L'ensemble de la plaine de Nay ainsi que les coteaux bordant le nord-est du territoire du Pays de Nay sont classés en zone de vigilance nitrate grandes cultures par le SDAGE.

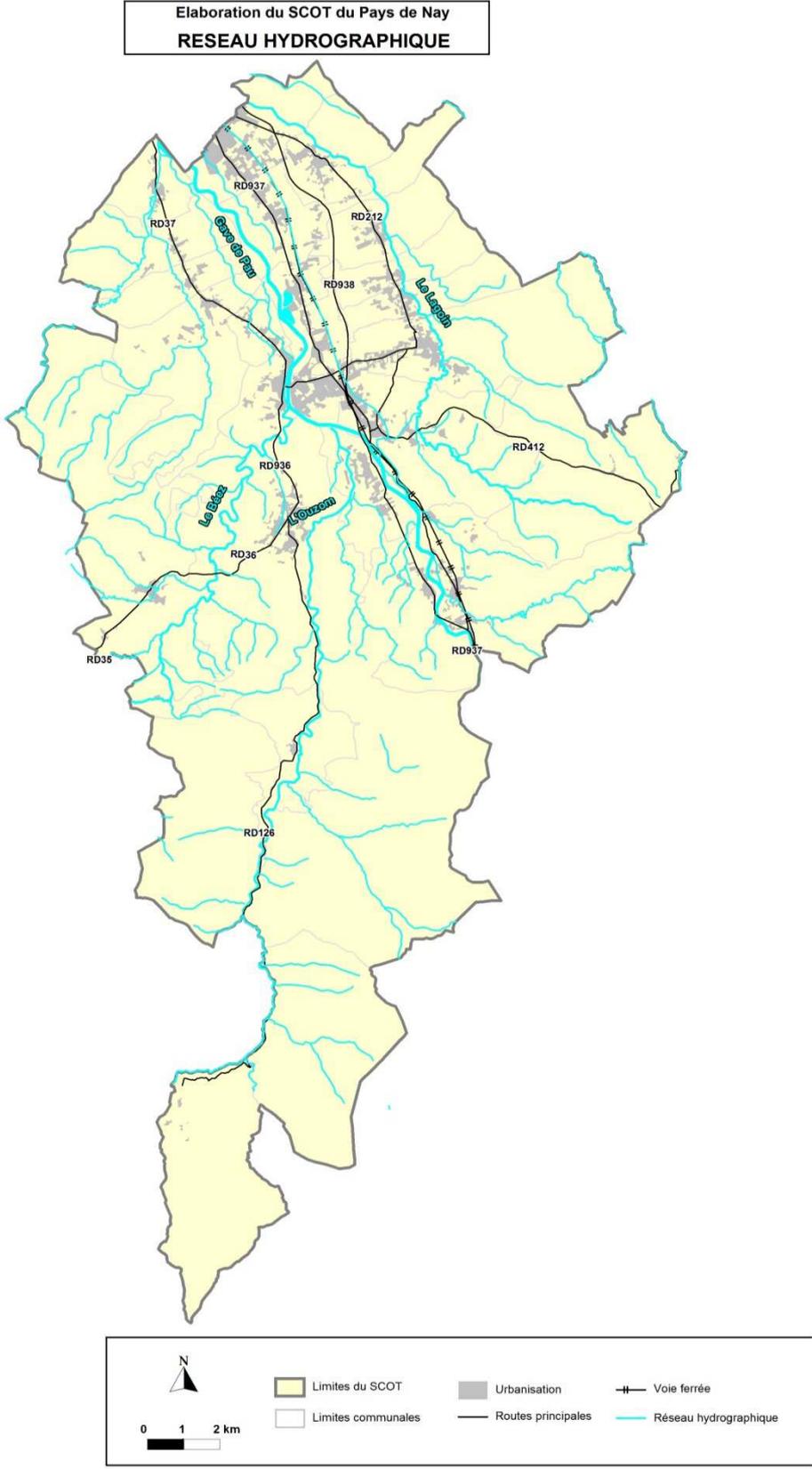
L'ensemble du territoire du Pays de Nay est soumis au risque inondation, du fait de la présence d'un maillage important du réseau hydrographique. Il s'agit du principal risque naturel sur le territoire.

Le risque inondation est principalement dû au phénomène de crues sur les principaux cours d'eau qui traversent le territoire du SCOT : le Gave de Pau, le Lagoin, le Luz, le Béz et l'Ouzom.

La moitié nord du territoire du SCOT est couverte par des Plans de Prévention du Risque inondation communaux. Différents PPRi ont été approuvés en 2005, notamment suite à leur révision pour y intégrer l'extension de l'usine Safran à Bordes.

En revanche, il n'existe pas de documents opposables sur la moitié sud du territoire, où le risque inondation est uniquement caractérisé par l'atlas des zones inondables.

Des études d'actualisation de la connaissance du risque sont en cours, suite aux importantes crues du Gave de Pau de juin 2013.



Sur le territoire du SCOT, l'eau est principalement utilisée pour l'alimentation en eau potable, l'industrie (l'activité de Safran générant une part prépondérante de ces prélèvements industriels) et l'irrigation.

La CCPN est compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un réseau d'assainissement collectif structurant maille correctement le territoire.

La gestion des eaux pluviales fait l'objet d'un schéma directeur en cours d'enquête publique.

Déchets et pollutions

Trois déchèteries sont implantées sur le territoire, mais deux d'entre elles doivent être mises aux normes (Coarraze et Assat).

Le territoire connaît une carence d'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Enfin, il convient de souligner que le département des Pyrénées-Atlantiques recensait 25 décharges sauvages sur le territoire de la communauté en 2007, points noirs en matière d'environnement.

Le territoire possède notamment un site répertorié dans la base BASOL, situé à Bordes, au bord du Gave, qui engendre une pollution du gave et des nappes en sous-sol.

Qualité de l'air

Le Pays de Nay s'inscrit dans ce contexte palois de bonne qualité globale de l'air, avec une tendance à la diminution de l'ensemble des polluants responsables de la dégradation de l'indice ATMO.

La Communauté de communes engage, en 2018, l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Cette démarche va permettre de caractériser finement l'origine et l'évolution tendancielle des polluants qui impactent la qualité de l'air dans le périmètre. Les leviers d'amélioration seront ensuite identifiés et quantifiés pour définir le plan d'actions du PCAET.

Energie

Sur le territoire du Pays de Nay, le bois-énergie résidentiel est la principale source de chaleur d'origine renouvelable (77,5 %).

Le solaire thermique est peu développé. Aucune installation solaire thermique de taille importante n'est recensée sur le territoire.

La production d'électricité est principalement d'origine hydroélectrique. L'électricité d'origine photovoltaïque représente moins de 2 % de la production.

En termes de consommations énergétiques, les produits pétroliers sont l'énergie prédominante (50% du bilan global). Cela est principalement dû à la part importante du secteur des transports et l'usage de carburant. L'électricité, avec une consommation totale de 23 % du bilan, est la seconde source d'énergie utilisée. Les autres énergies sont le gaz (15 %) et le bois (8 %).

Le principal secteur en termes de consommation énergétique du Pays de Nay est le secteur du transport de personnes (30 % du bilan global). Il est suivi des secteurs du résidentiel (26 %) et de l'industrie (21 %). Le secteur du transport des marchandises, avec 13 % du bilan global, arrive en quatrième position. Suivent les activités tertiaires, qui représentent 6 % du bilan. Enfin, l'agriculture représente 5% des consommations énergétiques.

Les transports des personnes et de marchandises sont les principaux postes d'émission de GES sur le territoire (42 % du bilan global). Viennent ensuite les secteurs résidentiel et industriel avec respectivement 15 % et 14 %. L'agriculture et le tertiaire représentent respectivement 6 % et 5 % des émissions du territoire.

Les produits pétroliers sont la principale source d'émissions de GES sur le territoire du Pays de Nay. (73 %).

Paysages et patrimoine culturel

Le patrimoine rural du Pays de Nay se caractérise par une présence diffuse sur l'ensemble du territoire et par l'empreinte architecturale très forte du XIXe siècle, époque de la reconstruction de l'habitat rural, de la plupart des sites religieux et du développement du tissu usinier.

Ce patrimoine est composé essentiellement de :

- Un patrimoine agricole omniprésent et d'une grande richesse, reflétant le statut économique et démographique privilégié du Pays de Nay au fil des époques ;
- Un patrimoine industriel représentatif de l'ensemble des étapes de l'industrialisation du territoire sur plusieurs siècles ;
- Des sanctuaires et des couvents qui expriment toute l'importance des pratiques religieuses dans les campagnes du sud-ouest ;
- Des sites archéologiques ou religieux associés à des panoramas paysagers réputés.

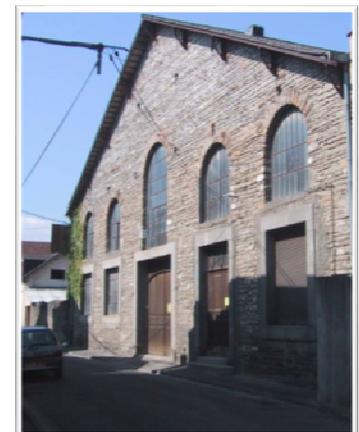
Il existe un patrimoine industriel important sur le territoire, tantôt invisible, tantôt monumental. Des auteurs, au début du XXème siècle, ont évoqué « *un Petit Manchester* » pour dépeindre le passé industriel du territoire. En subsistent des monuments industriels, des anciennes usines ou encore des ruines (une centaine de sites sont recensés sur le territoire). En effet, par le passé, le territoire a connu une importante activité industrielle dans les secteurs de la métallurgie ou, depuis le Moyen-Age, du textile ou encore de l'industrie du bois. Ce passé industriel se lit dans le patrimoine architectural, par exemple avec les Forges d'Arthez d'Asson. Il demeure vivant et constitue un trait d'identité historique du territoire.



Vestiges de la forge d'Arthez-d'Asson (Source : Pays)



Ateliers de tissage Cazabielle à Asson (Source : Pays)



Ateliers d'ébénisterie Gibert à Nay (Source : Pays)

Insérer T « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

III – Enjeux identifiés

Sur la base du diagnostic du SCoT et des différentes études sectorielles réalisées depuis 2008, en partant également du PADD du SCoT, 5 grandes familles d'enjeux, dont deux enjeux transversaux, peuvent être dégagées pour le territoire du Pays de Nay, enjeux interdépendants et devant déboucher sur une stratégie intégrée.

Enjeu 1 - Un enjeu d'armature territoriale solidaire, attractive et durable

Cet enjeu rejoint notamment l'idée affichée par la Région d'une « *Ruralité, lieu de résidence* ».

L'enjeu global et de fond, trame du PADD du SCoT, est de mettre en œuvre un projet urbain, environnemental et paysager qui soit plus durable et plus équilibré à l'échelle du territoire. La qualité du cadre de vie du Pays de Nay est étroitement liée au lien fort qui existe entre environnement et ruralité, avec également la présence et la demande de services. Elle explique une grande partie de l'attractivité du territoire.

Au-delà, cette préoccupation rejoint également la démarche d'évaluation environnementale qui a mis en évidence certaines pressions sur l'environnement (cf. Enjeu 3).

Centralité-polarités

Le Pays de Nay est un territoire en croissance démographique. Il est soumis, comme de nombreux territoires ruraux limitrophes d'agglomérations, à une pression urbaine et foncière marquée, ainsi qu'à une demande de croissance de services à la population.

Cette périurbanisation a pour effet une consommation des espaces agricoles en zone de plaine en particulier, qui va de pair avec un déclin de l'activité agricole.

L'axe prioritaire pour y parvenir est de reconquérir ou consolider le centre ancien des villages et des centres-bourgs. Le dynamisme démographique et résidentiel du Pays de Nay, et les formes de développement urbain qu'il emprunte ou a empruntées jusque-ici, engagent directement la question clé de sa centralité et des évolutions qui affectent sa commune-centre, la commune de Nay.

L'approche urbanistique devra permettre de densifier et de conserver la typicité des bourgs centres. Dans ce cadre, la réhabilitation des centres-bourgs et le comblement des dents creuses devraient dès que possible être préférés à l'extension urbaine.

Un enjeu associé est aussi celui de la création d'une dynamique de rénovation des logements en centres-bourgs pour développer le logement locatif et notamment à loyer maîtrisé (cf. notamment volet Habitat de l'AMI centre-bourg de Nay).

L'identité patrimoniale du territoire peut également constituer un atout dans le développement urbain. Les cinq bastides d'Assat, Bruges, Lestelle-Bétharram, Montaut et Nay relèvent d'une approche particulière afin de préserver leurs caractéristiques emblématiques. S'agissant de la Bastide de Nay, cet enjeu est traduit dans le projet de revitalisation mis en œuvre dans le cadre de l'AMI centre-bourg. D'une manière générale, la mise en valeur de l'histoire architecturale, urbaine et paysagère du Pays de Nay dessine un enjeu et une exigence collectifs de préservation et de valorisation du patrimoine bâti et vernaculaire (cf. également le soutien au patrimoine rural non-protégé, sur tout le territoire cette fois).

Equilibres commerciaux

Le commerce joue, pour les centralités ou polarités territoriales, un rôle primordial.

En matière de commerce, le PADD du SCoT souligne particulièrement trois types d'enjeux : renforcer l'attractivité commerciale des centralités, et de la centralité nayaise tout particulièrement, soutenir le développement ou le maintien des commerces de proximité et, logiquement, éviter l'éclatement de l'offre de périphérie.

Le tissu de commerces et de services de centres-bourgs et de proximité est l'un des socles de la dynamique et du développement durable d'un territoire. Les efforts entrepris en matière de réhabilitation de logements dans les centralités et de montée en tourisme du territoire doivent trouver un écho dans les objectifs propres au commerce.

Le développement des centralités des communes possédant des commerces et services de centres-bourgs ou de quartiers devrait être privilégié, pour maintenir le lien de proximité entre les habitants, leurs logements, leurs commerces et leurs services. Cette action est prioritaire pour les pôles de l'armature territoriale du SCoT.

Le centre-ville de Nay et sa bastide constituent une centralité stratégique porteuse d'identité territoriale forte. Nay remplit encore aujourd'hui un rôle de pôle commercial, mais l'offre commerciale « périphérique » la met de plus en plus en difficulté. L'aménagement du centre-ville, notamment en matière d'accessibilité et de cheminements, devrait permettre de maintenir et développer une fonction commerciale alimentaire, non alimentaire et de services. L'ambition de cette offre est à mettre en perspective avec les actions touristiques du territoire et avec l'AMI centre-bourg.

Enfin, l'animation commerciale des centres-bourgs peut bénéficier de l'attrait des marchés couverts ou extérieurs. Les aménagements favorables au maintien et au développement de ces marchés au cœur des villages sont un élément important de leur vie et de leur revitalisation.



Un enjeu stratégique est enfin la maîtrise de l'aménagement commercial périphérique du Pays de Nay à partir des sites existants (zone de Clément Ader à Bordes, espace commercial des Pyrénées à Bénéjacq/Mirepeix et zone commerciale de Coarrazze). Les extensions des emprises actuelles ne doivent donc pas alimenter les déséquilibres de l'offre par le transfert d'activités et la création de friches commerciales. La densité des commerces et services doit être maintenue, en évitant les délocalisations le long des axes routiers ou en entrée d'agglomération, notamment pour les commerces alimentaires et professionnels de santé.



Développement culturel

Le Pays de Nay connaît un déficit d'équipements culturels.

La mise en réseau des bibliothèques existantes permet aujourd'hui de développer le service de lecture publique à l'ensemble des habitants et partenaires du Pays de Nay. La requalification du réseau autour de la création d'un point «tête de réseau» est cependant indispensable pour faire de la lecture publique un des piliers d'une politique culturelle communautaire.

La création d'un cinéma participe également de ce même enjeu d'offre et d'animation culturelle et de loisirs.

L'enjeu est donc de construire un projet culturel implanté sur le pôle de Pays, dans une logique d'animation et de mise en réseau sur tout le territoire, en lien avec les besoins et l'attractivité résidentiels du territoire. Après, notamment, la réalisation d'équipements sportifs (piscine en 2009) et petite enfance (crèches en 2010), il s'agirait, avec la culture cette fois, d'une 3^{ème} phase de réalisation communautaire de services structurants à la population.

Cet enjeu rejoint par ailleurs l'objectif de revitalisation du pôle central nayais, en lien avec l'AMI Centre-Bourg.



Lieu d'implantation du futur Centre Culturel à Nay (ancienne gendarmerie)

Cet enjeu de développement des projets et services culturels s'appuie aussi sur l'identité et les

ressources patrimoniales du territoire. La CCPN est ainsi engagée dans l'itinéraire européen de la Route du fer des Pyrénées. Dans cet espace d'appartenance commun et dans ce cadre partenarial transfrontalier, elle envisage de créer une offre culturelle et touristique autour de l'héritage culturel du patrimoine du fer. Cet enjeu patrimonial rejoint également l'enjeu de mise en tourisme du territoire, dont il constitue un des piliers, aussi bien pour le projet du Col de Soulor que pour les différentes actions de mobilités douces et d'itinérance touristique auquel il est relié depuis le départ dans les itinéraires et parcours.

Jeunesse

Le niveau plus élevé que la moyenne de l'indice de jeunesse de la population du territoire a été relevé.

La CCPN développait, depuis plusieurs années, des actions ciblées en direction de la jeunesse : soutien aux animations d'été, aides aux formations BAFA-BAFD, soutien à la Mission Locale, création de la Résidence Terre d'Envol...

En prenant, en 2017, une compétence jeunesse étoffée, elle privilégie désormais une approche et une ambition plus globales et plus structurées des besoins et attentes des jeunes. La jeunesse représente en effet un enjeu sans doute spécifique des politiques publiques dans les territoires ruraux et péri-urbains, souvent moins dotés en animations, services et loisirs « *urbains* » recherchés par les jeunes.

L'enjeu est ici de développer, pour les jeunes du territoire, des loisirs et des animations, un accompagnement et des services dans des domaines multiples et croisés, en faisant également appel à leurs initiatives et implications : lieux d'accueil, actions de découvertes et séjours à l'étranger, lecture publique, cinéma, loisirs et sports de nature, prévention, mobilité, emploi et insertion, habitat...

Cet enjeu rejoint les discussions de la conférence territoriale de la jeunesse en Région.

Enjeu 2 - Un enjeu de diversification économique

Un enjeu d'économie productive industrielle

Cet enjeu rejoint l'idée d'une « *Ruralité, lieu de production* », avancée par la Région.

Le territoire bénéficie très fortement de la présence de l'usine Safran de Bordes, qui est un atout exceptionnel pour le Pays de Nay, ainsi que de la présence de plusieurs entreprises porteuses en termes d'emploi. Le soutien à la filière aéronautique et à son tissu de sous-traitance est une priorité, autour en particulier de la gestion foncière et immobilière de la zone Aeropolis.



Un enjeu d'économie productive agricole

Cet enjeu rejoint également l'idée d'une « *Ruralité, lieu de production* ».

L'agriculture est le 2^{ème} secteur essentiel d'économie productive. Les espaces agricoles et pastoraux doivent faire l'objet d'une approche mettant davantage en avant leur valeur économique, leur potentiel productif et leur contribution au développement durable.

L'agriculture est confrontée, sur la plaine, à une forte concurrence avec l'urbanisation qui s'accompagne de la disparition des meilleures terres et d'un recul de l'activité agricole (contraintes réglementaires liées à l'habitat pour les activités d'élevage, la gestion des effluents...).



Le SCoT et les documents d'urbanisme devront maîtriser l'urbanisation des terres agricoles et protéger les secteurs de production à fort potentiel agronomique et à haute valeur ajoutée (secteurs irrigués, terres maraîchères, etc) et déterminer une stratégie de développement adaptée à la diversité du territoire (choix, notamment, des localisations des activités économiques et des lieux de résidence en concertation entre collectivités sur des terres de moindre intérêt agricole).

Les filières agricoles longues sont un poumon économique et social du territoire. Elles doivent continuer de pénétrer les marchés importants pour contribuer ainsi à la structuration socio-économique et au maintien des emplois sur le Pays de Nay.

Sur les secteurs de plaine, l'enjeu est donc de maintenir une agriculture de grande culture et le potentiel d'irrigation. Sur cette zone de plaine, le maraîchage est également un enjeu important.

Sur le piémont et la montagne, l'enjeu prioritaire est le maintien d'une activité d'élevage, aujourd'hui encore dynamique et constituant la principale production adaptée dans ces secteurs géographiques plus contraints. Les produits de l'activité d'élevage sont en effet en mesure d'être transformés localement par l'industrie agro-alimentaire et sont en l'occurrence créateurs d'emplois induits et de valeur-ajoutée.



Un développement timide des circuits courts est constaté sur le territoire, répondant à un besoin et une demande sociale. Le développement des filières courtes pourra permettre de capter une autre clientèle en misant sur la relation producteur-consommateur et en créant de la valeur ajoutée aux productions. Dans ce cadre, ce sont notamment les activités et espaces liés au maraîchage qui seront à développer.

La question du renouvellement des générations se pose, enfin, pour maintenir et conforter le poids social et économique de l'agriculture sur le territoire, ainsi que pour entretenir l'espace. Pour cela, il est important de se mobiliser collectivement sur la transmission des exploitations et accompagner les installations et agrandissements des structures existantes. (cf. l'approche cédant initiée par la Chambre d'Agriculture et la SAFER, à laquelle la CCPN s'est associée).

Un enjeu d'offre économique publique et de multi-activité

Cet enjeu rejoint l'enjeu « *d'économie territoriale* » évoqué par la Région dans son règlement d'intervention des aides aux entreprises.

La dynamique des entreprises et de l'emploi sur le territoire est très fortement liée et dépendante des quelques gros employeurs du territoire. Le soutien à l'économie présentielle concerne donc au 1^{er} chef le tissu des TPE-PME du territoire, dans une approche privilégiée de développement « *endogène* » et par rapport à une nécessité de diversification économique. Le règlement d'intervention de la politique contractuelle régionale pointe précisément le risque, pour certains territoires, d'une trop forte spécialisation et d'une économie trop « mono-activité ».

L'enjeu est donc la création et l'aménagement d'une offre foncière économique, longtemps carencée

sur le territoire, afin de permettre d'offrir aux entreprises locales, au secteur de l'artisanat en particulier, des solutions d'implantation et de développement.

Le territoire du Pays de Nay possède en effet un tissu d'entreprises important. Pourtant, les réserves foncières pour les entreprises sont très faibles, le marché foncier s'orientant plus naturellement vers une vocation résidentielle. Il convient donc d'inverser la tendance sur les dix prochaines années avec l'objectif de mobiliser du foncier pour l'accueil des entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services. Les besoins fonciers sont évalués dans le SCoT à 50 ha.

Cet enjeu répond tant aux besoins de développement des entreprises existantes, qu'à la nécessité de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

L'extension/densification du PAE Monplaisir sur les communes de Bénéjacq/Mirepeix/Coarraze et d'Aéropolis sur les communes de Bordes/Assat sont des priorités du SCoT, ces espaces étant considérés comme des parcs d'activités structurants. Il conviendra d'établir cependant si ces deux sites répondront à l'ensemble des besoins du territoire.

La question de la requalification des espaces économiques existants, ainsi que celle des friches économiques, feront également l'objet d'un regard accru dans chacun des projets d'aménagement.

Enfin, dans le cadre du parcours résidentiel et de l'accueil des entreprises, les solutions intermédiaires qui font le plus défaut devront être développées. Il convient donc pour cela d'ambitionner la création d'un ou plusieurs équipements de type « pépinière » ou hôtels d'entreprises, qui auront vocation à accompagner les entreprises dans leur phase post-crétion/développement en leur offrant un toit et des services adaptés. Ces équipements, qui faciliteront l'évolution pérenne et le plus souvent l'accession à la propriété des entreprises, devront être dimensionnés de telle sorte qu'ils ne soient pas sous-occupés et garantissent en même temps une rotation régulière des occupants. Leur positionnement au plus près des acteurs économiques, des services et équipements privilégie une localisation sur le Pôle de Pays (et notamment le PAE Monplaisir) et sur le pôle de secteur de Bordes/Assat.

Un enjeu d'économie touristique

Le territoire a certainement des atouts touristiques significatifs, insuffisamment identifiés et valorisés, avec ses paysages de piémont et de montagne, ses ressources en eau ou encore avec le potentiel de développement que représente une nouvelle infrastructure centrale, résidentielle et d'itinérance, comme la véloroute. Un potentiel économique touristique peut ainsi émerger autour des sports et loisirs de nature, d'eaux-vives notamment, adossé également à l'histoire, l'identité et au patrimoine local, en lien avec les territoires alentours des deux départements et des deux régions. Le projet structurant du Col du Soulor, axé sur le pastoralisme, le cyclisme, la migration des rapaces et la mémoire locale devrait permettre de développer l'attrait touristique de la vallée de l'Ouzom. Des enjeux d'interterritorialité et de coopérations sont à relever, autant avec le Val d'Azun et les Hautes-Pyrénées, qu'avec la Vallée d'Ossau et le bassin de vie palois, en s'appuyant sur les thématiques Sports Nature et Patrimoine / Histoire locale. A noter que le Col du Soulor fait également partie du domaine nordique du Val d'Azun.

Enfin, le déficit d'hébergement marchand, tant en nombre de lits qu'en niveaux de qualité

correspondant aux standards attendus, est pénalisant pour l'économie touristique locale. Il est donc urgent d'accompagner et d'encourager les projets de création et de requalification d'hébergements de qualité, qu'ils soient hôteliers, de plein air ou insérés dans le bâti ancien (gîtes, chambres d'hôtes...).

Enjeu 3 – Un enjeu de transition environnementale, énergétique et de mobilités

Cet enjeu rejoint l'idée affichée par la Région d'une « *Ruralité, lieu de résidence, lieu de nature* » ou encore celle d'une « *ruralité respectée* ».

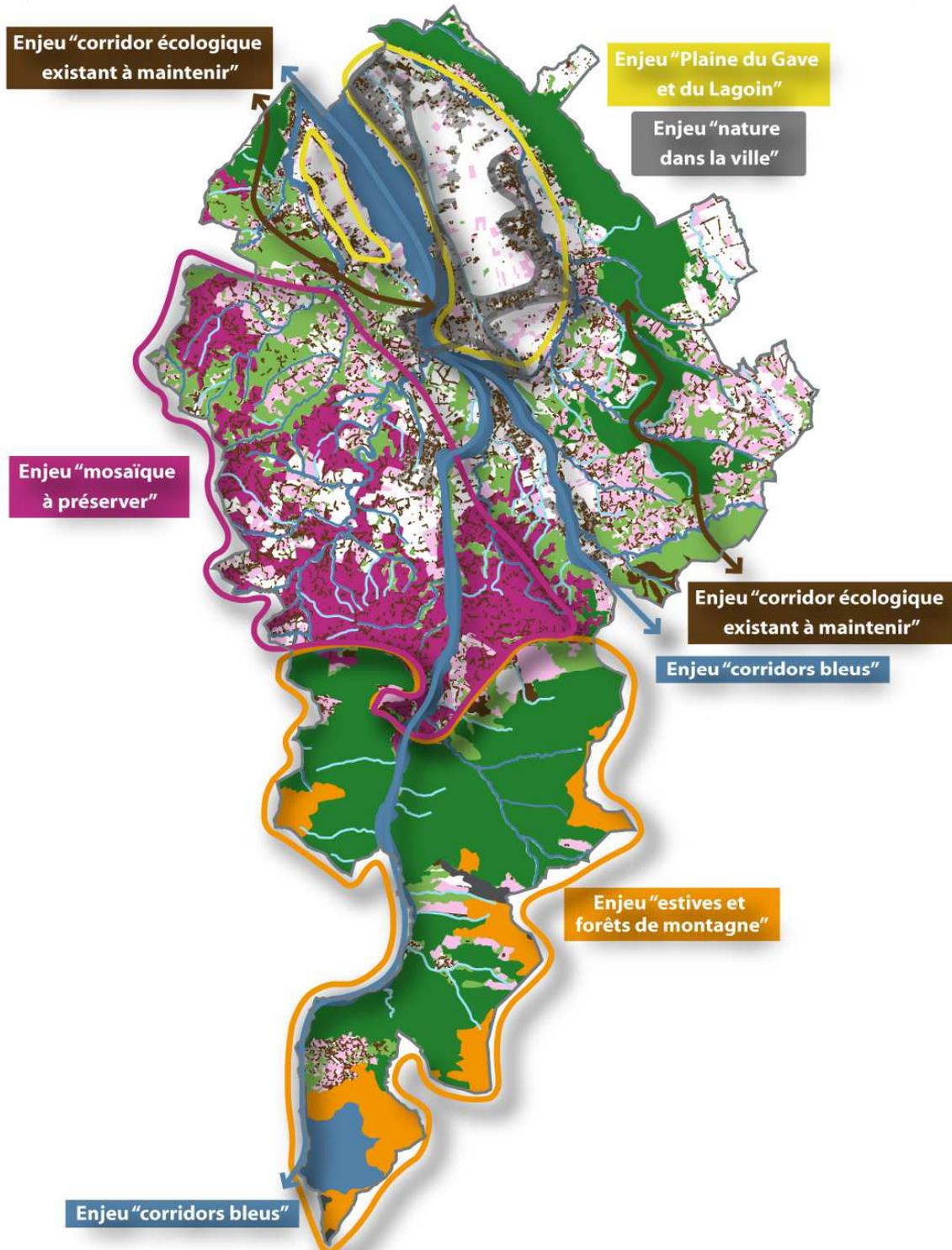
L'enjeu est de corriger les tendances du passé et de faire de l'environnement un moteur du développement, tout en assurant l'essor des activités humaines, économiques et agricoles.

Ruralité, lieu de nature

L'enjeu est d'abord, ici, celui de la préservation du patrimoine naturel très riche du territoire, de ses ressources naturelles, de ses aménités et du cadre de vie au sens large.

De façon globale, le SCoT du pays de Nay s'intègre au SRCE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elaboration du SCOT du Pays de Nay
STRUCTURATION DE LA TRAME ECOLOGIQUE (2014)



E2D - IGN - DREAL AQUITAINE - Avril 2014

L'e

Un enjeu fort identifié dans le SCoT est de valoriser certains espaces naturels en y développant des activités compatibles avec leur équilibre écologique et de rétablir des continuités naturelles, entre des espaces naturels présentant un intérêt écologique. Ces continuités permettront notamment d'inscrire le Pays de Nay au coeur du maillage des espaces naturels du Béarn et de la Bigorre.

Le volume actuel de production de déchets devra être maintenu malgré la hausse démographique, en anticipant notamment l'évolution des sites et équipements de collecte et de tri.

La CCPN est intégrée au projet de programme local de prévention des DMA du SMTD ValorBéarn, ainsi qu'au projet OPREVERT de l'ADEME visant à une recherche de nouvelles solutions de gestion des déchets vert sur le territoire (plateformes de broyages, compostage à la ferme...).

L'enjeu de la protection et de la valorisation de la ressource en eau du territoire est majeur. Des points de vigilance sont à noter, notamment quant à la vulnérabilité de la nappe alluviale d'accompagnement du Gave de Pau, utilisée par les forages de Bordes et de Baudreix, aux nitrates et à l'alimentation en eau potable (gros consommateurs, anticipation de l'évolution démographique...).

Un autre enjeu environnemental concerne l'agriculture et sa relation aux milieux naturels et humains. L'enjeu est notamment de mieux insérer les exploitations avec le tissu urbain (conflits d'usage, qualité paysagère des bâtiments et installations...), en concertation avec la profession agricole.

Enfin, en termes de transition énergétique, les opportunités liées aux énergies renouvelables doivent être saisies. Il en est ainsi du potentiel de développement de la filière bois énergie et des réseaux de chaleur, qui pourrait être approfondi, avec la protection des boisements de qualité et le développement de la ressource en bois à courtes rotations. Le développement du potentiel lié à la méthanisation en lien avec l'élevage, au développement photovoltaïque, est également à étudier.

Ruralité, lieu de mobilité

Le transport est le principal poste d'émission de GES sur le territoire (60 % du bilan global des émissions), de façon beaucoup plus importante que la moyenne en Aquitaine. La mobilité quotidienne locale représente plus des deux tiers des déplacements et est essentiellement réalisée avec des véhicules particuliers. L'usage des transports en commun par les résidents est particulièrement faible. Les abords de la « voie rapide » sont l'objet d'une pression foncière importante, résidentielle comme économique.

De façon complémentaire à des solutions de mobilités déjà mises en place sur le territoire, comme le transport à la demande (2013) ou le développement de l'usage partagé de l'automobile, l'enjeu du territoire est d'organiser une offre pour l'ensemble de ses habitants se structurant davantage à partir de deux axes d'avenir majeurs :

- la voie ferroviaire (cf. contrat d'axe ferroviaire)

-les mobilités cyclables, en lien notamment avec la véloroute (cf. schéma de mobilité cyclable en cours de réalisation avec l'appui de l'Agence d'urbanisme).

Cet enjeu est aussi celui d'une approche plus globale, liant les autres modes de transports (réseau de transports interurbains, TAD, mobilités douces...), les choix d'aménagement urbain, de services et la politique d'habitat.

Le territoire du Pays de Nay est enfin identifié comme étant à enjeu par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour le covoiturage. Outre le projet d'aire à Boeil-Bezing, des solutions de mutualisation pourraient être recherchées sur les parkings des espaces commerciaux en particulier.

Enjeu 4 – Un enjeu transversal : le développement numérique.

Le territoire du Pays de Nay connaît, comme la plupart des territoires ruraux et péri-urbains des Pyrénées-Atlantiques, un enjeu de desserte numérique. Il devrait se résoudre par le déploiement du réseau très haut débit, dont la réalisation est envisagée sur les années 2018-2022 dans le cadre d'un syndicat mixte départemental.

L'autre enjeu numérique étroitement associé est celui du développement des usages numériques.

Ces enjeux sont transversaux parce qu'ils se retrouvent dans l'ensemble des domaines d'actions et des projets de la CCPN : e-commerce, centre culturel, numérisation du patrimoine, jeunesse, santé, économie territoriale, tourisme, mobilités,...

En termes de développement numérique, la création, sur la centralité nayaise en particulier, d'espaces de travail collaboratifs innovants est à envisager, au sein des espaces du centre culturel notamment.

Enjeu 5 - Un enjeu transversal : les coopérations inter-territoriales

Le positionnement géographique du Pays de Nay, présenté en ouverture de ce document, trouve une illustration directe dans ce 5^{ème} enjeu de coopérations inter-territoriales.

Cet enjeu transversal impacte directement la justification et la faisabilité de certains projets clefs du territoire.

Pour le Pays de Nay, les échelles et les enjeux d'inter-territorialité sont multiples et parfois différenciés, mais ils doivent se réunir à 3 échelles de coopérations :

- le Bassin de l'Adour
- le Massif des Pyrénées
- des actions de coopération internationale

Le **Bassin de l'Adour** est le cadre géographique et économique de référence pour la filière industrielle aéronautique. Pour l'activité et les filières agricoles également, et notamment pour l'activité de maraîchage, les offres et les débouchés territoriaux doivent être appréhendés dans une logique et à une échelle plus large que le seul Pays de Nay, avec l'agglomération paloise. C'est également sans doute le cas pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Le **Massif des Pyrénées** est, pour le Pays de Nay, l'échelle prioritaire de coopération et de développement. La « marque » Pyrénées semble l'identité et la destination véritablement phare, plus que celles de « Béarn » ou de « Bigorre » prises « isolément ». Elle devrait rassembler efficacement l'ensemble des acteurs.

C'est donc à cette échelle « Pyrénées », plus localement de la coopération « Béarn-Bigorre », que le Pays de Nay pense et travaille aujourd'hui, avec de nombreux partenaires institutionnels, économiques et associatifs, certains de ses projets clefs :

-le projet du Col du Soulor, en lien étroit avec la Communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves (65), les deux CAUE 64 et 65, le département des Hautes-Pyrénées (projet Hautes-Pyrénées 2030), la Région Occitanie et le Comité de Massif, en lien également avec la CC de la Vallée d'Ossau et le Plan Montagne du Département des Pyrénées-Atlantiques;

-le projet de filière eaux-vives, en lien avec les intercommunalités des deux départements situées le long du Gave de Pau et avec les comités départementaux 64 et 65 de la Fédération française de canoë-kayak ;

-le projet de développement de la véloroute Bayonne-Perpignan, dont le nom dit assez l'intérêt collectif de développement qu'il représente pour les deux départements et leurs intercommunalités et pour les deux régions ;

-le projet de centre culturel, dans sa composante cinéma, devrait comprendre une coopération avec le réseau de la Scène nationale du Parvis de Tarbes ; des coopérations naturelles avec les cinémas de l'agglomération paloise émergeront aussi ;

-le projet « Patrimoine en ballade », recueil des mémoires locales, en lien avec la CC Pyrénées Vallée des Gaves et des communes du département des Hautes-Pyrénées ;

-le partenariat transfrontalier de la Route du Fer des Pyrénées, avec la Catalogne, l'Andorre et Guipuzcoa ;

Enfin, dans le cadre de sa politique jeunesse, la CCPN est engagée, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, dans une action de **coopération internationale** avec **la MRC de Montmagny, au Québec**, autour d'un projet concernant les jeunes et leurs insertion sociale et professionnelle par la formation », projet qui associe les établissements scolaires et des entreprises du territoire.

IV - Stratégie territoriale

Scenarios SCoT

Afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT du Pays de Nay, les échanges ont été structurés à partir de plusieurs scénarios théoriques mais illustratifs, présentant des réponses possibles (sinon crédibles) aux grands enjeux issus du diagnostic :

-un « scénario au fil de l'eau », prolongeant les tendances naturelles du territoire sans correction par les politiques publiques, très largement « scénario repoussoir » (accentuation de la consommation d'espace, banalisation des paysages, vieillissement de la population, problèmes de desserte, d'accessibilité et de foncier pour les entreprises, pression accentuée sur l'agriculture...) ;

-un scénario intitulé « le territoire d'accueil », ayant pour logique de tirer pleinement parti de l'attractivité résidentielle du territoire liée à la proximité de l'agglomération paloise, un développement, de plus en plus présentiel, une consommation d'espace très importante (logique du « tiers-espace ») ;

-un 3^{ème} scénario intitulé « *l'esprit d'entreprendre* », priorisant l'aménagement du territoire en fonction du développement des entreprises et de l'emploi, les actifs du bassin d'emploi étant au cœur des attentions, avec une consommation d'espace réorientée en faveur de l'économie ;

-un 4^{ème} scénario intitulé « *le choix identitaire* », privilégiant la qualité de vie, l'équilibre social et territorial, en organisant les politiques publiques autour des équipements publics, des services aux populations et la limitation drastique de l'urbanisation, scénario plaidant pour une pause dans le développement constaté dans la dernière période.

Un scénario final, dit « scénario intégré », a enfin été présenté, s'efforçant d'être le point de rencontre des 3 scénarios précédents, d'en corriger les lacunes et d'en conjuguer les atouts. Le Pays de Nay développerait une économie diversifiée, préserverait ses équilibres territoriaux au travers du développement solidaire des équipements et services et affirmerait un urbanisme plus identitaire et vertueux.

Armature territoriale du SCoT et polarités

La stratégie territoriale du SCoT du Pays de Nay conjugue ensuite trois espaces, proches et imbriqués, marquant l'identité rurale du territoire, que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prend en considération et entend pérenniser. Ces 3 secteurs « identitaires » du Pays de Nay sont :

-le Nord « ***secteur de la plaine agricole*** »,

-le cœur du territoire constitué par le « ***pôle urbain du Pays de Nay*** »

-et le sud, territoire le plus vaste, marqué par le relief des coteaux et de la montagne pyrénéenne et le régime de la loi Montagne pour plusieurs communes, qualifié de « ***secteur des coteaux et de la montagne*** »

L'armature territoriale du SCoT distingue alors principalement un **pôle de Pays et deux pôles de secteur**.

Le pôle de Pays (Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bourdettes, Mirepeix, Igon) se caractérise par des fonctions d'équipements et de services qui ne sont présentes qu'à cet endroit sur le territoire (collèges, lycées, services publics, gare SNCF grandes lignes...). Sa démographie est la plus importante, de même que son offre en logements. Il possède également le principal équipement commercial du territoire et est le lieu de la gouvernance intercommunale. Enfin, les perspectives liées à la thématique culturelle marquent le rôle du pôle de Pays sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Le SCoT identifie également deux **pôles de secteur**, qui ne possèdent pas une offre d'équipements et services comparable à celle du pôle de Pays, rayonnent sur l'ensemble des deux secteurs que sont la plaine agricole au nord et les coteaux et la montagne au sud.

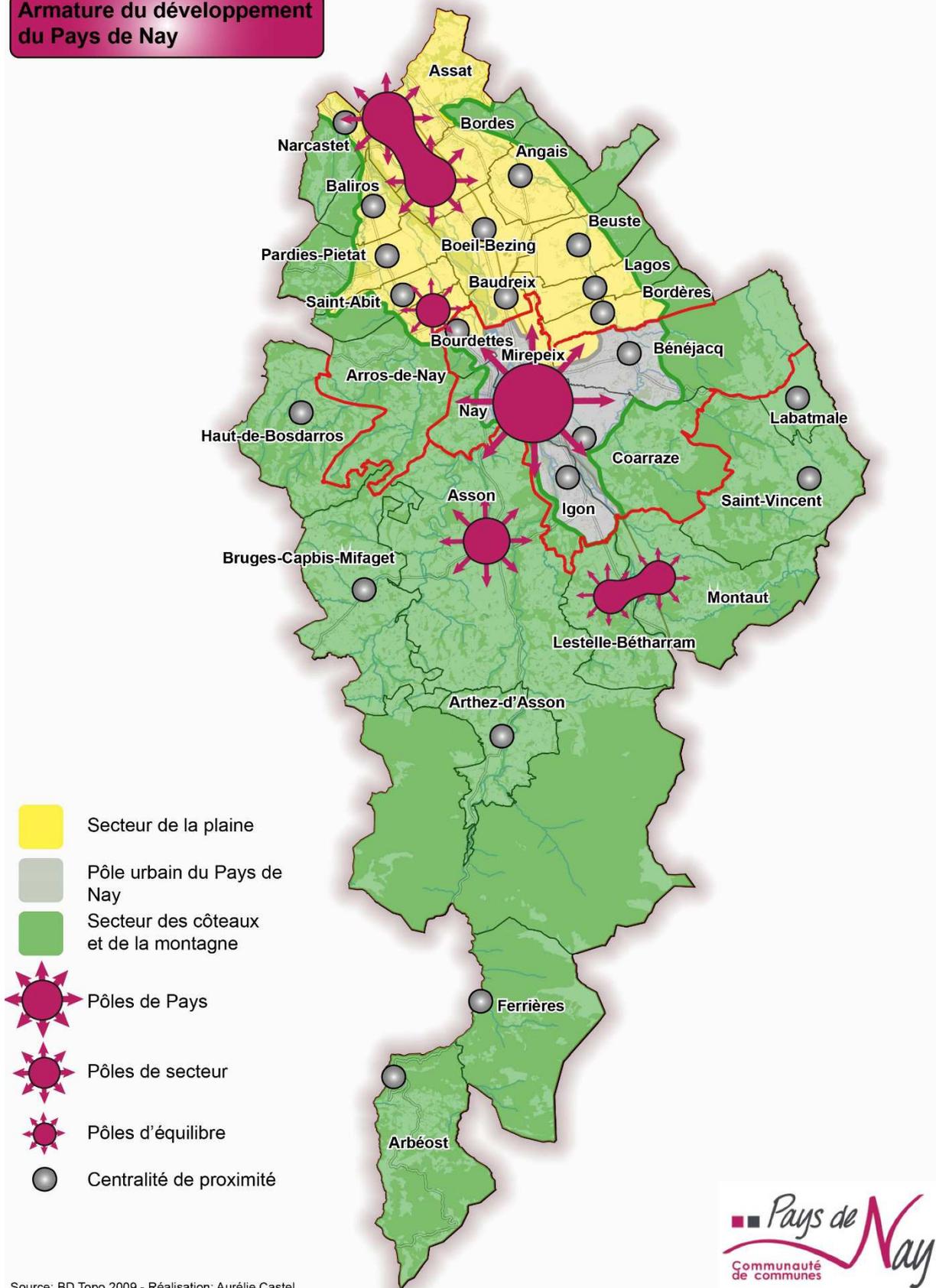
Au nord, le binôme constitué par les communes de **Bordes** et **d'Assat** possède un rayonnement économique singulier lié à la présence du site d'Aéropolis, à cheval sur les deux communes. L'espace d'activités situé le long de la RD 938 possède une offre artisanale et commerciale intermédiaire. Enfin, les différents équipements et services, notamment liés à l'habitat des jeunes, ou les perspectives liées à la création d'une nouvelle halte ferroviaire, affirment le rôle de ce pôle de secteur au nord du territoire du SCoT.

Au sud, le territoire d'**Asson**, commune la plus vaste du SCoT, commune soumise à la loi Montagne, occupe un positionnement stratégique pour le secteur des coteaux et de la montagne. D'un point de vue démographique, il s'agit de la commune la plus importante au sud du Pôle de Pays. De ce fait, la commune possède un niveau d'équipement, notamment en matière de santé et de logements (en particulier sociaux), relativement affirmé. En outre, elle joue un rôle stratégique pour le développement touristique, avec la présence du zoo d'Asson et l'ouverture sur la vallée de l'Ouzom et le col du Soulor, ou l'alimentation du territoire en eau potable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire et du SCoT a donc pour ambition de conforter la réalité de ces différents niveaux de l'armature territoriale, dans une logique de développement solidaire et partagé, bénéficiant à tous les habitants et acteurs du territoire. Chacun de ces niveaux doit être affirmé et développé, afin que toutes les communes se développent sans déstructurer le projet d'aménagement du territoire porté par le SCoT.

Les différentes fonctions du quotidien sont organisées au sein des espaces et niveaux de l'armature territoriale, qui est celle vécue au quotidien et qui a vocation à garantir une solidarité voire une égalité de tous les habitants.

**Armature du développement
du Pays de Nay**



Stratégie de développement

Sur la base des travaux du SCoT et du schéma d'armature territoriale qu'il a arrêté, une stratégie territoriale de développement autour de 3 axes est fixée :

Axe 1 – Favoriser un développement équilibré et solidaire des équipements et des services sur un bassin de vie quotidienne attractif

Les axes stratégiques choisis pour les enjeux de centralité, d'équipements et de services de vie quotidienne sont les suivants :

-Apporter une attention particulière au centre-bourg du territoire, la commune de Nay et également aux autres polarités urbaines, avec une approche des conditions de viabilité de certains services clefs, dans les domaines du commerce et de la santé notamment. L'AMI centre-bourg de Nay est un exemple de l'approche multisectorielle évoquée par la région, s'inscrivant dans une logique de projet global et impliquant plusieurs compétences et champs d'action communautaires (commerce, culture et patrimoine, habitat, tourisme et mobilités...);

-Revitaliser les commerces et services de centres-bourgs ;

-Développer l'offre de services publics culturels : faire de la culture et du patrimoine des outils d'attractivité et de développement, de cohésion sociale aussi, en lien avec les objectifs de revitalisation du centre-bourg de Nay, en réseau avec les communes, en lien étroit avec le tissu scolaire et associatif très riche du territoire, dans une perspective touristique également ;

-Mettre en place une politique territoriale d'ensemble pour la jeunesse.

Il convient de noter qu'une démarche de mise en place d'un contrat local de santé va également être engagée en 2018.

Axe 2 - Renforcer les atouts économiques du territoire tout en se diversifiant

Les axes stratégiques prioritaires arrêtés pour les enjeux d'un développement économique diversifié sont les suivants :

- Accompagner le développement de la filière aéronautique et de la sous-traitance ;

- Contribuer au maintien et à la pérennité d'une activité économique agricole et pastorale dynamique, diversifiée et génératrice d'emplois, valorisant les productions locales, en freinant notamment la consommation d'espace ;

- Rechercher une diversification économique, dans une approche privilégiée et adaptée de développement endogène, apportant des réponses et de solutions au tissu économique de proximité, parfois absentes aujourd'hui, notamment dans l'offre foncière économique et immobilière de base et adaptée qu'un tel territoire devrait fournir ;

- Développer le potentiel touristique du territoire et faire du tourisme un vecteur de développement, avec le projet structurant du Col du Soulor, autour de l'itinérance nautique et cyclo-touristique, avec la qualification et la mise en réseau inter et infra-territoriale de l'offre patrimoniale et touristique.

Axe 3 – Engager un modèle de développement environnemental et énergétique plus soutenable

Outre le SCoT rural lui-même, deux démarches environnementales et paysagères spécifiques ont été engagées depuis le début des années 2010 :

- la mise en place d'une charte architecturale et paysagère puis d'un Plan Paysages, axés, conformément à la convention européenne du paysage et à la politique paysagère nationale, sur le paysage cadre de vie quotidien des populations ;

- une action partenariale d'animation de la valorisation de la gestion de la forêt privée, avec le Centre régional de la propriété forestière.

Dans ce cadre, les axes stratégiques pour les enjeux environnementaux et paysagers sont les suivants :

- Réorienter le développement urbain du territoire dans un sens plus favorable au maintien et à la valorisation de ses ressources et aménités naturelles paysagères et patrimoniales, avec les enjeux résidentiels et touristiques associés ;

- Affirmer une politique paysages (cf. Plan Paysages) ;

- Protéger et valoriser les espaces naturels, la ressource en eau en particulier, et développer des activités compatibles avec leur équilibre écologique et les continuités naturelles ;

- Développer et aménager le territoire à partir d'autres solutions de mobilité, pour les déplacements professionnels et les loisirs, en lien avec les aménagements urbains et les politiques d'habitat, avec une ambition particulière pour le développement des mobilités douces et la « reprise » de la solution ferroviaire qui reste encore à concrétiser ;

- S'engager dans la transition énergétique, avec le PCAET en cours de lancement, autour du potentiel de la ressource bois et du photovoltaïque notamment ;

- Promouvoir l'économie circulaire dans les champs de compétence de la CCPN, pour le recyclage des déchets ménagers, les gisements de déchets verts et les déchets inertes.

Il est à noter que la démarche de mise en place d'un Plan climat air-énergie vient également d'être engagée.

Cohérence générale avec la stratégie régionale

La stratégie territoriale du Pays de Nay est celle donc d'un développement plus intégré, s'efforçant de davantage confronter et conjuguer, dans un équilibre recherché, les objectifs d'attractivité (développement de l'économie et de l'emploi, de l'habitat, des services...), de solidarité (offre de services publics, cohésion sociale, équilibres entre communes...) et de durabilité (recherche d'un

développement urbain plus soutenable que par le passé, protection et valorisation des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire...).

Elle intègre les 5 objectifs de développement durable fixés par l'article L.110-1 du Code de l'environnement : lutte contre le changement climatique, préservation des milieux et ressources naturels, cohésion sociale et solidarité, épanouissement individuel, transition vers une économie circulaire.

La stratégie territoriale du Pays de Nay rejoint également l'idée avancée par la Région Nouvelle-Aquitaine de favoriser une « *ruralité ouverte, vivante et respectée* ».

Elle s'insère dans deux grands domaines d'intervention stratégiques de la Région :

-«*Mieux appréhender la ruralité pour répondre aux enjeux de développement et d'attractivité des territoires*»

-«*Conforter les territoires par le revitalisation des centres-bourgs et centres-villes* ».

La CCPN s'inscrit ainsi pleinement dans la volonté affichée, par la Région, d'une prise en compte des « *nouvelles ruralités* », répondant à de nouvelles « *valeurs d'usage* » des espaces ruraux et à des demandes sociales.

Elle partage pleinement l'objectif de mettre en place des politiques plus transversales, alliant dans une approche intégrée les conditions « *d'activités économiques* », de « *réceptivité* » (logement, foncier..) et « *d'habitabilité* » (services, environnement, vie socioculturelle...). L'économie, la mobilité, la culture, la dimension associative, les services publics... doivent effectivement être pensés simultanément, dans leurs interdépendances et évolutions.

Sources

SCoT :

- Dossier de candidature SCot rural 2012
- Diagnostic SCoT 2012-2016
- Etat initial de l'environnement SCoT 2015-2017
- Etude énergie climat SCoT 2013-2015
- Projets PADD et DOO SCoT 2018

Autres :

- Etude réseau de lecture publique 2010
- Etude Tourisme Cabinet Astarté 2011
- Diagnostics jeunesse CCPN 2007 et 2011
- Etude action sociale communautaire Mairies-Conseils 2012
- Dossier de candidature Plan Paysages 2013
- Etude urbaine/contrat d'axe ferroviaire AUDAP 2012-2015

- Etude commerce Cabinet Cible et Stratégies 2012-2016
- Dossier de candidature Appel à projet centre-bourgs Nay 2015
- Etude action sociale communautaire Cabinet ACCEIS 2015
- Etudes Soulor 2014-2017
- Schémas directeurs eau, assainissement et pluvial 2012-2017
- Etudes GEMAPI 2015-2017
- Etude schéma de mobilités cyclables AUDAP 2014-2017
- Etudes publicités extérieures et signalétique économique 2014-2017

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer le Grand Pau et son cœur de pays en tant que territoire d'équilibre et d'attractivité au Sud de la Nouvelle-Aquitaine						
1.1 : Renforcer les atouts économiques et réduire les inégalités						
Mettre à profit les atouts du territoire pour conforter son positionnement à l'échelle régionale et nationale, pour renforcer les atouts économiques du territoire et réduire les inégalités et promouvoir le territoire en valorisant son patrimoine et son identité.						
Projets structurants						
1	<u>Poursuite de la GPECT "Plan Réalité Emploi" 2018-2020</u>	CAPB	655 000 €	Maxi : 50 000 €	Ce projet a bénéficié d'un premier soutien régional Cette aide est conditionnée aux bilans	FORMATION PROFESSIONNELLE
2	<u>Logement étudiants (pôle Laherrère)</u>	CAPB/ bailleurs	6 000 000 €	Maxi : 345 000 €	Pour 61 places jeunes	LOGEMENT
3	<u>Soutien à l'entrepreneuriat et empowerment dans les quartiers (2018-2020)</u>	CAPB	222 330 €	60 000 €	A hauteur de 20 000 euros/ an	POLITIQUE DE LA VILLE
4	<u>Pôle entrepreneurial de Laherrère</u>	CAPB	2 500 000 €		Sur le volet pôle entrepreneurial exclusivement - dans l'attente du rendu de l'étude Demande de subvention complémentaire FEDER sera à faire par le bénéficiaire	POLITIQUE DE LA VILLE
5	Mise en place d'un réseau de tiers lieux	CC Nord Est Béarn / collectif d'usagers	500 000 €	Maxi : 60 000€ par tiers-lieu	Projet à étudier dans le cadre de l'AMI Tiers-lieux	NUMERIQUE
Projet en amorce						
	> Animation du club emploi de Saragosse (CAPB)					POLITIQUE DE LA VILLE
1.2 : Promouvoir le territoire en valorisant son patrimoine et son identité						
Projets structurants						
6	Parcours cyclable d'interprétation de la Saligue	CAPBP	83 000 €	Aide régionale à étudier dans le cadre de la contre-partie LEADER		TOURISME
7	Itinéraire de cheminement doux en lien avec la voie verte	Arbus	83 000 €			TOURISME
8	Réaménagement des berges du Gave de Pau - Gelos	Gelos	257 000 €			DEVELOPPEMENT DURABLE
Projet en amorce						
	> Le train de Pyrène - valorisation géologique de l'itinéraire Pau-Canfranc (Geolval)					TOURISME / TRANSPORTS
Axe 2 :						
Inscrire le développement durable au cœur du projet de territoire						
La transition écologique et énergétique doit occuper une place centrale dans le développement du territoire préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, et favoriser la transition énergétique (filière bois et géothermie notamment).						
2.1 Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles						
Projets structurants						
9	Consolidation des berges du Gave de Pau - Jurançon	Commune de Jurançon	1 043 500 €	Aide régionale à étudier dans le cadre de la contre-partie LEADER		DEVELOPPEMENT DURABLE
10	Création d'une légumerie collective	ADAPEI 64	585 047 €	Aide régionale à étudier dans le cadre de la contre-partie LEADER et aide à l'investissement matériel		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE
Projets en amorce						
	> Gestion et valorisation des pelouses sèches à orchidées du Coteau de Lembeye (CC Nord-Est Béarn) > Mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue favorable aux pollinisateurs (CC Nord-Est Béarn) > Gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys (CC Luys en Béarn)					ENVIRONNEMENT
2.2 Favoriser la transition énergétique						
Projets structurants						
11	<u>Construction d'une Unité de Méthanisation de fumiers et lisiers d'origine agricoles</u>	Méthagri Pau-Est	7 632 000 €			

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
12	<u>Création d'un réseau de chaleur urbain adossé à l'usine d'incinération des Ordures Ménagères de Lescar et au projet de centrale géothermique de FONROCHE</u>	CAPBP	36 337 000 €			DEVELOPPEMENT DURABLE
13	Création d'une installation de biométhanisation des boues d'épuration à la station de traitement des eaux usées de Lescar	CAPBP	12 500 000 €		cofinancement régional : 45% des dépenses d'épuration/injection du biométhane uniquement	
14	Réhabilitation énergétique IME Castel de Navarre - volet travaux	ADPEP 64	A préciser			
15	Pôle d'Echanges Multimodal (y compris accessibilité)	CDAPP-SMTU-RFF-SNCF	16 500 000 €	25% maximum des dépenses éligibles	Stade études préliminaires Demande de subvention complémentaire FEDER sera à faire par le bénéficiaire	TRANSPORTS
16	Mise en accessibilité PMR des quais de la gare de Pau	SNCF Réseau	à préciser	au cas par cas sur les gares nationales	pas de scénario validé à ce stade	TRANSPORTS
Projets en amorçage						
	> Construction d'une station territoriale bio-GNV(CAPB) > Création d'une Ressourcerie en Nord Est Béarn (CC Nord Est Béarn / Landes Ressourceries)					DEVELOPPEMENT DURABLE/ ESS
	> Pôle d'échanges multimodal - Etude AVP (CAPB)					TRANSPORTS
Axe 3 : Organiser et structurer les bassins de vie						
Projets structurants						
17	<u>Réhabilitation et Extension des Halles - Complexe de la République</u>	CAPBP	13 000 000 €	2 000 000 €	Le projet doit s'inscrire dans l'objectif de revitalisation du centre-ville et présenter une dimension (tourisme, attractivité, agriculture de proximité)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROJET STRUCTURANT
18	Espace culturel du Foirail	Ville de PAU	10 000 000 €	Maxi : 400 000 €		CULTURE
19	Musée de Claracq	CC Luys en Béarn	970 810 €	Maxi : 250 000 €		
Projet en amorçage						
	> B22, reconversion de la Halle SERNAM de Pau (CAPBP)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 : Favoriser un développement équilibré et solidaire des équipements et des services sur un bassin de vie quotidienne attractif						
Répondre localement aux besoins identifiés en termes d'accès aux services sur les polarités principales du territoire du pays de Nay, en articulation avec l'AMI centre-bourg dont la Ville de Nay est lauréate.						
Projets structurants						
1	<u>Développement commercial-OCM</u>	CCPN		Maxi 30 000 € sur le volet OCM	Le soutien régional porte aussi, plus globalement, sur l'AMI centre-bourg	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	<u>Projet Centre culturel (médiathèque-cinéma)</u>	CCPN	6 148 215 €	Maxi 20 % dans la limite maxi de 1 M€ pour la médiathèque et maxi 20% dans la limite de 400 K€ pour le cinéma	Sous réserve des modalités du futur RI culture, de l'avis de la DRAC sur la médiathèque et de la participation du CNC pour le cinéma	CULTURE
3	Forge Arthez d'Asson (travaux/mobiliers+patrimoine en ballade vallée de l'Ouzom+numérisation 3D)	CCPN	253 930 €	63 483 €	L'aide régionale pourra porter sur les postes de travaux de cristallisation et d'honoraires d'étude, avec une participation possible de 25% du coût HT pour le Patrimoine et implication du service Région en amont	
4	Action de coopération internationale Québec-insertion-formation des jeunes	CCPN	72 000 €	10 000 €	Aide votée en CP le 13/03/2018 Délibération n°2018.418.CP	INTERNATIONAL
Projet en amorce						
	> Volet 2 coopération internationale Québec - Tourisme et Entreprises					INTERNATIONAL
Axe 2 : Renforcer les atouts économiques du territoire tout en les diversifiant						
Tirer parti de l'attractivité et des aménités existantes pour porter l'effort de la collectivité dans deux directions complémentaires : d'une part conforter l'attractivité du territoire pour l'accueil des industries aéronautiques ; d'autre part, diversifier et renforcer les clés d'un développement endogène générateur d'emplois : tourisme, agriculture, services, télétravail.						
Projets structurants						
5	<u>Filière aéronautique : Aeropolis et sous-traitance : ingénierie de prospection, offre foncière et immobilière</u>	CCPN	A préciser		Volet immobilier/ foncier : soutien à une étude de faisabilité Volet projection : l'action régionale est portée par l'ADI	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
6	<u>Développement touristique : projet Col du Soulor</u>	CCPN	2 848 000 €	Maxi : 20% de cofinancement régional	POI Massif	TOURISME
7	Schéma d'accueil et de diffusion de l'information	CCPN	363 000 €			
Axe 3 : Engager un modèle de développement rural plus soutenable						
Approfondir les enjeux et exploiter les opportunités en termes d'accès aux mobilités alternatives à la voiture, de production d'énergie durable et renouvelable, et de maîtrise du cycle des déchets, pour assurer et promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée.						
Projets structurants						
8	<u>Halte ferroviaire Bordes-Assat</u>	CCPN	4 400 000 €	Participation régionale de 50% sur le périmètre de MOA SNCF Réseau + 20% max du périmètre éligible de la MOA bloc communal	Contrat d'axe	TRANSPORTS
9	Réseau de chaleur	CCPN	2 368 000 €		Aides aux études préalables et aux investissements figurant dans le règlement d'intervention (SRDEII)	ENERGIE
10	Projet photovoltaïque CET Bénédjacq	SEM (SEPA/CCPN)	2 046 907 €		Limité à l'auto-consommation Aides aux études préalables et aux investissements figurant dans le règlement d'intervention (SRDEII)	ENERGIE
11	Développement de la filière des eaux vives (étude)	CCPN		Aide régionale plafonnée à 50 % pour 30 000 € de dépenses		TOURISME
Projet en amorce						
	> Aeropolis-Usine Safran : Travaux préventifs en matière de lutte contre les inondations - site de Bordes					DEVELOPPEMENT DURABLE



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre territoire

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE MONTS ET BARRAGES



PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le territoire Monts et Barrages

Le territoire Monts et Barrages est un territoire de 23 243 habitants composé de trois communautés de communes : **la CC Briance Combade** (10 communes), **la CC de Noblat** (12 communes) et **la CC des Portes de Vassivière** (12 communes) et structuré en PETR depuis le 15 décembre 2014.

Une économie vulnérable qui subit mutations structurelles et effets de la crise.

Le territoire Monts et Barrages se distingue parmi les territoires ruraux néo-aquitains par l'ampleur de l'effondrement de sa sphère productive exportatrice et la stagnation de l'économie présente. Le tissu économique conserve cependant une orientation plutôt productive mais beaucoup moins affirmée que par le passé.

Le territoire reste spécialisé en agriculture-sylviculture (14% de l'emploi en 2013) et dans des secteurs industriels (cartonnerie, scierie, entreprises de porcelaine et de produits plastiques).

Le territoire présente également une spécialisation dans les activités présentes telles que l'hébergement médico-social et l'action sociale, l'administration publique (premiers secteurs employeurs du territoire) ou encore la santé.

Un modèle de développement en question

Les revenus résidentiels occupent une place croissante dans le processus de captation de revenus extérieurs.

Deux composantes des revenus résidentiels se sont développées :

- les revenus pendulaires essentiellement captés par les communes situées à l'ouest (avec 46 % de ses actifs travaillant en dehors de son territoire, le territoire Monts et Barrages enregistre un des ratios les plus élevés de la région).

- les revenus touristiques notamment dans la partie Est ; les revenus touristiques sont surreprésentés car le territoire dispose d'une densité de lits marchands et non marchands supérieure à celle des territoires de comparaison.

Le territoire compte également de nombreuses aménités permettant le développement des activités de pleine nature (lac de Vassivière, PNR de Millevaches, Mont Gargan- site naturel classé) et des activités culturelles et patrimoniales (label UNESCO pour la collégiale de St-Léonard-de-Noblat, label Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages, Espace Paul Rebeyrolle, Centre International d'art et du Paysage de Vassivière, Ecomusée du moulin du Got, Cité des Insectes...)

Pour autant, la densité d'emplois présents est faible. La proximité de Limoges si elle profite au territoire par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents.

Un regain d'attractivité démographique à encourager et accompagner

Après des décennies de baisse du nombre d'habitants, la population semble se stabiliser. Le solde migratoire positif peine encore à compenser le solde naturel toujours déficitaire.

Le territoire est marqué par le vieillissement de sa population notamment à l'est.

Il est vital pour le territoire d'entretenir le regain d'attractivité en cours (accueil de population active en progression). Parmi les facteurs d'attractivité, le logement constitue un secteur qui reste à améliorer (taux de vacance élevé, parc de qualité déclinante).

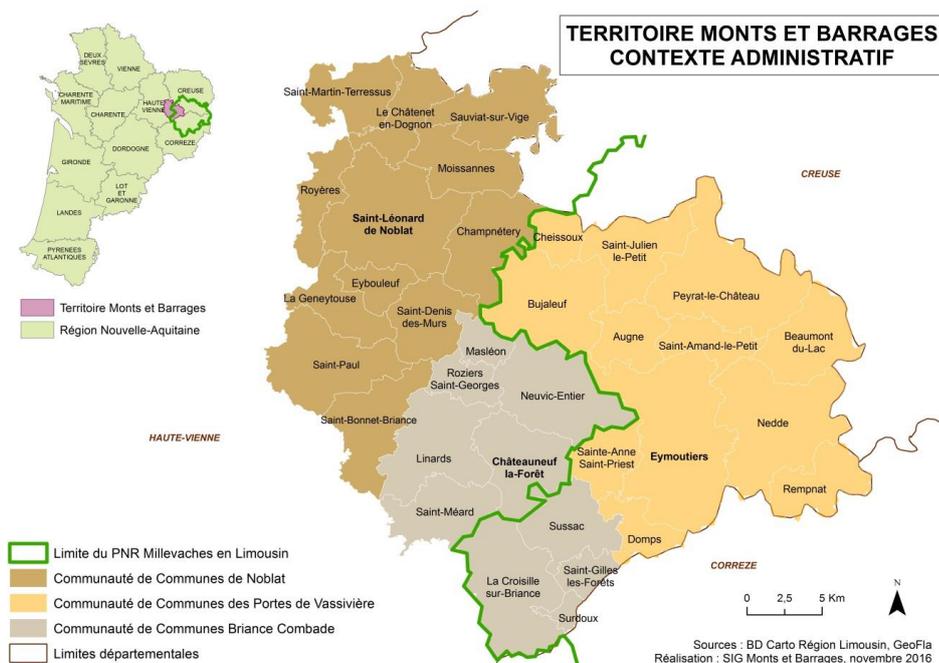
Une pauvreté à endiguer

L'ensemble des catégories sociales affichent des niveaux de revenus inférieurs aux moyennes de la région et de la province. Le niveau de pauvreté reste élevé (16% en 2013).

La faiblesse des revenus ajoutée à une forte évasion commerciale limitent la consommation sur le territoire et le développement de l'économie présente.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

Le territoire Monts et Barrages : 1 PETR, 3 EPCI, 34 communes Présentation du territoire de contractualisation



1. La situation de vulnérabilité du territoire Monts et Barrages

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du PETR du Pays Monts et Barrages de la façon suivante :

- **Communauté de communes Briançonnais : situation de forte vulnérabilité**
- **Communauté de communes de Noblat : situation moins vulnérable**
- **Communauté de communes des Portes de Vassivière : situation de vulnérabilité intermédiaire**

2. La stratégie de développement du territoire Monts et Barrages

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois enjeux majeurs se sont dégagés :

- **enjeu démographique et d'accueil de nouvelles populations**
- **enjeu de développement de l'économie présentielle et productive par la valorisation des ressources locales**
- **enjeu de gouvernance territoriale et de développement des partenariats internes et externes**

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

Axe 1 - Renforcer les facteurs d'attractivité et favoriser l'accueil de populations

1.1 Renforcer l'offre de services au public dans ses différentes composantes :

Il s'agit de maintenir et de qualifier le niveau de services à la population (services de santé, services publics, création d'offres innovantes de type tiers lieux...) de manière à rester attractif et de générer une offre innovante de services pour l'accueil de nouvelles populations.

1.2 Construire et accompagner le développement d'une offre culturelle :

Le territoire bénéficie de structures professionnelles de qualité qu'il convient de soutenir tout en développant des offres nouvelles bénéficiant à la fois à la population locale et aux publics touristiques.

1.3 Qualifier, créer et organiser l'offre de loisirs sportifs et de pleine nature :

Les qualités environnementale et paysagère du territoire sont des ressources à mieux valoriser auprès de multiples publics (scolaires, clubs, habitants, groupes, individuels, locaux, touristes). Pour autant la qualité des sites et la qualité de l'encadrement professionnel des activités sont des clés de conquête de nouveaux publics.

Projets clés : Création d'un tiers-lieu à Saint-Léonard de Noblat, maison de santé pluriprofessionnelle multisite, maisons des services au public, qualification d'espaces culturels, développement et organisation de l'offre d'activités sportives et de pleine nature, développement du tourisme pêche.

Axe 2 – Développer l'économie locale et valoriser les ressources patrimoniales

2.1 Construire une démarche globale de revitalisation des centres-bourgs pour une meilleur qualité de vie : commerces, services de proximité, habitat, espaces urbains :

Les trois centres-bourgs majeurs et les bourgs secondaires sont confrontés à des dégradations structurelles et à des problématiques d'habitat vacant. L'objectif est d'avoir une approche globale de la revitalisation de ces centres-bourgs en intégrant leurs différentes fonctions (services de proximité, habitat, espaces collectifs, mobilités, ...). Il convient d'accorder une attention particulière au maintien des commerces, la transmission-reprise des entreprises, de leur développement (en lien avec les problématiques de l'emploi) ou à des créations nouvelles.

2.2 Favoriser et accompagner le développement des circuits courts :

L'agriculture demeure très présente sur le territoire au travers de productions de qualité (viande bovine et ovine...). Diverses formes de circuits courts se sont développées qu'il convient de soutenir et d'encourager (restauration collective, nouvelles organisations...).

2.3 Favoriser l'émergence de filières économiques et de stratégies collectives de réseaux d'entreprises :

L'idée est de faciliter la structuration de filières comme dans le secteur du bois. Celles liées aux éco-matériaux (terre crue) en lien avec la rénovation du bâti restent à explorer.

2.4 Construire des offres de formation liées aux filières et aux activités :

De par sa petite taille et de sa proximité avec Limoges, le territoire ne dispose pas de formations professionnelles ni de formations post bac. L'objectif est de commencer à mieux appréhender les besoins en compétences des entreprises et de concevoir de nouveaux outils.

2.5 Qualifier, créer et structurer l'offre touristique :

Territoire touristique bénéficiant des flux Limoges-Vassivière, l'offre d'hébergement touristique souffre d'un manque de qualification et d'une absence d'organisation d'ensemble y compris avec les territoires limitrophes.

Projets clés : OPAH « Revitalisation Centre Bourg », éco quartiers, création de services de proximité en milieu rural, création de commerces de proximité et solidaires, actions de sensibilisation et de promotion des circuits courts et/ ou de proximité, développement d'un pôle bois, mise en place d'une ADECT, qualification d'hébergements touristiques, restauration des collégiales, accueil de l'activité ferroviaire liée au train à vapeur (projet structurant à étudier selon l'évolution de l'action), développement de parcours d'excursions sur le territoire Vassivière/ Monts et Barrages/ PNR Millevaches.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire de Monts et Barrages et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le PETR Monts et Barrages bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 1 836 331 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Monts et Barrages feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET Bilan définitif du contrat

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Le Président
du PETR Monts et Barrages

Alain ROUSSET

Sébastien MOREAU

Le Président
de la communauté de communes Briançonnais

Le Président
de la communauté de communes de Noblat

Yves LEGOUFFE

Alain DARBON

Le Président
de la communauté de communes des Portes de Vassivière

Jean-Pierre FAYE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Synthèse PETR Monts et Barrages

Le territoire du PETR Monts et Barrages est un territoire rural de Haute-Vienne adossé à Limoges Métropole à l'Est et au plateau de Millevaches à l'Ouest (le PNR Millevaches englobe 16 de ses communes). Composé de 3 communautés de communes, la CC de Noblat, la CC de Briance-Combade et la CC des Portes de Vassivière, il compte 34 communes et 23 200 habitants. Son principal pôle, St Léonard-de-Noblat (1 580 emplois en 2013) anime l'Ouest du territoire, qui est aussi sous l'influence de Limoges Métropole, toute proche. Deux autres pôles, Châteauneuf-la-Forêt (700 emplois) et Eymoutiers (980 emplois) animent respectivement le centre et l'Est du territoire.

Sans disposer d'accès direct à des axes structurants, il est à proximité de l'A20 et de la ligne ferroviaire Paris-Limoges-Toulouse. Il est traversé dans sa partie nord par la RD941 qui relie Limoges et Clermont-Ferrand et du nord au sud par la RD 979 ainsi que par une ligne TER qui relie Limoges à Ussel. La couverture numérique et en téléphonie mobile est inégale. Des zones blanches persistent dans la partie orientale du territoire.

Une économie vulnérable qui subit mutations structurelles et effets de la crise

Dans tous les territoires, le tissu économique a subi de profondes mutations depuis les années 70. **Le territoire Monts et Barrages se distingue parmi les territoires ruraux néo-aquitains par l'ampleur de l'effondrement de sa sphère productive exportatrice, dont le nombre d'emplois a quasiment été divisé par 3 entre 1975 et 2013, et par la stagnation de l'économie présentielle, qui connaît un véritable bond ailleurs.** Le tissu économique conserve une orientation plutôt productive, mais beaucoup moins affirmée que par le passé. Constitué de petites unités, il reste spécialisé en agriculture-sylviculture (14 % de l'emploi en 2013) et dans des secteurs industriels : l'industrie du bois-papier-imprimerie (avec présence de l'ensemble de la chaîne : de la scierie aux cartonnages), la fabrication de produits plastiques-caoutchouc et autres matériaux non-métalliques (recouvrant ici la fabrication de pièces plastiques et d'articles en porcelaine). Le territoire Monts et Barrages présente aussi une spécialisation dans des activités présentielles telles que l'hébergement médico-social et l'action sociale, l'administration publique (qui sont les premiers secteurs employeurs du territoire), ou encore la santé.

La « Grande récession », impulsée en 2008 par la crise financière internationale, est venue amplifier ce long processus de restructuration. Très fortement exposé aux cycles récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu économique local n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédés durant cette

période (2009-2011 et 2014-2016). Il a enregistré des pertes d'emploi extrêmement intenses (-13 % entre 2008 et 2016, soit - 280 emplois). Tout au plus, l'emploi salarié privé se stabilise depuis 2014.

La plupart des secteurs d'activité ont connu des pertes d'emploi salarié plus intenses qu'en province, qu'ils soient industriels ou liés au secteur des services. Trois secteurs en particulier ont détruit des emplois de façon significative : l'industrie bois-papier-imprimerie, la construction et le commerce.

Ce territoire à forte vocation agricole, orientée vers l'élevage bovin viande ou mixte, semble maintenir ses emplois agricoles entre 2008 et 2013. C'est un des rares territoires de la région à ne pas enregistrer de baisse dans ce secteur. Les industries agro-alimentaires sont relativement peu présentes. La transformation des produits agricoles, l'agriculture bio, l'agritourisme pourraient contribuer à accroître la valeur ajoutée du territoire.

Un modèle de développement en question

La trajectoire de développement, manifestement défavorable, dans laquelle se trouve inscrit le territoire Monts et Barrages dépend de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles et de plus en plus de revenus résidentiels, au premier rang desquels les pensions de retraites dans ce territoire où le vieillissement de la population est prononcé. Deux autres composantes de revenus résidentiels se sont développées : les revenus « pendulaires » essentiellement captés par les communes situées à l'ouest et les revenus touristiques, en mettant à profit les atouts du territoire, notamment dans sa partie Est.

Le territoire Monts et Barrages capte en effet d'importants revenus « pendulaires » importés par les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur : avec 46% de ses actifs travaillant à l'extérieur, ce territoire enregistre un des ratios les plus élevés de la région rivalisant seulement avec quelques territoires en périphérie de Bordeaux. Le territoire tire de ce point de vue profit de la proximité de Limoges Métropole.

En matière de tourisme, les revenus touristiques sont sur-représentés car le territoire dispose d'une densité de lits touristiques marchands, comme non marchands, supérieure à celle des territoires de référence¹. De nombreuses aménités tant naturelles (lac de Vassivière et PNR Millevaches, paysages préservés, omniprésence de l'eau notamment) que patrimoniales (labels UNESCO pour les ostensions et la collégiale de St Léonard de Noblat, Pays d'Art et d'Histoire, entreprises du patrimoine vivant, musées d'art contemporain) font de ce territoire une terre de tourisme.

Les revenus résidentiels occupent une place croissante dans le processus de captation de revenus extérieurs, à l'inverse des revenus productifs exportateurs qui ne cessent de diminuer. De plus, la redistribution des revenus dans l'économie

¹ Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de-France) et la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains à fort caractère rural.

locale apparaît défailante. Elle ne se traduit pas par la création d'emplois présents, au service de la population résidente et des touristes. **La densité d'emplois présents se révèle être la plus faible de tous les territoires de contractualisation, résultat probable d'un potentiel de captation de richesses inférieur à ce qu'on pourrait attendre et d'une propension à consommer localement réduite.** La proximité de Limoges Métropole, si elle profite au territoire Monts et Barrages par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents sur le territoire. Cette évasion commerciale est d'autant plus importante que le niveau d'équipements et services présents sur le territoire est faible.

Des marges de développement

Les pertes d'emploi salarié observées entre 2008 et 2016 s'expliquent par une conjugaison à parts quasi-égales d'un effet structurel (lié à la spécialisation économique du territoire) et d'un effet local défavorables. **L'ampleur de l'effet local (-6,4%) interpelle l'efficacité de l'écosystème local.** Des améliorations sont à rechercher dans sa structuration et son fonctionnement.

Hormis un soudain pic de création d'entreprises en 2014, le territoire connaît globalement une faible dynamique de création d'établissements sur la période 2011-2016. La revitalisation du tissu économique constitue une marge de développement.

En matière d'accueil touristique, une attention doit être portée à la qualification des hébergements. En effet, la moitié des hôtels et campings ne sont pas classés. Le secteur hébergement-restauration reste par ailleurs sous-représenté.

Le niveau de qualification de la population est plus faible qu'en région, à l'instar des territoires ruraux. Ce constat est surtout le fait de la population de 40 ans et plus, parmi laquelle la part de non-diplômés reste élevée (48 %). La population des 15 à 39 ans est par contre sensiblement plus diplômée que dans les territoires ruraux, notamment beaucoup plus souvent diplômée de l'enseignement supérieur, ce qui constitue un atout sur lequel le territoire peut s'appuyer pour son développement.

Un regain d'attractivité démographique à encourager et accompagner

Depuis le début des années 2000, le territoire Monts et Barrages semble avoir enrayé la longue déprise démographique dans laquelle il était enfermé. L'attractivité renouvelée du territoire conjuguée à une réduction du déficit naturel se traduit par une stabilisation du nombre d'habitants, comme dans les territoires ruraux de la région. On peut supposer que l'apport de populations jeunes contribue à l'amélioration du solde naturel.

Le territoire est marqué par le vieillissement prononcé de sa population : les habitants de 60 ans et plus sont 1,3 fois plus nombreux que les moins de 30

ans. Ce vieillissement menace de fortement s'accroître au vu de l'importance de la population de 45 à 59 ans.

La structure d'âge des artisans, commerçants et chefs d'entreprise alerte d'ores et déjà sur les besoins de transmission-reprise : 41 % ont 50 ans ou plus. Ajouté au vieillissement accentué des cadres (42 % ont 50 ans ou plus, contre 34 % en moyenne dans la région), c'est la question du renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée qui se pose. Les agriculteurs exploitants sont eux aussi plus âgés : 52,6% ont 50 ans ou plus.

Le récent regain d'attractivité du territoire ralentit le vieillissement de la population et contribue à renouveler la population active qui demeure en progression. Il est vital pour le territoire Monts et Barrages de l'entretenir. Les facteurs d'attractivité que constituent l'offre de logements et d'équipements et services restent à améliorer.

Le niveau d'équipements les plus courants est tout juste dans la moyenne des territoires ruraux. Ce niveau d'équipements est à reconsidérer au regard de la vocation touristique du territoire et de la densification amorcée de sa partie Ouest. Le parc de logements se renouvelle peu. Le taux de vacance élevé (il atteint 12,3% en 2013) et l'ancienneté des résidences principales laissent entrevoir un parc de qualité déclinante, mal adapté aux besoins. De plus, l'ancienneté du parc, couplé à une faiblesse des revenus des ménages, favorise les situations de précarité énergétique. Ainsi en 2012-2013, une étude confirme que bon nombre de logements étaient énergivores².

Une situation sociale relativement préservée mais une pauvreté à endiguer

Dans le territoire Monts et Barrages, le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale et le niveau de précarité des contrats de travail relativement modéré. Les demandeurs d'emploi sur le territoire sont plus souvent qu'en région âgés de plus de 50 ans et plus souvent concernés par un chômage de longue durée³.

Néanmoins, **le niveau élevé du taux de pauvreté** (16 % en 2013) alerte sur la situation sociale du territoire. L'ensemble des catégories sociales affichent des niveaux de revenus inférieurs aux moyennes de la région et de la province.

Cette faiblesse des revenus, ajoutée à une forte évasion commerciale, limitent la consommation sur le territoire et obèrent le développement de la sphère présente. Elle alerte aussi sur des risques sociaux, qui pourraient être amplifiés si la trajectoire économique défavorable se poursuivait. Une vigilance est aussi à développer quant au phénomène de précarité énergétique, au vu de l'ancienneté du parc de logement et du manque de transports en commun sur certaines parties du territoire.

² Source : SELI, Evaluation et mise en place d'un nouveau dispositif habitat PETR Monts et Barrages 2016

³ Source : Pôle emploi, Eléments statistiques sur le Pays Monts et Barrages, octobre 2017

Une grande hétérogénéité infra-territoriale

Le territoire est composé de deux espaces géographiques : une frange Ouest dans l'aire d'influence de Limoges, démographiquement dynamique, avec une population plus jeune, plus qualifiée et un niveau de vie plus élevé, et un espace rural à l'est, avec une population plus âgée, moins qualifiée et des situations de pauvreté plus fréquentes.

La CC de Noblat tire un avantage évident de sa proximité géographique périurbaine avec Limoges métropole en termes d'attractivité, de dynamisme démographique et de niveau de vie.

Mais ce dynamisme touche inégalement le territoire. Ainsi, si la CC de Noblat enregistre un revenu médian approchant la moyenne régionale et un taux de pauvreté ne dépassant pas 13%, la CC des Portes de Vassivière et la CC Briance-Combade connaissent un taux de pauvreté respectivement de 21% et 18 %.

Les communes des CC Portes de Vassivière et Briance-Combade continuent à perdre des habitants, ou au mieux stabilisent leur population tandis que la plupart de celles de la CC de Noblat en gagnent. Le vieillissement de la population est particulièrement prononcé dans la CC des Portes de Vassivière où l'on compte 1,8 fois plus d'habitants de plus de 60 ans que de moins de 30 ans.

Des enjeux stratégiques

Enjeu 1 : renforcer les facteurs d'attractivité et favoriser l'accueil de populations

Le renforcement des facteurs d'attractivité du PETR Monts et Barrages et l'accueil de nouvelles populations sont primordiaux pour ralentir le vieillissement accentué de la population qui résulte de la déprise démographique dans laquelle le territoire a été trop longtemps enfermé et pour consolider la captation de revenus résidentiels. La récente attractivité de population mérite d'être entretenue dans la durée en renforçant notamment l'offre de services au public, l'offre culturelle l'offre de loisirs sportifs et de pleine nature et en renforçant les bourgs-centres par des opérations de requalification ou d'amélioration du cadre de vie.

Enjeu 2 : développer l'économie locale et valoriser les ressources patrimoniales

L'économie présente et productive doivent être développées, la valorisation des ressources locales stimulée. La structuration de filières mérite notamment d'être favorisée (comme par exemple celle du bois), l'activité agricole davantage valorisée par le développement de circuits-courts. Le tourisme, sur ce territoire qui bénéficie de nombreuses aménités, a un rôle indéniable à jouer dans le développement de l'économie présente, par une structuration de l'offre touristique et une amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement. L'amélioration des performances économiques du territoire passe aussi par la structuration et le fonctionnement de l'écosystème. Mise en réseaux d'acteurs

économiques, redynamisation de l'accueil d'entreprises et anticipation des besoins en compétences font partie de cette préoccupation.

Enjeu 3 transversal aux deux premiers enjeux : affirmer une gouvernance territoriale ainsi que les partenariats internes et externes

S'ajoute un enjeu transversal de gouvernance territoriale et de développement de partenariats internes et externes sur ce territoire en mutation et quelque peu hétérogène. Le soutien à l'ingénierie territoriale, entre autres, est de nature à stimuler l'innovation territoriale et favoriser le travail en transversalité tant à l'intérieur du PETR qu'en associant d'autres partenaires.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Renforcer les facteurs d'attractivité et favoriser l'accueil de populations						
1.1 : Renforcer l'offre de services au public dans ses différentes composantes						
Maintenir et qualifier le niveau de services de proximité de manière à rester attractif et favoriser l'accueil de nouvelles populations.						
Projets structurants						
1	<u>Création d'un tiers-lieu (Saint-Léonard-de-Noblat)</u>	Association l'escalier / Vincent Robert	175 054 €	43 640 €	AMI "Tiers-lieux" (CP juillet 2018)	NUMERIQUE
2	<u>Etude et création d'une maison de santé pluriprofessionnelle multisite</u>	CC Noblat	40 000 € (étude) A déterminer (travaux)	Maxi : 20 000 € (étude) et 200 000 € (travaux du projet global)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
3	Etude de restructuration des services pour les personnes âgées et les personnes en fragilité sociale	CC Portes de Vassivière	50 000 €		Aide régionale contre-partie LEADER ou AAP "Santé" en cours de définition	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
4	Préfiguration d'une maison d'accompagnement et de répit à orientation palliative (Eymoutiers)	Asso. L'arbre	38 000 €		AMI "Territoire du futur" ou AMI "Soutien aux projets socialement innovants" (après avis favorable de l'ARS)	SANTE / ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
5	Mise en place de la fibre optique à la maison de santé (Eymoutiers)	CC Portes de Vassivière	7 000 €	3 206 €		NUMERIQUE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'une maison de services au public (Bujaleuf ou Eymoutiers) > Création d'une maison de services au public (Châteauneuf-la-Forêt/ CC Briance Combade) > Création d'une Halte garderie itinérante (Noblat) > Accueil pour personnes âgées (Linards) 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CLUSTER RURALITE / SILVER ECONOMIE
1.2/ 1.3 : Organiser et qualifier le développement d'une offre culturelle, de loisirs sportifs et de pleine nature						
Les qualités patrimoniales du territoire sont des ressources à mieux valoriser pour développer de nouvelles offres à destination de multiples publics (scolaires, clubs, habitants, groupes, individuels, locaux, touristes) et favoriser l'attractivité du territoire.						
Projets structurants						
6	<u>Ateliers de la fabrique théâtrale (transformation des abattoirs d'Eymoutiers en équipement culturel)</u>	Association Les abattoirs / Le Singe (Compagnie de théâtre)	866 200 €	Maxi : 20 % plafonnée à 150 000 €	Equipements culturels	CULTURE
7	Qualification de l'Espace P. Rebeyrolle avec mise aux normes des dispositifs de sécurité et amélioration de la qualité des visites par systèmes de flash codes (Eymoutiers)	Commune d'Eymoutiers	40 000 €	Maxi : 20 %	Equipements culturels	CULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8	Rénovation du Cinéma (Châteauneuf-la-Forêt)	CC Briance Combade	114 500 €	Maxi : 20 %	Equipements culturels	CULTURE
9	Requalification d'espaces d'accueil des publics de la cité des insectes (Nedde)	Cité des insectes	23 000 €		Aide régionale contre-partie LEADER	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME
10	Aménagements intérieurs et extérieurs du musée de la Résistance (Peyrat-le-Château)	Commune de Peyrat-le-Château	175 000 €	Maxi : 15 %	"Patrimoine - opérations globales" (étude et travaux) + FEADER 765	PATRIMOINE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > <u>Développement du tourisme pêche</u> (construction de la filière, qualification d'hébergements pêche, topo-fiches de parcours, ...) > Etude et création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine > Restructuration du gymnase, rénovation thermique, création d'un dojo et création d'un city stade à proximité (Châteauneuf-la-Forêt / CC Briance Combade) > Projet de centre de ressources et de formation technique pour la création artistique, développement de parcours de diffusion, inventaire des artistes et liste de promotion sur site internet (Saint-Léonard-de-Noblat) 					PATRIMOINE / CULTURE / ENERGIE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Axe 2 : Développer l'économie locale et valoriser les ressources patrimoniales						
2.1 : Construire une démarche globale de revitalisation des centres-bourgs pour une meilleure qualité de vie : commerces, services de proximité, habitat, espaces urbains						
Les trois centres-bourgs majeurs et les bourgs secondaires sont confrontés à des dégradations structurelles et à des problématiques d'habitat vacant. L'objectif est d'avoir une approche globale de la revitalisation de ces centres-bourgs en intégrant leurs différentes fonctions (services de proximité, habitat, espaces collectifs, mobilités, ...). Il convient d'accorder une attention particulière au maintien des commerces, la transmission-reprise des entreprises, de leur développement (en lien avec les problématiques de l'emploi) ou à des créations nouvelles.						
Projets structurants						
11	<u>Mise en œuvre d'une OPAH Revitalisation Centre Bourg</u>	CC de Noblat	729 000 €		Aide régionale sur l'animation et le projet d'amélioration énergétique (audit thermique, analyse et assistance)	LOGEMENT / ENERGIE
12	<u>Mise en place d'un éco quartier</u>	Commune d'Eymoutiers	200 000 €		AAP "Bâtiment du futur" (si construction de logements sociaux innovants)	ENERGIE
13	Création de services de proximité en milieu rural (Royères)	Communauté de communes de Noblat	Chiffrage en cours	Maxi : 60 000 € (multiple rural) Maxi : 45 000 € (derniers commerces)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Démarche mutualisée : études et investissements pour la redynamisation des centres bourgs (CC Briance Combade/ Bujaleuf/ Neuvic-Entier/ St-Martin Terressus) > Requalification et restauration de l'îlot Denis Dussoubs: requalification espace Denis Dussoubs, de l'ancienne Mairie...reconversion ancien hôpital, de l'espace public à Saint-Léonard-de-Noblat (CC de Noblat) > Restructuration du centre historique et création d'itinéraires/ cheminements piétonniers (Eymoutiers) > Mise en place d'un éco quartier (St-Léonard de Noblat) 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CHANTIER "REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS" ENERGIE
2.2 : Favoriser et accompagner le développement des circuits courts						
L'agriculture demeure très présente sur le territoire au travers de productions de qualité (viande bovine et ovine...). Diverses formes de circuits courts se sont développées qu'il convient de soutenir et d'encourager (restauration collective, nouvelles organisations...).						
Projets structurants						
14	Création de commerces de proximité et solidaires : extension local du Cabas (St-Bonnet-Briance), création d'un bar associatif et d'une aire de bivouac (St-Méard), création d'une boucherie locale (St-Paul)	Communautés de communes de Noblat et de Briance Combade / Association "l'araignée au plafond"	615 000 € Chiffrage à préciser	maxi : 45 000 €/ projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	> Actions de sensibilisation et de promotion à la consommation de produits issus de circuits courts et/ ou de proximité (maîtres d'ouvrages privés)					APPEL A PROJET "COOPERATION CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX" / AGRICULTURE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2.3 : Favoriser l'émergence de filières économiques et de stratégies collectives de réseaux d'entreprises						
L'idée est de faciliter la structuration de filières comme dans le secteur du bois . Celles liées aux éco-matériaux (terre crue) en lien avec la rénovation du bâti restent à explorer.						
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Actions collectives économiques (PETR / entreprises du territoire) > Développement d'un pôle bois à Moissannes (CC Noblat) 					ECONOMIE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / FORET
2.4 : Construire des offres de formation liées aux filières et aux activités						
De par sa taille et de sa proximité avec Limoges, le territoire ne dispose pas de formations professionnelles ni de formations post bac. L'objectif est de commencer à mieux appréhender les besoins en compétences des entreprises et de concevoir de nouveaux outils.						
Projets en amorçage						
	> Mise en place d'une Action de développement de l'emploi et des Compétences Territoriales (ADECT) - démarche en négociation avec le Pays Sud Creusois					ECONOMIE / FORMATION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.5 : Qualifier, créer et structurer l'offre touristique

Territoire touristique bénéficiant des flux Limoges-Vassivière, l'offre d'hébergement touristique souffre d'un manque de qualification et d'une absence d'organisation d'ensemble y compris avec les territoires limitrophes.

Projets structurants

15	Qualification d'hébergements et de sites de pratique en lien avec les activités sports de nature (Sussac, St Méard, Châteauneuf-la-Forêt, La Croisille-sur-Briance, Neuvic-Entier, Masléon)	CC Briance Combade	147 000 €		Dans l'attente de la qualification du projet (finalisation de l'étude en cours)	TOURISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
16	Restauration de la collégiale de St-Léonard de Noblat et de la collégiale Saint-Etienne à Eymoutiers	Commune de St-Léonard-de-Noblat / Commune d'Eymoutiers	5 341 923 €	360 000 €	Maxi : 60 000€/ par tranche annuelle sur 3 ans (soit 15% de travaux plafonnés à 400 000€/ an/projet)	PATRIMOINE

Projets en amorçage

	> Accueil et mise en valeur du matériel ferroviaire en gare de Saint-Léonard-de-Noblat (Commune de Saint-Léonard de Noblat) > Développement de parcours d'excursions sur le territoire Vassivière/ Monts et Barrages/ PNR Millevaches					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE / TOURISME
--	---	--	--	--	--	---

Ingénierie du contrat

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.

	Chef de projet territorial - animation du contrat	PETR	0,5 ETP	maxi : 15 000 €/ an pour 0,5 ETP	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	Chef de projet économie-emploi-formation (prestation)		0,7 ETP	maxi : 30 000 €/ an pour 1 ETP	Année 2018 (dégressivité ensuite)	
	Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (coordination des activités de pleine nature, ADECT)		1,5 ETP	maxi : 30 000 €/ an pour 1 ETP	A partir de 2019	
	Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (revitalisation des centre-bourgs)		1 ETP	A préciser	A préciser	

LEADER

	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales	Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
--	---------------------------------	---	---------------------------------	------------------------------------



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE VEZERE-AUVEZERE

2018-2021

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

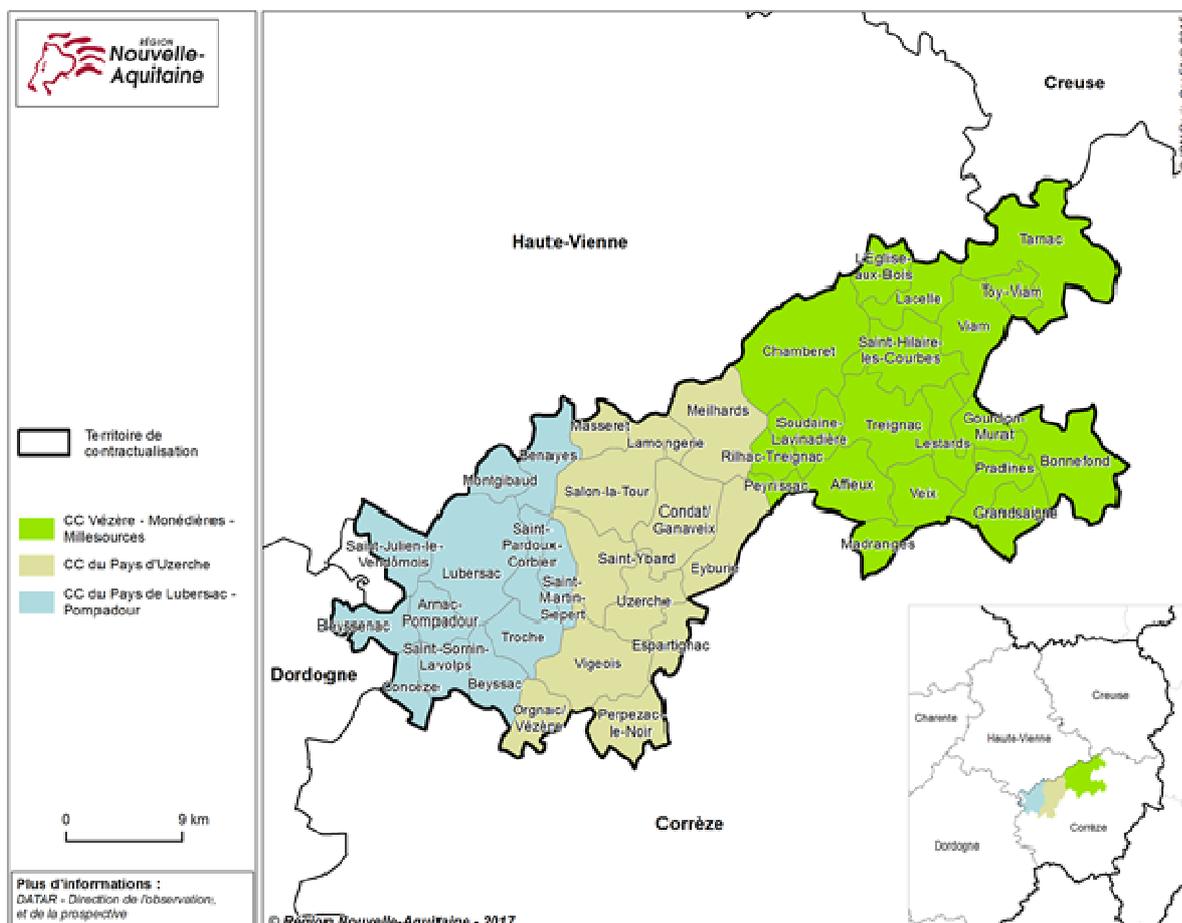
A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Vézère-Auvézère a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Vézère-Auvézère



Situé au nord de la Corrèze, le PETR Vézère-Auvézère est un territoire rural de 43 communes regroupant 22 400 habitants. Ce territoire de contractualisation, le plus faiblement peuplé de la région, est composé de trois intercommunalités : la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la communauté de communes du Pays d'Uzerche et la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources. Ces EPCI se sont associés pour créer en mars 2017 le PETR Vézère-Auvézère.

Situé au carrefour entre les grandes aires urbaines de Limoges (au nord) et de Brive (au sud) et proche de Tulle, le territoire est bien relié à son environnement et même au-delà de par la présence de l'autoroute A20 qui le traverse du nord au sud. Il est également desservi par des liaisons TER (Limoges-Brive, Limoges-Ussel).

L'économie locale présente un profil productif. Elle s'appuie notamment sur la présence de sièges de grosses entreprises qui lui confèrent une très forte spécialisation dans la fabrication d'équipements électriques concentrée à l'ouest du territoire. Le territoire présente également une spécialisation dans des activités présentiellelles telles que l'hébergement social et médico-social et l'action sociale, très présentes dans la partie est.

En 40 ans, les capacités productives concurrentielles historiquement fortes du territoire se sont largement réduites au profit de la sphère présentielle.

Bien que spécialisé dans des secteurs en difficulté à l'échelle nationale et fortement soumis aux aléas de la concurrence internationale, le territoire **fait preuve d'une certaine résilience face à la crise.**

Les revenus productifs exportateurs et les revenus touristiques occupent une bonne place dans le processus de captation de revenus. Bénéficiant de la présence d'aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, l'offre touristique du territoire, notamment axée sur les activités sport-nature avec la présence de 2 stations sport-nature, du PNR Millevaches en Limousin mais aussi d'une économie autour du cheval, est diversifiée. Concernant les revenus résidentiels captés par le territoire, ils proviendraient des pensions de retraites et peu des revenus pendulaires malgré la proximité de la communauté d'agglomération de Brive et de Limoges métropole.

L'atout que représente aujourd'hui la présence de grandes entreprises de la sphère productive est susceptible de se retourner en fonction du contexte concurrentiel. Les conditions de la préservation de ces activités, comme des autres activités productives exposées, méritent d'être partagées, les éventuelles difficultés anticipées.

La montée en puissance de l'économie présentielle est aussi une façon de réduire la vulnérabilité économique du territoire, mais cela suppose de réduire les freins à son développement. **La déprise démographique et la faiblesse généralisée des revenus de la population constituent un frein au développement de la consommation et de l'économie présentielle** sur le territoire qui peut être difficilement compensé par l'attractivité touristique.

Le vieillissement de la population, plus accentué que dans la moyenne des territoires ruraux, **est également porteur de risques sur le renouvellement de la population active.** En effet, malgré la forte attractivité du territoire, notamment pour des actifs, la population active stagne.

L'équilibre du marché du travail aujourd'hui trouvé par un recours important à une main d'œuvre qui réside dans les territoires voisins a pour effet de générer davantage d'évasion que de captation de revenus par le jeu des flux pendulaires. De plus, le vieillissement des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celui des cadres alerte sur le besoin d'actifs qualifiés.

L'attractivité du territoire s'opère dans la proximité : les nouveaux arrivants proviennent de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive et des communautés de communes environnantes. **Elle doit pouvoir s'étendre.**

La montée en qualification de la population, et en particulier des jeunes, est aussi un enjeu pour soutenir le développement du territoire, la transmission d'entreprise et réduire la pauvreté.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

1. La situation de vulnérabilité du territoire Vézère-Auvézère

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la façon suivante :

- Pays de Lubersac-Pompadour : situation intermédiaire,
- Pays d'Uzerche : moins vulnérable,
- Vézère-Monédières-Millesources : situation intermédiaire.

2. La stratégie de développement du territoire Vézère-Auvézère

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

1. Développer la coopération pour renforcer la capacité à agir des acteurs de la sphère économique

Le territoire Vézère-Auvézère est un territoire vaste et contrasté. Ses acteurs – publics et privés – ont néanmoins identifié des complémentarités et ont exprimé une volonté de travailler ensemble.

- Développer les coopérations entre acteurs économiques du territoire : cela permettra de soutenir les actions collectives vectrices de collaborations entre les professionnels
- Mettre en œuvre une structuration touristique : cela permettra aux acteurs touristiques du territoire (professionnels, institutionnels...) de gagner en visibilité et en lisibilité
- Elaborer un Projet Alimentaire Territorial : cela permettra d'adopter des pratiques répondant aux enjeux de développement durable et de susciter de nouvelles coopérations entre des acteurs d'horizons divers (agriculteurs, collectivités, organismes de formation...)
- Développer une politique d'événementiels : cela facilitera la mise en réseau des acteurs du territoire, permettra une coordination entre eux et favorisera l'émergence de nouvelles actions

Projets-clés : création de clubs et d'associations de professionnels, restructuration des offices de tourisme, approvisionnement de proximité, manifestations sportives au niveau international.

2. Attirer et ancrer durablement de nouvelles populations

Le territoire Vézère-Auvézère connaît une dynamique démographique en baisse. L'objectif est d'inverser cette tendance en enravant le déclin démographique et en attirant et en ancrant durablement de nouvelles populations (actifs, touristes, jeunes, retraités...).

- Faciliter l'accueil de porteurs de projets en favorisant le développement de lieux polyvalents : cela permettra de proposer des lieux susceptibles d'accueillir différents types de porteurs de projet du territoire
- Développer l'offre de logements et de services adaptés à l'accueil de nouveaux arrivants et en faciliter l'accès : cela permettra de rendre plus attractive l'offre du territoire et ainsi de favoriser l'installation de nouveaux habitants

Projets-clés : aménagement de bâtiments accueillant des porteurs de projet (tiers-lieux, pépinières, espaces de coworking...), construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

3. Préserver la diversité économique locale

Le territoire Vézère-Auvézère dispose d'un tissu économique local diversifié en termes d'activités et de taille d'établissements. Celui-ci pourrait cependant être fragilisé à l'avenir du fait de l'âge avancé des chefs d'entreprises et des exploitants agricoles.

- Accompagner et soutenir les porteurs d'activité : cela permettra d'accompagner les porteurs d'activité (création, développement, reprise)
- Valoriser et transmettre les savoir-faire des entreprises locales, notamment par la formation des jeunes : cela permettra de conserver les savoir-faire locaux, notamment via la formation des jeunes susceptibles de rester sur le territoire

Projets-clés : soutien à l'ingénierie de formation.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont le Fonds européen de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire Vézère-Auvézère bénéficie de deux programmes LEADER 2015-2020 :

- GAL Territoire Ouest Corrèzienne dont l'enveloppe financière s'élève à 2 287 015 € ;
- GAL de Tulle dont l'enveloppe financière s'élève à 2 092 184 €

Une aide régionale aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire Vézère-Auvézère.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire territoire Vézère-Auvézère feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du PETR Vézère-Auvézère

Alain ROUSSET

Michel DUBECH

Le Président de la
communauté de communes
du Pays Lubersac-Pompadour

Le 1^{er} Vice-Président de la
communauté de communes du
Pays d'UZERCHE

Le Président de la communauté
de communes
Vézère-Monédières-Millesources

Francis COMBY

Jean-Paul GRADOR

Philippe JENTY

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

Synthèse PETR Vézère-Auvézère

Situé aux confins de la Corrèze, le PETR Vézère-Auvézère est un territoire rural de 43 communes regroupant 22 400 habitants. Ce territoire de contractualisation, le plus faiblement peuplé de la région, est composé de trois intercommunalités, la CC du Pays de Lubersac-Pompadour, la CC du Pays d'Uzerche et la CC de Vézère-Monédières-Millesources. Trois pôles de plus de 1 000 emplois, Uzerche, Arnac-Pompadour et Lubersac, animent l'ouest et le centre du territoire. La partie est, très peu dense, fait partie du périmètre du PNR de Millevaches en Limousin.

Au carrefour entre les grandes aires urbaines de Limoges au nord et Brive au sud, et à proximité de Tulle, le territoire est bien relié à son environnement, et même au-delà par l'autoroute A20 qui le traverse du nord au sud. S'il est également desservi par des liaisons TER (Limoges-Brive, Limoges-Ussel), il reste à l'écart des axes ferroviaires majeurs.

Une économie à dominante productive relativement résiliente

L'économie locale présente un profil productif qui s'appuie notamment sur la présence de sièges de grosses entreprises lui conférant une très forte spécialisation dans la fabrication d'équipements électriques. Cette activité, concentrée à l'ouest du territoire, rassemble 12 % des effectifs salariés du PETR. L'industrie agroalimentaire spécialise également le tissu économique de ce territoire fortement agricole, de même que l'industrie bois-papier-imprimerie et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques. Le territoire présente en outre une spécialisation dans des activités présentiellelles telles que l'hébergement social et médico-social et l'action sociale, très présentes dans la partie est.

En 40 ans, les capacités productives concurrentielles historiquement fortes du territoire se sont largement réduites : les emplois de cette sphère ont chuté de 44,5 % entre 1975 et 2013. Le recul général de la part de la sphère productive au profit de la sphère présentielle s'explique aussi, pour une part moindre, par le bond des emplois présentiels (+54,2 %). Le développement des activités présentiellelles a contribué à la diversification du tissu.

Bien que spécialisé dans des secteurs en difficulté à l'échelle nationale et fortement soumis aux aléas de la concurrence internationale, le PETR fait preuve d'une certaine résilience face à la crise. Il enregistre entre 2008 et 2016 des pertes d'emplois relativement modérées (-2,4 %) et fait partie de la moitié des territoires de contractualisation néo-aquitains les moins touchés. La plupart de ses secteurs de spécialisation se comportent mieux qu'au niveau national.

L'hébergement-restauration, les activités immobilières et la construction sont les secteurs les plus affectés tandis que les activités de services administratifs et de soutien, le commerce - réparation automobile et l'hébergement social et médico-social enregistrent les créations d'emplois les plus significatives. Cette relative résistance semble toutefois s'altérer sur la période la plus récente. A rebours des tendances nationale et régionale, le territoire perd des emplois entre 2014 et 2016.

Par ailleurs, la faiblesse dans la durée de son taux de création d'établissement se traduit par un moindre renouvellement du tissu productif.

Un processus de captation de revenus extérieurs qui semble diversifié

Les revenus productifs exportateurs semblent occuper une bonne place dans le processus de captation de revenus, la sphère productive exportatrice du territoire employant proportionnellement plus d'actifs qu'en moyenne régionale et nationale.

Il en est de même des revenus touristiques. Bénéficiant de la présence d'aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, l'offre touristique du territoire, notamment axée sur les activités sport-nature avec la présence de 2 stations sport-nature, du PNR Millevaches en Limousin mais aussi d'une économie autour du cheval, est diversifiée. Elle se traduit par une densité d'hébergement touristique particulièrement élevée (101 lits pour 100 habitants contre 47 en Nouvelle-Aquitaine). Elle s'appuie sur une forte représentation de l'offre d'hébergement marchand et sur un parc important de résidences secondaires.

L'essentiel des revenus résidentiels captés par le territoire semble provenir des pensions de retraites. Leur poids dans le revenu disponible des ménages du territoire est nettement plus marqué qu'en moyenne régionale, du fait du vieillissement prononcé de la population du territoire. Mais le moindre montant moyen des pensions limite sans doute la masse de revenus captés.

La captation de revenus pendulaires est limitée. Les actifs résidents qui travaillent hors du PETR Vézère-Auvézère sont relativement peu nombreux, malgré la proximité de la CA de Brive et de Limoges métropole. Ils « importent » donc des revenus susceptibles d'être consommés sur le territoire inférieurs à la moyenne régionale. Ce constat s'explique pour partie par l'importance des emplois offerts sur le territoire au regard de la population active résidente. Il est confirmé par le bilan négatif des transferts de revenus occasionné par les déplacements domicile-travail inter-territoriaux : les actifs qui résident sur le territoire et en sortent pour travailler sont moins nombreux que ceux qui résident à l'extérieur et entrent sur le territoire pour travailler. Le territoire offre des emplois à de nombreux actifs issus de la CA du Bassin de Brive et de l'agglomération de Tulle ainsi que des CC environnantes, engendrant des échanges déficitaires en termes de revenus. Les échanges avec la CA Limoges métropole sont tout juste positifs.

Une situation sociale relativement préservée mais une pauvreté inquiétante

La résilience du territoire s'accompagne d'une situation sociale préservée. Le niveau de précarité de l'emploi et le chômage restent contenus, bien inférieurs aux moyennes régionale et nationale. Néanmoins, la forte progression du taux de chômage et le niveau élevé du taux de pauvreté alertent sur la trajectoire sociale du territoire. L'ensemble des catégories sociales du territoire affichent des niveaux de revenu inférieurs aux moyennes de la région et de la province.

Des risques de fragilisation structurels à enrayer

L'atout que représente aujourd'hui la présence de 3 grosses entreprises de la sphère productive (Sicame, Mecattraction, Valade) qui concentrent 14 % de l'emploi est susceptible de se retourner en fonction du contexte concurrentiel. Les conditions de la préservation de ces activités, comme des autres activités productives exposées, méritent d'être partagées, les éventuelles difficultés anticipées.

La montée en puissance de l'économie présentielle est aussi une façon de réduire la vulnérabilité économique du territoire, mais cela suppose de réduire les freins à son développement. Le territoire s'inscrit dans une longue trajectoire de déprise démographique depuis la fin des années 1960, plus intense que dans la moyenne des territoires ruraux, et à peine interrompue entre 1999 et 2008. Elle a repris depuis 2008. Le PETR bénéficie d'une forte dynamique migratoire, plus soutenue qu'à l'échelle régionale, mais qui demeure insuffisante pour compenser un solde naturel très déficitaire. **La déprise démographique et la faiblesse généralisée des revenus de la population constituent un frein au développement de la consommation et de l'économie présentielle** sur le territoire qui peut être difficilement compensé par l'attractivité touristique.

Le vieillissement de la population, plus accentué que dans la moyenne des territoires ruraux, **est également porteur de risques sur le renouvellement de la population active**. En effet, malgré la forte attractivité du territoire, notamment pour des actifs, la population active stagne. L'équilibre du marché du travail aujourd'hui trouvé par un recours important à une main d'œuvre qui réside dans les territoires voisins a pour effet de générer davantage d'évasion que de captation de revenus par le jeu des flux pendulaires. De plus, le vieillissement des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celui des cadres alerte sur le besoin d'actifs qualifiés : 52 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprises ont plus de 50 ans, taux supérieur de 8 points à celui des territoires ruraux et de 14 points au taux régional. 40 % des cadres ont plus de 50 ans contre 34 % en Nouvelle-Aquitaine. Le ralentissement de l'attractivité résidentielle du territoire depuis 2008 est d'autant plus préoccupant sur ce territoire. **L'attractivité du territoire s'opère dans la proximité** : les nouveaux arrivants proviennent de la CA du Bassin de Brive et des CC

environnantes. **Elle doit pouvoir s'étendre.** L'offre d'équipements du PETR Vézère-Auvézère apparaît satisfaisante et sa dotation plutôt favorable en équipements de santé et en équipements de sports loisirs et culture notamment, représente un atout. Par contre, l'ancienneté du parc de logements associée à un taux de vacance élevé et la faible proportion de logements locatifs ne favorisent pas l'accueil de nouveaux arrivants.

La montée en qualification de la population, et en particulier des jeunes, est aussi un enjeu pour soutenir le développement du territoire, la transmission d'entreprise et réduire la pauvreté. Certes, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes du territoire ont plus souvent un diplôme de l'enseignement supérieur en poche que leurs homologues des territoires ruraux et sont un atout pour le développement local. Mais les jeunes sont aussi moins nombreux à détenir un diplôme que dans les territoires comparables : près de 31 % des 15- 24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme qualifiant.

Des enjeux stratégiques

Enjeu 1 : renforcer la coopération entre les acteurs du territoire

L'étendue du territoire et les contrastes infra-territoriaux qui le caractérisent mettent en évidence la nécessité de coopérations renforcées (acteurs publics-privés). L'expression d'une volonté commune de travailler ensemble et l'identification de complémentarités incarnent déjà cette ambition, qui pourrait se traduire par la mutualisation de ressources (humaines, financières...) et la coordination d'actions et d'événements. Le projet de création d'une destination touristique sera une première expérimentation de travail en commun, menée à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère, en coordination avec les trois offices de tourisme.

Enjeu 2 : attirer et ancrer durablement de nouvelles populations

Face à la dynamique de déprise démographique, au vieillissement accentué de la population et à la stagnation de la population active qui en résulte, l'accueil d'actifs, notamment qualifiés, revêt un aspect vital pour le renouvellement de la main d'œuvre du territoire. Le renforcement de l'attractivité résidentielle du PETR constitue à cet égard une priorité stratégique. Si le territoire attire aujourd'hui dans la proximité, il doit s'inscrire dans un espace élargi afin de mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement : accueil d'actifs mais aussi recherche de savoir-faire et développement de l'innovation (en lien avec les capacités d'innovation des entreprises industrielles du territoire, innovation sociale...).

L'amélioration et l'adaptation de l'offre de logements (notamment locatifs), d'équipements et de services du territoire (en matière de santé, de développement numérique) et le développement de politiques d'accueil sont les principaux leviers identifiés pour répondre à cet enjeu. Le renforcement de l'attractivité du PETR doit également s'appuyer sur la promotion du territoire,

faisant de la ruralité, constitutive de l'identité du territoire, un atout pour son développement.

Enjeu 3 : préserver la diversité économique locale

Le développement du territoire passe également par la préservation de la diversité de son tissu économique, entre activités productives et activités présentiellelles.

Cet enjeu souligne l'opportunité de prendre en compte et valoriser l'approche durable des activités qui devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes production et de consommation responsable. La valorisation des ressources agricoles du territoire représente une marge de développement.

La valorisation du potentiel touristique du territoire, prenant en compte les aménités locales (environnement, stations sport-nature, agriculture de qualité, patrimoine), pourrait participer à la dynamisation de ses activités présentiellelles. De même que le soutien aux activités liées au secteur médico-social déjà très présentes dans le PETR.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Développer la coopération pour renforcer la capacité à agir des acteurs de la sphère économique						
Le territoire Vézère-Auvézère est un territoire vaste et contrasté. Ses acteurs – publics et privés – ont néanmoins identifié des complémentarités et ont exprimé une volonté de travailler ensemble sur des projets structurants en direction des acteurs du développement économique, de la structuration touristique, des circuits courts et de grands évènements sportifs et culturels						
Projets structurants						
1	<u>Création et animation d'un club d'entreprises</u>	PETR Vézère-Auvézère, EPCI	Soutien en ingénierie	Soutien régional dans le cadre du financement de l'ingénierie (poste de chef de projet économie emploi formation)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	<u>Accompagnement à la création d'une destination touristique à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère</u>	PETR Vézère-Auvézère	Soutien en ingénierie	Soutien régional dans le cadre du financement de l'ingénierie (poste de chargé de mission tourisme et attractivité)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME
3	<u>Aménagement de plateforme en vue de l'accueil des championnats du monde de canoë-kayak</u>	Commune de Treignac	260 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		SPORT
4	Soutenir les actions collectives favorisant la coopération entre les professionnels	Association intercommunale, club d'entreprises, SCIC, collectivités territoriales	100 000 €	Soutien régional dans le cadre du financement de l'ingénierie (poste de chef de projet économie emploi formation)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ECONOMIE TERRITORIALE
5	Festival Kind of Belou	Association Kind of Belou	90 000 €	Maxi : 4 000 €		CULTURE
Projet en amorçage						
	>Création d'un bâtiment/Halle d'accueil touristique et de sports nature sur un site emblématique des Monédières (Commune de Veix) >Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions qui auront été définies dans le Programme Alimentaire Territorial (PAT)					SPORT /TOURISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Axe 2 :						
Attirer et ancrer durablement de nouvelles populations						
Le territoire Vézère-Auvézère connaît une dynamique démographique en baisse. L'objectif est d'inverser cette tendance en enravant le déclin démographique et en attirant et en ancrant durablement de nouvelles populations (actifs, touristes, jeunes, retraités...). Le territoire mise sur la création de lieux polyvalents, la réhabilitation énergétiques des logements et bâtiments publics, la valorisation de ses aménités naturelles et patrimoniales.						
2.1 : Faciliter l'accueil de porteurs de projets en favorisant le développement de lieux polyvalents						
Projets structurants						
6	<u>Aménagement d'un bâtiment mitoyen avec celui de la Poste pour en faire un espace de coworking / une MSAP</u>	Commune de Chamberet	25 886 €		AMI TIERS LIEUX / politique contractuelle	NUMERIQUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
7	<u>Equipement et animation du tiers-lieu (future MSAP) de Tarnac</u>	Association PTT (Pôle de turbulences technologiques)	265 000 €		AMI TIERS LIEUX / politique contractuelle	NUMERIQUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	>Création d'un bâtiment destiné à l'accueil d'entreprises (type "pépinière d'entreprises") sur la commune de Chamberet; >Création d'une maison des entreprises sur la communauté de communes du Pays d'Uzerche					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	> Espace de coworking au sein de la maison des entreprises de la communauté de communes du Pays d'Uzerche					NUMERIQUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2.2 : Développer l'offre de logements et de services adaptés à l'accueil de nouveaux arrivants et en faciliter l'accès						
Projets structurants						
8	<u>Etude stratégique territoriale d'organisation de l'offre de soins de 1er recours et création de MSP (MSP Arnac Pompadour; antenne Pôle de santé de Haute-Corrèze à Tarnac...)</u>	Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour Commune de Tarnac		Etude : maxi : 50% ; Investissement : maxi : 20% des dépenses éligibles		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
9	Création d'une épicerie de proximité et d'un restaurant (réhabilitation de locaux communaux situés en centre-bourg)	CC du Pays Lubersac Pompadour	370 000 €	Maxi : 30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
10	Création d'un multiple rural	CC du Pays d'Uzerche	250 000 €	Maxi : 40 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
11	Création d'une Maison de Service Public en lien avec la Chambre d'Agriculture (création d'une salle multimédia et de bureaux pour recevoir les différents partenaires)	Commune de Saint-Ybard	49 700 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
12	Réhabilitation des bâtiments publics	Communes			Appel à projets bâtiment du futur	ENERGIE
13	Restauration de Monuments Historiques classés ou inscrit	Communes			Sous réserve de la programmation conjointe du service du patrimoine et inventaire de la Région et de la DRAC	PATRIMOINE
14	Canal des Moines de la Chartreuse du Glandier - Etude archéologique préalable et travaux d'aménagement/valorisation du parcours (Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour)	Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour	Etude : 90 000 € Travaux : 220 000 €	Etude archéologique : taux maximum 20%. Aménagement et valorisation : Taux maxi : 25% ou si projet éligible FEADER : taux maxi : 15%	Aménagement et valorisation : sous réserve des résultats de l'étude et du contenu du projet. Possibilité de financement FEADER (TO765).	PATRIMOINE
15	Réhabilitation du Village Vacances Les Roches de Scoeux ; Création d'un pas de tir à l'arc; agrandissement du parcours d'accrobranches	Commune de Chamberet	Village Vacances : 600 000 € Tir à l'arc et accrobranches : 57 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		TOURISME
16	Travaux d'aménagement du terrain Lescure pour améliorer les conditions d'accueil des manifestations sportives	IFCE (EPA)	300 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		SPORT
Projets en amorçage						
	>Lieux innovants de services publics : Réhabilitation de l'espace "Halle Huguenot" à la Papeterie : aménagements intérieurs pour activités nouvelles artisanale, associative et commerciale					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Réhabilitation énergétique des logements sociaux communaux ; Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la communauté de communes du Pays Uzerche					ENERGIE / LOGEMENT
	>Accueil des touristes; gîtes ; offre touristique aérien; cyclotourisme; sports de nature					TOURISME / SPORT
	>Valorisation du patrimoine (Aménagement du chemin des Hérédiés, Fontaine St Georges, et des savoir-faire (Ecomusée des métiers ruraux),					PATRIMOINE
	>Création d'un lieu d'expérimentations artistiques et artisanales ; salle d'exposition maison Roux					CULTURE / PATRIMOINE
	>Création d'un organisme de formation en équitation (Ecuries St Jean)					FORMATION
Axe 3 :						
Préserver la diversité économique locale						
Le territoire Vézère-Auvézère dispose d'un tissu économique local diversifié en termes d'activités et de taille d'établissements. Celui-ci pourrait cependant être fragilisé à l'avenir du fait de l'âge avancé des chefs d'entreprises et des exploitants agricoles. Aussi, le territoire désire accompagner les chefs d'entreprise notamment dans le secteur du commerce et de l'artisanat dans leur projet de modernisation, dans la mise en oeuvre de projets collectifs mais également proposer aux entreprises des solutions immobilières pour de faciliter leur accueil et leur développement.						
Projets en amorçage						
	>Soutien à l'économie de proximité du territoire dans le cadre des opérations collectives de modernisation >Réalisation d'un Schéma stratégique d'accueil des activités économiques à l'échelle du territoire de contractualisation					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	>Accompagnement et formation à la mécanique, ingénierie de formation maîtrise de la construction et/ou réparation					VIE ASSOCIATIVE / FORMATION CONTINUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Ingénierie du contrat :						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial	PETR Vézère-Auvézère	0,5 ETP	Maxi : 12 500 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie, emploi, formation	A préciser	0,5 à 1ETP	Maxi : 25 000 € pour 1ETP		
	Chargé de mission thématique "Tourisme attractivité"	A préciser	1,5 ETP	Maxi : 37 500 €		
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

**Contrat de solidarité et d'attractivité
avec le territoire de contractualisation
de l'ancienne capitale régionale
de Poitou-Charentes**

**GRAND POITIERS
VALLÉES DU CLAIN
HAUT-POITOU**

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet représenté par :

- **M. Alain CLAEYS**, Président de la communauté urbaine, ci-après dénommée le Grand Poitiers,
- **M. Gilbert BEAUJANEAU**, Président de la communauté de communes des Vallées du Clain,
- **M. Rodolphe GUYONNEAU**, Président de la communauté de communes du Haut-Poitou,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération de la Communauté urbaine de Grand Poitiers en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Vallées du Clain en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut-Poitou en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

Grand Poitiers, les Vallées du Clain et le Haut Poitou ont déposé une candidature en date du 13 juillet 2017 pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Le territoire de contractualisation : Grand Poitiers – Vallées du Clain – Haut-Poitou

Le territoire est composé de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, de la Communauté de Communes du Haut Poitou et de la Communauté de Communes des Vallées du Clain rassemblant 261 919 habitants, 87 communes, 118 298 ménages, 15 907 établissements et 92 183 emplois.

Le territoire est organisé autour de 6 bassins de vie (Neuville-de-Poitou, Mirebeau, Vouillé, Lusignan, Vivonne et Chauvigny) et deux pôles d'emploi (Poitiers et le Futuroscope).

Le territoire s'articule autour du centre urbain Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domiciles travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifiés avec leur fonctionnement propre : Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

Il réunit un grand nombre des acteurs de l'innovation (la Technopole, l'université, les laboratoires du CHU, les écoles d'enseignement supérieur, la French Tech, Edutainment, l'INRA).

Il bénéficie de la présence du parc d'attraction du Futuroscope qui attire plus de 2 millions de visiteurs. Le territoire dispose d'un parc hôtelier attenante qui propose une offre de nuit en hôtel très conséquente.

Il dispose de filières économiques structurées autour d'écosystèmes présents : les Ed TECH, l'aéronautique, l'agriculture.

Il représente une zone d'emploi conséquente dans le département de la Vienne (concentration de 68% des emplois du département).

Le territoire présente plusieurs enjeux communs identifiés par le diagnostic des trois entités le composant :

- **L'enjeu de maintien et création des activités économiques**, par l'accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, au soutien à l'innovation, par la cohérence entre l'offre de formation et l'emploi, l'accès au numérique et à la téléphonie sur tout le territoire de contractualisation, l'accompagnement de l'agriculture vers un modèle de développement responsable.

Cet enjeu répond également au défi du renforcement des filières économiques stratégiques du territoire, du développement des relations entre le monde de l'entreprise et celui de la **formation-recherche**. La présence d'une université qui compte 36 laboratoires de recherche rend cette coopération d'autant plus stratégique et pertinente.

En utilisant le potentiel de l'offre de formation et d'enseignement supérieur, des écosystèmes d'entreprises présents, des acteurs favorisant les liens, le territoire se donne pour objectifs de générer de nouvelles activités créatrices d'emploi et de maintenir le dynamisme économique existant.

- **L'enjeu du maintien des équilibres** dans le pôle urbain de Poitiers et dans les zones les plus rurales. Le maintien des équilibres territoriaux se manifeste par la revitalisation des centres-bourgs à travers une offre commerciale de proximité, des services publics et une offre de logements cohérente. La précarité pécuniaire, énergétique ou d'isolement dans certains quartiers urbains et dans les franges rurales constitue un défi important. L'accès au numérique et à la téléphonie est un enjeu majeur pour améliorer l'attractivité du territoire. Son déploiement est indispensable pour permettre le développement de nouvelles formes de travail, limitant les déplacements et dépassant les contraintes géographiques.

Le territoire est situé au cœur d'un réseau d'infrastructures importantes et souhaite renforcer cette position de carrefour connecté. La proximité des zones d'emploi de Poitiers et du Futuroscope et les flux de déplacements vers des pôles secondaires, tels que Neuville, Mirebeau, Vouillé, Lusignan ou Vivonne font de l'offre de transports et la gestion des déplacements des enjeux majeurs pour l'équilibre du territoire.

- **L'enjeu d'accompagnement vers la transition énergétique et la préservation de la biodiversité**, permet de soutenir les politiques publiques déjà à l'oeuvre dans ce domaine auprès des collectivités et des entreprises, de favoriser le développement des énergies renouvelables et de développer les actions en faveur de la biodiversité et de la mise en oeuvre des trames vertes et bleues.
- **L'enjeu de développement culturel, de la création, de la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme** doit permettre de valoriser le patrimoine, favoriser son animation, de développer la création artistique contemporaine, la diffusion artistique (musique, art visuel...) et les pratiques artistiques.

Conscients des réels atouts de leur bassin de vie (présence de filières d'excellence, cadre de vie remarquable, patrimoine historique...), les EPCI composant le territoire de contractualisation souhaitent que le Contrat d'Attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine soit un des outils permettant la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour le territoire et contribue à l'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette stratégie vise à favoriser un modèle de développement équilibré du territoire, vecteur de rayonnement national et européen.

Pour répondre à ces enjeux, les trois entités constituant le territoire de contractualisation ont développé leur stratégie pour les prochaines années.

La stratégie du territoire de contractualisation se décline en 4 axes d'action.

1. Créer de l'activité génératrice d'emploi

Ce territoire a un potentiel d'innovation et de création important, capable d'attirer de nouveaux talents et d'assurer un développement local dynamique et attractif. Le territoire compte développer les conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement de nouvelles entreprises notamment les start-up. Grand Poitiers est d'ores et déjà reconnu dans le domaine des technologies numériques pour les apprentissages tout au long de la vie grâce à la présence de grands opérateurs publics. La Région Nouvelle-Aquitaine pourra s'appuyer sur ce territoire de contractualisation pour diffuser ce savoir-faire.

Les atouts du territoire pourront être mis à profit pour conforter son positionnement à l'échelle régionale, renforcer sa reconnaissance de pôle d'excellence dans sa spécificité.

Projets-clés :

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et de l'objectif 9 « initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux » la Région s'attachera à favoriser les dynamiques collaboratives entre acteurs. Accélérer le développement du territoire par l'innovation est un objectif soutenu par la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII). Les deux projets suivants seront étudiés dans le respect de ces schémas.

Le développement de la technopole de Grand Poitiers et l'appui à son programme d'actions : la Technopole de Grand Poitiers s'intègre dans la politique d'innovation voulue et impulsée par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de mettre en réseau compétences industrielles, entrepreneuriales, innovation et recherche.

La stratégie Ed TECH : dans Poitiers cohabitent à la fois des établissements d'enseignements renommés - **université pluridisciplinaire, Sciences Po, ENSMA** - des poids lourds de la formation à distance - **CNED, Canope** - et plusieurs **start up** engagées dans le marché de « l'Edutainment »
Il reste à mettre en œuvre les mutations liées à l'avènement du numérique.

La création et le développement de tiers lieux : ces espaces de travail partagés et collaboratifs qui favorisent la créativité et répondent aux problématiques économiques du champ entrepreneurial sont encouragés et soutenus par la Région sur ce territoire.

2. Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité et l'amélioration de la mobilité

Il s'agit de consolider le maillage en offre de services, en offre commerciale, en renforçant les centralités économiques y compris dans les polarités intermédiaires. Les problématiques de mixité sociale sont également à prendre en compte y compris en zones rurales. Le territoire souhaite agir sur cette dimension en utilisant le levier de l'habitat, de la lutte contre la vacance et la revitalisation de centres-bourgs.

Projets-clés :

Création de maisons de santé pluridisciplinaires : la Région s'est engagée dans la lutte contre la désertification médicale. A ce titre, elle encourage la réalisation de diagnostics territoriaux stratégiques sur l'offre de soins et veille à compléter le maillage du territoire en maisons et pôles de santé pluridisciplinaires.

Réhabilitation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers : C'est la plus grande piscine du département de la Vienne. La réhabilitation du bassin sportif s'inscrit dans les engagements pris par la Collectivité en corrélation avec l'Agenda 21.

La piscine de la Ganterie compte de nombreuses activités aquatiques et compétitions de niveau national organisées par le mouvement associatif (natation sportive, natation synchronisée, water-polo, plongée, kayak, sauvetage,...). Sa situation géographique à proximité du Collège et Lycée Camille Guérin favorise la pratique de la natation scolaire et permet à cet établissement de proposer l'option natation au baccalauréat.

Les travaux mis en œuvre doivent permettre l'exploitation du bassin toute l'année sans couverture, bassin de type dit « Nordique ».

3. Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et le maintien de la biodiversité

La transition énergétique occupe une place centrale dans le développement du territoire ainsi que la préservation de la biodiversité, la valorisation des espaces naturels et la qualité de l'eau.

Projets-clés :

Mon village espace de biodiversité : l'objectif est de construire une relation entre la société et son espace environnant autour de la biodiversité des espaces verts. Ce dispositif porté par Grand Poitiers est proposé en partenariat avec le centre d'étude biologique de Chizé (79).

Création d'une chaufferie bois communale : alimenter le nouveau complexe de la commune de St-Martin-la-Pallu par une chaufferie bois qui s'inscrit dans la promotion et le développement des énergies renouvelables.

4. **Développer la culture, la création, la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme**

Le territoire a mis en place des politiques publiques culturelles importantes qu'il souhaite poursuivre. La culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité et des domaines qui permettent la création de lien social et favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants. Le développement culturel engendre des actions qui valorisent le territoire et améliorent sa notoriété. La culture et le patrimoine sont des supports qui participent à la transformation du territoire en une destination touristique de renommée.

Projets-clés :

Réhabilitation de l'auberge de jeunesse : un axe de la stratégie touristique de la Communauté urbaine doit porter sur l'amélioration du niveau qualitatif des hébergements touristiques. L'objectif de ce projet est de positionner l'auberge au sein de l'offre globale des hébergements touristiques et de déterminer s'il existe un marché pour cet équipement. La Région est attendue dans un premier temps sur l'étude diagnostic qui permettra de définir le positionnement de l'auberge au regard des autres hébergements de groupes du territoire et devrait permettre de dimensionner la réhabilitation envisagée.

Palais des ducs d'Aquitaine : Au cœur de la cité, le Palais des ducs d'Aquitaine constitue un monument unique aux origines antérieures au X^{ème} siècle, associé à la figure d'Aliénor d'Aquitaine.

Profitant de la construction d'une Cité Judiciaire qui libèrera l'édifice de sa fonction actuelle, la Ville de Poitiers dessine un nouveau projet pour le Palais des ducs d'Aquitaine et son quartier.

La révélation patrimoniale et architecturale de ce monument exceptionnel, mais aussi sa réinvention avec des usages pluriels contemporains, vise à en faire la porte d'entrée symbolique du territoire et un lieu hybride de partage et de rencontres des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la pensée, de l'art et de la culture, avec les publics les plus larges.

Depuis le début de l'année 2017, une étude s'est consacrée aux 3 composantes du projet :

- Révéler le patrimoine et réinventer le quotidien du Palais avec des usages contemporains ;
- Imaginer un nouveau projet urbain pour l'ensemble du quartier, du Palais à l'église Sainte-Radegonde, avec des parcours permettant la découverte, facilitant les usages pour tous les publics (habitants, touristes) et développant l'attractivité (commerciale, touristique, etc.) ;
- Imaginer des événements qui créent ces parcours et mettent en mouvement le projet, par une rencontre entre la création contemporaine et le patrimoine, avec une première édition en 2019.

Le soutien de la Région portera sur les études de définition du projet. L'opportunité d'un soutien régional en phase d'investissement sera étudiée dans le cadre de la politique régionale de revitalisation des centres-villes.

Théâtre Auditorium de Poitiers – Scène Nationale : la convention d'objectifs 2018-2021 du TAP fixe des objectifs territoriaux. Il s'agit de faire profiter de cette présence artistique l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. Des temps de résidence, des rencontres et des démonstrations seront organisées qui sensibiliseront de façon directe, conviviale et humaine, les habitants de Grand Poitiers à la présence d'artistes au travail et à leurs démarches, préalable fondamental à la compréhension des œuvres d'aujourd'hui.

Partenariat avec la compagnie L'Homme Debout et Zo Prod pour doter la Communauté urbaine de Grand Poitiers de lieux de création, ateliers, lieux de fabrique artistique et culturelle à destination des compagnies.

Travail de territoire, de rencontres innovantes, mené en direction des publics jeunes et éloigné-e-s de l'Art et de la culture avec la **Compagnie sans titre**. La notion de « service public de la création » prend tout son sens avec son projet développé autour des thèmes comme l'identité, l'égalité ou l'engagement.

Les chantiers à venir :

- **Stimuler l'écosystème d'innovation dans le domaine de la Silver économie**
La Région a engagé une réflexion sur le développement d'une économie à destination des personnes âgées. Les projets de ce territoire qui relèvent de ce secteur d'activité pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Relancer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes**
De nombreux centres-bourgs perdent de leur attractivité et de leur dynamisme. Les démarches de revitalisation doivent être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire par une approche globale qui prend en compte l'ensemble des composantes : habitat, commerces, services...
Les aménagements de voirie, mises aux normes, accessibilité, amélioration des conditions de circulation, ne constituent pas des opérations de dynamisation de centres-bourgs.
Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Développer des Circuits courts**
Le développement des circuits-courts est en plein essor. L'urgence écologique oblige à retisser des liens entre les territoires urbains et ruraux. Pour cela, il faut recréer un système de distribution alimentaire pensé et appréhendé dans son ensemble. Favoriser cette pratique c'est porter une attention particulière au mode de production, de transformation, de logistique, de distribution. Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Améliorer les conditions de mobilité**
La mobilité est une problématique importante. Elle est l'un des premiers freins à la reprise d'emploi. Elle doit être pensée non à l'échelle communale ou intercommunale mais à l'échelle du territoire constitué par Grand Poitiers, Haut-Poitou et Vallées du Clain qui doit être en mesure de proposer une offre adaptée.
Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et de transport, pour répondre aux enjeux sociétaux avec des solutions nouvelles, pour s'adapter aux changements de comportements la Région met en place un living lab pour contribuer à l'expérimentation de solutions innovantes, en conditions réelles. C'est dans ce cadre, qu'un travail sur la mobilité de ce grand territoire pourra être mené.
- **Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**
La Région Nouvelle-Aquitaine consacre 1.2 milliards d'euros à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'apprentissage des lycéens à travers son programme prévisionnel d'investissements 2017-2021.
Dans ce cadre, il est prévu de consacrer pour le territoire de contractualisation :
 - 1 900 000 €, en faveur du lycée Aliénor d'Aquitaine,
 - 12 550 000 €, en faveur du lycée Camille Guérin,
 - 10 600 000 €, en faveur du lycée Nelson Mandela,
 - 5 700 000 €, en faveur du lycée Réaumur.Soit, 30 750 000 € en faveur de ce territoire.

- **Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de :

- 1 923 739 € au GAL du Haut-Poitou et Clain et du Châtelleraudais (dossier commun),
- 1 633 896 € au GAL des Six Vallées.

La Région mobilisera un financement pour soutenir les plans de développement de chaque GAL dans le respect des règlements sectoriels régionaux.

- **Accompagner la Politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit une mobilisation importante des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires, notamment autour des thèmes de l'éducation, de l'emploi et du développement économique.

La Région entend jouer un rôle actif dans cette dynamique face aux enjeux de cohésion urbaine et sociale.

En ce qui concerne la communauté urbaine Grand Poitiers, cinq quartiers ont été reconnus prioritaires pour le contrat de ville 2015-2020 : Beaulieu, Saint-Éloi, Les Trois cités, Bel Air et Les Couronneries. Ce dernier quartier est aussi reconnu Quartier d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

- **Emploi et formation**

Une réflexion territoriale sera initiée afin de croiser et faire émerger les compétences recherchées par les entreprises.

- **Développer les aménités entre Grand Poitiers et Châtelleraudais**

Dans le cadre du processus de contractualisation avec le Grand Châtelleraudais, le diagnostic élaboré par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'étude sur la zone d'emploi faite par l'Université de Poitiers montrent la nécessité de développer une coopération concertée entre Grand Châtelleraudais et Grand Poitiers en mettant en avant la complémentarité de chaque territoire de projet.

- Dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE, Grand Poitiers a élaboré une stratégie **Investissement Territorial Intégré (ITI)**. La convention partenariale avec la Région, autorité de gestion, a été signée le 28/11/18. Certains de ces projets pourront être présentés dans le cadre du contrat d'attractivité.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région. **Les objectifs du contrat s'inscrivent notamment dans le cadre du projet de territoire de Grand Poitiers.**

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un-e représentant-e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain CLAEYS

Alain ROUSSET

Le Président
de la communauté de commune du Haut-Poitou

Le Président
de la communauté de communes des Vallées

Rodolphe GUYONNEAU

Gilbert BEAUJANEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : synthèse du diagnostic de Grand Poitiers, Vallées du Clain, Haut-Poitou

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel 2018-2020



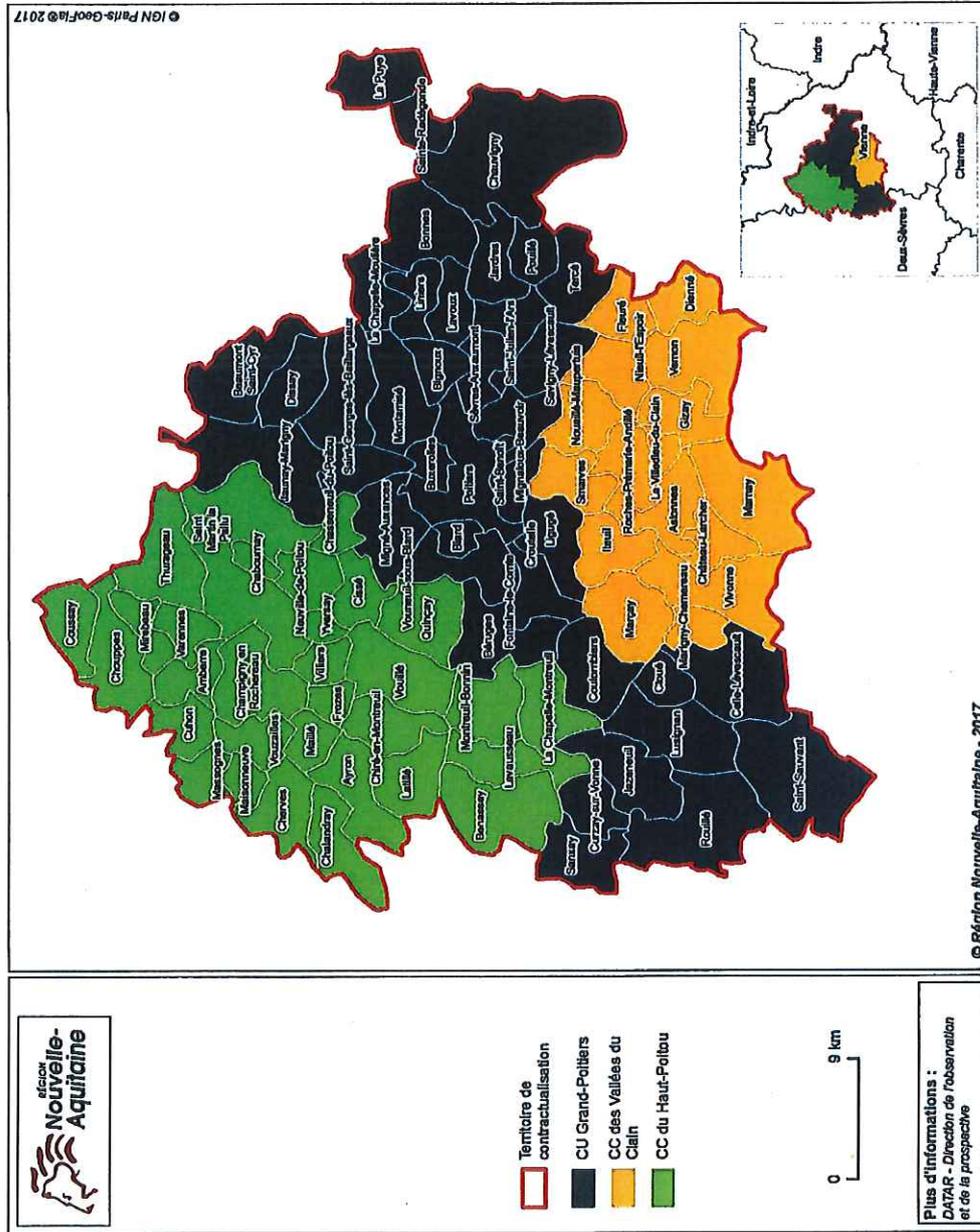
GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Synthèse du diagnostic du territoire de contractualisation

24 janvier 2018

Présentation du Territoire du contractualisation



Le territoire est composé de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, Communauté de Communes du Haut Poitou et Communauté de communes des Vallées du Clain rassemblant 261 919 habitants, 87 communes, 118 298 ménages, 15 907 établissements et 92 183 emplois.

Le territoire est organisé autour de 6 bassins de vie (Neuville-de-Poitou, Mirebeau, Vouillé, Lusignan, Vivonne et Chauvigny) et deux pôles d'emploi (Poitiers et le Futuroscope).

Le territoire s'articule autour du centre urbain Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domiciles travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifiés avec leur fonctionnement propre : Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

Ce territoire bénéficie de nombreuses infrastructures structurantes : A10, RN147, RN 149, LGV Paris-Bordeaux, TGV Paris-Poitiers, l'aéroport Poitiers-Biard.

► Les points forts de ce territoire

Les dynamiques économiques et d'emploi :

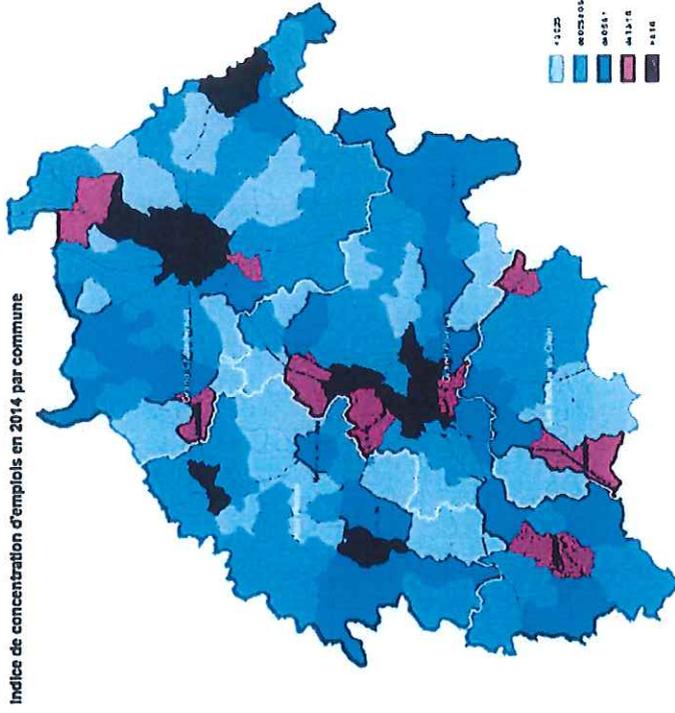
Un territoire qui réunit un grand nombre des acteurs de l'innovation (la Technopole, l'université, les laboratoires du CHU, les écoles d'enseignement supérieur, la French Tech, Edutainment, l'INRA).

La présence du parc d'attraction du Futuroscope qui attire plus de 2 millions de visiteurs et le parc hôtelier attenant qui propose une offre de nuit en hôtel très conséquente.

Des filières économique structurées autour d'écosystèmes présents : les Ed TECH, l'aéronautique, l'agriculture

Un poids de la zone d'emploi déterminant dans le Département de la Vienne (concentration de 68% des emplois du Département dans la zone d'emploi) La plupart des entreprises du territoire ont plus de 10 ans (35%) ce qui se situe dans la même moyenne que la Région. Les établissements sont bien ancrés localement. Le nombre de très jeunes entreprises est également important (11%) et similaire au taux de la Nouvelle Aquitaine.

Le taux de chômage (11,8% en 2013) est plus faible que celui de la région ou même des territoires pouvant être comparé à celui-ci (12,5%).



Source : INSEE 2014, réalisation sce

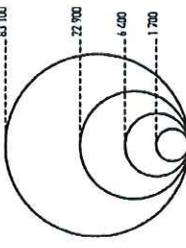
Un patrimoine très important et des espaces naturels à valoriser par l'économie du tourisme (voies classées, grandes abbayes, classement UNESCO d'édifices)

Un territoire organisé autour des deux pôles d'emplois générateurs de dynamiques spatiales : Poitiers et Chasseneuil-Futuroscope

Modes de développement et attractivité territoriale du Seuil du Poitou (période 2010 → Les Pennes au Poitou)

- MODES DE DÉVELOPPEMENT :**
 évolution des emplois (E) et des actifs (A) de 1995 à 2010
- Croissance autonome (E → A-1) : augmentation
 - Croissance résidentielle (A → E-1) : attraction
 - Évolution résidentielle défensive (E/A-1)
 - Dilemme (E/A-1)
 - Déclin (E/A-1) (aucun territoire concerné)
 - ↑ Flux résidentiels

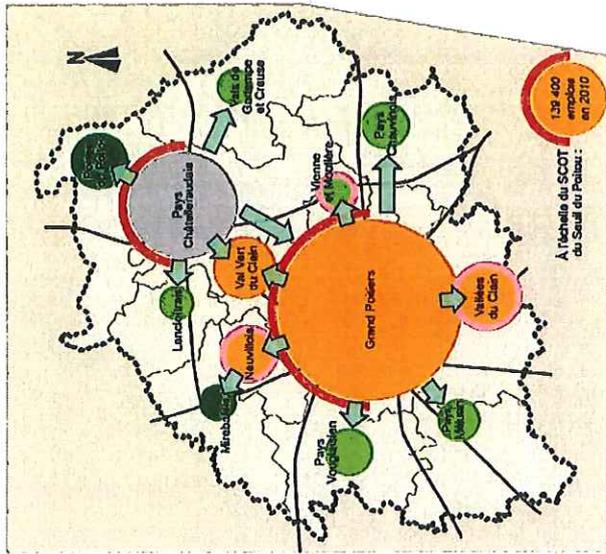
NOMBRE D'EMPLOIS EN 2010



INDICE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) PAR EPICRISTORIQUE

- Caractère résidentiel (IAE < 0,50)
- Caractère de pôle d'emploi (IAE > 1)

Source : INSEE, Répartition, Février 2014



Le poids du secteur public est déterminant dans l'emploi (30,9% des actifs contre 19% pour la moyenne des territoires de contractualisation de la Région) qui explique la présence un peu plus importante d'établissement de grande taille.

La spécialisation du tissu productif dans le secteur de la fabrication d'équipement électriques, dans l'édition, audiovisuel et diffusion et dans les arts, spectacles et activités récréatives et les télécommunications est très présente également, entraîné par le Futuroscope.

Les dynamiques démographiques

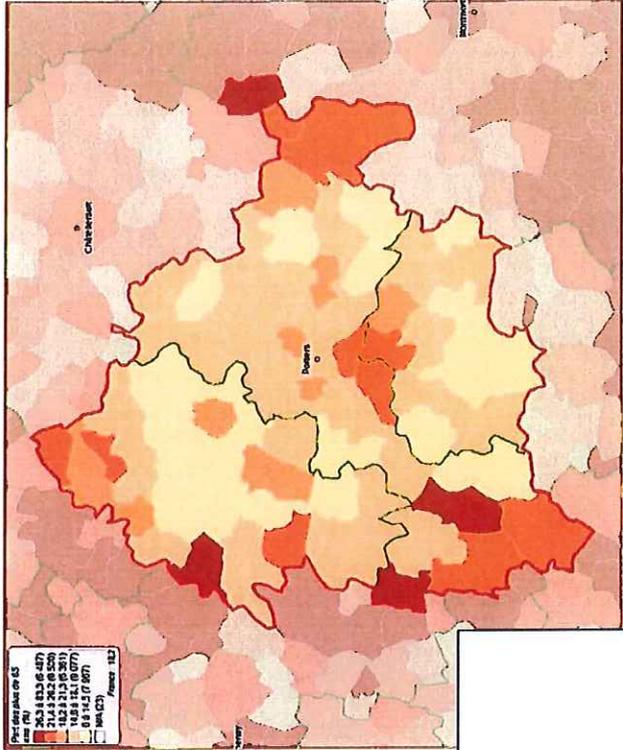
Une croissance démographique régulière, inégalement répartie sur le territoire

Le solde naturel du territoire est de 0,46% entre 2008 et 2013 et de 0,15% pour le solde migratoire. Cette dynamique démographique est à l'inverse de la Région qui augmente de population grâce à son solde migratoire.

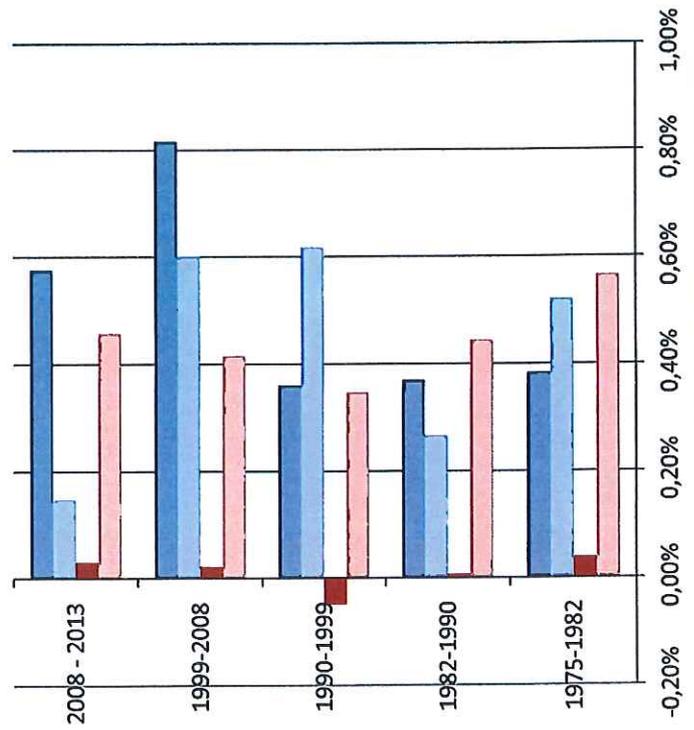
Le territoire présente une population jeune assez importante avec près de 40% de moins de 30 ans (37% dans la Vienne, 34% dans les Deux Sèvres, 32% en Charente).

Le nombre des étudiants (27 000.) est important.

Carte de la répartition des plus de 65 ans



Evolution des soldes migratoires et naturels

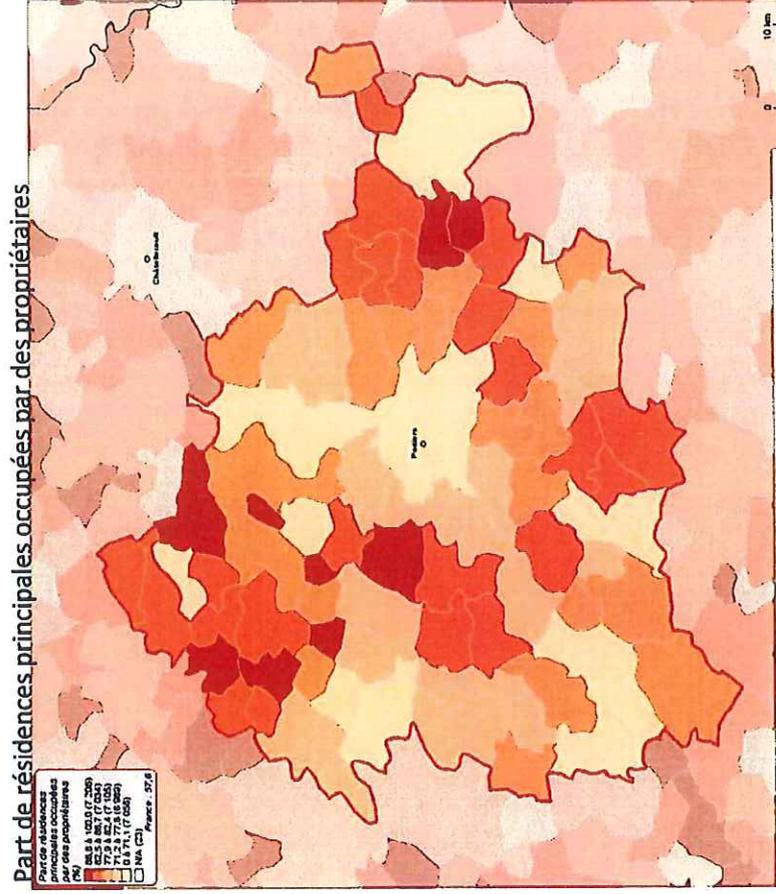


Les dynamiques de logement

Un marché du logement accessible et détendu avec une prédominance de propriétaires.

Une offre foncière disponible et accessible à l'inverse d'une offre locative limitée en dehors de pôles de bassin de vie

Le taux de vacance d'environ 7%, est relativement stable depuis 1968 et un peu plus faible que la moyenne régionale.



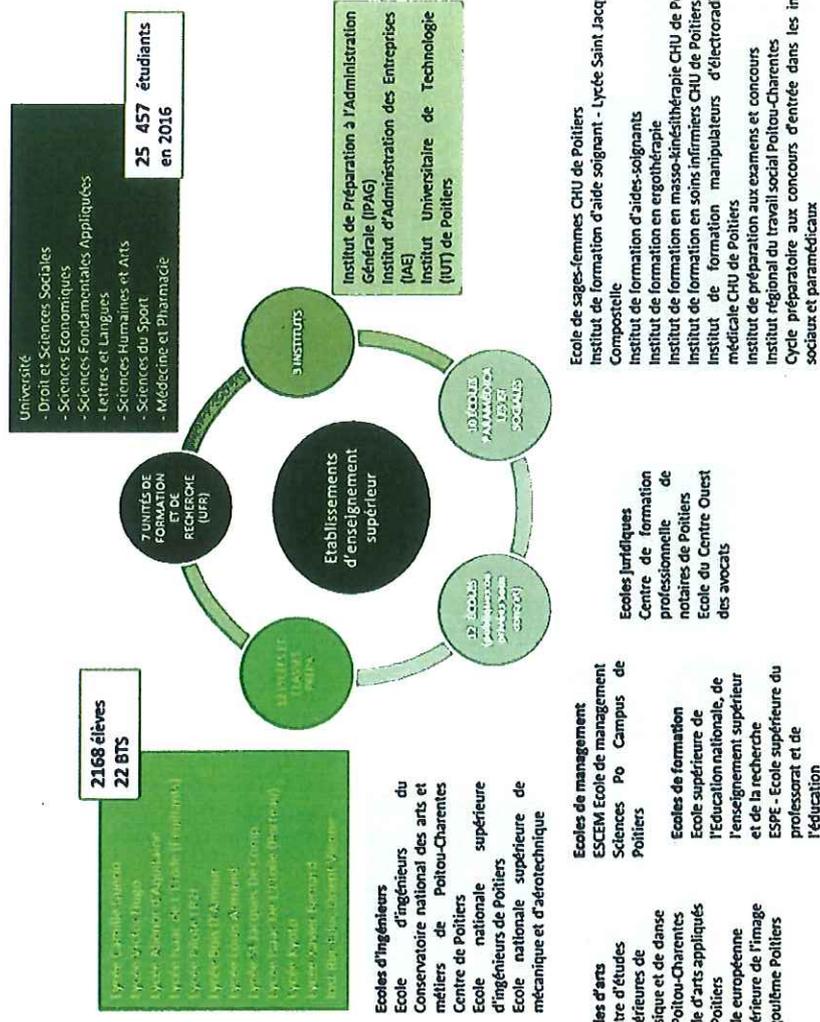
Le niveau d'équipement

Globalement, le territoire offre des conditions de vie plutôt favorables. Cependant, les zones rurales se caractérisent par des habitants plus éloignés des lieux de travail et où l'accès à certains services, comme les équipements culturels, est plus difficile

La formation et l'enseignement

Très forte offre de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire (2^{ème} pôle universitaire et d'enseignement supérieur de la région)

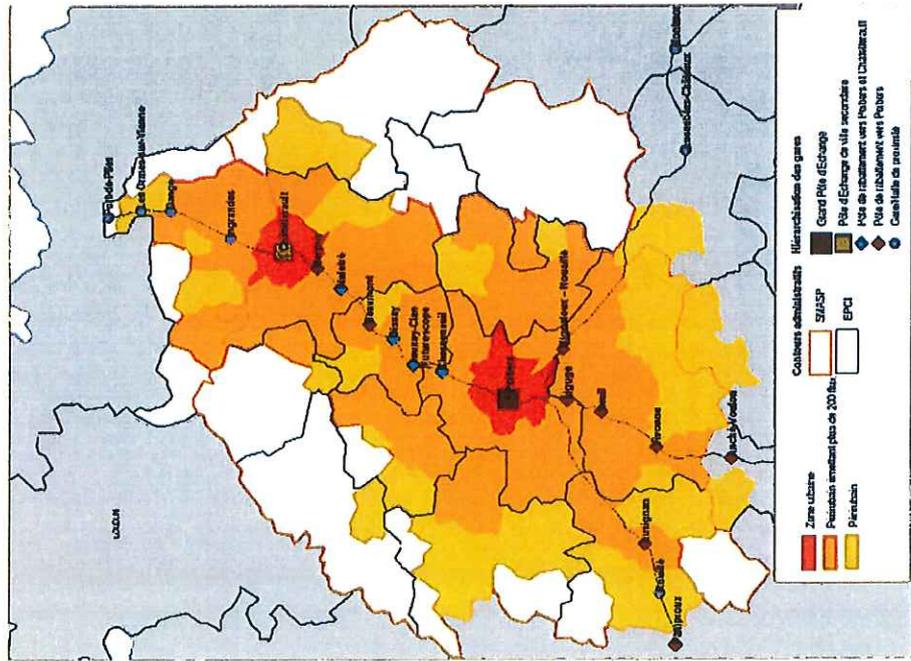
Le niveau de formation est élevée (30% de la population a un bac +2) au regard des territoires comparables et de la moyenne régionale. L'évolution du niveau de formation du territoire a suivi la même hausse qu'en France vers une plus grande qualification des personnes entre 1999 et 2013



La mobilité

La fréquentation de la gare de Poitiers s'élève à 3 800 voyageurs / jour. S'ajoutent quelques haltes SNCF à plus de 50 voyageurs / jour : Lusignan, Vivonne. L'analyse de l'usage des gares du périmètre met en évidence trois éléments :

Hierarchisation des gares du territoire

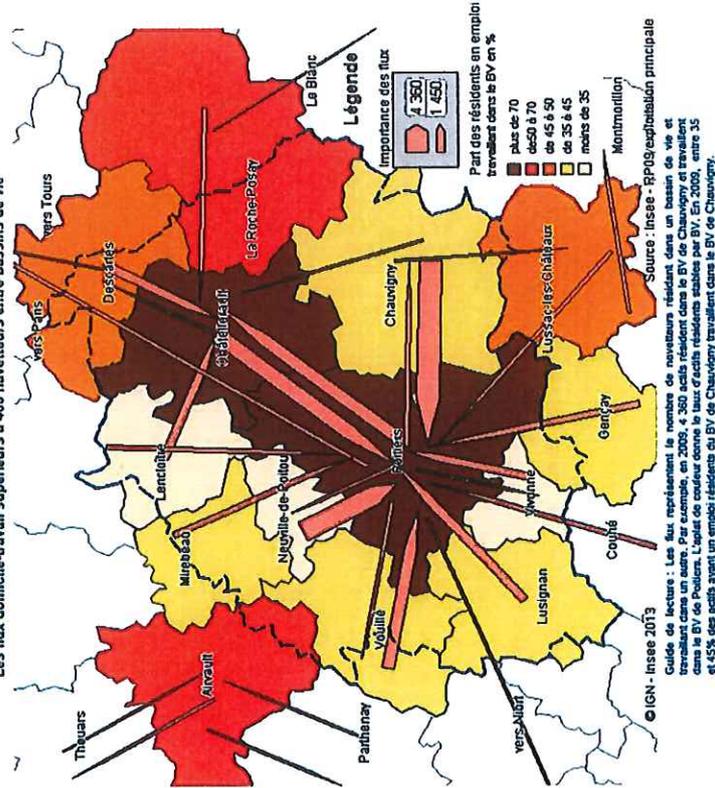


- Les gares les plus utilisées se situent au sud de Poitiers. Lusignan et Vivonne, situées dans l'environnement périurbain de Poitiers, enregistrent des niveaux d'usage proches des 40 000 voyageurs en flux annuels,

- L'axe Poitiers-Châtelleraut est fortement fréquenté si l'on cumule les flux annuels des trois principales gares de l'axe. Naintré, Jaunay-Marigny et Dissay enregistrent plus de 70 000 voyageurs soit 35% des flux observés dans l'ensemble des gares du SMASP.

Illustration 8 : Des déplacements domicile-travail intenses orientés vers Poitiers et Châtelleraut

Les flux domicile-travail supérieurs à 400 navetteurs entre bassins de vie



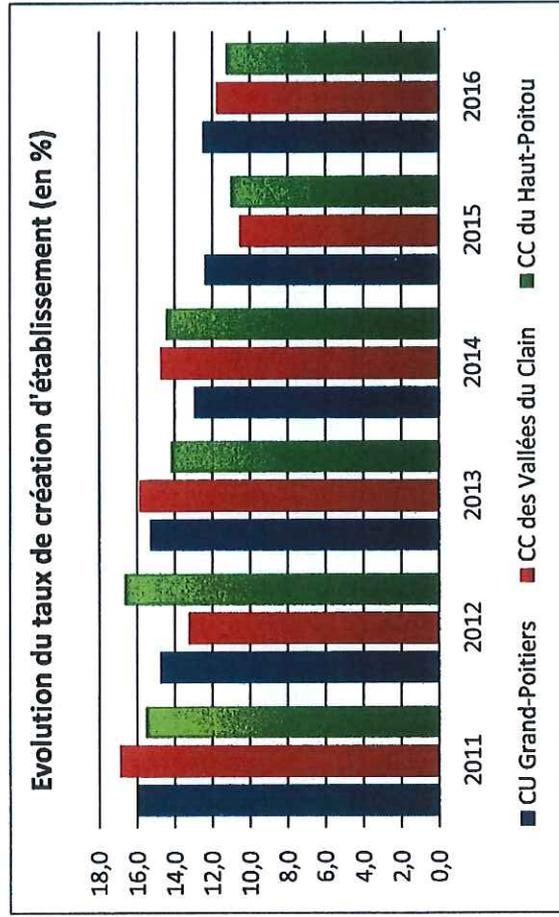
Source : Insee - RP09 exploitation principale

Guide de lecture : Les flux représentent le nombre de navetteurs résidant dans un bassin de vie et travaillant dans un autre. Par exemple, en 2009, 4 300 actifs résident dans le BV de Châtelleraut et travaillent dans le BV de Poitiers. L'agat de couleur donne le taux d'actifs résidents travaillant par BV. En 2009, entre 35 et 45% des actifs ayant un emploi résident dans le BV de Châtelleraut travaillent dans le BV de Châtelleraut.

► Les difficultés de ce territoire

Les dynamiques économiques et d'emploi :

La dynamique liée au commerce, transport, restauration et hébergements est plus faible que le taux de création en région.



La création d'établissements est en baisse constante depuis 2011 tant à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Les activités présentes regroupent les plus grand nombre d'emplois sur le territoire : Grand Poitiers est davantage caractérisé par les activités tertiaires : administration publique, santé, éducation, activités financières et immobilières qui sont très fortement présents dans le centre de l'agglomération et la technopole du Futuroscope. Les Vallées du Clain disposent également d'une forte concentration d'emplois tertiaires, plutôt orientés vers les services aux entreprises, logistique-entreposage et arts-spectacles-activités récréatives pour les communes les plus proches de l'agglomération poitevine. Le reste du territoire présente une forte occupation agricole qui génère de l'emploi. Le Haut-Poitou est moins marqué par une orientation économique particulière, même si les emplois agricoles y sont plus représentés qu'ailleurs.

Des migrations résidentielles à l'intérieur du territoire importantes qui indique un phénomène de périurbanisation fort et des enjeux d'artificialisation des sols, de déplacement et d'émission de GES et de précarité énergétique liées aux déplacements.

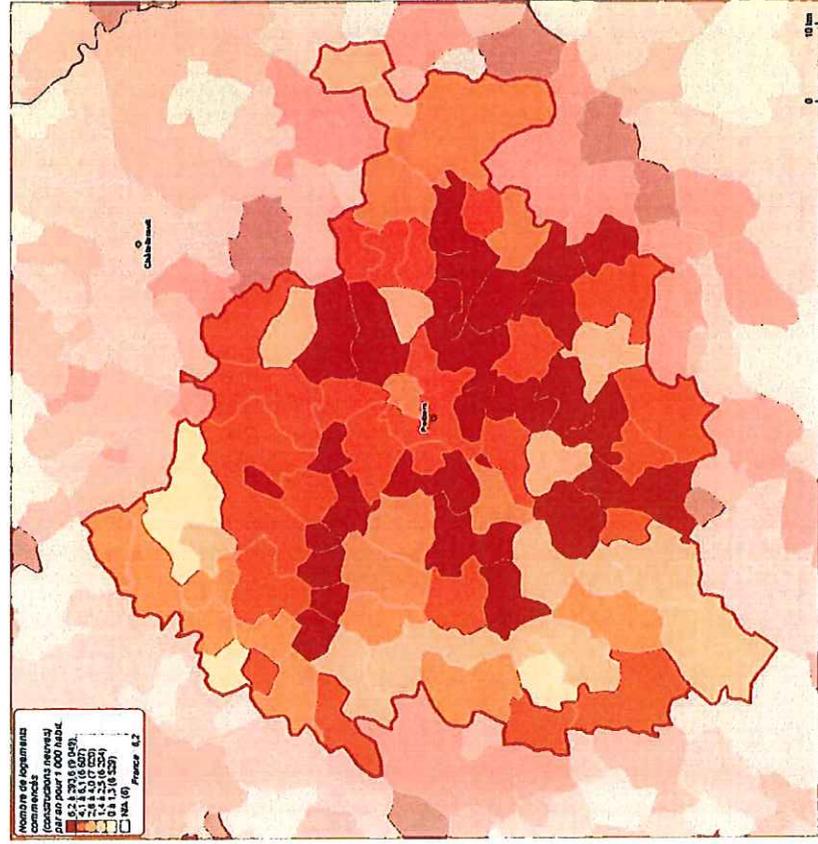
L'évolution du taux de chômage entre 2008 et 2013 a été plus importante sur le territoire de contractualisation que la moyenne régionale (+26% contre +24%).

En dehors du parc du Futuroscope, l'économie du tourisme peut s'appuyer sur des sites (Dienné, Chauvigny...) et bénéficier de la renommée de Saint Savin sur Gartempe mais la structuration de l'accueil et de l'offre est faible.

Le poids très important du secteur public et cette forte concentration sur le pôle urbain de Poitiers entraine dépendance forte du territoire aux services administratifs eux même exposés aux réformes territoriales. L'enjeu de diversification est donc important.

Les dynamiques de logement

Nombre de logements commencés (constructions neuves) par an pour 1 000 habitants, 2011-2015



La dynamique de construction de logement se situe en zone périurbaine ce qui favorise l'étalement urbain.

La vacance des logements et l'habitat indigne se situe sur les franges du territoire là où la précarité est plus importante

30% des logements de résidences principales ont été construits entre 1971 et 1990 et 22% entre 1991 et 2010. Le parc des logements principaux est assez très ancien pour être confronté à une problématique d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie

Le niveau d'équipement

L'offre de d'équipements dits de proximité selon l'INSEE (27 équipements) est cependant plus faible en nombre que les autres territoires comparables, notamment pour les équipements de santé (33 contre 46) et les services aux particuliers (121 contre 160). En revanche le niveau de commerce, d'enseignement, de sport, loisirs, culture et transports sont similaires.

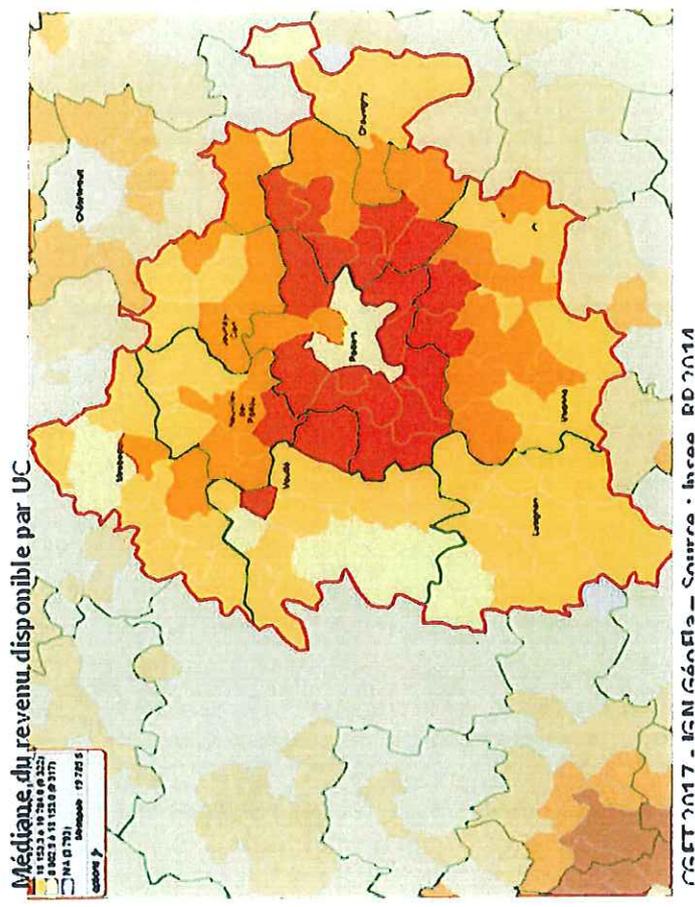
Le vieillissement des médecins libéraux est une problématique générale à l'échelle du département.

L'offre d'équipement de santé sur le territoire est relativement bonne mais l'âge avancé des généralistes fait peser un enjeu fort sur l'accès aux soins et de même que la présence très faible de certains spécialistes.

Les revenus du territoire

Près de 44% des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables (proche de la moyenne régionale établie à 45%). Ce taux est de 49% à Poitiers, et dépasse les 50% dans de nombreuses communes rurales sur les franges du territoire, caractérisées par la présence de ménages fragiles, et rassemblant des populations plus âgées et moins qualifiées.

Le revenu médian par ménage de 19 475€/an pour la communauté urbaine de Grand Poitiers bien en deçà des agglomérations de Bordeaux, La Rochelle, Pau, Pays Basque, Niort. La moyenne globale du territoire de contractualisation se situe à un revenu médian disponible par UC en 2014 de 18 023 euros.



La qualité environnementale du territoire

La ressource en eau est vulnérable sur le territoire, notamment en période d'étiage. On relève une problématique d'alimentation en eau potable du fait de la présence de nitrate et pesticides sur le sud du territoire

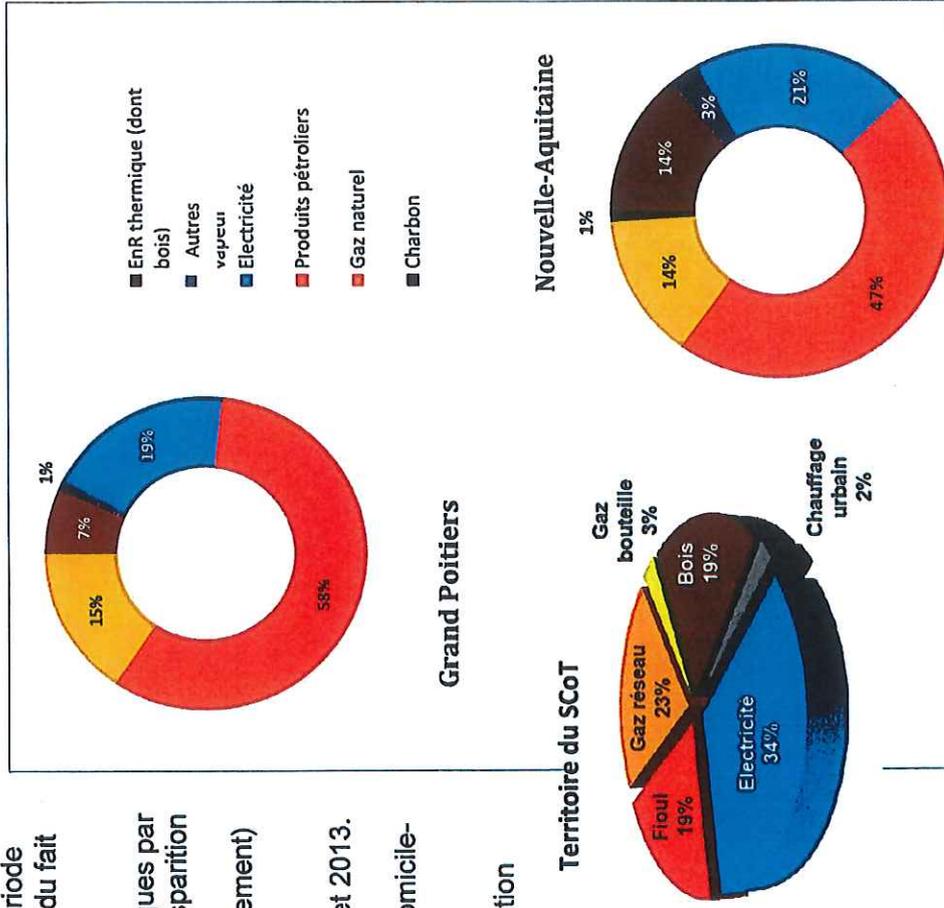
On constate un morcellement des paysages et des corridors écologiques par les grandes infrastructures et l'étalement des zones urbaines, une disparition progressive des mares et des points d'eau (site de reproduction des amphibiens et libellules...), une fermeture des milieux ouverts (enfrichement) et une disparition des haies, bosquets et arbres isolés.

Un doublement des surfaces urbanisées bâties a eu lieu entre 1968 et 2013.

Une mobilité nourrie principalement par les migrations pendulaires domicile-travail avec une prédominance forte de la voiture individuelle

Les déplacements représentent une part importante de la consommation énergétique (43%) dont 11% pour les déplacements domicile-travail.

4,7% des ménages cumulent à la fois une vulnérabilité liée à leur déplacement et à leur logement. Ils sont 4% dans l'ancien Poitou-Charentes, 2,7% en France Métropolitaine



N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Créer des activités génératrice d'emploi : accueil des entreprises, accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, soutien à l'innovation						
Renforcer le potentiel d'innovation et de création à échelle du territoire de projet et attirer de nouveaux talents afin d'assurer un développement local dynamique et attractif						
Projets structurants						
1	<u>Programme d'actions de la technopole</u>	Technopôle Grand Poitiers	1 400 000 €	Subvention Région 2018 à la technopole de Grand-Poitiers = 280 K€ + instruction Feder en cours pour une demande de 100 K€	Sur l'Axe 2 "Conception et vie de la plate-forme numérique locale" Soutien Région - Maxi : 30%	ECONOMIE
2	<u>Devenir le Territoire incontournable des EdTech (éducation du futur)</u>	Communauté Urbaine Grand Poitiers	4 385 000 €		Conventionnement <i>ad hoc</i>	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
3	Implanter un écosystème vertueux autour du recyclage du matériel technique	LE-CENTRE	51 000 €	Taux maxi : 55%		ENVIRONNEMENT
4	Développement économique de l'association	Association l'Éveil	82 200 €	Maxi : 30 000 €	Taux d'intervention 10 %	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
5	Gestion Prévisionnelle territoriale des Emplois et des Compétences (GPECT)	Communauté Urbaine Grand Poitiers	110 000 €		Projet à étudier dans le cadre de l'AAP GPECT	FORMATION PROFESSIONNELLE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> >Le numérique fait son entrée dans le secteur des vacances adaptées (Association Roulettes et Nature) >Développer les espaces d'accueil : Tiers lieux, coworking, Fablab... >Création d'une légumerie à Neuville de Poitou 					TOURISME INNOVANT / TIERS LIEUX / CIRCUITS COURTS
Axe 2 :						
Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité						
Consolider le maillage en offre de services, en offre commerciale, en renforçant les centralités économiques y compris dans les polarités intermédiaires. Les problématiques de mixité sociale sont également à prendre en compte y compris en zones rurales. Le territoire souhaite agir sur cette dimension en utilisant le levier de l'habitat, de la lutte contre la vacance et la revitalisation de centres-bourgs.						
Projets structurants						
6	Création et extension de maisons de santé sur le territoire	communes et EPCI		Maxi : 200 000 € par projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Réhabilitation /transformation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers, > Développement de maisons de services au public (MSAP) (Lusignan...) 					SPORT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Axe 3 :						
Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et la sauvegarde de la biodiversité						
La transition énergétique occupe une place centrale dans le développement du territoire ainsi que la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels						
Projets structurants						
7	Mon village espace de biodiversité	Communauté Urbaine Grand Poitiers	114 999 €	Taux maxi : 60%		ENVIRONNEMENT
8	Création d'une chaufferie bois communale	Commune de St-Martin-la-Pallu	90 000 €		Montant à déterminer dans le cadre du FEDER ou AAP chaleur renouvelable	ENVIRONNEMENT / FEDER
9	Programme de plantations et d'installation de nichoirs et hôtels à insectes	Commune de Neuville-de-Poitou	37 200 €	Taux maxi : 60 %	AAP trame verte et bleue	ENVIRONNEMENT
Projets en amorçage						
	> Préservation du plan d'eau de Fleix à Ayron (Communauté de communes du Haut-Poitou) : Programme d'aménagement d'ouvrages destinés à rétablir la continuité écologique et assurer la préservation de l'environnement et des espèces					ENVIRONNEMENT

Axe 4 :						
Favoriser le développement culturel, la création, la mise en valeur du patrimoine et l'économie du tourisme						
La culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité qui permettent la création de lien social et favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants.						
Projets structurants						
10	<u>Palais des ducs d'Aquitaine - Etude</u>	Commune de Poitiers	2 200 000 €	maxi : 150000	En investissement	PATRIMOINE
11	Traversées-Événement artistique et culturel du Quartier du Palais	Commune de Poitiers	1 550 000 €		Montant à déterminer dans le cadre du nouveau règlement d'intervention	CULTURE
12	Création d'un centre d'interprétation du camp d'internement de Rouillé (étude)	Communauté Urbaine Grand Poitiers	27 500 €	Maxi : 20%		PATRIMOINE
13	Rénovation de l'église abbatiale de St-Jean-de-Montierneuf	Commune de Poitiers	1 747 500 €	Taux maxi : 20 %		PATRIMOINE
14	Réhabilitation du site historique des clarisses pour l'aménager en lieu multiple et créatif	Commune de Mirebeau	1 508 000 €		Avis réservé à l'instruction (FEDER) ou AAP chaleur renouvelable	PATRIMOINE / FEDER
15	Restauration du beffroi de l'église de St-Saturnin	Commune de Chouppes	24 483 €	Taux maxi : 20 %		PATRIMOINE
16	Mise en valeur touristique des tours Mirandes	Communauté de communes du Haut-Poitou	294 750 €	Taux maxi. 20 %	Plafond de dépenses éligibles : 500 000 €	TOURISME
17	Étude de positionnement de l'auberge de jeunesse pour sa réhabilitation	Communauté Urbaine Grand Poitiers	35 000 €	Maxi : 17 500 €	étude de faisabilité ou diagnostic de rentabilité éligible	TOURISME
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les nouveaux talents, soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals...), > Structuration de l'offre de randonnées cyclables en liaison avec l'Euro Vélo 3 > Accueil d'une résidence d'artistes au sein la Villa Bloch 					CULTURE / TOURISME
LEADER						
	LEADER - contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER	



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Contrat de solidarité et d'attractivité avec le territoire de contractualisation de l'ancienne capitale régionale du Limousin

ELAN-LIMOUSIN-AVENIR-NATURE LIMOGES METROPOLE

2018-2021

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

A ce titre, Limoges-Métropole et ELAN ont déposé le 31 juillet 2017 une candidature commune pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Au regard de son statut d'ancien chef-lieu régional, le territoire de Limoges-Métropole et ELAN dispose d'une contractualisation spécifique en vue d'asseoir son rayonnement infra et supra régional.

Un territoire de contractualisation : ELAN Limousin Avenir Nature -Limoges Métropole

Le territoire se compose de deux EPCI :

- Limoges Métropole, EPCI regroupant 208 390 habitants sur 20 communes ;
- Elan Limousin Avenir Nature, EPCI comptant 27 882 habitants sur 24 communes.

Le territoire de contractualisation présente les principales caractéristiques suivantes :

- ➔ des atouts confortant son positionnement comme « Pôle structurant » à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine :
- Le territoire dispose d'une situation géographique favorable, au carrefour entre Paris et Toulouse, puis entre Bordeaux et Lyon et à mi-chemin entre les côtes atlantiques et les reliefs du massif central ;
- Le territoire offre des équipements métropolitains à fort rayonnement ainsi qu'un appareil de formation performant ;

- Le territoire accueille des pôles de compétitivité et des entreprises dites « locomotives » sources d'innovation, mais aussi un CHU et une université en développement ;
- Le territoire propose un cadre et des conditions de vie de qualité, notamment grâce à ses milieux naturels et ses paysages préservés et diversifiés, ses conditions satisfaisantes de circulation, ses offres de services, de loisirs et d'équipements adaptées aux besoins de la population, son tissu associatif dynamique et son marché de l'immobilier accessible ;
- Le territoire dispose d'un ensemble de potentiels de développement à savoir des secteurs en croissance (tourisme, filière bois, agriculture, agroalimentaire, céramique, services à la personne) et des savoir-faire prestigieux dans la filière du luxe.

➔ ... mais des faiblesses freinant son développement et son attractivité :

- Le territoire souffre d'un enclavement persistant (lié à des infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et numériques insuffisantes) l'éloignant des grands centres de décision et d'un marché de l'emploi restreint, notamment en emplois qualifiés et spécialisés ;
- Les dynamiques économiques locales présentent des difficultés en raison d'une économie de proximité fragile et d'une base productive trop faible ;
- Le territoire connaît une situation sociale en souffrance au regard de son taux de chômage relativement élevé, de son taux de pauvreté important et de ses inégalités sociales : plusieurs quartiers relèvent de la Politique de la Ville, soit environ 25 000 habitants ;
- Le territoire est touché par des tendances démographiques moins favorables que ces dernières années : baisse et vieillissement de la population ;
- Le territoire est impacté par un déficit d'image induisant un manque d'ouverture vers l'extérieur et d'initiatives.

Au regard de ces différents éléments contextuels, il semble important, aux yeux des acteurs locaux des deux EPCI, de travailler conjointement sur les quatre enjeux suivants pour « Développer de manière durable et responsable un territoire accueillant, compétitif et ouvert » :

- **Enjeu n°1 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire**

De manière générale, l'attractivité d'un territoire repose sur sa capacité à générer de l'économie tout en offrant des conditions de vie / d'activité satisfaisantes (habitat, services, commerces, loisirs...), et donc, sur sa capacité à accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités.

Par ailleurs, la notion de compétitivité pour un territoire se considère au regard de la façon dont il se démarque des autres territoires, c'est-à-dire au regard de son aptitude à innover, à expérimenter, à se spécialiser mais aussi à se valoriser et à se promouvoir.

Aussi, par cet enjeu, la priorité est donnée au désenclavement du territoire par des réseaux routiers, ferroviaires, aériens et numériques performants afin de le raccorder aux grandes métropoles françaises et européennes. Il est également question de renforcer la compétitivité de l'économie locale en accompagnant les projets des entreprises, en leur offrant des services et des équipements appropriés et en développant plus spécifiquement certaines filières (agriculture, services à la personne, céramique, tourisme, électronique imprimée, écosystème French Tech). Il s'agit enfin de développer le marché de l'emploi, de proposer des services et des équipements adaptés aux besoins de la population, de valoriser le patrimoine et les paysages locaux, de protéger les milieux naturels et d'engager des démarches ambitieuses de marketing territorial.

- **Enjeu n°2 : Maintenir le territoire comme un pôle structurant à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine**

Par cet enjeu, il s'agit de conforter le rayonnement et la position de Limoges et de ses alentours comme Pôle structurant à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

En ce sens, le territoire doit être en mesure de proposer un ensemble de services et d'équipements métropolitains, sur des champs économiques, universitaires, médicaux, culturels, sportifs..., générateurs de flux de populations et d'activité sur un rayon territorial large.

Aussi, le développement et la modernisation de l'Université de Limoges, du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, de l'offre en matière d'équipements culturels et sportifs d'envergure métropolitaine, ainsi que des pôles de compétitivité et des entreprises « locomotives » du territoire, constituent un axe prioritaire d'intervention sur lequel s'accordent les deux EPCI.

- **Enjeux n°3 : Encourager et assurer la cohésion sociale**

Au travers de cet enjeu, c'est la notion du « bien vivre ensemble » sur un territoire dynamique et accueillant qui est sous-entendue.

Le territoire dispose d'un tissu associatif important, contribuant à faciliter la cohésion sociale et les solidarités entre populations, dans les quartiers urbains comme dans les zones rurales, par le biais d'activités, de services et d'événementiels. C'est en ce sens, qu'ELAN et Limoges Métropole accordent une attention particulière à la dynamique associative locale.

Les aménagements de quartiers, de ville et de centre-bourg répondent également à cet enjeu.

- **Enjeu n°4 : Assurer les équilibres urbains / rural et inter-urbains**

Les mobilités grandissantes des populations induisent de nouveaux modes de vie et de nouvelles temporalités. Elles redessinent également les « territoires vécus » et rapprochent la campagne de la ville et inversement : les lieux de travail, les lieux de consommation, les lieux de loisirs... sont de plus en plus distincts du lieu de résidence. Les mobilités ont donc un impact plus important, source de déséquilibres, sur les territoires de résidence et notamment sur leur tissu commercial, productif et associatif, leurs services, leur offre de loisirs, leurs équipements et leurs relations sociales.

En ce sens, le présent enjeu consiste à adapter les offres de services (marchands et non marchands) et d'équipements aux mobilités et besoins de mobilité des populations.

Il est également question de développer les interconnexions entre les espaces « urbains » et les espaces « ruraux » par le biais de partenariats entre acteurs locaux et de projets communs, par exemple dans les secteurs du tourisme, de l'économie ou de la culture.

Sur ces différentes considérations, les deux EPCI ont donc choisi de traiter ces enjeux sous quatre axes d'intervention :

1. AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Cet axe constitue la singularité de la stratégie territoriale du projet de territoire. Les champs qu'il recouvre ont vocation à renforcer les éléments de caractérisation identitaire issus du diagnostic.

1.1 Asseoir le rayonnement du territoire grâce à des projets structurants

Il s'agit là de mettre en avant des projets structurants à vocation transversale, vecteur d'attractivité et de développement économique concernant aussi bien la valorisation innovante des arts du feu que des équipements culturels, scientifiques, ou encore universitaire à vocation supra communale.

1.2 Structurer un marketing territorial et une politique touristique offensive pour promouvoir les atouts du territoire

Afin de remédier au déficit d'image du territoire de projet, l'objectif est de développer une stratégie de communication interne et externe afin d'en transformer l'image et d'en renforcer l'attractivité.

Une offre de marketing territorial différenciant a vocation à être mise en place pendant la durée du contrat, en lien avec le schéma régional.

1.3 Faire des sports de nature un outil de développement territorial

Au regard des caractéristiques du territoire, il est apparu opportun de s'appuyer sur ses aménités et les acteurs locaux pour que les sports de nature deviennent un vecteur de développement et d'attractivité locale. Les outils de promotion du territoire ne pourront qu'aider à la mise en œuvre de ce sous axe stratégique au potentiel très important.

1.4 Se mobiliser pour le désenclavement du territoire et son accessibilité

Le maintien de l'affirmation du territoire comme pôle structurant régional, national voire sa place à l'international va de paire avec le développement des infrastructures interne et externe en termes de mobilité sans compter la poursuite du désenclavement numérique. Le maintien de l'aéroport international, la restructuration des moyens de communication routier et ferroviaire internes et externes sont des conditions indispensables à la redynamisation économique du territoire.

Projets clés :

- création / aménagement d'une cité industrielle de la porcelaine (Limoges Métropole) ;
- extension du conservatoire à rayonnement régional avec la création d'une salle de répétition et de salles de danse (Limoges) ;
- pérennisation et développement de l'Académie théâtrale du Mazeau (ELAN) ;
- création d'un équipement culturel à vocation multiple (scénographie) place de la République (Limoges) ;
- extension du centre de droit et d'économie du sport (CDES) : ce projet doit faire l'objet d'une étude de définition en associant les services de la Région ;
- mise en tourisme de l'arboretum de la Jonchère Saint Maurice (ONF, association) ;
- développement d'un réseau station sport nature (ELAN, Limoges Métropole, communes membres, associations) ;
- programme de développement de la fibre optique (ELAN).

2. AGIR POUR UNE ECONOMIE COMPETITIVE

En lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), il s'agit en l'occurrence de poursuivre le renforcement économique du territoire développant l'attractivité, la capacité d'innovation et les fonctions de centralité des pôles urbains, ayant des effets d'entraînement sur les dynamiques du territoire de projet.

2.1 Accélérer le développement du territoire par l'innovation : la French Tech

En voulant développer une nouvelle stratégie économique, Limoges Métropole a misé sur l'innovation en entrant dans le réseau thématique French Tech "Santé". Son rôle d'animateur prévoit la mise en œuvre d'un programme allant de la participation à des salons à vocation internationale au lancement d'appels à projets récompensant les starts up lauréates en passant notamment par la création d'un accélérateur.

2.2 Soutenir l'économie territoriale et encourager l'entrepreneuriat

Il s'agit de proposer ou d'adapter une stratégie économique territoriale favorable au soutien de l'activité et des emplois aussi bien dans le secteur rural qu'urbain. En parallèle, dans un premier

temps, les parties s'emploieront à développer des projets permettant de créer une dynamique autour du développement économique.

2.3 Conforter les actions de formation et l'accompagnement vers l'emploi

L'objectif est de développer des actions multi partenariales (EPCI, Région, Département, associations...) coordonnées dans l'optique de mettre en adéquation les offres de formation et les dispositifs d'insertion avec les besoins du secteur socio-économique pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi telles que des formations ciblées ou des pré-qualifications en direction des personnes en début de parcours d'insertion. Par ailleurs, dans ce cadre, les liens avec le réseau universitaire ne manqueront pas d'être optimisés.

Les projets qui découleront de ces partenariats seront étudiés en cohérence avec les politiques sectorielles régionales concernant la politique de la ville, l'insertion, l'emploi, la formation et la formation.

Projets clés :

- élaboration d'un programme alimentaire territorial (Limoges Métropole)
- mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du commerce de l'hyper centre dont la réhabilitation des halles centrales (Limoges)
- immobilier d'entreprise : la Région pourra accompagner le territoire à la définition d'un schéma stratégique d'accueil des activités économiques. En déclinaison de ce schéma, les opérations concernant l'immobilier d'entreprise seront étudiées au cas par cas.

3. ACCELERER LES INITIATIVES ECO RESPONSABLES

L'objectif est de valoriser une approche en matière d'intégration et d'excellence environnementale en lien avec la transition énergétique aussi bien par l'engagement propre des deux EPCI, qu'en favorisant les initiatives privées et individuelles.

3.1 Valoriser et préserver le patrimoine et la biodiversité

Il s'agit d'agir en faveur de la préservation des aménités naturelles et patrimoniales afin notamment de renforcer les atouts du territoire qui seront notamment mis en valeur par la politique touristique.

3.2 Optimiser la transition énergétique du patrimoine public

Cet objectif se traduit aussi bien par des opérations de réhabilitation de bâtiments ou par l'optimisation des process énergétiques d'équipements que par le développement d'actions innovantes permettant notamment d'expérimenter de nouveaux matériaux ayant vocation à réduire l'empreinte énergétique de leur environnement.

3.3 Augmenter la production d'énergie renouvelable

Inscrit dans une logique en faveur de l'économie décarbonée, les acteurs du territoire de projet comptent participer au développement de systèmes de production d'énergie non fossile.

3.4 Accompagner la population vers de nouveaux usages durables et lutter contre la précarité énergétique

A l'issue de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de chaque EPCI, une feuille de route opérationnelle déclinera notamment des actions concrètes en la matière. Dans l'attente, une attention particulière sera apportée pour lutter contre la précarité énergétique en matière d'habitat et le développement des modes doux, notamment en veillant à proposer des moyens de déplacements innovants.

Projets clés :

- Ester Technopole : réhabilitation du bâtiment central, et « innovation et transition énergétique » à l'échelle du parc d'activités (Limoges Métropole) ;
- Trame noire, transition énergétique en matière d'éclairage public par la prise en compte de la biodiversité (Limoges Métropole) ;
- Construction de chaufferies à bois (Panazol, Le Vigen).

4. VALORISER LA QUALITE DE VIE DE MANIERE DURABLE ET RESPONSABLE

Par cet axe, ELAN et Limoges Métropole marquent leur attachement aux solidarités et aux équilibres au sein de leur territoire en s'employant à réduire les inégalités sociales et territoriales.

4.1 Intervenir pour le renouvellement urbain

Il s'agit de poursuivre les actions menées en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de la revitalisation des pôles structurants et des centres bourgs. Des opérations à vocation multiple (économique, urbaine, environnementale, solidaire...) ne manqueront pas d'être mises en œuvre permettant notamment ainsi de participer à l'enrayement de la fragilité socio économique du territoire.

Le projet de requalification du quartier des Portes Ferrées, mené dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, s'inscrit totalement dans cet axe stratégique tout comme celui de l'aménagement du site des anciennes tours en étoiles sur le quartier du Val de l'Aurence Nord.

4.2 Garantir à chacun un habitat adapté à sa situation

La politique en matière d'habitat constituant un des piliers d'un projet de territoire, l'objectif est de proposer des actions permettant de structurer l'offre et de veiller à la cohérence des programmes afin de permettre à tout public de se loger.

4.3 Développer et qualifier l'offre de services

L'objectif est de consolider un maillage territorial équilibré par des équipements nécessaires à l'attractivité que ce soit en matière d'économie de proximité, de santé, sportive, sociale...

Projets clés :

- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (bailleurs sociaux, Limoges, Limoges Métropole) : l'intervention régionale sera étudiée dans le cadre des politiques sectorielles en matière de politique de la ville, d'économie, d'emploi et de formation ;
- élaboration et mise en œuvre de programmes d'actions de revitalisation des pôles structurants (ELAN, communes) ;
- requalification d'une friche industrielle en centre sportif et culturel innovant (Palais sur Vienne) : une étude de définition et d'opportunité du projet devra être réalisée en partenariat avec les services Région ;
- création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Nantiat (ELAN) ;
- maintien de services de proximité grâce à l'aménagement de locaux commerciaux et de services en centre-bourg (St Just le Martel).

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII, ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire de Limoges Métropole-ELAN et qui ont un impact direct sur son développement. La région Nouvelle-Aquitaine a ainsi investi 17 300 000 € sur ce territoire, en 2017, sur des opérations de restructuration et réhabilitation dans les lycées.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre de ce contrat, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés

(ITI) qui feront l'objet d'une contractualisation spécifique. En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont le Fonds européen de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, ELAN bénéficie du programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 819 361 € de FEADER a été attribué. Une aide régionale à l'animation et aux actions proposées par l'EPCI est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de solidarité et d'attractivité avec le territoire de contractualisation de l'ancienne capitale régionale du Limousin**, a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Compte tenu de la présence de deux entités spécifiques sur le territoire de contractualisation, un comité de pilotage particulier à chacune de ces entités pourra être organisé à leur demande.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du

territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Communauté de communes
ELAN Limousin Avenir Nature

Le Président de la
Communauté
d'agglomération
Limoges-Métropole

Alain ROUSSET

Bernard DUPIN

Gérard VANDENBROUCKE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic ELAN-Limoges-Métropole

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire



ELAN, Limoges Métropole

**Un territoire stratégique
pour la Nouvelle Aquitaine**



Vers un projet de territoire partagé



Sommaire

1. Présentation introductive du territoire de contractualisation
2. Fonctionnement du territoire
3. Moteurs et potentiels de développement
4. Synthèse (grille AFOM)
5. Enjeux et orientations stratégiques



PRÉSENTATION **INTRODUCTIVE** DU TERRITOIRE

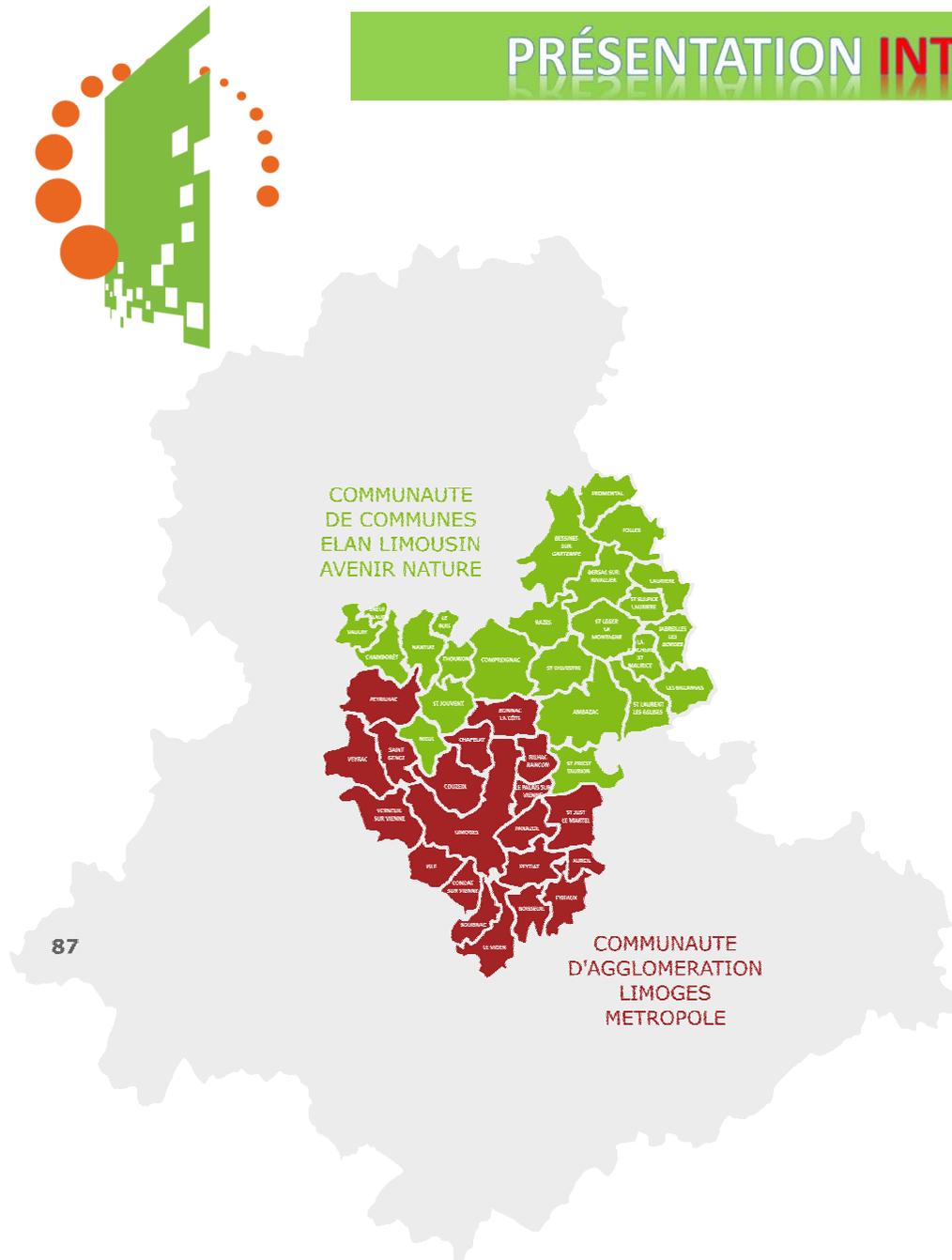
-|-

Un territoire stratégique de par sa taille,
sa localisation et son rayonnement,

porteur de fragilités,

mais disposant d'atouts à fort potentiel de
développement

PRÉSENTATION INTRODUCTIVE DU TERRITOIRE



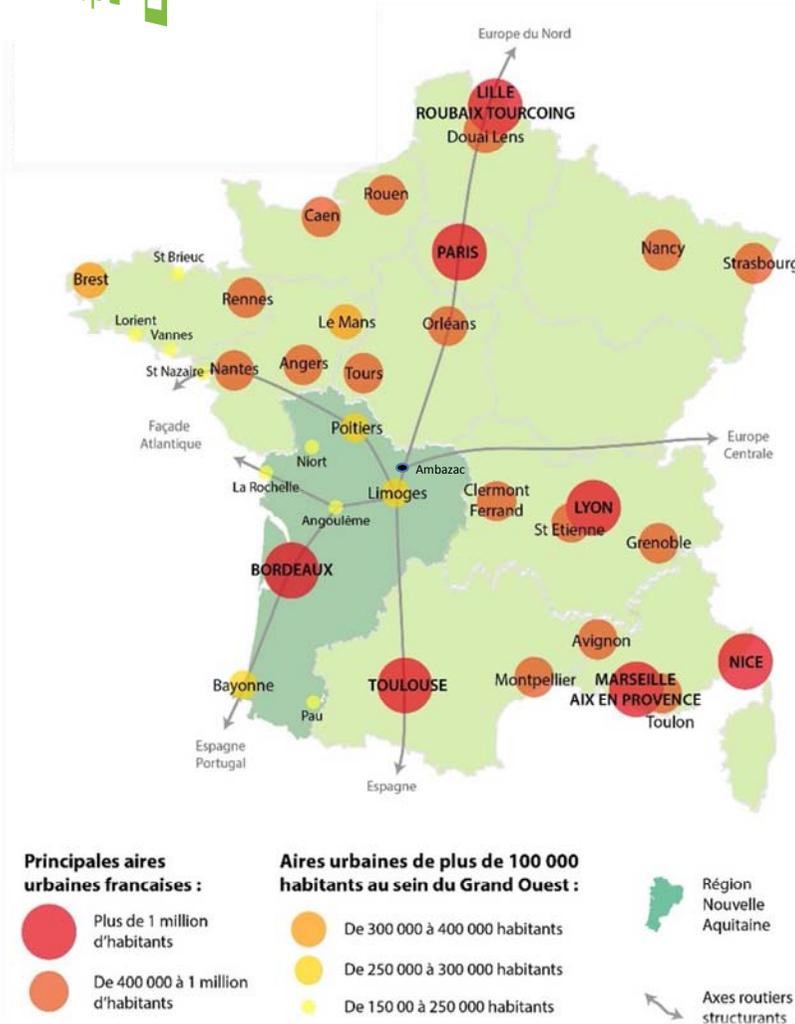
- Un territoire de contractualisation, en Haute-Vienne,
- ... regroupant la **Communauté d'Agglomération Limoges Métropole**
 - ↪ 20 communes
 - 208 390 habitants (*en 2015*)
 - structurée autour de la ville de Limoges et de son pôle urbain (9 communes : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne, Limoges & Panazol)
- ... et la **Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature**
 - ↪ 24 communes
 - 27 882 habitants (*en 2015*)
 - organisée autour de trois pôles d'équilibre (Ambazac, Bessines-sur-Gartempe & Nantiat)



PRÉSENTATION INTRODUCTIVE DU TERRITOIRE

Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine ...

... de par sa localisation



- Un territoire localisé au **centre-ouest de la France** et au **nord-est de Nouvelle-Aquitaine**,
- ... au **carrefour** entre Paris (4 heures) et Toulouse (3 heures) puis entre Bordeaux (3 heures) et Lyon (4 heures),
- ... et à **mi-chemin** entre les côtes atlantiques et les reliefs du Massif-Central.
- Pole d'équilibre au nord de la région irrigué par :
 - ⇒ l'**A20** (Vierzon-Montauban) dans sa portion gratuite & les **nationales 147** (Limoges-Poitiers) et **141** (Limoges-Angoulême),
 - ⇒ la **ligne ferroviaire Intercité Toulouse-Paris** & un **réseau TER** composé de 8 lignes au départ de Limoges,
 - ⇒ l'**aéroport** de Limoges Bellegarde
 - ⇒ les **autocars "longues distances"**



PRÉSENTATION INTRODUCTIVE DU TERRITOIRE

Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine ...

... de par sa taille

Un territoire qui abrite:

- **236 500 habitants**
 - ↳ 3^{ème} place à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, derrière Bordeaux Métropole (760 933 habitants) et la Communauté d'agglomération du Pays Basque (309 723 habitants)
- **18 600 entreprises**
 - ↳ soit près de 60% des entreprises implantées en Haute-Vienne regroupées sur 20 % du territoire du Département
- **106 200 emplois**
 - ↳ soit plus de **70% des emplois de Haute-Vienne**

... et son rayonnement

Un territoire proposant des **équipements structurants** à fort rayonnement

- ↳ **au niveau économique** : Ester technopole, deux pôles de compétitivité (Pole européen de la céramique & ALPHA RLH), plusieurs clusters, parcs d'activités et zones commerciales, centres de recherche et de développement...
- ↳ **au niveau universitaire** : Facultés, IUT, ENSIL-ENSCI, IAE, Centre de Droit et d'Économie du Sport...
- ↳ **au niveau de la santé** : Centre hospitalier Universitaire, polycliniques, centres de recherche, laboratoires, cluster médical du Limousin, clinique de santé mentale
- ↳ **au niveau Culturel** : Zénith, théâtres, conservatoire, musées, opéra-théâtre, cinémas...
- ↳ **au niveau sportif** : Aquapolis, centre sportif de Beaublanc, boulodrome, vélodrome, lac et piscine de Saint-Pardoux...



Un territoire constituant un **pôle d'équilibre régional** ainsi qu'un **bassin d'emplois et de services au rayonnement régional**



PRÉSENTATION **INTRODUCTIVE** DU TERRITOIRE

Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine ... porteur de fragilités

- **Une croissance démographique qui s'infléchit sensiblement et un vieillissement démographique amorcé**
- **Une économie productive freinée dans son développement par des problématiques entachant l'attractivité du territoire :**
 - **enclavement** => le territoire est pénalisé par l'absence de connexions ferroviaires et aéroportuaires directes avec les grandes métropoles nationales et européennes
 - **couverture numérique très haut débit insuffisante**
 - **image/vision du territoire et de ses perspectives de développement sous estimée par la population et par les entreprises locales** => frein aux initiatives, à la créativité, aux prises de risque, à l'ouverture vers l'extérieur, à la coopération, aux démarches de valorisation et de promotion
- **Un modèle de développement économique soutenu par une base publique relativement forte, questionné par les réformes territoriales récemment engagées, et un marché de l'emploi qualifié et spécialisé assez limité.**
- **Une économie de proximité affaiblie, notamment en milieu rural**
- **Un taux de pauvreté supérieur de 2 points** aux moyennes régionale et nationale
- **Un taux de chômage relativement élevé (14,2% en 2014 au sens de l'Insee, 12,5% en Nouvelle Aquitaine), qui augmente (+27% entre 2009 et 2014) et qui touche les plus jeunes**



PRÉSENTATION **INTRODUCTIVE** DU TERRITOIRE

Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine ... disposant d'atouts à fort potentiel de développement

■ Des potentiels économiques :

- **Présence d'entreprises "locomotives"**, pourvoyeuses d'emplois, positionnées sur des marchés internationaux, génératrices d'innovation : Legrand, Renault Trucks, Valéo, AREVA, Algade, Elringklinger, Freudenberg, Grocep...
- **Un potentiel d'innovation** très important, centré sur la technopole d'Ester, terreau de Start Up reconnues (céramiques industrielles, laser, biotechnologies, etc)
- **Existence d'un savoir faire prestigieux** dans différents secteurs artisanaux, ayant des débouchés nationaux et internationaux dans les **filières du luxe**, avec de nombreuses ayant le label "Entreprises du patrimoine vivant".
- **des filières/secteurs en croissance et en mutation**
 - => filière bois en rapport avec les préoccupations de maîtrise et d'efficacité énergétique et de développement des circuits courts
 - => agriculture & agroalimentaire du fait des évolutions des modes de consommation alimentaires des populations et de l'évolution démographique.
 - => Céramique en lien avec la recherche et développement notamment dans le secteur médical
 - => Services à la personne en raison notamment du vieillissement amorcé de la population locale.
- **Des activités touristiques en développement**
 - => Les aménités naturelles et environnementales du territoire favorisent la pratique d'activités sportives ou autres loisirs de pleine nature,
 - => forte densité de richesses patrimoniales, Limoges labellisée en 2008 "Villes et Pays d'art et d'histoire" et "Ville créative de l'Unesco", Indication Géographique Porcelaine en 2017,
 - => organisations d'événementiels culturels et sportifs de renommée nationale, générateurs de fréquentation touristique et de retombées économiques.





PRÉSENTATION INTRODUCTIVE DU TERRITOIRE

Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine ... disposant d'atouts à fort potentiel de développement

■ Un cadre et des conditions de vie de qualité

- des **milieux naturels et des paysages préservés et diversifiés**, marqués par les Monts d'Ambazac et une partie des monts de Blond ainsi que par les Vallées de la Vienne, de l'Aurence, de la Gartempe et du Taurion
- des **conditions satisfaisantes de circulation et d'accès aux services et infrastructures** du pôle urbain, favorisées par un réseau routier de proximité adapté et par la "taille humaine" de la ville de Limoges ;
- un **bon niveau en équipements structurants et en infrastructures supérieures** (Université, centre hospitalier, infrastructures culturelles et sportives...);
- une **offre de services marchands** (commerces, artisanat, prestations de soin, de loisirs...) **et non marchands** (crèches, ALSH, écoles, EPHAD, écoles de musique, bibliothèques, administrations...) **accessible et adaptée** aux besoins ;
- un **tissu associatif** dynamique proposant un panel diversifié d'activités de loisirs et de solidarité ;
- un **marché de l'immobilier accessible** et **des dispositions d'accès à la propriété favorables** (fiscalité, coût du m²).





-II-

Un territoire générateur
d'emplois sur l'unité urbaine de
Limoges,

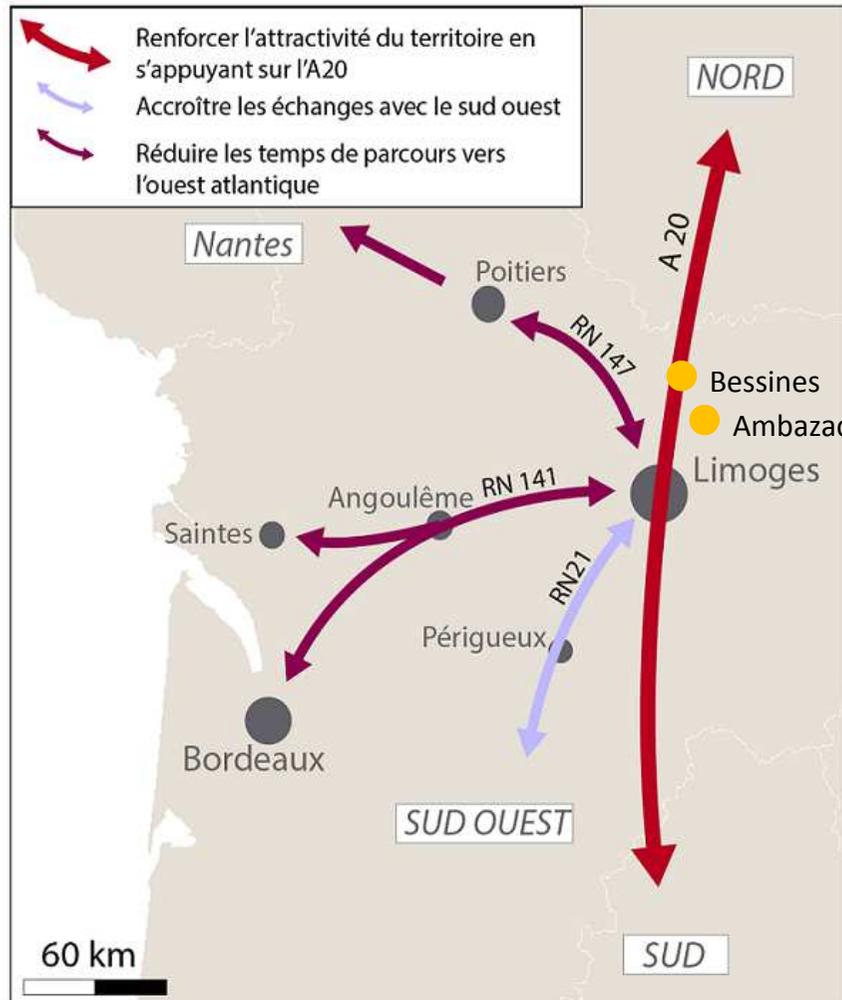
Un territoire au fonctionnement
résidentiel affirmé



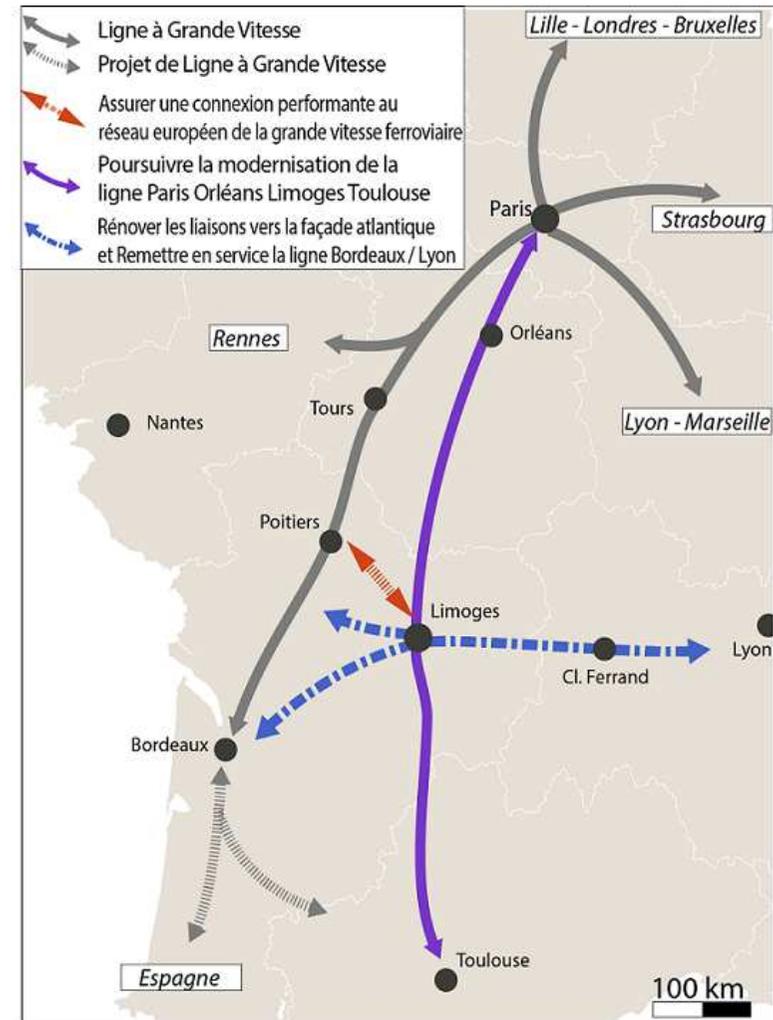
FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une accessibilité externe toute relative, plutôt vers le nord et le sud

Un réseau routier à parfaire, notamment vers l'Ouest



Un système ferroviaire non connecté au réseau Grande Vitesse



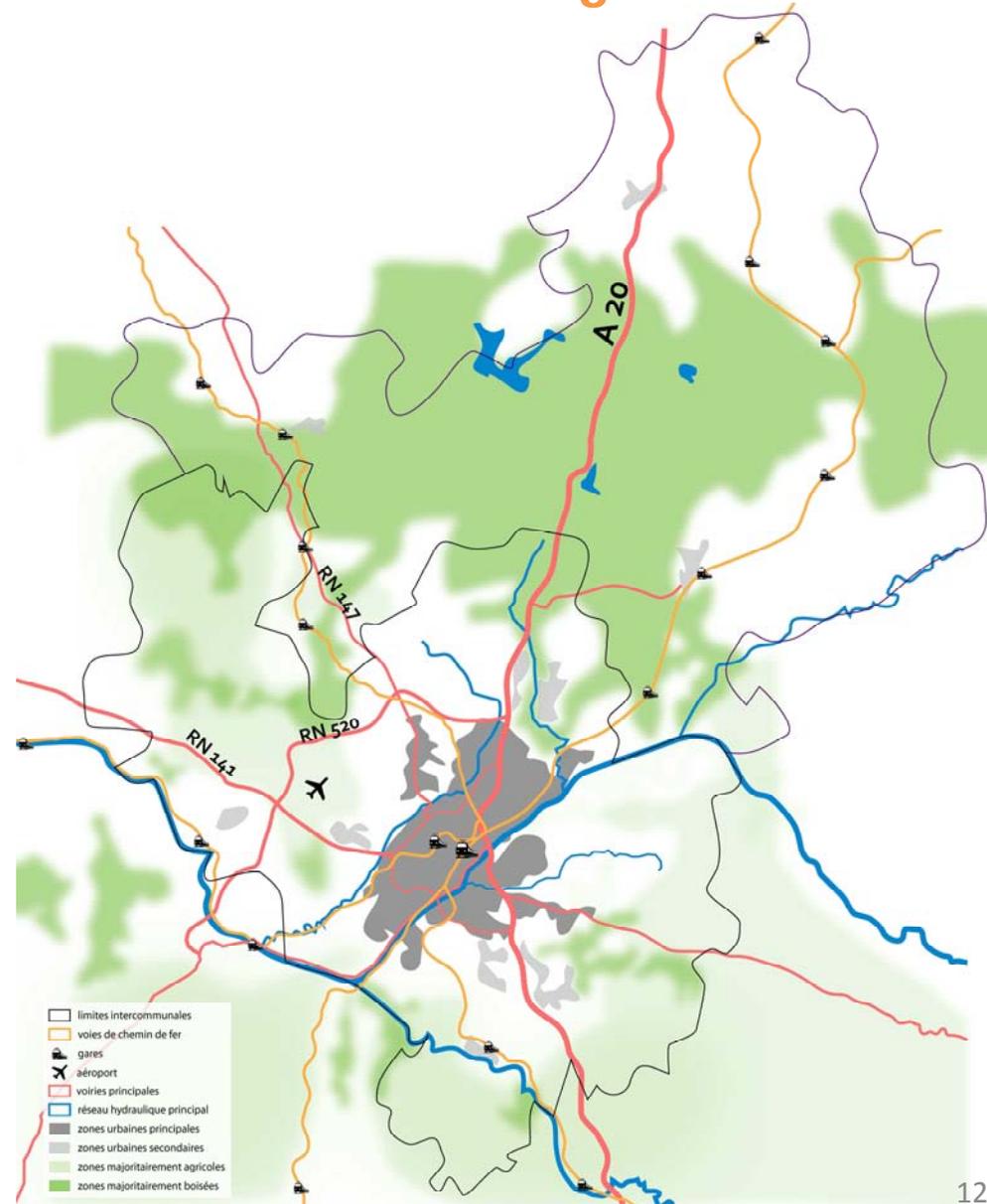
Seulement 10 % des 300000 pax sur les lignes intérieures

FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Des réseaux de communication générateurs de flux



- ✓ A20 du nord au sud
- ✓ RN 141, RN 147, RN520
- ✓ Un réseau d'axes secondaires conséquent
- ✓ Mais pas de réseau routier satisfaisant pour les déplacements transversaux
- ✓ Des aires de co-voiturage bien réparties
- ✓ Une douzaine de gares TER
- ✓ Réseau TCL et ex-RDTHV et Moovh et ProxiMoohv

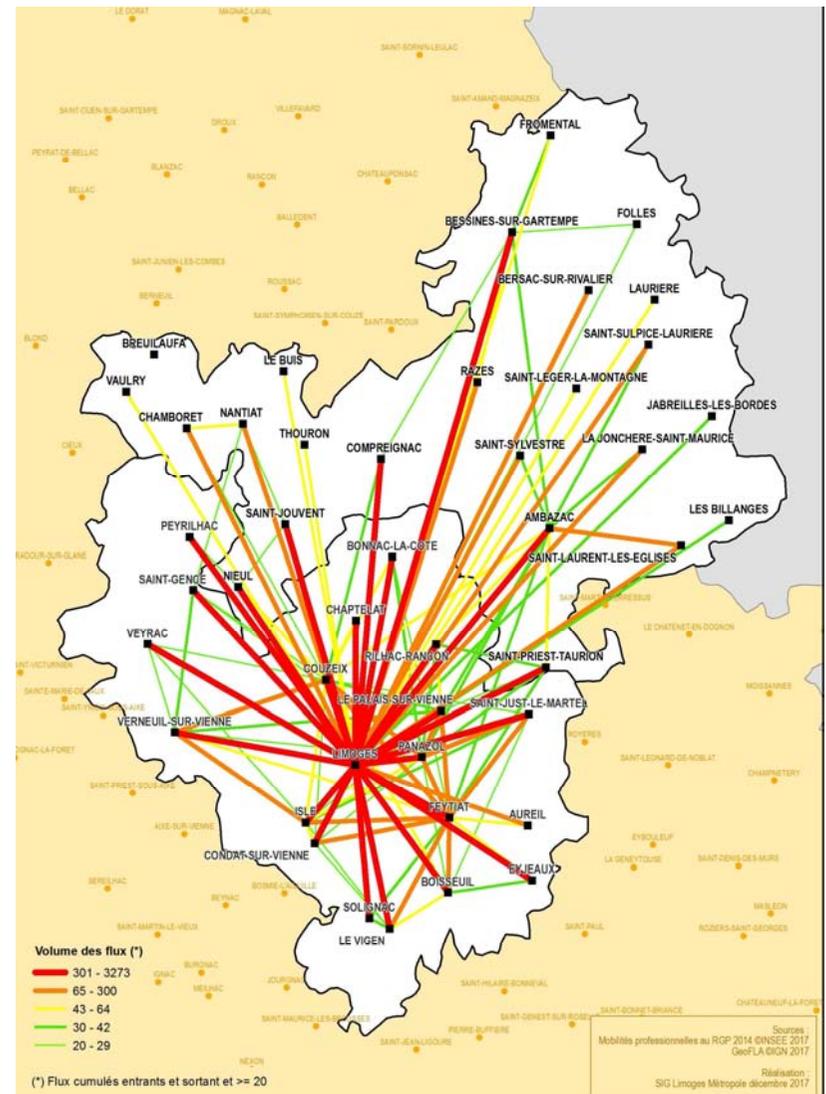


FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE



- ✓ Une polarisation très forte sur Limoges, mais aussi Feytiat, Panazol, Couzeix, Isle, et plus faiblement sur Ambazac ou Bessines ...
- ✓ pour travailler, mais aussi pour étudier !
- ✓ 65 000 actifs changent de commune tous les jours pour travailler
- ✓ 60 000 voyages/jours sur le réseau TCL, 15 millions de voyages par an en urbain (TCL),
- ✓ 1,2 millions de voyage par an sur les lignes TER

Cf Annexe pour les données complémentaires.

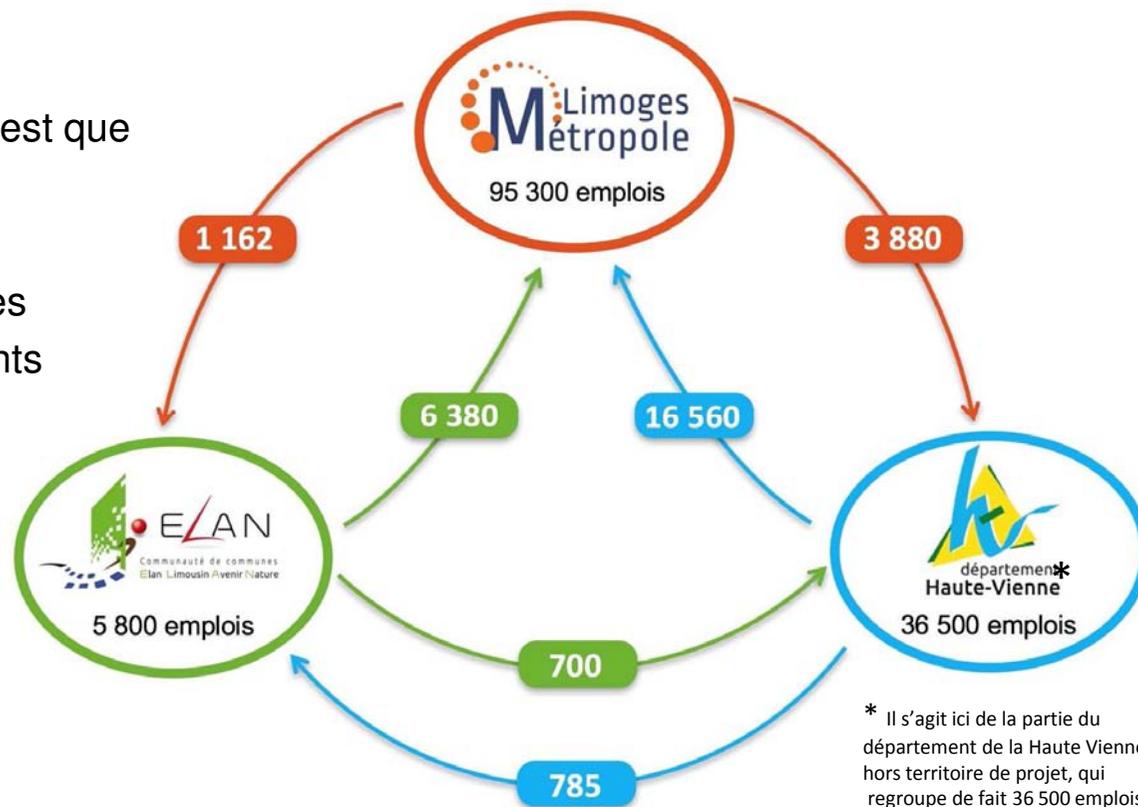


FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE



Migrations alternantes entre la CALM/Elan et le reste du département de la Haute Vienne

- la part modale du Transport Collectif n'est que de 10%
- Peu d'alternative à la voiture hors zones urbaines, notamment pour déplacements transversaux
- un réseau urbain facilement saturé
- une intermodalité à construire, à toutes les échelles, et une multimodalité à renforcer
- un réseau urbain TC à renforcer et moderniser



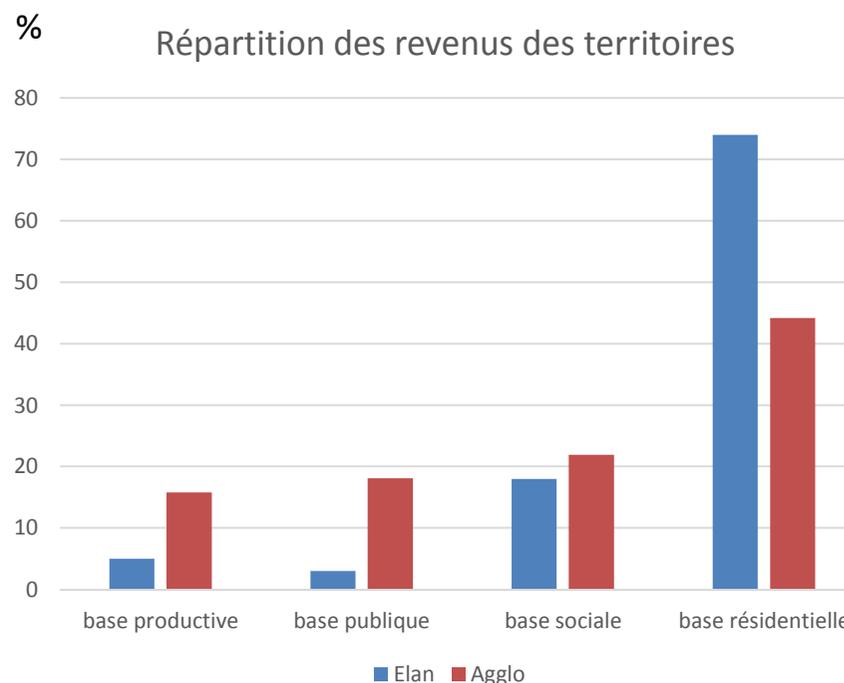
FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE



Des mobilités qui reflètent et induisent le fonctionnement socio-économique du territoire de type public / social / dortoir

L'analyse de la répartition des revenus perçus sur le territoire met en évidence :

- une part importante de revenus de redistribution
- une base publique relativement forte
- la faiblesse relative des revenus issus de l'appareil productif exportateur
- la part dominante des revenus "résidentiels" : "naveteurs" et retraités, notamment hors des pôles d'emploi.



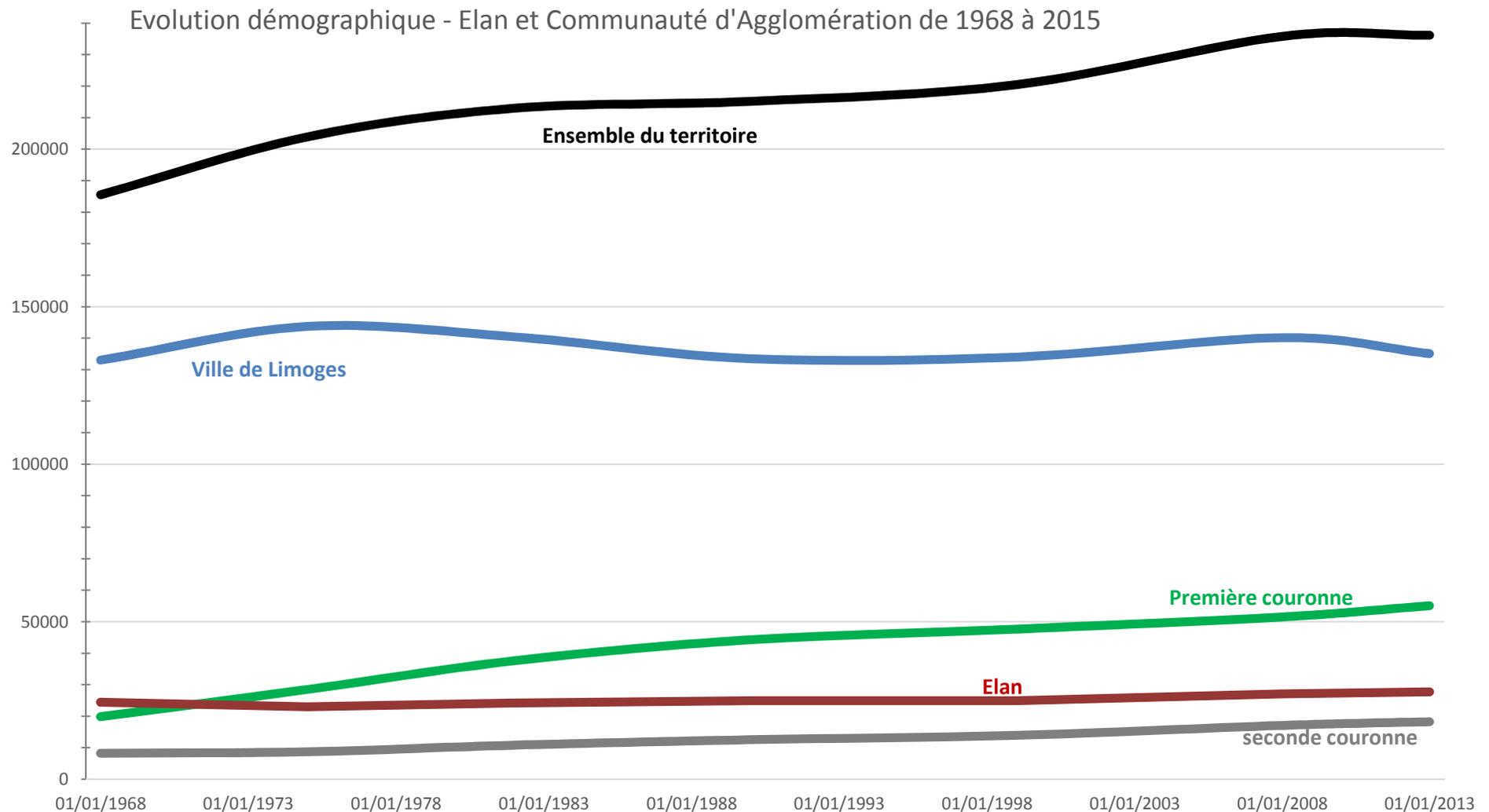
- **Deux modèles de développement cohabitent :**
moteur public/social (pôle urbain) et moteur social/dortoir (zone rurale)
- hors pôle urbain, les revenus captés sont peu réinjectés sur le territoire et **ne nourrissent pas l'économie de proximité** (évasion commerciale, carence de services, etc ...)



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Des modèles de développement que reflètent les évolutions démographiques et la structure de la population

Des évolutions distinctes selon les territoires, et un fléchissement récent.





FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Des modèles de développement que reflètent les évolutions démographiques et la structure de la population

→ Une inflexion démographique sensible ces dernières années : la croissance de l'espace rural ne compense plus la baisse du pôle urbain.

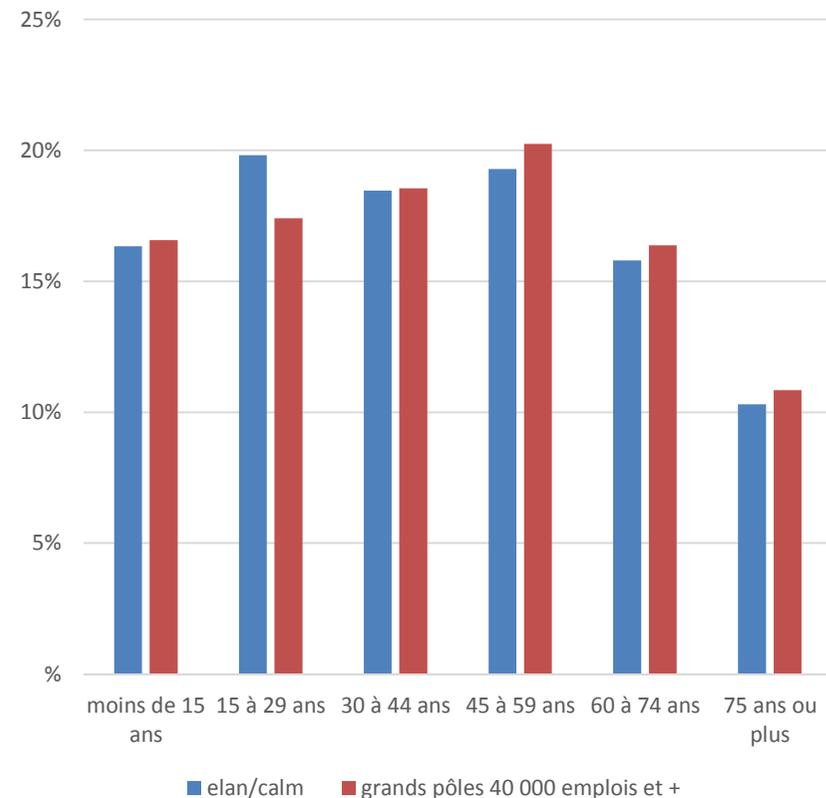
Le moteur classique s'essouffle :

- retournement fort du solde migratoire sur le pôle urbain mais maintien d'un solde naturel positif. C'est l'inverse pour le rural.

→ Mais une structure par âge globalement jeune !!!

- un peuplement extrêmement discriminé sur le territoire, avec une pyramide des âges très différente entre pôle urbain et franges rurales.

Structure par âge en 2013.





FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une structure sociale marquée par des disparités

En matière de niveau de revenu de la population du territoire, des disparités apparaissent entre l'espace urbain et le rural.

En effet, la part des ménages imposés sur Limoges Métropole (58%) est supérieure à celle d'ELAN (54%) et de la Région (55%).

En revanche, le taux de pauvreté sur Limoges Métropole (15,9%) est bien plus important que celui d'ELAN (10,4%) et de la Région (13,5%).

Ces données supposent **des inégalités sociales plus fortes sur Limoges Métropole que sur ELAN.**

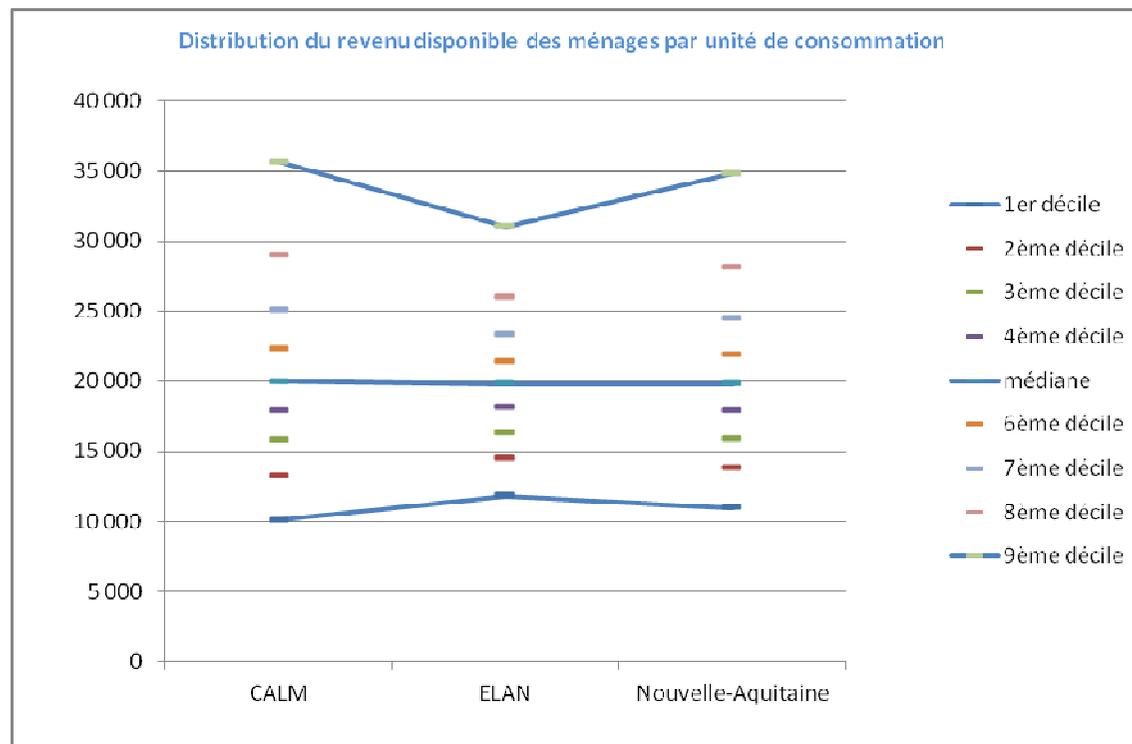
Cette analyse se confirme au regard de la distribution du revenu disponible des ménages par unité de consommation.

En effet, le revenu des catégories les plus aisées (9^{ème} décile) est nettement supérieur sur Limoges Métropole que sur ELAN; supérieur également à la moyenne régionale dans une moindre mesure. En d'autres termes, les riches apparaissent plus riches sur Limoges Métropole que sur ELAN et qu'en Nouvelle Aquitaine en moyenne.

A l'inverse, le revenu des classes modestes (4 premiers déciles) sont nettement inférieurs sur Limoges Métropole que sur ELAN et qu'en Nouvelle-Aquitaine.

	Part des ménages imposés	Taux de pauvreté	Revenu médian
Limoges Métropole	58,2%	15,9%	20 240 €
ELAN	53,8%	10,4%	19 729 €
Haute-Vienne	54,3%	15,2%	19 450 €
Nouvelle-Aquitaine	54,7%	13,5%	19 809 €

CGEC 2016 – IGN GéoFla / sources : Insee, RP 2013



Sources : INSEE, Filosofi 2013



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

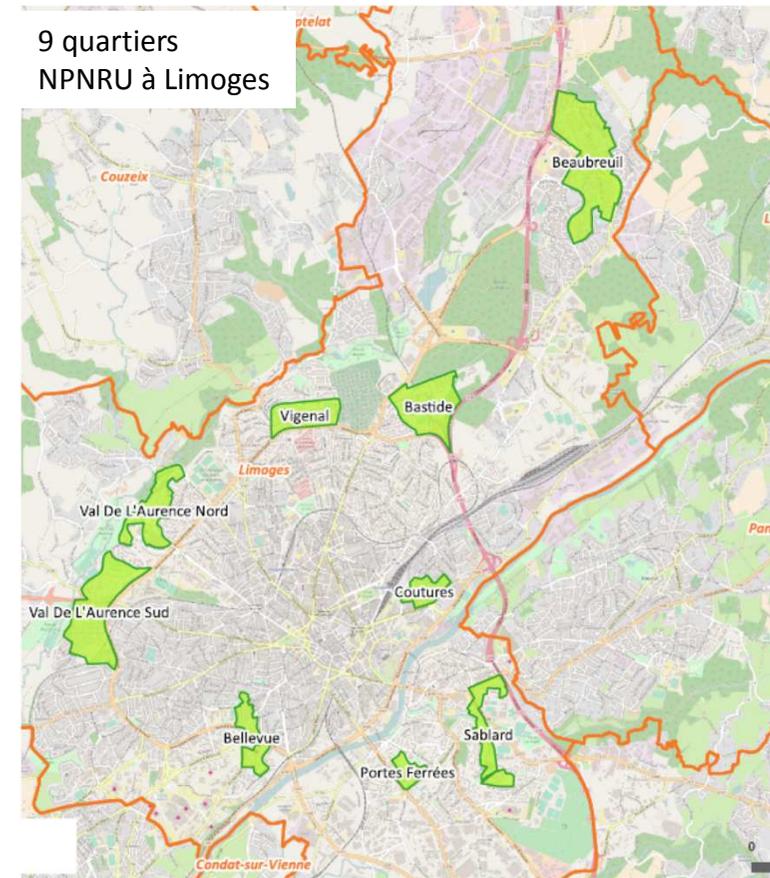
Un territoire dans le territoire : l'ensemble des quartiers relevant de la Politique de la ville

25 000 habitants dans **9 quartiers "identifiés"** au niveau national comme relevant d'une politique spécifique (politique de la Ville)

En 2014, le taux de pauvreté de Limoges Métropole (15,9%) est supérieur à la moyenne nationale (13,5%) et à celui de la Nouvelle-Aquitaine (13,5), avec 21,6% à Limoges.

Au sein de ces quartiers se concentrent un grand nombre de fragilités sociales, pour une population globalement jeune.

C'est une axe essentiel des politiques publiques à mener, de l'insertion professionnelle à la requalification des quartiers.





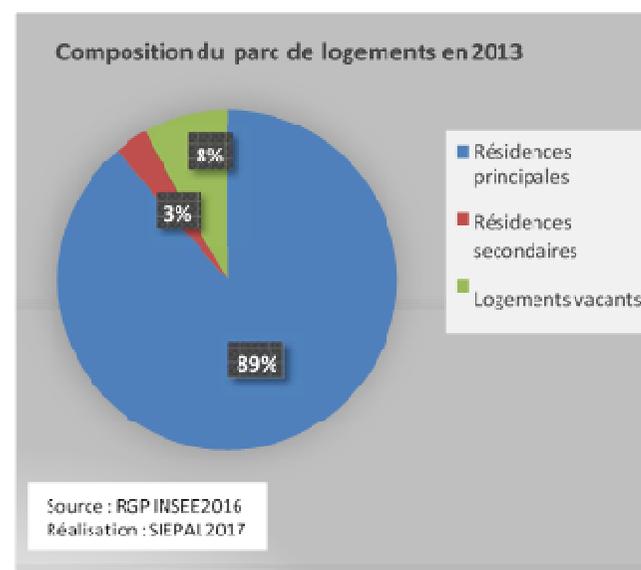
FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Des évolutions démographiques contribuant à la dynamique de l'habitat, aujourd'hui à retrouver

Les communautés d'ELAN et Limoges Métropole regroupent 130 000 logements, répartis à parts égales entre logements collectifs et individuels, avec une petite majorité de propriétaires. La lutte contre la vacance, qui est passée de 5,8% à 8% en 5 ans, est un enjeu fort du territoire, notamment pour la ville de Limoges (9% de vacance)

Le marché du locatif social est dit détendu, avec 2,3 demandes par attribution (1,8 hors mutation) et une forte vacance, essentiellement concentrée sur la ville centre (9% de vacance à Limoges).

La croissance du parc de logements entre 2000 et 2016 s'est ralentie : la crise de 2008 a lourdement frappé le secteur de la construction de même que les impacts des normes de construction, le nombre de logements commencés passe de 1750 entre 2000 et 2007 à 785 entre 2008 et 2016. Toutefois, le marché repart à la hausse depuis 2016, mais les besoins sont très forts en termes de rénovations, notamment énergétique. La production de logements est portée par les périphéries et par l'accession à la propriété : les 2/3 des logements se réalisent sur les couronnes de Limoges depuis 2009 et 6 logements sur 10 sont produits en individuel pur.





FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une population active en baisse

Sources : INSEE, RP2014

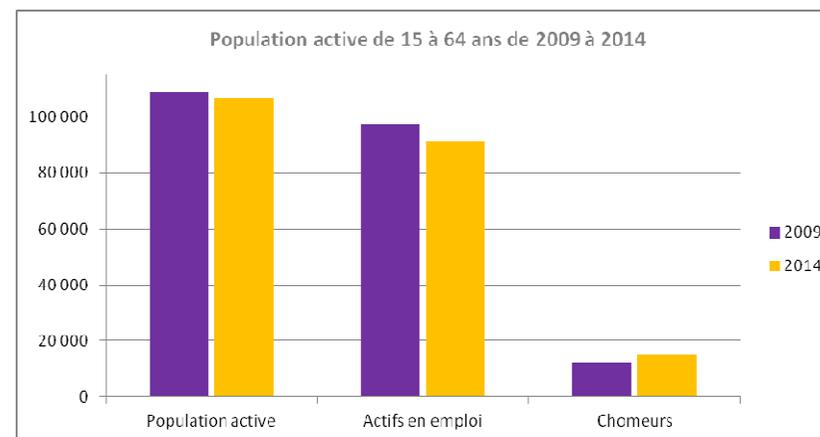
Le territoire compte 106 570 actifs, composant 45% de la population totale du territoire (situation comparable à la moyenne régionale).

La population active du territoire baisse (-2% entre 2009 et 2014) alors qu'elle augmente en Nouvelle-Aquitaine (+3,6% sur la même période). Cette inflexion touche toutes les catégories socioprofessionnelles, notamment les ouvriers (-6%) et les professions intermédiaires (-3%) mais épargne les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+4,5%).

85,5% des actifs occupent un emploi (-6% entre 2009 et 2014), en très grande majorité dans le tertiaire et sur tout le territoire.

Près de 90% d'entre eux occupent un emploi salarié, 77% un emploi stable (en CDI ou titulaire de la fonction publique) et 11% un emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés).

Notons que les emplois précaires et les temps partiels concernent d'avantage les femmes.



Sources : INSEE, RP2009 & 2014

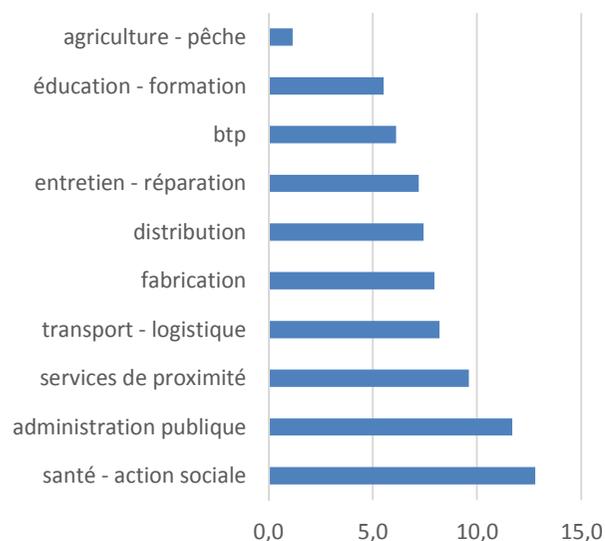
14% des actifs sont au chômage (+27% depuis 2009) contre 12,5% en Nouvelle-Aquitaine. Globalement, il est dénombré un peu moins de femmes que d'hommes parmi les demandeurs d'emploi. 24,5% des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 9 % ont plus de 55 ans.

ANNEXE 5

Emploi : une économie dominée par la sphère présentielle (modèle de développement : public-social-dortoir-retraité)



Répartition fonctionnelle de l'emploi



La part de la sphère présentielle dans l'emploi total est ainsi passée de 58,7% à 73,4% de 1975 à 2013, contre 51,5% à 67,3% en Nouvelle-Aquitaine.

L'emploi public y tient une grande place, puisqu'il représente 30% des actifs résidants sur le territoire, contre 23,3% des actifs qui travaillent dans la sphère productive.

Alors que le nombre d'emplois au sein de la sphère présentielle n'a pas cessé de progresser de 1975 à 2013 augmentant de 43,6% en moyenne pour atteindre 23 719 personnes, celui de la sphère productive est en très nette diminution: -9 975 personnes soit une baisse moyenne de 26,1%. A noter que cette diminution importante de la sphère productive est très supérieure aux territoires de comparaison (Grands pôles 40 000 emplois et plus et Nouvelle-Aquitaine, respectivement -5,7% et -14,3%), qui par contre affichent des progressions plus importantes dans le domaine de la sphère présentielle (+66,7% et +65,9%).

Si le territoire voit la totalité de ses pertes d'emploi dans la sphère productive compensée par les gains de la sphère présentielle, la forte diminution de la sphère productive signifie une **désindustrialisation importante**. Or cette structure économique induit moins de dynamisme. En l'absence d'une impulsion résolue pour créer les conditions de croissance de l'économie productive au sein et hors des limites de l'agglomération, le territoire risque de produire un nombre insuffisant d'emplois pour maintenir son attractivité résidentielle comme sa population (une perte de population qui entraînerait mécaniquement une érosion du socle présentiel) et créer des tensions concurrentielles fortes sur l'accès à l'emploi au détriment de la frange de la population la moins qualifiée.



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Commerce-artisanat : un tissu dominé par les secteurs des services et du commerce et par les TPE

9700 entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés et au Registre des Métiers (données extraites en juillet 2017) sont implantées sur le territoire, dont près de 90% sur Limoges Métropole.

Les $\frac{3}{4}$ d'entre elles émanent du secteur tertiaire avec une **représentation marquée des services (36%) puis du commerce (29%)**. Notons également, l'importance du secteur du BTP sur ELAN à l'échelle de son territoire (25%).

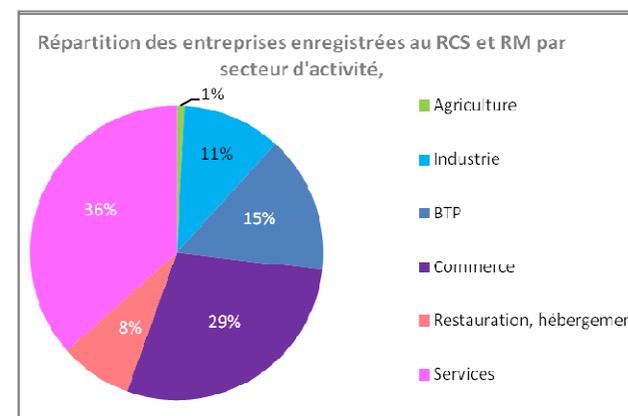
Parmi les établissements de services, ce sont les activités de services financiers, de conseil en gestion et autres services personnels qui prédominent.

Il est observé de **véritables difficultés dans le maintien de l'offre commerciale** sur les espaces ruraux et périurbains du territoire, en conséquence d'une combinaison de faits : concurrence grandissante des zones commerciales en périphérie de Limoges, cumulée à celle des grandes surfaces, des loyers relativement élevés allongeant les retours sur investissement et des financements bancaires difficiles à obtenir.

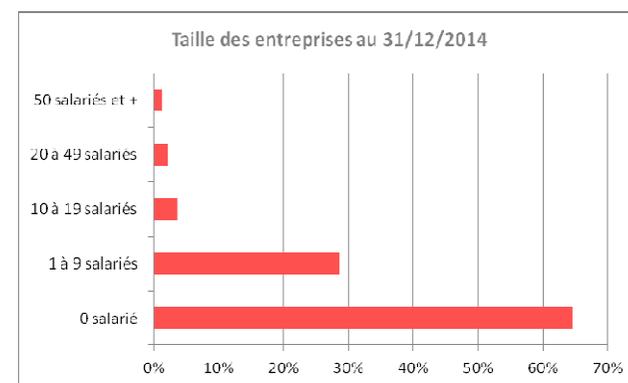
Notons que sur les 44 communes du territoire, 3 ne disposent d'aucune activité commerciale (Jabreilles les Bordes, Le Buis, Saint-Sylvestre).

Le tissu économique du territoire se caractérise par **une part importante de TPE** puisque plus de 90% des entreprises locales comptent moins de 9 salariés. Plus particulièrement, notons la **part très importante des entreprises n'ayant aucun salarié (64%)**.

Les structures de plus de 10 salariés représentent 7% des entreprises du territoire.



Sources : RCS et RM, juillet 2017



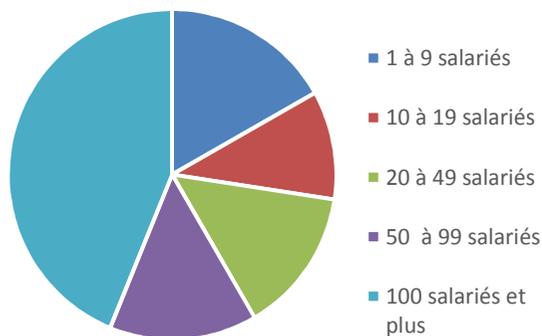
Sources : INSEE, CLAP



Emploi : un taux de spécialisation sectorielle fort

L'emploi concentré sur un nombre réduit de secteurs d'activités compétitifs

Répartition de l'emploi par taille d'établissement



- Le secteur de l'Imprimerie (40 établissements pour 965 emplois)
- Le secteur de la fabrication d'équipements électriques (12 établissements pour 1 770 emplois), secteur porté par l'entreprise Legrand (1 500 emplois)
- La fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (35 établissements pour 1 130 emplois) dans lequel figure notamment la céramique (une vingtaine d'établissements et 650 emplois)
- L'industrie textile (24 établissements pour 550 emplois) avec notamment la fabrication de vêtements et de chaussures (à l'appui des fleurons Smuggler et Weston)
- L'automobile (Valéo, Renault Trucks, Texelis, Meillor, Steva, Freudenberg, Elringklinger)
- L'agroalimentaire (Madrang, Plainemaison, Somafer)
- Industries extractive (carrières Ambazac, Condat, Areva, Algade)
- Services à la personne (CHU, Ephad)

Mais des secteurs fragiles (hormis le textile qui résiste avec une baisse limitée à 5%)

Des pertes très importantes dans la fabrication de matériels électriques (suppression de 520 emplois), dans l'agro-alimentaire (-31% soit une perte de 500 emplois), dans l'imprimerie (-25%, soit une perte de 328 emplois), dans la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (-17%, soit une perte de 232 emplois). Seul le secteur de la production et distribution d'énergie est en croissance: +20% (soit un gain de 139 emplois).



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Des fins d'activité à anticiper

La moyenne d'âge des chefs d'entreprise du territoire est relativement élevée (47 ans sur Limoges Métropole et 48 ans sur ELAN).

C'est dans les secteurs du commerce, transport et de l'hébergement, restauration que la moyenne d'âge est la plus élevée.

Notons également que **26% des chefs d'entreprises locales a plus de 55 ans** (27% en Haute-Vienne), notamment dans les secteurs des services puis du commerce, transports.

Moyenne d'âge des chefs d'entreprises	Agriculture	Industrie	BTP	Commerce, transport et auto	Hébergement, restauration	services	Moyenne totale
Limoges Métropole	38	47	46	48	48	47	47
ELAN	41	46	46	49	50	47	48
Nombre d'entreprises dont le chef d'entreprise a + de 55 ans	Agriculture	Industrie	BTP	Commerce, transport et auto	Hébergement, restauration	services	Total
Limoges Métropole	11	285	245	685	168	908	2 302
ELAN	5	41	47	64	30	71	258

Sources : IRCM et RM, juillet 2017

Il est constaté un manque d'anticipation de la part de certains chefs d'entreprises quant à leur cessation d'activité. Cette situation pourrait être préjudiciable pour l'offre de proximité si la transmission de ces activités ne se réalise pas ou se réalise dans de mauvaises conditions.

En 2015, selon l'Insee, **1 284 créations d'entreprises ont été dénombrées sur le territoire** (activités marchandes hors agriculture). Ces créations se sont produites majoritairement dans les secteurs des services (52%) puis du commerce (31,6%). Globalement, depuis 2013, l'évolution annuelle des créations d'entreprise sur le territoire a tendance à diminuer, et plus inquiétant, le taux de survie qui était nettement supérieur aux moyennes régionales tend à la rejoindre,



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une agriculture vulnérable

Le secteur agricole présent sur le territoire se composait, au dernier recensement de 2010, de **800 exploitations** : 49% sur ELAN et 51% sur Limoges Métropole.

Leur nombre baisse de manière importante depuis plusieurs décennies (-31% entre 2000 et 2010); tendance bien supérieure à celle de Nouvelle-Aquitaine (-24,5% sur la même période).

Le tissu agricole est majoritairement composé d'**exploitations individuelles** (78% contre 71% en Nouvelle-Aquitaine) pour seulement 7% de GAEC (5,5% en Nouvelle-Aquitaine).

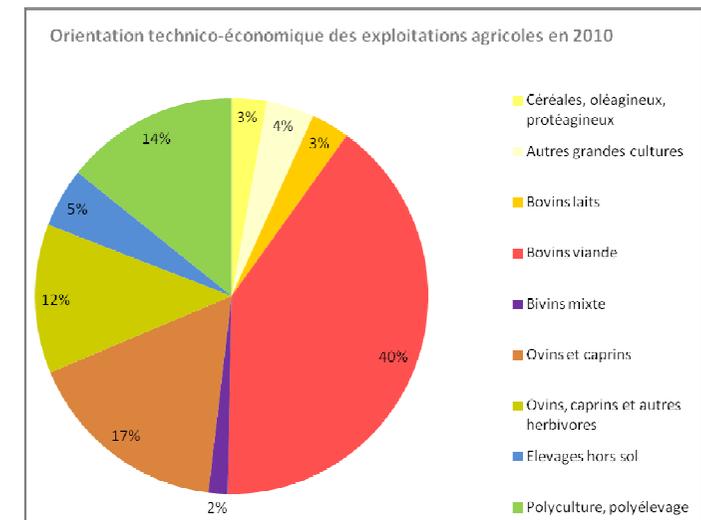
S'agissant de la SAU, elle s'étendait en 2010 sur **40 026 ha** (50,8% sur ELAN et 49,2% sur Limoges Métropole). En 10ans, elle a baissé de 8,7% (-3,7% en Nouvelle-Aquitaine), notamment sur Limoges Métropole ; ce au profit des espaces urbanisés et forestiers. Cette diminution touche principalement les surfaces en herbe. Ces évolutions induisent des impacts non négligeables sur le paysage local.

La SAU moyenne par exploitation tend à augmenter. En 2010, elle était **50 ha**, contre 37,8 ha en 2000, ce qui est un peu moins que la moyenne départementale (60,5 ha) mais beaucoup plus que la moyenne régionale (47,3 ha).

Les productions agricoles du territoire sont majoritairement orientées vers l'**élevage de bovins viande** puis d'**ovins-caprins** ; d'où la présence de bocages, éléments constitutifs du paysage local.

Les productions spécifiques (maraîchage, horticulture par exemple), l'agriculture biologique et plus globalement les démarches de diversification, sont peu développées malgré la présence d'opportunités (bassin de consommation) et l'existence de démarches de plus en plus visibles (marché de producteurs de pays, AMAP). Notons que la nature des sols (milieux tourbeux, zones humides, sols pauvres) du territoire n'est pas propice à certaines activités agricoles (comme les cultures céréalières...), freinant de fait la diversification des productions agricoles locales.

Notons également que **l'âge des chefs d'exploitation est relativement élevé** : 57% d'entre eux a plus de 50 ans et seulement 17% a moins de 40 ans. La reprise de ces exploitations constitue donc un enjeu important pour maintenir une agriculture de proximité nécessaire pour l'économie, l'écologie et la gestion des paysages.





FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une filière bois à développer

Malgré l'étendue de son massif forestier (50 300 ha) pour l'essentiel concentré sur les Monts d'Ambazac (2/3 du massif), et son important taux de boisement (46% contre 38 en Nouvelle Aquitaine), le territoire ne compte **que 430 entreprises issues de la filière bois**, soit 2% du stock d'entreprises locales pour seulement **857 ETP**.

Les PME issues du secteur du bâtiment sont majoritairement représentées (charpente, menuiserie, construction bois).

En revanche, le territoire ne compte que seulement deux scieries de petite capacité, aucune entreprise de trituration et un nombre restreint de TPE dans le secteur de l'ameublement.

Plusieurs entreprises proches ont cependant une influence importante sur les forêts du territoire : la coopérative forestière Alliance Forêt Bois est la plus importante exploitante du territoire. La présence de la papeterie International Paper à Saillat et de sa filiale d'exploitation Comptoir des Bois de Brive est également un élément significatif sur les dynamiques forestières locales.

Le massif forestier est composé de feuillus pour ses 2/3. Les résineux couvrent le 1/3 restant de la surface boisée et sont plutôt localisés sur les reliefs. Tous les résineux ont été introduits par plantation sur le territoire.
91% du foncier forestier est privé (75% au niveau national).

La surface moyenne de la parcelle privée est de 0,28 hectares. Le morcellement important de la propriété privée en France est général et est dû au mode de succession français. Il n'est pas plus présent en Limousin qu'ailleurs. Ce morcellement implique souvent **une sylviculture peu dynamique**.

Les effets du morcellement peuvent être atténués par le regroupement des propriétaires. Sur le territoire, une dynamique de regroupement des propriétaires existe par de nombreux moyens : coopératives forestières, groupements forestiers, l'Association pour un Développement Équilibré de la forêt en Limousin (ADELI), Groupement de Développement Forestier (GDF) « Monts de Blonds et d'Ambazac », ...

2/3 des propriétaires forestiers habitent à moins de 50 km de leur forêt, selon une enquête sur le Limousin du CRPF. La localisation doit être à peu près la même en ce qui concerne les propriétaires du territoire de la CFT.



-III-

Un territoire doté d'aménités fortes,
d'atouts indéniables
à valoriser et à renforcer
au service de l'emploi
et de l'image du territoire.



Des atouts reconnus pour le développement économique... mais peu popularisés

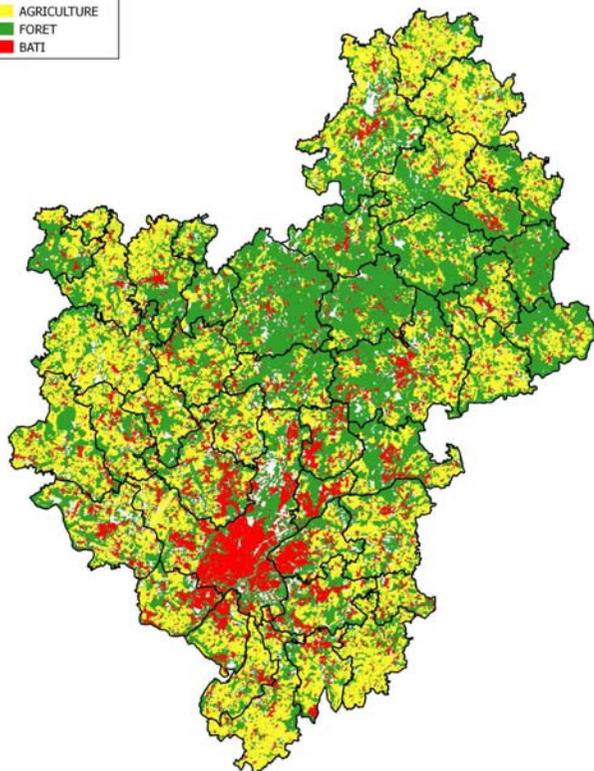
- ✓ **Un cadre de vie attractif et des conditions de vie abordables**, même avec un niveau de vie moins élevé qu'ailleurs.
- ✓ **Des possibilités d'emplois** pour les actifs du territoire et ceux des territoires avoisinants, principalement dans le tertiaire.
- ✓ **Plusieurs filières d'excellence**, mais employant peu de personnel et donc insuffisamment reconnues (en termes de chiffre et en termes d'image).
- ✓ Un taux de survie des entreprises supérieur à la moyenne nationale.
- ✓ **L'enseignement supérieur : un levier de rayonnement métropolitain très attractif** pour les étudiants hors territoire, proposant localement des formations dans tous les domaines et formant de nombreux doctorants.
- ✓ Un réel potentiel touristique, à développer davantage.
- ✓ Le territoire se trouve dans **une logique de capacité foncière importante** et doit donc se focaliser sur **la stimulation de la demande des entreprises** afin d'optimiser la consommation foncière.
- ✓ **De réels potentiels économiques, mais qui doivent s'affirmer davantage.**



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Des aménités naturelles, source d'attractivité

Légende
UTILISATION DU SOL
AGRICULTURE
FORET
BATI



Un cadre paysager remarquable

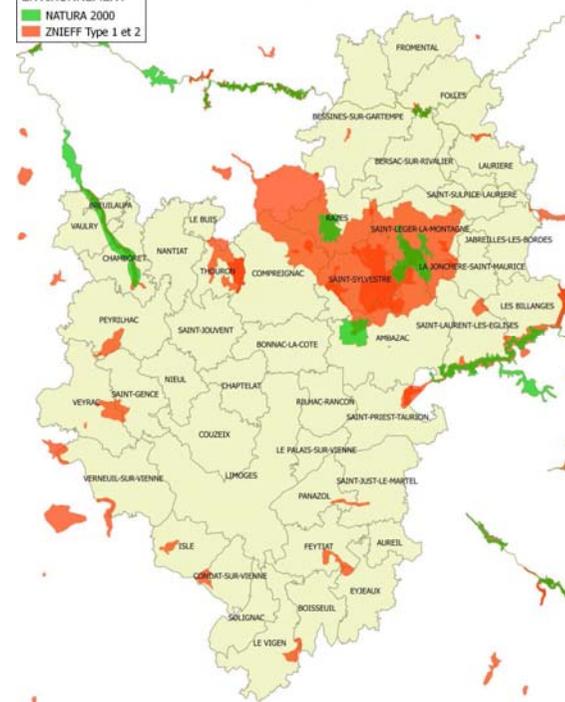
- L'agriculture extensive en plaine est basée sur l'élevage. Elle a façonné un paysage de prairie et de bocage.
- La forêt, omniprésente sur les reliefs, est jeune et majoritairement issue de la déprise agricole.

L'eau, une richesse territoriale

Le territoire est maillé de zones humides et de rivières (vallées de la Gartempe, du Taurion et de la Vienne, tourbières de Mallety et des Dauges, étangs, lac de St Pardoux etc.)

La qualité écologique des cours d'eaux est bonne pour 50% d'entre eux, elle s'améliore après plusieurs décennies de dégradation. Le retour de certaines espèces emblématiques dans les rivières locales en est la preuve (loutre et saumon par exemple).

Légende
ENVIRONNEMENT
NATURA 2000
ZNIEFF Type 1 et 2



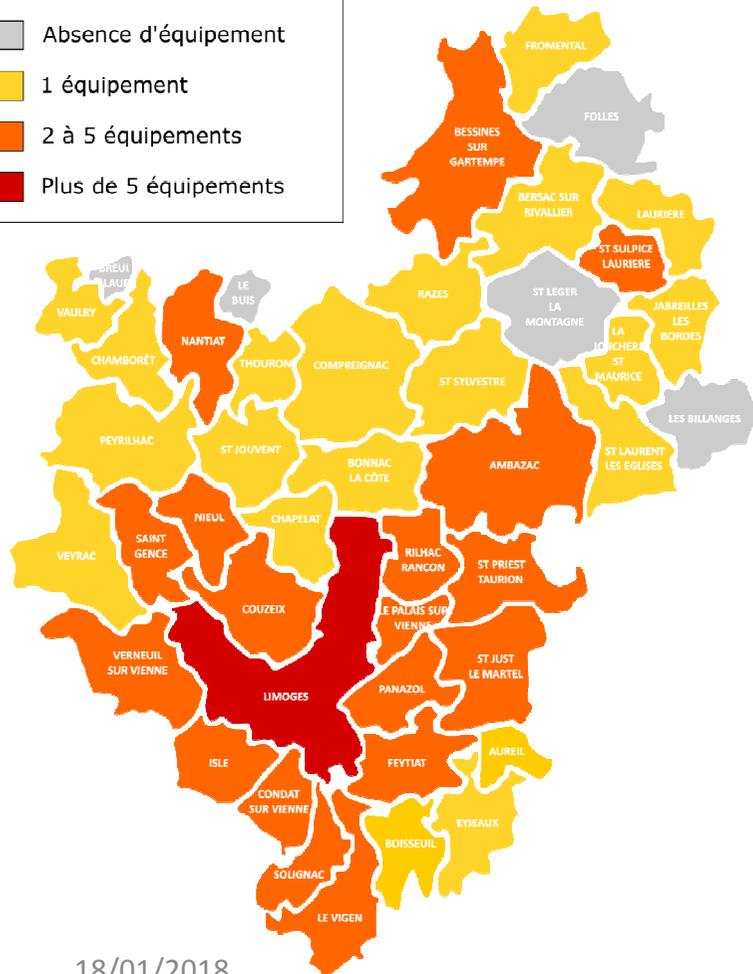
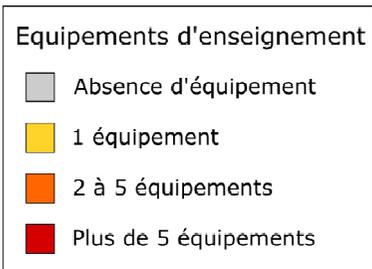
Un patrimoine naturel riche

La trame aquatique et humide est très dense et abrite une faune et une flore parfois menacées (sonneur à ventre jaune, papillon miroir, saumon atlantique, oiseaux des marais, chiroptères etc.), Le réseau de périmètre de protection Natura 2000 (4 ZSC) et de ZNIEFF (28 de type I et 6 de type II) englobe les sites naturels emblématiques.



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Un territoire plutôt bien équipé ... mais des carences sur le haut débit



Globalement le territoire dispose d'un maillage satisfaisant en services et équipements

Des services d'enseignements concentrés

- Les établissements d'enseignements et d'accueil d'enfants sont concentrés dans les pôles urbains et les principaux pôles relais du territoire (Ambazac, Bessines-sur-Gartempe & Nantiat)
- L'université de Limoges accueille 14 000 étudiants et comporte 5 facultés, 5 instituts plusieurs écoles d'ingénieur. Elle constitue un pôle universitaire majeur en Nouvelle-Aquitaine.

Des services de santé satisfaisants...

- Le pôle santé de Limoges est primordial pour l'accès aux soins du territoire (CHU et cliniques regroupant de nombreux spécialistes).
- Les villes d'Ambazac et de Bessines-sur-Gartempe présentent également un bon niveau de services rayonnant sur les communes voisines.
- L'accès aux soins est moins bon dans les communes frontalières de la Creuse qui présentent une mortalité légèrement supérieure aux pôles urbains et péri-urbains.

...mais un risque à court terme pour l'accès aux soins

- Le vieillissement des professionnels de santé est à anticiper pour éviter une dégradation de la qualité de l'offre actuelle et de son accessibilité ; le vieillissement de la population générera une augmentation des besoins.

Une couverture Haut Débit à parfaire ...

- Avec quelques zones blanches, mais surtout un accès au THD encore très minoritaire



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Une dynamique culturelle et sportive importante

Des festivals à la renommée grandissante générant une fréquentation source d'image et d'identité

- ↳ Urbaka / Urban Empire / Bandafolies / Buis Blues Festival / Eclat d'Email / Festival International du dessin de presse / Festival International des Francophonies / Frairie des petits ventres / 1001 Notes / Graines de Rue / Veyracomusies ...



Une bonne répartition de salles de spectacles et autres équipements culturels

- ↳ Zénith / Opéra-théâtre de Limoges / Espace Noriac / Théâtre de l'Union / Théâtre de la Passerelle / centres socio-culturels / Centre John Lennon / Bibliothèque Francophone Multimédia / Complexes Cinéma Grand Ecran & Lido / Conservatoire...

... offre complétée par un ensemble d'équipements culturels performants dans les communes périphériques de Limoges et les pôles structurants



Des équipements sportifs à fort rayonnement régional

- ↳ Centres aquatiques Aquapolis et piscine départementale de St Pardoux / patinoire municipale de Limoges / vélodrome à Bonnac la Côte / complexe sportif de Beaublanc / domaine de Muret à Ambazac.



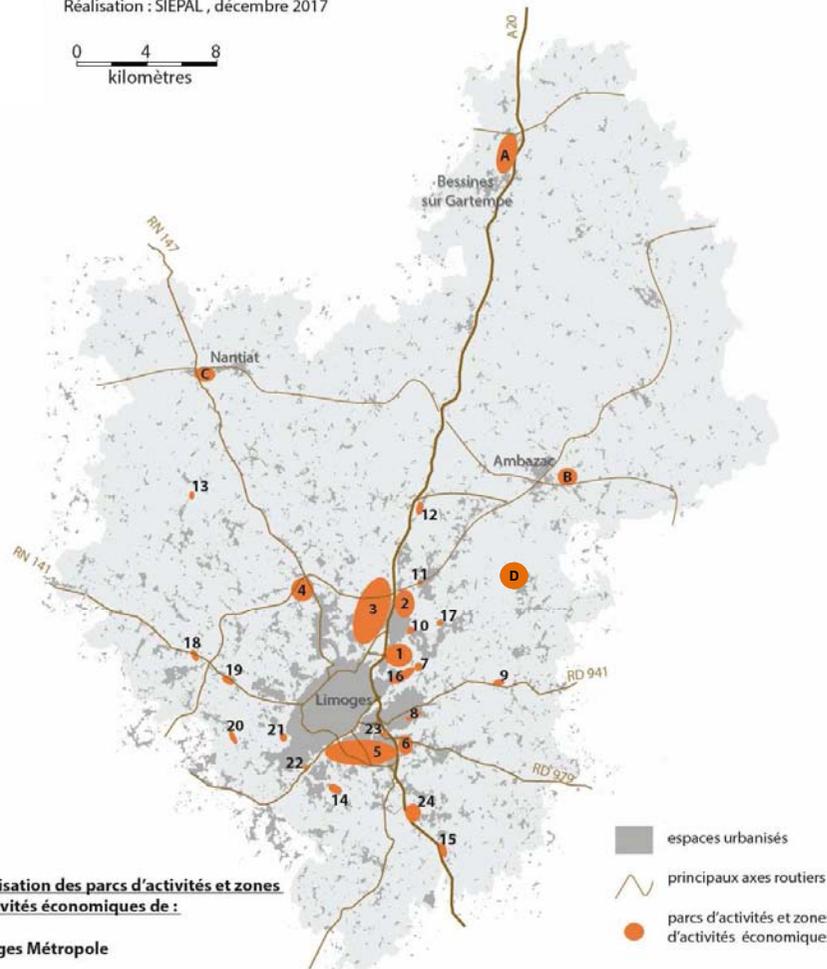


MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Les parcs d'activités du territoire de projet (Limoges Métropole et ELAN)

Réalisation : SIEPAL, décembre 2017

0 4 8
kilomètres



Localisation des parcs d'activités et zones d'activités économiques de :

Limoges Métropole

- 1 - Technopole d'ESTER
- 2 - Parc d'activités de la Grande Pièce
- 3 - Zone Nord 1-2-3
- 4 - Parc d'activités Océalim
- 5 - Parc d'activités Limoges Sud
- 6 - Ponteix
- 7 - Maisons Rouges (Le Palais sur vienne)
- 8 - Nadaud et Cot (Panazol)
- 9 - Petit Bonnefond (St Just le Martel)
- 10 - Chatenet (Le Palais sur Vienne)
- 11 - Bische et Jean Monet (Rilhac Rancon)
- 12 - Maison Rouge (Bonnac la Côte)
- 13 - Acqueduc (Peyrilhac)
- 14 - Jean Monnet (Condat sur Vienne)
- 15 - la Plaine (Boisseuil)
- 16 - Route du Palais et du Prouet (Le Palais)
- 17 - CGEP (Le Palais)

- 18 - Tranchepe / Les Coreix et 4 vents / Les Betouilles (Verneuil sur Vienne)
- 19 - Le Verdoyer et le Breuil (Verneuil sur Vienne)
- 20 - Mallevalie et Mas des Landes (Isle)
- 21 - Les Courrières (Isle)
- 22 - Tertiaire de CLuzeau (Isle)
- 23 - Bellevue (Limoges)
- 24 - Pôle commercial Boisseuil / le Vigen

ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE (ELAN)

- A - Zone Occitania et le secteur de la Croix du Breuil et du Trifoulet (Bessines-sur-Gartempe)
 B - Zone des Granges (Ambazac)
 C - Zone économique de Nantiat / Chamboret
 D - Zone d'activités des Bardys

Un potentiel foncier économique important

43 zones d'activité sur près de 1 500 ha,

80 ha équipés sont disponibles, avec des degrés de spécialisation variés.

Une offre du territoire compétitive au niveau du prix (25 €/m², comme à Brive, Bourges, Périgueux ou Niort, mais moins élevée qu'à Angoulême, et deux fois moins cher qu'à Clermont Ferrand),

mais une offre qui apparaît relativement « dispersée » (le territoire Limougeaud étant celui qui a le plus de ZA parmi les autres territoires étudiés).

MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

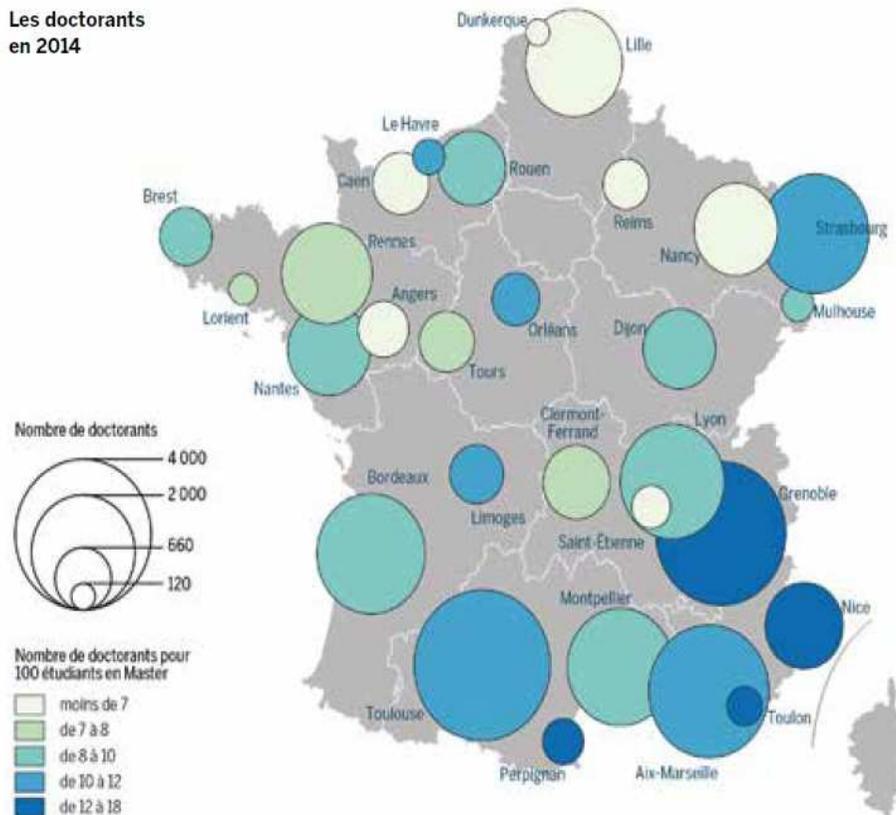
ESTER Technopole: un écrin pour les jeunes entreprises innovantes

- La technopole ESTER est un espace qui accueille des entreprises, des laboratoires de recherche, des écoles d'ingénieurs et des centres de transfert de technologie.
- Implantée sur la ZAC d'ESTER sur plus de 200 ha, elle comprend 185 raisons sociales, totalise 2 460 emplois en progression constante, et enfin regroupe 830 étudiants et près d'une centaine de chercheurs en électronique, céramique et biotechnologie.
- 8 000 mètres carrés de locaux publics permettent d'offrir aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise les moyens de s'installer et de se développer dans un environnement de services à valeur ajoutée: RH, financiers, logistiques...
- L'enjeu est de développer les capacités d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes





Les doctorants en 2014



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Une économie de la connaissance performante

Six clusters présents sur le territoire, dont deux labélisés Pôle de Compétitivité (Céramique et Matériaux, Laser et hyperfréquences), tirant les capacités d'innovation nécessaires à la réindustrialisation de l'économie locale.

L'enjeu est de développer les nouvelles filières d'excellence et de soutenir les filières et activités traditionnelles dans leur modernisation.

Pour développer l'innovation, les entreprises peuvent s'appuyer sur l'université de Limoges et les écoles d'ingénieur : avec un taux compris entre 10 et 12 doctorants pour 100 masters, l'enseignement supérieur remplit parfaitement son rôle de formation de chercheurs et de futurs porteurs de projet de créations d'entreprises.

Reste toutefois à favoriser l'insertion professionnelle locale des doctorants pour en faire un relais de croissance efficace pour le territoire.



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

French Tech: l'innovation au service de la croissance et de l'emploi



Les chiffres clés de la French Tech Limoges Métropole

- **Une centaine de start-up** du numérique créées entre 2013 et 2015 sur le territoire.
- Au départ, une quarantaine de start-up formant l'écosystème de la French Tech Limoges Métropole.
- Une douzaine de grands comptes nationaux et entreprises emblématiques du territoire engagés autour de l'accélération de la croissance des jeunes entreprises innovantes du territoire.
- L'ambition d'augmenter de 50% la création d'emplois **des start-up** membres de l'écosystème en cinq ans.

Un projet autour d'une thématique emblématique du territoire – Smart living

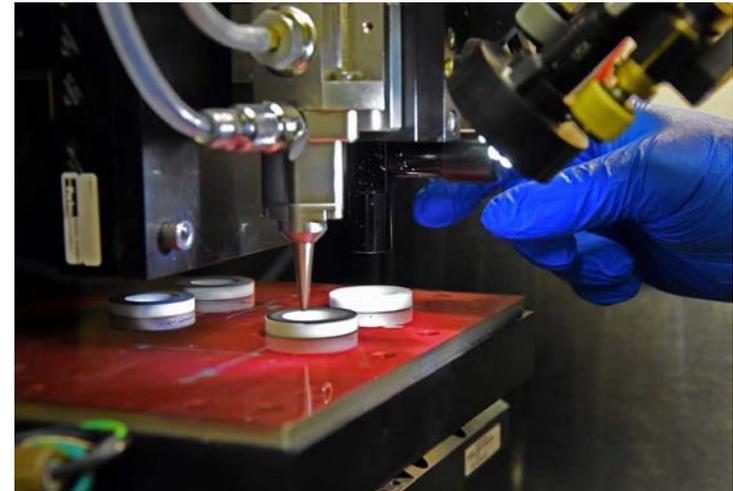
- Une thématique déclinée autour du bâtiment intelligent et connecté pour tous : habitat, bureaux, écoles, centres commerciaux et lieux de loisirs... offrant du confort, des services, et une qualité de vie à laquelle tout le monde aspire.
- En particulier, une thématique prenant en compte les besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées) – Silver Economie.
- Un marché de la Silver Economie estimé à près de 60Md € en 2013 et qui devrait créer 3 millions d'emplois entre 2013 et 2020 (Source France Stratégie).



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Le Pôle Européen de la Céramique, le renouveau de la céramique et des matériaux

- Le Pôle Européen de la Céramique (PEC) est labellisé depuis 2005 comme pôle de compétitivité avec une position unique en France dans le secteur des céramiques.
- un réseau de 100 entreprises, 5 laboratoires de recherche, 10 centres techniques et 7 organismes de formation spécialisés dans les céramiques fines, les céramiques techniques et les traitements de surface.
- Une quinzaine d'entreprises créées depuis 10 ans, dont la moitié issues de l'incubateur, créant 215 emplois directs.



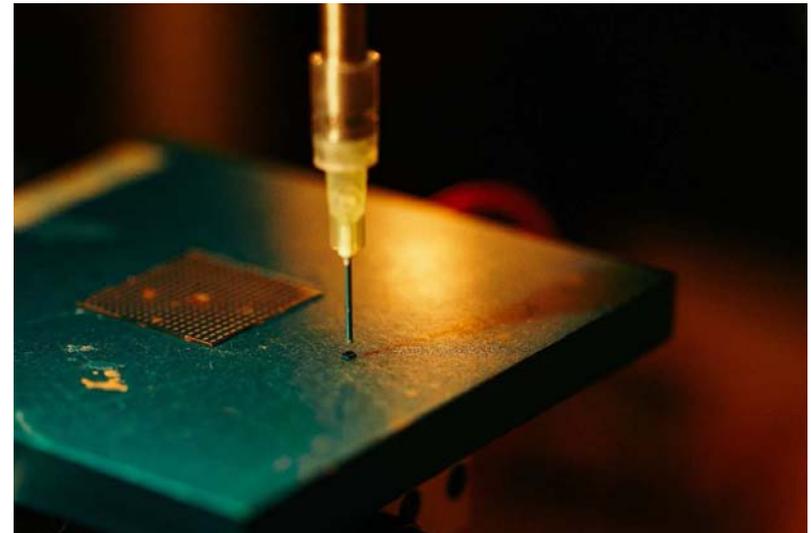
Une nécessité: favoriser l'installation et le développement de nouvelles entreprises sur le territoire, en particulier le soutien à la création de start-ups, mais aussi favoriser l'embauche des jeunes diplômés du territoire au sein des entreprises locales.

MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT



Alpha, Route des lasers et des hyperfréquences (RLH) à la conquête de l'espace

- Le 1er janvier 2017, les pôles de compétitivité Elopsys et Route des Laser ont fusionné. De cette fusion, est né un nouveau pôle du nom d'Alpha, Route des lasers et des hyperfréquences.
- 253 adhérents, 72 start-up créées dont une cinquantaine sur le territoire de l'agglomération de Limoges,
- ALPHA-RLH promeut la notion d'innovation collaborative au service de quatre marchés :
 - Santé (Dispositifs Médicaux et Autonomie)
 - Communication-Sécurité
 - Aéronautique-Spatial-Défense
 - Energie-Bâtiment intelligent



Comme pour le PEC, il y a nécessité d'amplifier la dynamique de création d'entreprises innovantes et d'accompagner leur installation sur le territoire.

Une économie touristique à construire

2 Offices de Tourisme Intercommunaux structurent l'offre locale.

Un patrimoine protégé (notamment pour ses sites naturels) et une absence de site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Néanmoins, Limoges fait partie du réseau "Villes créatives de l'Unesco", l'IGP Porcelaine est acquise, dans la catégorie "Artisanat et arts populaires" pour les arts du feu (émaux et porcelaine) et que les ostensions de Haute Vienne sont inscrites au patrimoine immatériel de l'humanité depuis 2013.

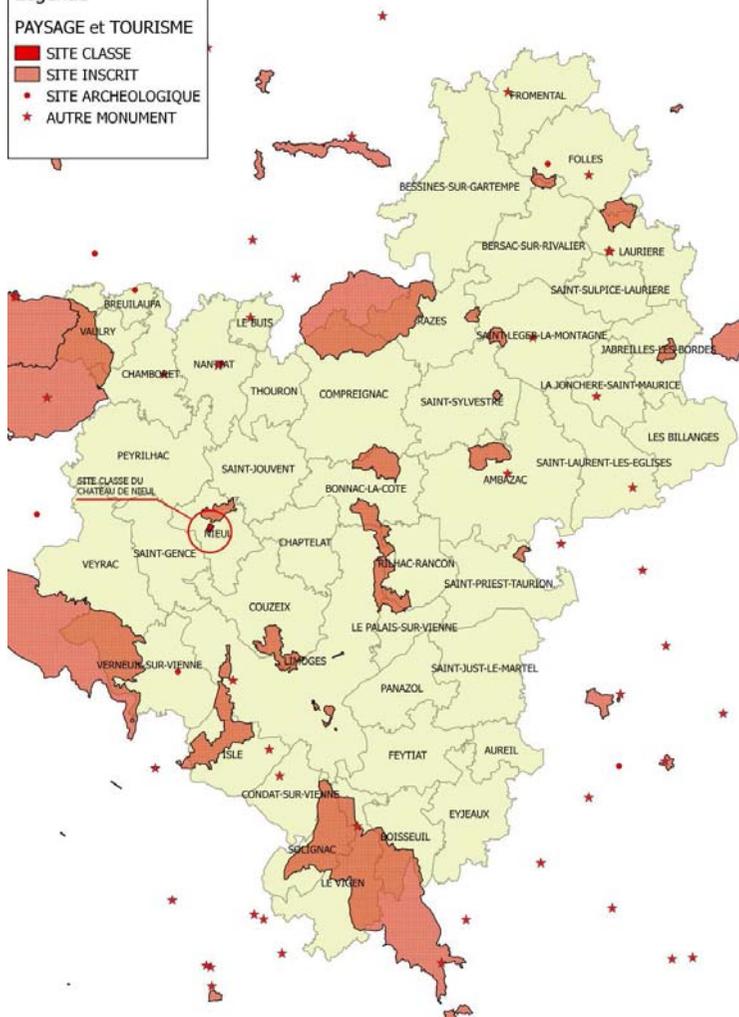
Un patrimoine historique insuffisamment valorisé

- Limoges : l'évêché et ses jardins, la gare des Bénédictins, le quartier de la boucherie, le pavillon du verdurier, les bords de Vienne.
- L'Abbatiale de Solignac.
- Château et parc de Nieul, seul site classé du territoire.
- Petit patrimoine vernaculaire rural abondant mis en valeur le long des itinéraires de randonnée (fontaines, lavoirs, calvaires, maison de maçons migrants).
- Sites archéologique de l'Abbaye de Grandmont à valoriser.
- Exploitation minière (granite, kaolin, uranium) présence du musée Ureka à Bessines-sur-Gartempe.
- Pôle de Lanaud et l'histoire agricole de la vache Limousine.



Légende

PAYSAGE et TOURISME
■ SITE CLASSE
■ SITE INSCRIT
● SITE ARCHEOLOGIQUE
★ AUTRE MONUMENT





MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Une économie touristique à construire

Une offre d'hébergement centrée sur Limoges et les abords des grands axes

- Une présence des grandes chaînes hôtelières le long de l'Autoroute A20 et aux points d'entrée de l'Agglomération.
- Une présence d'hébergements de type gîte mais un manque d'hébergements de groupe dans les communes périphériques qui s'explique par un tourisme rural peu dynamique.
- Un parc hôtelier de gamme moyenne et une offre restreinte en termes de restauration sur Elan

⇒ **Le territoire est doté de sites présentant un intérêt touristique indéniable mais l'offre de prestations est basique et peu innovante. Des projets en cours dans le domaine des Sports Nature tendent à faire évoluer cette situation.**



MOTEURS ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Les activités sport-nature, un potentiel réel à structurer et organiser



Un développement des Sports Nature lié à des événementiels reconnus

- Les Gendarmes et Voleurs de Temps : plus de 10 ans d'expérience et 5000 traileurs tous les ans
- Randonnez vous en Haute Vienne : un évènement familial réunissant 5000 personnes autour du Lac de St Pardoux.
- Granit Montana : une course VTT extrême rayonnant dans la France entière.

Un réseau de chemins balisés de qualité vaste et en développement

- 2 bases VTT FFC totalisant 700km de sentiers balisés + une base trail
- Une offre de sentiers inscrits au PDIPR en plein essor
- Des structures dynamiques qui œuvrent au développement de nouvelles infrastructures (Vélodrome de Bonnac, Nature et Patrimoine, Godasses Ambazacoises etc.)
- Des grandes itinérances comme liaisons entre les territoires (GR4, GR48, GR654, GRP des Monts d'Ambazac, GRP des Monts de Blond)

Mais une offre manquant de visibilité ...

- Des acteurs sportifs pour le moment isolés et, pour la plupart centrés sur une activité unique
- Un manque de cohérence dans la communication

... et des projets structurants

- Le Lac de St Pardoux et ses équipements (accro branche, piscine, circuits de randonnée, baignade et sports nautiques)
- Projet de Station Sports Nature ELAN : Trail, VTT de randonnée et de descente (Single Tracks), randonnée pédestre et équestre, Espace multisports de Vaulry, escalade, activités nautiques
- Projet de Station Sports Nature Limoges Métropole : Base nautique du Palais sur Vienne, Vélodrome



FORCES

Une capacité d'innovation avérée portée par des pôles de compétitivité reconnus

Des équipements métropolitains rayonnant (Chu, université, équipements culturels et sportifs)

Un appareil de formation performant

Un CHRU et une université en développement

Un environnement favorable pour l'entreprenariat

Un cadre et qualité de vie & un coût du foncier abordable

Une dynamique associative source de cohésion sociale

FAIBLESSES

Un enclavement qui s'accroît (déficit d'accessibilité aux grands centres de décision)

Une économie de proximité à la traîne

Une base productive trop faible

Un déficit d'image du territoire

Un manque d'ouverture sur l'extérieur

Une couverture très-haut-débit insuffisante

Forte consommation d'espace et mitage

Des inégalités sociales persistantes

Un vivier important de jeunes dont beaucoup de diplômés

Un projet de transport collectif majeur et structurant : le BHNS

Des projets routiers lourds (RN 147, déviation Est)

Des aménités naturelles peu exploitées : le tourisme et la filière Sport-Nature

Un vieillissement marqué en zone rurale

Un désenclavement qui tarde à se confirmer

Des poches de grande pauvreté

Offre de services en baisse sur les territoires peu denses

Départ des centres de décision vers Bordeaux et perte de rayonnement

Un marché de l'emploi insuffisant

OPPORTUNITÉS

MENACES

ANNEXES

Annexe : migrations alternantes (pages 13 et 14)

		MOBILITES PROFESSIONNELLES			
		RESIDENCE			
		CC Elan	CA Limoges Métropole	Autres EPCI du département	
DESTINATION	CC Elan	3880	1162	785	5827
	CA Limoges Métropole	6389	72363	16562	95314
	Autres EPCI du département	699	3872	31861	36432
		10968	77397	49208	137573

		MOBILITES PROFESSIONNELLES											
		RESIDENCE											
		LIMOGES	FEYTIAT	PANAZOL	COUZEIX	ISLE	LE PALAIS- SUR-VIENNE	BOISSEUIL	LE VIGEN	CA Limoges Métropole	CC ELAN	Autres EPCI Hte Vienne	Hors départemen t
DESTINATION	LIMOGES	40776	1543	2717	2329	1911	1647	740	520		5369	13149	3467 (2444)
	FEYTIAT	758	390	115	79	56	80	74	49		187	643	101 (71)
	PANAZOL	556	40	681	46	28	73	5	15		114	339	52 (52)
	COUZEIX	517	30	41	759	20	8	25	5		237	271	31 (31)
	ISLE	553	40	31	33	614	16	5	15		92	470	69 (56)
	LE PALAIS-SUR-VIENNE	276	20	58	29	8	351	5	0		64	128	24 (17)
	BOISSEUIL	225	55	16	29	8	8	223	25		40	233	32 (25)
	LE VIGEN	91	35	1	8	12	8	20	153		12	126	13 (13)
	CA Limoges Métropole										6389	16562	3966 (2848)
	CC ELAN	576	20	41	70	24	40	15	0	1162	3880	785	361 (230)
	Autres EPCI Hte Vienne	2015	140	129	169	115	100	89	74	3872	636		3167 (2900)
Hors département	1859 (1069)	85 (45)	115 (49)	104 (67)	132 (72)	68 (40)	60 (20)	35 (20)	2877 (1648)	621 (432)	3879 (3154)		

Annexe : analyse des flux monétaires (pages 15)

Analyse des flux monétaire / théorie de la base,											
Part des revenus dans l'ensemble des revenus captés											
		R. productifs	R. public	R. sociaux	R. résidentiels	R. retraite	R. tourisme	R. pendulaire	total capté par habitant	R/emp présentiel	
Limoges	15,8	18,1	21,9	44,2	32,6	2,7	4,9	13045	69227	69227	public social retraité
ELAN		6	4	17	73	108	112		15538	287490	
Poitiers		12,8	20	22	44	26	5,7	7,7	13350	61000	Public social
Agen		19,5	15	19	46	31	2	6	12600	69000	
Bordeaux	23	15	18	42	27	3	7	13200	61000		
Pau		18	10	17	54	33	36	11,6	14300	70000	
Agglos	16	10,2	18,2	55,6	27	9,7	15,2	15247	99760		
Source : OPC, Olivier Portier Consultant											
2014-2016											

Annexe : démographie (pages 16 et 17)

Évolution des populations communales

	01/01/1968	01/01/1975	01/01/1982	01/01/1990	01/01/1999	01/01/2008	01/01/2015	2014	2013	2015	diff 14-15	diff 15-08	
AUREIL	317	465	597	707	777	877	993	985	972	993	8	116	AUREIL
BOISSEUIL	574	838	1223	1558	1969	2538	2865	2844	2822	2865	21	327	BOISSEUIL
BONNAC	829	719	805	998	1166	1481	1711	1692	1657	1711	19	230	BONNAC
CHAPTELAT	564	612	943	1288	1465	1644	2086	2050	2015	2086	36	442	CHAPTELAT
CONDAT	1458	2108	3509	4090	4249	4677	5088	4983	4879	5088	105	411	CONDAT
COUZEIX	3004	3958	5019	6151	6635	7878	9048	8955	8763	9048	93	1170	COUZEIX
EYJEAUX	587	656	768	828	886	1193	1278	1254	1229	1278	24	85	EYJEAUX
FEYTIAT	1566	2941	3573	4408	5273	5754	6156	6147	6139	6156	9	402	FEYTIAT
ISLE	4732	5808	6863	7292	7691	7488	7502	7520	7523	7502	-18	14	ISLE
LE PALAIS	2621	3863	5038	6085	5726	5862	6044	6069	6061	6044	-25	182	LE PALAIS
LE VIGEN	1044	1055	1263	1550	1704	2043	2109	2089	2068	2109	20	66	LE VIGEN
LIMOGES	133019	143725	140418	133486	133994	140138	133627	134577	135098	133627	-950	-6511	LIMOGES
PANAZOL	3309	5261	7269	8553	9731	10115	10931	10734	10560	10931	197	816	PANAZOL
PEYRILHAC	1111	913	1098	1067	1069	1164	1257	1250	1244	1257	7	93	PEYRILHAC
RILHAC RANCON	1061	2188	3006	3423	3652	4050	4527	4511	4494	4527	16	477	RILHAC RANCON
SAINT GENCE	617	704	1071	1311	1489	1948	2093	2063	2067	2093	30	145	SAINT GENCE
SAINT JUST LE MARTEL	1044	1213	1530	1825	1959	2399	2691	2689	2650	2691	2	292	SAINT JUST LE MARTEL
SOLIGNAC	1060	1121	1244	1345	1367	1497	1551	1531	1511	1551	20	54	SOLIGNAC
VERNEUIL SUR VIENNE	1529	1749	2362	2968	3188	4037	4790	4724	4637	4790	66	753	VERNEUIL SUR VIENNE
VEYRAC	1070	1019	1202	1339	1539	1945	2043	2038	2028	2043	5	98	VEYRAC
LM	161116	180916	188801	190272	195529	208728	208390	208705	208417	208390	-315	-338	LM
Dept HT	341589	352149	355737	353593	353893	373940	375795	376199	375856	375795	-404	1855	Dept HT
Première couronne*	19844	28488	37582	44258	47610	51505	56172	55693	55071	56172	479	4667	Première couronne*
Deuxième couronne*	8253	8703	10801	12528	13925	17085	18591	18435	18248	18591	156	1506	Deuxième couronne*
Territoire	185 524	203 887	212 962	215 161	220 434	235 793	236272	236536	236 142	236272	-264	479	Territoire
Elan	24 408	22 971	24 161	24 889	24 905	27 065	27882	27831	27 725	27882	51	817	Elan

Annexe : démographie (pages 16 et 17)

Évolutions annuelles moyennes, soldes naturels et migratoires

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008 - 2013
territoire Elan/calm	1,4	0,62%	0,13%	0,27%	0,75%	0,03%
snat	0,4	0,21%	0,10%	0,04%	0,17%	0,25%
SMIG	1	0,42%	0,03%	0,23%	0,58%	-0,22%
elan	-0,9	0,70%	0,40%	0,00%	0,90%	0,40%
snat elan	-0,4	-0,60%	-0,60%	-0,50%	-0,20%	-0,10%
SMIG elan	-0,5	1,30%	0,90%	0,50%	1,10%	0,50%
calm	1,7	0,60%	1,00%	0,30%	0,70%	0,00%
snat calm	0,5	0,30%	0,20%	0,10%	0,20%	0,30%
SMIG calm	1,2	0,30%	-0,10%	0,20%	0,40%	-0,30%
Limoges ville	1,1	-0,3	-0,6	0	0,4	-0,7
snat	0,6	0,4	0,2	0,1	0,2	0,3
smig	0,6	-0,7	-0,8	-0,1	0,2	-1,0

Durant ces quarante dernières années, le territoire de projet affiche un dynamisme démographique assez fort, concrétisé par 30 000 habitants supplémentaires sur la période. Ce réel dynamisme tranche avec l'apathie, la décroissance là aussi sensible, du reste du territoire de la Haute-Vienne et de l'ex Région Limousin. Le moteur de cette croissance globale est un dynamisme migratoire indéniable, qui renforce les effets d'un solde naturel positif mais très faible.

Les évolutions de population sont très différenciées à l'intérieur du territoire, marqué par un phénomène de péri-urbanisation important : si l'emploi se concentre sur Limoges et son unité urbaine proche, l'extrême facilité de déplacements internes (RN 141 d'est en ouest et A20 du nord au sud) a engendré des migrations internes importantes qui ont permis aux communes de la première puis de la deuxième couronne de Limoges de se développer assez fortement.

Les années les plus récentes sont marquées par deux phénomènes qui engendrent une inflexion du regain démographique, puis une baisse assez sensible de la population les trois dernières années.

D'une part, le solde migratoire de l'ensemble de la zone se dégrade : il y a beaucoup moins d'entrées que de sorties sur le territoire.

D'autre part, la ville-centre perd des habitants et notamment, dans les quartiers relevant de la Politique de la ville. Cette baisse globale sur Limoges de plus de 2 000 habitants, affecte singulièrement la croissance de la population qui, sans sursaut notoire, pourrait continuer à baisser.

CC Elan (87)										
Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut										
	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié*			
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010		
Total exploitations	558	391	21 887	20 663	684,5	453,0	92,6	62,8		
dont										
Exploitations individuelles	489	310	14 992	11 005	515,1	277,3	55,5	32,9		
GAEC	29	28	3 772	4 457	76,5	78,3	2,7	5,9		
EARL	17	35	1 616	3 516	34,0	66,6	5,6	10,3		
					* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers					
CA Limoges Métropole										
Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut										
	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié*			
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010		
Total exploitations	601	407	21 941	19 363	801,1	528,5	170,5	167,8		
dont										
Exploitations individuelles	520	310	14 432	9 414	530,9	247,9	51,8	37,4		
GAEC	26	26	3 163	3 862	88,9	71,4	19,9	10,2		
EARL	25	39	2 197	3 839	65,4	69,5	17,2	18,7		

Annexe : Forêt / bois (page 27)

Exploitation forestière et occupation du sol en Nouvelle-Aquitaine						
Exploitation forestière		Nb. Etablissements	dont double activité scierie	Récolte totale (m3)		
	CALM	5	S	S		
	ELAN	9	S	112 035		
	NA	361	151	9 970 600		
Scierie		Nb. Etablissements	dont double activité exploit. For.	Sciage total (m3)		
	CALM	S	S	S		
	ELAN	S	S	S		
	NA	275	151	1 946 200		
				source : EAB-SRI 2016		
Filière forêt bois		Nb. Etablissements	ETP	La filière forêt-bois regroupe les activités :		
	CALM	316	764	- travail forestier		
	ELAN	98	93	- travail du bois et fabrications d'articles en bois		
	NA	19 174	48 025	- industrie du papier et du carton		
				- fabrication de meubles		
				- bâtiment		
				- commerce du bois		
				source : Clap 2015		
Surfaces en ha						
Occupation du territoire		Artificialisées	Agricoles	Forestières	Autres (plages, eau...)	Total
	CALM	10 379	23 588	17 315	1 037	52 319
	ELAN	3 831	23 516	33 052	1 429	61 829
	NA	800 000	4 204 000	3 263 000	217 000	8 484 000
				source : Oscom 2014, SAA 2014		

Contrat de solidarité et d'attractivité
avec le territoire de contractualisation de l'ancienne capitale régionale du Limousin
Limoges Métropole - ELAN Limousin-Avenir-Nature

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 :						
Affirmer l'identité du territoire						
1.1 : Assoir le rayonnement du territoire grâce à des projets structurants						
Le territoire souhaite mettre en avant des projets structurants à vocation transversale, vecteur d'attractivité et de développement économique concernant aussi bien la valorisation innovante des arts du feu que des équipements culturels, scientifiques, ou encore universitaire à vocation supra communale.						
Projets structurants						
1	<u>Cité industrielle de la porcelaine</u>	Limoges Métropole	6 000 000 €	Sur le volet patrimoine : maxi 20 % dans la limite maxi de 1 M€	Le projet reste à finaliser. Les dépenses éligibles seront étudiées dans le cadre du futur RI	PATRIMOINE/ TOURISME / CUIR LUXE METIERS D'ART/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	<u>Extension du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) par la création de salles de répétition et de salles de danse.</u>	Limoges	5 892 000 €	680 000 € inscrit au CPER	Bénéficiaire final de l'aide régionale : Théâtre de l'Union	CULTURE
3	<u>Pérenisation de l'académie théâtrale et développement du rayonnement culturel du site du Mazeau</u>	ELAN	1 000 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles. Aide plafonnée à 300 000 €		CULTURE / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE
4	Création d'un observatoire astronomie à vocation scientifique, pédagogique et touristique	Peyrilhac	540 000 €	Maxi : 80 000 € taux max : 15%	Aide à l'investissement	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
	> Construction d'un espace socio-culturel à vocation supra-communale à Panazol					CULTURE
1.2 Structurer un marketing territorial et une politique offensive pour promouvoir les atouts du territoire						
Afin de remédier au déficit d'image du territoire de projet, l'objectif est de développer une stratégie de communication interne et externe afin d'en transformer l'image et d'en renforcer l'attractivité. Une offre de marketing territorial différenciant à vocation à être mise en place pendant la durée du contrat, en lien avec le schéma régional.						
Projets structurants						
5	<u>Création d'un équipement culturel à vocation multiple (scénographie) place de la République</u>	Limoges	4 787 000 €	Maxi 20 % dans la limite maxi de 1 M€	Le projet reste à finaliser. Les dépenses éligibles seront étudiées dans le cadre du futur RI	PATRIMOINE
6	<u>Mise en tourisme de l'arboretum de La Jonchère Saint Maurice</u>	Travaux d'aménagement de l'arboretum : ONF Maison d'accueil : Association Pierre et arbres	Travaux aménagement de l'arboretum : 500 000 € Maison d'accueil : 80 000 €	Travaux aménagement de l'arboretum : Taux maxi : 25% ou si projet éligible FEADER ou FEDER : taux maxi : 15% Maison d'accueil : taux 20% d'un plafond de dépenses de 500 000 €		PATRIMOINE / TOURISME
7	Etude préalable pour la valorisation et la mise en tourisme du site de l'ancienne Abbaye de Grandmont	Association SASSAG	30 000 €	Maxi : taux 20%		PATRIMOINE
8	Programme de valorisation des arts du feu, Limoges ville créative de l'UNESCO	Limoges	750 000 €	Maxi : 100 000 € sur 3 ans	Le projet devra contribuer à la valorisation et au développement de la filière métiers d'art / arts du feu à l'échelle Nouvelle-Aquitaine	CUIR, LUXE, METIERS D'ARTS
9	Création d'une offre de tourisme d'affaires : réhabilitation des gîtes du Muret	Ambazac	218 000 €	Maxi: 20 000 € taux max : 20% des dépenses éligibles		TOURISME
10	Mise en œuvre d'une structuration touristique	ELAN/ Limoges Métropole			AAP NOTT	TOURISME
1.3 Faire des sports de nature un outil de développement territorial						
Au regard des caractéristiques du territoire, le territoire compte s'appuyer sur ses aménités et les acteurs locaux pour que les sports de nature deviennent un vecteur de développement et d'attractivité locale.						
Projets structurants						
11	Poursuivre l'aménagement et l'équipement du site « stade cycliste régional » par la réalisation d'une « boucle sécurisée en site propre » ainsi que d'une « piste d'apprentissage au vélocross/VTT/BMX »	Bonnac la Côte ou Limoges Métropole	370 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		SPORT
Projets en amorçage						
	> Structuration d'un réseau de sport nature					SPORT

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
1.4 Se mobiliser pour le désenclavement du territoire et son accessibilité						
Le maintien de l'affirmation du territoire comme pôle structurant régional, national voire sa place à l'international va de paire avec le développement des infrastructures interne et externe en termes de mobilité sans compter la poursuite du désenclavement numérique.						
Projets structurants						
12	Accessibilité numérique des entreprises situées dans les ZAE	Limoges Métropole	375 000 €		Programme THD ZAZI conduit par DORSAL	NUMERIQUE
13	Programme de développement de la fibre optique	ELAN	9 143 000 €		Programme de déploiement des réseaux FTTH effectué par DORSAL (CP 9 octobre 2017)	NUMERIQUE
Projets en amorçage						
> Expérimentation relative au mode d'alimentation de la flotte des véhicules de transports en commun dans le cadre de son renouvellement						ENERGIE
> Construction d'un data center (Limoges Métropole)						NUMERIQUE
Axe 2 : Agir pour une économie compétitive						
2.1 : Accélérer le développement du territoire par l'innovation : La French Tech						
En voulant développer une nouvelle stratégie économique, Limoges Métropole a misé sur l'innovation en entrant dans le réseau thématique French Tech "Santé". Son rôle d'animateur prévoit la mise en œuvre d'un programme allant de la participation à des salons à vocation internationale au lancement d'appels à projets récompensant les start up lauréates en passant notamment par la création d'un accélérateur.						
Projets structurants						
14	Appui au programme French Tech : événements, soutien aux projets (AAP), accélérateur	Limoges Métropole	Accélérateur : 50 000 € Appel à projets : 10 000 €	Accélérateur : taux moyen : 30 % Appel à projets : taux max : 50%	A articuler avec la feuille de route Start-up, en articulation avec la stratégie régionale technopole-incubateur. Evènements : l'accompagnement financier de la Région sera confirmé en fonction de la nature et du contenu de l'évènement	START-UP / SANTE
2.2 : Soutenir l'économie territoriale et encourager l'entrepreneuriat						
Il s'agit de proposer ou d'adapter une stratégie économique territoriale favorable au soutien de l'activité et des emplois aussi bien dans le secteur rural qu'urbain. En parallèle, dans un premier temps, les parties s'emploieront à développer des projets permettant de créer une dynamique autour du développement économique.						
Projets structurants						
15	<u>Mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du commerce de l'hyper-centre : Réhabilitation des halles centrales</u>	Limoges	6 047 000 €	Maxi : 900 000 €	Le projet devra être intégré dans le programme de redynamisation du cœur de ville et associer les producteurs locaux (agriculture de proximité)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
16	<u>ESTER Technopole : création d'un bâtiment relais industriel</u>	SELI	1 500 000 €		Un Schéma d'Accueil des Activités - (Aide régionale : 30 000 €), devra être réalisé en préalable à la réalisation de ces opérations	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
17	<u>Création d'un hotel d'entreprises à Bessines</u>	ELAN	1 000 000 €	sous forme d'avance remboursable		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
18	<u>Elaboration d'un programme alimentaire territorial (PAT)</u>	Limoges Métropole	1 000 000 €		AAP Coopérations circuits-courts	AGRICULTURE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
19	Création de tiers lieux	ELAN (Ambazac, Nantiat) Ester Technopole Couzeix Limoges (Caserne Marceau)...	A préciser		AMI Tiers lieux. Pour les projets sur Limoges, une étude sur les besoins des citoyens et des entreprises de Limoges et de son agglomération concernant les tiers-lieux est conseillée en préalable à la réalisation des opérations	NUMERIQUE
Axe 3 : Accélérer les initiatives éco-responsables						
3.1 : Valoriser et préserver le patrimoine et la biodiversité						
Le territoire souhaite préservation des aménités naturelles et patrimoniales afin notamment de renforcer les atouts du territoire qui seront notamment mis en valeur par la politique touristique.						
Projets structurants						
20	<u>La trame noire, transition énergétique en matière d'éclairage public par la prise en compte de la biodiversité</u>	Limoges Métropole	60 000 €		Appel à projets trame noire	ENERGIE
21	Mise en œuvre des CTMA		A préciser		Intervention dans le cadre de démarche intégrée à l'échelle du bassin	ENVIRONNEMENT
Projets en amorçage						
> Restauration de la continuité écologique des seuils de la Vienne (Limoges)						ENVIRONNEMENT
> Gestion des milieux humides, 10 sites déclarés d'intérêt communautaire (Limoges Métropole)						ENVIRONNEMENT

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
3.2 : Optimiser la transition énergétique du patrimoine public						
<i>Projets structurants</i>						
22	<u>ESTER Technopole, parc d'activités Innovation et transition énergétique</u>	Limoges Métropole	6 000 000 €		Appel à projets bâtiment du futur	ENERGIE
23	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	St Just le Martel	266 000 €		Appel à projets bâtiment du futur	ENERGIE
<i>Projets en amorçage</i>						
> Opérations de voiries innovantes "énergie climat"						ENERGIE
3.3 : Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelables						
<i>Projets structurants</i>						
24	<u>Construction de chaufferies à bois</u>	Panazol Le Vigen	A préciser		Appel à projets chaleur renouvelable	ENERGIE
25	Création de réseaux de chaleur	Communes d'Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Compreignac, Saint-Sulpice-Laurière, Nantiat et Bersac-sur-Rivalier			Appel à projets chaleur renouvelable	ENERGIE
<i>Projets en amorçage</i>						
> Création d'unités de méthanisation à Bessines						ENERGIE
3.4 : Accompagner la population vers de nouveaux usages durables et lutter contre la précarité énergétique						
<i>Projets en amorçage</i>						
> Innovation et mobilité électrique						ENERGIE
Axe 4 : Valoriser la qualité de vie de manière durable et responsable						
4.1 : Intervenir pour le renouvellement urbain						
<i>Projets en amorçage</i>						
> Bâtir une stratégie de maîtrise du foncier en matière d'habitat						URBANISME FONCIER
> Elaboration et mise en œuvre de programmes d'actions de revitalisation des centre-villes						AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
4.2 : Garantir à chacun un habitat adapté à sa situation						
<i>Projets structurants</i>						
26	Requalification d'une ancienne boulangerie pour une reconversion en logements sociaux.	ELAN	350 000 €		Montant maximum par logement : 3 000 € dans le cadre du dispositif "Réhabilitation énergétique des logements sociaux" en Limousin. Ce montant est susceptible d'évoluer dans le cadre du nouveau dispositif harmonisé à l'échelle Nouvelle-Aquitaine	ENERGIE
<i>Projets en amorçage</i>						
> Développer des offres en logements adaptées au vieillissement des ménages						SILVER ECONOMIE
4.3 : Développer et qualifier l'offre de services						
<i>Projets structurants</i>						
27	<u>Requalification d'une friche industrielle en centre sportif et culturel innovant</u>	Le Palais-Sur-Vienne	8 486 000 €		Aide à l'investissement	SPORT / CULTURE
28	<u>Etude stratégique concernant l'offre de soins de premiers recours et création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Nantiat</u>	Nantiat	Etude : 36 700 € Investissement : 300 000 €	Etude : maxi : 18 350 Taux: 50% ; Investissement : maxi : 20% des dépenses éligibles		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
29	<u>Maintien de services de proximité grâce à l'aménagement de locaux commerciaux et de services en centre bourg</u>	St Just le Martel	857 000 €		Appel à projets bâtiment du futur	ENERGIE
30	Mise en itinérance des services de la MSAP	Centre social Ambazac Fraternité	53 000 €	Maxi : 20% des dépenses éligibles		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<i>Projets en amorçage</i>						
> Coopération décentralisée pour l'aide au développement local de la commune de Diofior au Sénégal						Coopération
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER